ISSN 0330 - 7956

REVUE DES REGIONS ARIDES

Editée par l'Institut des Régions Arides - Médenine - TUNISIE

Numéro Spécial

Capitalisation de l'expérience tunisienne et valorisation des acquis dans le domaine du développement des territoires pastoraux

47 (2/2020)

Octobre 2020

Répertoriée dans la base PASCAL de l'INIST

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHEMARITIME ET DES RESSOURCES HYDRAULIQUES

CRDA MEDENINE
Projet de Développement Agro-pastoral et des Filières associées (PRODEFIL)

CRDA TATAOUINE **CRDA KEBILI**
Projets de Développement Agro-pastoral et Promotion des initiatives locales au Sud Est (PRODESUDII)

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles (IRESA)
Institut des Régions Arides

Capitalisation de l'expérience tunisienne et valorisation des acquis dans le domaine du développement des territoires pastoraux

Editeurs : Mohamed Neffati, Mongi Sghaier, Touhami Khorchani

Sous la direction de : Houcine Khatteli, Mohamed Neffati et Mongi Sghaier

Comité de lecture : Mohamed Neffati, Mongi Sghaier, Touhami Khorchani, Ali Abaab, Ali Nefzaoui, Aymen Frija, Salma Jalouali, Zine Elabidine Ghoudi

Composition des actes : Abelmajid Elmokh et Afef Mahjoubi

Partenaires d'appui : FIDA Investir dans les populations rurales, ICARDA, UNION EUROPEENNE, PAP ENPARD, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

L'impression de ce numéro spécial de la Revue des Régions Arides n° 47 dédié aux principaux produits élaborés dans le cadre de la concertation nationale sur la capitalisation de l'expérience tunisienne dans le domaine du développement des territoires pastoraux a été supportée par la FAO.

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne et des partenaires d'appui.

ÉDITORIAL

Houcine Khatteli, Mohamed Neffati et Mongi Sghaier

Ce numéro spécial de la revue des régions arides n°47 inclut les principaux produits élaborés dans le cadre de la concertation nationale sur la capitalisation de l'expérience tunisienne dans le domaine de développement des territoires pastoraux. Cette concertation qui a duré quatre ans (2016-2020), s'est fixée comme objectifs la capitalisation de l'expérience tunisienne dans le domaine de développement des territoires pastoraux depuis l'indépendance du pays et la valorisation des acquis en vue de développer une vision stratégique pouvant servir comme outil d'aide à la décision.

Coordonné par l'IRA et regroupant les principaux acteurs techniques concernés par ce secteur au niveau national (DGF, OEP et ODESYPANO, DGACTA), ce processus a été animé par cinq (5) groupes thématiques de travail (GTT) qui ont travaillé pendant deux années suivant une approche itérative, concertée et intégrée déclinée en 5 thèmes principaux : (i) Importance socioéconomique et environnementale des territoires pastoraux ; (ii) Cadre juridique et législatif des parcours en Tunisie; (iii) Cadre institutionnel et gouvernance des parcours ; (iv) Techniques et pratiques de restauration, réhabilitation et systèmes d'exploitation des parcours; et (v) Approches de développement des territoires pastoraux.

Le cadrage et le suivi du processus a été assuré par un comité de pilotage, coordonné par l'IRA, et constitué par des représentants des CRDA de Médenine, Tataouine et Kébili, de l'OEP, de la DGF, ODESYPANO, DGACTA, du Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, de l'UTAP et les arrondissements des affaires foncières relevant des conseils régionaux de développement des Gouvernorats de Médenine, Tataouine et Kébili, avec l'appui du FIDA et de l'ICARDA. Plusieurs personnes ressources ont également apportées leur contribution selon le besoin.

Ce processus a été couronné par un séminaire international qui a été organisé du 27 au 29 mars 2019 et qui s'est fixé les principaux objectifs suivants :

- présenter et débattre des acquis de l'expérience tunisienne en matière de développement des territoires pastoraux à travers la restitution et la discussion des résultats des travaux des groupes thématiques de travail avec les différents acteurs concernés ;
- échanger et partager les expériences aux niveaux régional et international menées dans d'autres pays à problématique similaire ;
- définir des orientations stratégiques pour une politique nationale en matière de développement des territoires pastoraux ;
- sensibiliser un large public sur l'importance et l'intérêt de sauvegarde et de valorisation des parcours en Tunisie.

Ce processus a été entrepris dans le cadre d'une convention de valorisation des résultats de la recherche entre l'Institut des Régions Arides et les CRDA de Médenine, Tataouine et Kébili et a bénéficié de l'appui du FIDA et de l'ICARDA.

Ce document, qui est édité sous forme d'un numéro spécial de la Revue des Régions Arides constitue un recueil des principaux livrables de la convention de valorisation des résultats de recherche, comprend 7 sections et des annexes :

i. une note de politique qui a fait ressortir les acquis, les enseignements et les orientations stratégiques pour le développement des territoires pastoraux ;

ii. une synthèse générale des résultats du processus de capitalisation et des travaux des GTTs ;

iii. importance socio-économique et environnementale des territoires pastoraux (Travaux du Groupe Thématique de Travail : GTTI) ;

iv. aspects fonciers et législatifs (Travaux du Groupe Thématique de Travail : GTT 2) ;

v. gouvernance et cadre institutionnel des parcours en Tunisie (Travaux du Groupe Thématique de Travail : GTT3)

vi. techniques et pratiques de restauration, réhabilitation et systèmes d'exploitation des parcours (Travaux du Groupe Thématique de Travail : GTT4) ;

vii. approches adoptées en Tunisie en matière de développement pastoral (Travaux du Groupe Thématique de Travail : GTT5) ;

- Annexes :
  - programme du séminaire de restitution ;
  - compte rendu et acquis du séminaire ;
  - rapports des sessions organisées dans le cadre du séminaire ;
  - compte rendu du panel sur la gouvernance et l'autonomisation des institutions locales dans les espaces pastoraux.

Au nom de la coordination du processus, il nous est très agréable de remercier tous ceux qui y ont participé pour les efforts méritoires qu'ils ont fournis en particulier :

- les membres des GTTs pour leurs efforts durant les principales phases du processus ;
- les participants au séminaire de restitution pour les additifs qu'ils ont apportés aux documents élaborés par les GTT ;
- les institutions collaboratrices (DGF, OEP et ODESYPANO, DGACTA) pour les efforts méritoires qu'ils ont fournit ;
- les partenaires d'appui (FIDA, ICARDA, FAO, UE) pour leur soutien à l'organisation de l'ensemble des manifestations organisées dans le cadre du processus ;

Coordination du processus et composition des groupes thématiques de travail (GTT)

Coordination du processus

Ce processus de capitalisation a été coordonné par l'Institut des Régions Arides de Médenine (IRA-IRESA), dans un cadre de partenariat impliquant :

- Les CRDA de Médenine (Projet de Développement Agro-pastoral et des Filières associées : PRODEFIL), de Tataouine et de Kébili (Projets de Développement Agro-pastoral et Promotion des initiatives locales au Sud Est : PRODESUD)
- La Direction Générale des Forêts (DGF),
- L'Office de l'Elevage et des Pâturages (OEP)
- L'Office du Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO).
- The International Center for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA)
- Le Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

Composition des groupes thématiques de travail (GTT)

GTT1 : Importance de socio-économique et environnement des territoires postaux	GTT2 : Cadre juridiques parcours	GTT5 : Approches développement des territoires postaux
Hamed DALI (ONAGRI)	**Youssef SAADANI (Expert)**	**Ali ABAAB (GIZ)**
Jamel KALEINE (DGF)	**Ali NEFZAOUI (Expert)**	**Ali BOUAICHA (CRDA-Medenine)**
Lamia BEN SALEM	Hamdi MARES (Expert)	Abdelhamid HAJI (Expert)
Mohamed BEN HAMIDA (CRDA Tataouine)	Messaoud MELIANE (Expert)	Kalifa JELLALI (DGF)
Mohamed NASRI (OEP)	Imène DERBAL (Expert)	Moez BEN ZAGHDANE (UTAP)
Jaafar Labiadh (CRDA/PRODEFIL - Médenine)	Touhami HAJ MAOUIA(Expert)	Mohamed LOUHICHI (Expert)
Mohamed B. MABROUK (CRDA/PRODESUD Kébili	Sahbi BEDHIAF (Expert)	**Comité de pilotage (CoPil)**
Amor JARAY (CRDA/PRODESUD Tataouine)	Dhia CHLIOUI (Expert)	**KHATTELI Houcine (DG-IRA)**
Salma JALOULI (CRDA/PRODEFIL- Médenine)	Adel NOUMA (Expert)	**NEFFATI Mohamed (Chef-Labo.Parcours-IRA)**
Béchir BEN AMOR (CRDA-Médenine)	Mabrouk LABAR (Expert)	**SGHAIER Mongi (DVPD-IRA)**
Abdelkader OUHADA (OEP Kébili)	Tahar BOUHAOUACH (Expert)	**BOUAICHA Ali (CRDA-Médenine)**
Issam ANATAR (DGACTA)	Sami HOUIMLI (Expert)	ABAAB Ali (GIZ)
Hassib ABDALLAH (CRDA- Kébili)	**GTT4:Techniques et pratiques de restauration, réhabilitation et systèmes d'exploitationdes**	Salma Jalouali (PRODEFIL/CRDA Médenine)
Salem TRIGUI (DGF)	**Mohamed NEFFATI (IRA)**	BEN HAMIDA Mohamed (CRDA-Tatouine)
GTT3:Gouvernance et cadre institutionnel des parcours en Tunisie	**Abdelmajid HAMROUNI (Expert)**	Mohamed B MABROUK (PRODESUD Kébili)
Mongi SGHAIER (IRA)	**Mohamed Nejib RAJEB (Expert)**	BEN ZAGHDANE Moez (UTAP)
Aymen FRUA (ICARDA)	Mohamed NASRI (OEP- Tunis)	BRIKI Ali (A. Affaires foncières Kébili)
Mohamed ELLOUMI (INRAT)	Mohamed SUISSI (Expert)	GHOUDI Zine Elabidine (FIDA-Tunisie)
Lamia SAAFI (DGFIOP)	Hichem BEN SALEM (IRESA)	ARRAY Amor (PRODESUD Tataouine)
Iness KAABACHI(DGFIOP)	Hichem KHIMIRI (ODESYPANO)	KHORCHANI TOuhami (CIDRA-IRA)
Mohamed JAOUAD (IRA)	Touhami KHORCHANI (IRA)	LABAR Mabrouk (Direction Régionale du domine de l'Etat-Médenine)
Mohsen SNOUN (CRDA-Tataouine)	Tayeb BEL HADJ (Expert)	M'BARKI Tahar (CRDA Kébili)
Mondher FETOUI (IRA)	Raja BEN MOHAMED (PRODESUD Kébili)	MKADDMINI Tarek (Arrondissement des Affaires foncières Tataouine)
Ezzedine FAKIH (OEP-Tetaouine)	Sassi MAHDHI (CRDA- Tataouine)	NASRI Med/GOUHIS Fethi (OEP)
Naouel Jabbes (MARHP)	Fethi KSIKSI (CRDA- Médenine)	NOUMA Adel (Arrondissement Affaires foncières Médenine)
ine El Abidine GHOUDI(FIDA)	Mohamed Tarhouni (IRA)	TRIGUI Salem (DGF)
	Farah BEN SALEM (IRA)	ZAAFOURI Moh. Sghaier (Faculté Sc SB)
	Abdellatif BOUDABOUS (CNEA)	
	Mohamed Sghaier ZAAFOURI (F.sciences SB)	
	Fathi GOUHIS (OEP)	

S O M M A I R E

Note de politique : L'expérience tunisienne en matière du développement des territoires pastoraux : acquis, enseignements et orientations stratégiques (Ali Abaab, Mohamed Neffati, Mongi Sghaier, Touhami Khorchani, Ali Nefzaoui, Aymen Frija, Salma Jalouali, Zine Elabidine Ghoudi)…….....….1

Synthèse des principaux acquis de l'expérience tunisienne en matière du développement des territoires pastoraux (Ali Abaab, Mohamed Neffati, Mongi Sghaier, Touhami Khorchani, Ali Nefzaoui, Aymen Frija, Salma Jalouali, Zine Elabidine Ghoudi)……..……7

Importance socio-économique et environnementale des territoires pastoraux : Travaux du Groupe Thématique de Travail GTTI (Jamel Kailene, Issam Anater, Hamed Daly et Lamia Ben Salem) 47

Aspects fonciers et législatifs: Ali Nefzaoui, Youssef Saadani, Mares Hamdi, Messaoud Meliane, Touhami Maaouia et Sahbi Bedhiaf……..55

Gouvernance et cadre institutionnel des parcours en Tunisie : Travaux du Groupe Thématique de Travail GTT3 (Mongi Sghaier, Aymen Frija, Mohamed Elloumi, Mohamed Jaouad, Mondher Fetoui, Ines Kaabachi, Zine El Abidine Ghoudi) 79

Techniques et pratiques de restauration, réhabilitation et systèmes d'exploitation des parcours : Travaux du Groupe Thématique de Travail (GTT4) (Abdelmajid El Hamrouni, Touhami Khorchani, Mohamed Neffati, Mohamed Nejib Rejeb, Fethi Gohis, Abdelhamid Hajji., Khemiri Hichem, Suissi Mohamed, Mohamed Sghaier Zaafouri)..... 113

Approches adoptées en Tunisie en matière de développement pastoral : Travaux du Groupe Thématique de Travail (GTT) 5 (Ali Abaab, Ali Bouaicha, Abdelhamid Hajji, Youssef Saadani, Fethi Gouhis, Jamel Kailen, Hichem Khemiri, Ali Bouaicha) 143

Annexes 167

Note de politique

L'expérience tunisienne en matière du développement des territoires pastoraux : acquis, enseignements et orientations stratégiques

Ali Abaab[1], Mohamed Neffati[2], Mongi Sghaier[2], Touhami Khorchani[2], Ali Nefzaoui[3], Aymen Frija[4], Salma Jalouali[5], Zine Elabidine Ghoudi[6]

[1] GIZ
[2] Institut des Régions Arides
[3]Expert
[4] International Center for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA)
[5] CRDA de Médenine (Projet de Développement Agro-pastoral et des Filières associées : PRODEFIL)
[6] Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

1. INTRODUCTION

Un processus national visant la capitalisation de l'expérience tunisienne en matière d'amélioration pastorale a été engagé par plusieurs organismes de développement et de recherche au cours de la période 2016-2020. En outre, plusieurs partenaires (FIDA, ICARDA, UE, FAO) ont apporté leur appui et soutien à ce processus qui répond à une prise de conscience de l'importance des parcours en Tunisie sur le plan économique, social, environnemental et sécuritaire. L'engagement de ce processus est justifié par un double constat concernant d'une part l'importance des efforts et moyens consentis, depuis plusieurs décennies, par les services techniques en matière d'amélioration pastorale et d'autre part la faiblesse des résultats et acquis en matière de protection des parcours contre la dégradation et de l'adoption d'une gestion durable de ces espaces. La présente note politique est destinée aux acteurs politiques et décideurs institutionnels et vise à instaurer les bases d'une nouvelle approche du développement pastoral s'inscrivant dans une perspective de durabilité et répondant aux exigences du contexte actuel du pays.

2. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

L'examen approfondi des réalisations du pays en matière d'amélioration pastorale, entrepris à l'occasion de ce processus de capitalisation, a permis de tirer les principaux enseignements suivants :

Les parcours fournissent de nombreux et importants biens et services. Etalés sur une superficie de 4,5 millions d'ha, les parcours constituent un patrimoine national très important dont l'intérêt concerne non seulement la production du fourrage pour l'alimentation du cheptel mais aussi divers biens et services environnementaux y compris la séquestration du Carbonne qui constitue de nos jours une précieuse contribution à la lutte contre le changement climatique. Au total, la valeur économique des bénéfices tirés des parcours du pays est de l'ordre de 724 Millions DT/an, correspondant à environ trois fois celle fournie par les forêts et à environ 1% du PIB du pays.

500 millions d'UF sont produites en année sèche et plus de 1500 million d'UF en année pluvieuse ; assurant ainsi un taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel ruminant allant de 30% en année pluvieuse à moins de 10% en année sèche. Cet apport représente l'équivalent de 850 mille tonnes d'orge, ce qui équivaut à 527 millions de dinars représentant ainsi environ 5 % de la valeur de la production agricole du pays en 2018.

Les parcours ont subi une certaine marginalisation. Au cours des décennies écoulées, la place et le rôle des parcours dans la stratégie de développement du secteur agricole en général et de l'élevage en particulier ont été négligés et ce en dépit des efforts entrepris par les différents organismes en charge de l'espace pastoral. La mise en valeur agricole des anciennes steppes pastorales et l''intensification des systèmes de production agricoles, y compris pour la production animale (grâce à la généralisation de la supplémentation), ont fait perdre progressivement aux parcours leur importance dans la stratégie agricole du pays. En outre, les parcours subissent une dégradation dont le coût est estimé à 215 MDT

par an ce qui représente environ 20 % de la valeur économique des biens et services fournis par les parcours.

Les aménagements pastoraux ont eu pour finalité principale la lutte contre la désertification. Les interventions en matière d'aménagement pastoral sont davantage marquées par leur caractère curatif visant à lutter contre la dégradation subie par les écosystèmes pastoraux à cause d'une pression très forte liée à l'intensification des systèmes d'élevage.

D'importants acquis techniques accumulés au cours des décennies écoulés, valorisables dans le domaine de développement pastoral. L'expérience acquise par les services techniques et la recherche scientifique en matière de développement pastoral leur a permis d'accumuler un corpus scientifique et technique adapté au contexte tunisien (mise en repos, hydraulique pastorale, organisation communautaire, savoir-faire techniques, résultats scientifiques, etc.). Ces acquis valorisables qui constituent des contributions sérieuses pour apporter les réponses et les solutions utiles au développement des territoires pastoraux en Tunisie restent toutefois perfectibles et méritent d'être consolidées pour être adoptées dans la perspective d'une gestion durable des ressources pastorales.

Des approches de développement pastoral restées généralement au stade expérimental. L'orientation vers davantage de participation et d'implication des bénéficiaires a été mise en œuvre à travers de nombreux projets en milieu pastoral (PGRN, PRODESUD, PRODEFIL…) et par de nombreux organismes. Toutefois, les approches développées restent dominées par leur aspect expérimental étant donné que le pays ne dispose pas encore d'une « doctrine » qui a fait ses preuves en matière d'amélioration pastorale.

Difficulté de concilier entre élevage intensif et conservation des parcours en milieu pastoral. L'expérience entreprise par de nombreux projets montre la difficulté de concilier la protection des ressources pastorales et la course à l'intensification de l'élevage pastoral dans des écosystèmes assez fragiles y compris dans les zones forestières. De ce fait, ni les aménagements pastoraux ni les organisations de base (GDA et autres) ne semblent durables sans l'appui continu de l'administration dont tout désengagement entraine souvent un nouveau cycle de dégradation des parcours lié notamment au surpâturage et à une charge animale inappropriée.

Développement pastoral et finances publiques. En plus du coût des réalisations sur terrain notamment en matière d'infrastructure pastorale, l'Etat alloue d'importantes ressources budgétaires sous forme de subvention accordées directement aux bénéficiaires des projets d'aménagement pastoral à travers la mise à disposition d'aliments pour bétail. Ces subventions sont devenues quasiment un élément structurel de toute intervention en faveur des parcours collectifs ou privés et pèsent par conséquent lourdement sur les budgets des projets et des services techniques et ce dans une conjoncture économique caractérisée par un déficit aggravé du budget de l'Etat. Toutefois, la prise en charge de ces subventions par la puissance publique peut être considérée comme une forme de paiement des services environnementaux et de garantie de cohésion sociale et territoriale du pays.

Cadre législatif inapproprié. Les parcours n'ont pas bénéficié d'une législation qui leur est propre. Ainsi, les dispositions prises en rapport avec les parcours sont souvent incluses principalement dans la législation forestière et dans les lois relatives aux terres collectives ou à l'élevage. Plusieurs contraintes ont freiné le développement d'un corpus législatif propre au parcours et au pastoralisme dont notamment la priorité donnée au reboisement et à la protection des forêts. Tenant compte de ce vide législatif, un projet de loi relatif aux parcours et au pastoralisme est en cours de préparation par la DGF mais sa validation et sa promulgation se font attendre.

Paysage institutionnel éclaté. Le pastoralisme souffre de l'absence d'une organisation institutionnelle bien identifiée au niveau national avec ses ramifications au niveau régional. La diversité du paysage institutionnel ne facilite pas la compréhension du mode de gouvernance des territoires pastoraux pour les ayants droit et usagers des parcours et ne favorise pas la responsabilisation des populations pastorales en matière de gestion des aménagements entrepris et des parcours en général. De ce fait, l'administration continue à jouer un rôle prépondérant sur les parcours aménagés y compris pour garantir le respect par les usagers des modalités d'exploitation des aménagements mis en place.

Développement pastoral et décentralisation. La Tunisie vient de connaitre un tournant historique relatif à sa transition démocratique et à l'adoption d'une nouvelle Constitution (Janvier 2014) et d'un

nouveau Code des collectivités locales (Avril 2018) qui mettent l'accent sur la décentralisation comme forme évoluée de gouvernance des territoires. Ce tournant historique devrait impérativement avoir des implications sur le mode de gouvernance et de gestion des territoires pastoraux. Dans ce cadre, les projets d'aménagement pastoral seront appelés à l'avenir à négocier leurs programmes et modalités d'intervention avec les collectivités locales, représentées depuis les élections municipales du mois de mai 2018 par les Communes. Il s'agit d'un nouveau défi pour la gouvernance des parcours et des aménagements pastoraux.

Complémentarité développement agropastoral et développement régional. Longtemps perçus uniquement à travers le prisme de l'activité pastorale, les territoires pastoraux sont de plus en plus considérés comme un espace de pluriactivité où la production pastorale garde certes une place importante mais où de nouvelles activités à caractère économique ou social prennent de l'ampleur. Ainsi, les approches innovantes en matière d'aménagement pastoral sont certes nécessaires mais insuffisantes pour faire face au processus récurrent de dégradation des parcours en dehors d'une vision globale du développement régional des territoires pastoraux.

3. ÉLEMENTS POUR UNE NOUVELLE VISION STRATEGIQUE DU DEVELOPPEMENT PASTORAL EN TUNISIE

La réforme de la politique nationale en matière d'amélioration pastorale implique nécessairement des choix stratégiques majeurs ainsi que la prise en compte de trois préalables fondamentaux concernant :

- ***La multifonctionnalité des parcours et leurs grandsrôles et intérêts socio-économiques et environnementaux.*** Cette multifonctionnalité des territoires pastoraux qui signifie que leur intérêt dépasse de loin leur contribution à la production fourragère devra être à l'avenir prise en considération et intégrée dans la nouvelle politique pastorale.
- ***La prise en charge par la société des coûts inhérents à la protection des parcours et du patrimoine pastoral.*** Il s'agit désormais de reconnaitre à leur juste valeur tous les biens et services, autres que fourragers, fournis par les parcours à la société. Ceci implique à la fois la mise en place de véritables stratégies et programmes de conservation de ces espaces et la prise en charge totale par la société des coûts induits par la protection et le développement durable des parcours et du patrimoine pastoral. Sachant que le coût de l'inaction peut s'avérer à moyen et long termes très élevé pour la société en raison du coût de la dégradation signalé plus haut.
- ***Le statut foncier des terres de parcours constitue la clé de voûte pour tout changement dans ce domaine.*** De ce fait, son évolution s'avère nécessaire dans un sens permettant de garantir la conservation de ce patrimoine national dont les biens et services concernent toute la société et pas seulement les ayant droits ou les éleveurs. Le statut des terres collectives et la procédure de soumission des parcours collectifs au régime forestier devraient faire l'objet d'un débat national en vue d'introduire les réformes nécessaires pour une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité des parcours et de l'exigence de la durabilité des parcours et du patrimoine national.

Pour une nouvelle vision des parcours. Le développement futur des territoires pastoraux devrait s'inscrire dans ***une vision plus large que la dimension pastorale*** mettant l'accent d'une part sur la ***multifonctionnalité des parcours*** et leur production de biens et services environnementaux utiles à toute la société et d'autre part sur la ***responsabilisation effective*** de tous les acteurs concernés dans la protection et la gestion durable de ce patrimoine national dans le cadre ***d'une gouvernance décentralisée***.

Tenant compte de ces préalables et de cette vision innovante, les principaux enjeux de développement futur des espaces pastoraux sont d'ordre :

- **Environnemental,** dans la mesure où la dégradation irréversible des parcours constitue une grave menace pour la durabilité de tout l'écosystème aride du pays avec des impacts négatifs sur le système économique et social d'une large partie du territoire national.
- **Financier,** dans la mesure où la lutte contre la dégradation des parcours et le maintien des biens et services environnementaux fournis par ces derniers impliquent nécessairement la

mobilisation d'importantes ressources financières par la collectivité nationale au titre de la protection d'un patrimoine national en danger.

- **Socio-foncier,** dans la mesure où la réponse technique aux processus de dégradation des parcours est actuellement relativement bien maitrisée par les services concernés mais son application bute sur un contexte socio-foncier contraignant dont l'évolution s'impose à l'avenir.
- **Institutionnel,** dans la mesure où l'encadrement institutionnel du monde pastoral a souffert de la multiplication des acteurs institutionnels au niveau central et local et par conséquent par l'absence d'une structure porteuse d'un projet de développement durable pour les espaces pastoraux.
- **Sécuritaire,** dans la mesure où la dégradation irréversible des parcours risque d'entrainer un exode définitif des populations fréquentant les secteurs les plus reculées des régions pastorales avec des risques réels pour la sécurité et la défense du territoire national générés par l'instabilité transfrontalière et la menace du terrorisme international.

La transcription de la vision et des principaux enjeux du développement futur des espaces pastoraux en un plan d'action passe par des orientations stratégiques qui devraient bénéficier d'un large consensus de la part des différents acteurs concernés et ce afin de faciliter par la suite la prise de décision et l'engagement d'une réforme de fond de la politique nationale d'amélioration pastorale. Les principales orientations stratégiques proposées sont les suivantes :

OS1 : Repenser totalement la politique d'amélioration pastorale en prenant en considération d'une part la multifonctionnalité des parcours et la valeur ajoutée de l'ensemble de leurs biens et services et d'autre part l'impératif de réduire la pression sur les ressources pastorales à travers l'intégration des espaces pastoraux dans une économie régionale plus diversifiée offrant des alternatives d'emplois et des sources de revenu extra-agricoles.

OS 2 : Orienter progressivement l'activité d'élevage dans les zones de parcours vers une activité ayant des objectifs multiples dont notamment l'entretien du couvert végétal par le pacage, la promotion du tourisme pastoral, la production de produits de terroir de qualité et la conservation du patrimoine culturel pastoral. Il s'agit d'une nouvelle vision de l'activité d'élevage en zones pastorales dont la concrétisation nécessite la conception et la mise en œuvre d'une politique spécifique avec des approches innovantes et des instruments appropriés.

OS 3 :Inscrire la protection des parcours dans une logique de conservation d'un patrimoine national en péril dont la dégradation risque d'avoir un impact négatif sur toute la société et par conséquent le devoir de sa sauvegarde relève de la responsabilité des pouvoirs publics et d'une prise de conscience collective. Pour ce faire, l'Etat devrait initier, dans un cadre de concertation élargie, les réformes nécessaires et mobiliser les moyens demandés afin d'atteindre les objectifs escomptés de cette nouvelle vision.

OS 4 : Diversifier, développer et généraliser les instruments et mécanismes d'incitation pour la conservation des parcours notamment ceux qui ont fait leurs preuves à travers les différents projets à l'instar de l'octroi de la subvention pour la mise en repos des parcours tout en les inscrivant dans une stratégie globale de développement des espaces pastoraux. Il s'agit de considérer la subvention comme un outil (parmi d'autres) pour la protection d'un patrimoine en péril dont le coût doit être supporté par la collectivité nationale tout en le soumettant à des obligations réciproques entre l'Etat, les collectivités locales et les usages des espaces pastoraux en vue de garantir collectivement la durabilité des parcours.

OS 5 : Procéder à une réforme en profondeur, mais sans précipitation, de la législation foncière concernant le domaine pastoral en vue de faciliter la transition vers un nouveau mode de gestion des parcours tout en garantissant la pérennité de l'activité pastorale. Il s'agit de permettre à travers cette réforme d'assurer la multifonctionnalité des parcours, de garantir la durabilité de l'écosystème pastoral et d'établir de nouveaux rapports de partenariat et de cogestion entre l'Etat et les populations concernées. Cette réforme devrait aboutir à la révision et la modernisation des principaux textes juridiques régissant le domaine pastoral tels que ceux relatifs aux statuts des terres collectives, à la soumission au régime forestier et aux statuts et fonctionnement des institutions pastorales. Le projet de

code pastoral, en cours de discussion au sein de la DGF, s'inscrit certes dans cette dynamique de réforme mais ne permet pas, dans sa forme actuelle, de réponde à la vision et aux orientations stratégiques issues de ce processus de capitalisation.

OS 6 :Revoir le cadre institutionnel en charge du domaine pastoral en accordant la responsabilité de développement des parcours collectifs et privés à une seule institution publique tout en la dotant des moyens humains et matériels appropriés afin qu'elle puisse assumer pleinement sa mission. La prise en compte de la nouvelle vision du développement pastoral, notamment en ce qui concerne la multifonctionnalité des parcours, nécessite la mise en place d'une institution transversale qui soit capable de concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des actions de développement répondant aux exigences de cette vision.

OS 7 :Mettre en place de nouvelles formes de gouvernance des espaces pastoraux privilégiant davantage l'aspect contractuel et impliquant directement les collectivités locales dans le cadre du nouveau contexte de décentralisation du pays. L'objectif est de sortir du schéma habituel de gouvernance des parcours qui se limite généralement à un « face à face » entre les services techniques et les ayants droits et éleveurs et de favoriser à terme la mise en place d'un partenariat responsable et contractuel entre l'Etat et les collectivités locales en matière de développement des espaces pastoraux. Ces nouveaux rapports de gouvernance devraient permettre aux services techniques de l'Etat de se concentrer davantage sur leur propre métier d'encadrement, d'appui technique et de soutien aux initiatives locales et aux communautés pastorales.

4. CONDITIONS CADRES

La mise en œuvre de cette vision et les orientations stratégiques qui en découlent implique la présence d'un certain nombre de conditions cadres qui concernent notamment :

- L'adoption d'une attitude réformiste voire « révolutionnaire » concernant la conception de la nouvelle politique pastorale. Comme nous l'avons signalé plus haut, il s'agit d'opter réellement pour un nouveau paradigme afin d'espérer enclencher un processus vertueux de développement des espaces pastoraux au cours des prochaines décennies.
- L'inscription de la dynamique de changement de l'état des parcours dans le moyen et long terme. Il s'agit d'un processus progressif qui nécessité de la persévérance, du temps et des moyens pour favoriser sa maturité et son appropriation effective par les acteurs directement concernés.
- La mise en place d'une véritable stratégie nationale de développement des parcours sur la base des orientations signalées plus haut dont l'élaboration et la mise en œuvre seront confiées à une institution publique jouant le leadership institutionnel.
- La garantie d'un portage politique de la part des instances concernées et d'une adhésion de la part des acteurs directement impliqués et ce afin de s'assurer d'une véritable appropriation de la nouvelle vision et des orientations stratégiques pour un développement durable des espaces pastoraux.
- La consolidation de la dynamique de développement régional dans une perspective de diversification du tissu économique (industrie, service...) et de réduction de la pression sur les maigres ressources naturelles des territoires pastoraux.

Synthèse des principaux acquis de l'expérience tunisienne en matière du développement des territoires pastoraux

Ali Abaab[1], Mohamed Neffati[2], Mongi Sghaier[2], Touhami Khorchani[2], Ali Nefzaoui[3], Aymen Frija[4], Salma Jalouali[5], Zine Elabidine Ghoudi[6]

[1] GIZ
[2] Institut des Régions Arides
[3]Expert
[4] International Center for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA)
[5] CRDA de Médenine (Projet de Développement Agro-pastoral et des Filières associées : PRODEFIL)
[6] Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

1. INTRODUCTION

Le processus national de capitalisation de l'expérience tunisienne en matière d'amélioration pastorale et de protection des parcours a été initié dans un cadre de partenariat impliquant l'Institut des Régions Arides (IRA) de Médenine, les Commissariats régionaux au développement agricole (CRDA) de Médenine, Tataouine et Kébili, la Direction générale des forêts (DGF), l'Office de l'élevage et des pâturages (OEP) et l'Office de développement sylvopastoral du Nord-Ouest (ODSYPANO) et avec l'appui du FIDA et de l'Union européenne, à travers le projet PRODEFIL, et l'ICARDA. Ce processus a bénéficié également de l'apport scientifique et technique d'experts et chercheurs spécialisés dans le domaine du pastoralisme.

Le lancement de ce processus répond à une prise de conscience concernant l'importance des parcours en Tunisie sur le plan économique, social, environnemental et sécuritaire. Il est justifié par deux constats signalés et partagés par la majorité des acteurs impliqués dans le développement des zones pastorales et qui concernent :

- l'importance des efforts entrepris et moyens mobilisés depuis plusieurs décennies par l'Etat et ses services techniques en vue de protéger les ressources pastorales des parcours et d'améliorer les conditions d'élevage dans ces derniers d'une part ;
- la faiblesse des résultats et acquis des stratégies, programmes et projets mis en œuvre en matière de protection des parcours contre la dégradation et d'organisation et des populations pastorales pour assurer une gestion durable de ces espaces d'autre part.

En outre, ce processus de capitalisation prend en considération le fait que les territoires pastoraux qui ont été pendant longtemps perçus uniquement à travers le prisme de l'activité pastorale, sont de plus en plus considérés comme un espace de pluriactivité où la production pastorale garde certes une place importante mais où on enregistre aussi l'émergence de nouvelles activités. De ce fait, la prise en compte de cette évolution implique nécessairement un renouvellement de la politique nationale en matière de développement des espaces pastoraux. Pour ce faire, le présent processus s'est fixé un double objectif à savoir :

- établir un diagnostic concerté et une analyse pertinente de l'expérience nationale en matière de développement pastoral et ce afin de dégager les principaux acquis et enseignements des nombreux programmes et projets mis en œuvre, depuis plusieurs décennies, à travers tous les écosystèmes du pays par de nombreux intervenants institutionnels ;
- proposer une nouvelle vision et formuler des orientations stratégiques et recommandations opérationnelles en vue de favoriser le renouveau de la politique nationale en matière de développement des territoires pastoraux tenant compte des exigences du nouveau contexte politique, institutionnel, économique, social et environnemental du pays.

Le contenu du présent document de synthèse se base sur les analyses et réflexions développées par les cinq groupes de travail thématiques (GTT) constitués dans le cadre de ce processus et qui ont porté sur le rôle et l'importance des parcours, l'évolution du cadre juridique et foncier, la gouvernance et les institutions des parcours, les techniques d'amélioration pastorale et enfin les approches de développement des territoires pastoraux. Il se base également sur les commentaires et propositions

faits par les membres du comité de lecture du présent rapport mis en place conjointement par l'IRA, CRDA de Médenine le point focal du FIDA en Tunisie et l'ICARDA (Bureau régional, Tunisie).

2. SITUATION ET IMPORTANCE DES PARCOURS EN TUNISIE

2.1. Aspects démographiques et culturels

Les espaces pastoraux concernent principalement les gouvernorats du Centre et du Sud tunisiens où les traditions pastorales et bédouines sont les plus anciennes. Actuellement, toute la population de ces gouvernorats est sédentarisée et la dimension bédouine a totalement disparu, de même les grands parcours tels que celui du Dhahar ou d'El Ouara dans le Sud sont des espaces non habités où la présence humaine se limite aux bergers. Toutefois, la sédentarisation des anciennes populations nomades et semi-nomades ne signifie pas la fin de la mobilité des troupeaux puisque la conduite des élevages en zones pastorales reste en partie liée à la pratique de la transhumance des troupeaux. Il s'agit d'un nouveau type de mobilité entre toutes les régions du pays avec des moyens de transport modernes dans le cadre d'un « marché de l'herbe » fonctionnant selon le système Achaba.

Sur le plan démographique, les données dont nous disposons ne permettent pas réellement d'estimer l'importance de la population directement concernée par l'activité pastorale. Toutefois, nous constatons que les régions du Sud et du Centre-0uest restent marquées par la présence d'un important cheptel ovin et caprin (environ 3 millions de têtes) très lié à l'exploitation d'environ 4 millions d'ha de parcours ce qui nécessite la mobilisation directe ou indirecte d'une grande partie de la population active agricole de ces régions qui représente environ 15 % et 37 % de la population active totale respectivement pour le Sud et le Centre-Ouest.

Sur le plan culturel, certaines pratiques sociales et culturelles populaires restent marquées par la dimension bédouine[1]. Ainsi, de nombreuses manifestations culturelles locales continuent à célébrer la culture bédouine, la pratique de l'élevage pastoral et la vie sur les parcours (exemple l'organisation depuis huit ans, au mois d'avril, de la « Fête des Bergers » au mont Semmama dans la région de Kasserine, la fête de la tonte des animaux dans le Sud-Est) ce qui constitue incontestablement une richesse culturelle à conserver et à valoriser.

2.2. Aspects géographiques et écologiques

Les parcours occupent environ 4,5 millions d'ha qui appartiennent principalement aux étages bioclimatiques arides et désertiques de la Tunisie centrale et méridionale où la pluviométrie moyenne annuelle dépasse rarement les 300 mm par an. Les zones semi-arides, subhumides et humides de la Tunisie septentrionale sont concernées principalement par les espaces pastoraux du domaine forestier du Nord-Ouest. Selon les résultats de l'inventaire forestier et pastoral, la superficie des parcours est répartie, selon les régions, comme suit : 82% au Sud, 12% au Centre-Ouest, 4% au Centre-Est et 2% au Nord du pays (DGF, 2010).

Les parcours forestiers, qui font partie du domaine privé de l'Etat, sont ouverts au pacage conformément au code forestier sur une superficie d'environ 650.000 ha dans les régions notamment de Kroumirie-Mogods, le Cap Bon et la dorsale. Quant aux parcours steppiques qui couvrent environ 3 878 000 ha, ils sont situés en majorité dans les zones arides et appartiennent au régime des terres collectives dont 537 699 ha sont soumis au régime forestier. Les parcours steppiques concernent entre autres les nappes alfatières qui couvrent 452 339 ha (situés en majorité dans les Gouvernorats de Kasserine, 32%, Sidi Bouzid, 22%, Gafsa 21%, Gabès 7%, Médenine 4% et Kairouan 4%). D'autres formations steppiques caractérisent les parcours du Sud tels que l'Arfej (*Rhanterium suaveolens*, 165.750ha.), le Chih (*Artemisia inculta*, 175.450 ha), le Bêguel (*Hammada schmittiana*, 611.000 ha), le Remth (*Hammada scoparia*, 562.100 ha), le Ghezdir (*Anthyllis henoniana*, 575.200 ha), les halophytes, le jujubier et le périploque.

En plus des parcours naturels en milieu forestier et steppique, il convient de signaler les chaumes et les jachères dans les régions céréalières du Nord ainsi que les parties non labourables, occupées par la végétation spontanée, qui sont exploitées occasionnellement comme parcours. Dans le Sud se sont environ 626 000 ha de mosaïques agriculture-steppe pastorale qui illustrent l'évolution des pratiques

[1] La culture bédouine demeure très marquée au Sud du pays avec la « survie » jusqu'à nos jours des institutions informelles tel que le « miâad » qui n'a pas tout à fait disparu.

du pastoralisme vers l'agropastoralisme et l'extension progressive des cultures au détriment des parcours steppiques suite à la privatisation des terres collectives.

A l'exception des plantes toxiques évitées instinctivement par l'animal (Asphodèle, coloquinte, scille, harmal …), les plus épineuses ou celles difficiles à atteindre, tout le reste de la flore tunisienne est consommé, par les ruminants à des degrés divers, selon sa nature (ligneuse ou herbacée) et son degré d'appétibilité, les caprins étant plus sélectifs que les ovins qui, à leur tour, le sont moins que les bovins.

Parmi les herbacées du Nord, il convient de citer, le groupe des trêfles *(Trifolium subterraneum, T. fragiferum, T, campestre*), celui des sullats (*Hedysarum coronarium, H. spinosissimum, H. carnosum, H. pallidum)*, les luzernes (*Medicago tunetana, M. truncatula, M. italica, M. orbicularis*…), les mélilots, les lotus, parmi les Fabacées ; Dactylis *glomerata, Festucaelatior* du Kef, de Soliman, de Jbébina (Nadhour actuellement), le groupe des Lolium (*L. rigidum, L. perene*), + parmi les *Poacées.*

Les parcours du Centre et du Sud sont riches en *Stipagrostis (S. ciliata, S. plumosa, S. obtusa*), Cenchrus*ciliaris, Panicum turgidum, Digitaria commutata.*…… et par diverses autres espèces appartenant à d'autres familles botaniques telles que les plantains (*Plantago albicans, P. ovata.*…). Parmi les pastorales ligneuses fourragères, on peut citer le Cytise à trois fleurs (*Cytisus villosus)* des chénaies de Kroumirie, de Jebels Serj à la Dorsale et de Jebel Abderrahman au Cap Bon, qui est parmi les mieux appréciés par le bétail. Viennent ensuite les genêts (*Genista ulicina, G. tricusidat*a), l'oléastre (*Olea europea*), l'arbousier (*Arbutus unedo*) l'azérolier (*Crataegus azarolus)*, le pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), le pistachier de l'Atlas (*P. atlantica*) le Frêne (*Fraxinus oxyacanta*), le caroubier (*Ceratonia siliqua*), le micoucoulier (*Celtis australis*), ce dernier est devenu très rare suite à un broutage intense.

2.3. L'élevage et le bilan fourrager

La production des parcours des différentes zones bioclimatiques, de l'humide au saharien, varie de 20-50 UF/ha/an à 250-300 UF/ha/an. Cette production reste, toutefois, tributaire de la nature et de la qualité des sols ainsi que de la pluviométrie de l'année. Ainsi, la production fourragère des 4,5 millions d'hectares est estimée à environ 500 millions d'UF en année sèche et à plus de 1500 million d'UF en année pluvieuse. Pour la période 2011-2017, l'apport fourrager moyen annuel des terres de parcours est estimé à environ 850 millions d'UF. Cet apport représente l'équivalent de 850 mille tonnes d'orge, ce qui équivaut à 527 millions de dinars[2] représentant ainsi environ 5 % de la valeur de la production agricole du pays en 2018. Par hectare, la valeur économique de la production fourragère est estimée en moyenne à 94 DT, toutefois vue la disparité de la production fourragère entre les différents types de parcours, cette valeur économique varie, selon les régions, de 44 DT/ha à 228DT/ha comme indiqué dans le tableau suivant :

Tableau 1. Répartition des différents types de parcours et de la valeur économique de la production fourragère par grande région (%)

Région	Forêt	Prairies	Alfa	Plantations pastorales	Parcours Naturels	Valeur économique
Nord-Est	28	38	-	2	0.1	123,3
Nord-Ouest	43	59	0.5	7	0.4	228,5
Centre-Est	3	2	0.5	12	3.5	83,9
Centre-Ouest	26	1	80.0	78	13.0	162,4
Sud	-	-	19.0	1	83.0	44,5
Total (%)	100	100	100.0	100	100.0	94,0

Source : ONAGRI sur la base des données de la DGPA

Les ressources fourragères sylvo-pastorales sont issues à concurrence de 34% des parcours naturels, 31% des parcours forestiers, 24% des plantations pastorales et 11% des nappes alfatières et des prairies. Les parcours steppiques assurent environ 66% de l'apport fourrager sylvo-pastoral du pays

[2] Base de calcul : prix de revient moyen de l'orge importée en 2018 : 620 DT.

répartis entre les parcours du Centre (38%) et ceux du Sud (28%) où domine un système d'élevage traditionnel extensif.

Tableau 2. Répartition de l'apport fourrager sylvopastoral par grande région (Moyenne annuelle 2011-2017)

zones	Contribution (en%)
Nord-Est	8
Nord-Ouest	23
Centre-Est	3
Centre-Ouest	38
Sud	28
Total Tunisie	100

Source : ONAGRI sur la base des données de la DGPA

Le cheptel directement concerné par l'apport fourrager des parcours se compose essentiellement des petits ruminants et des dromadaires. Par le passé, les effectifs de ces espèces fluctuaient considérablement en fonction de la production des parcours, dépendante des aléas de la pluviométrie. Depuis l'introduction des compléments alimentaires et leur généralisation au profit de tous les types d'élevage, y compris pastoral, la fluctuation des effectifs est moins remarquable surtout avec la mise en place du programme de sauvegarde du cheptel en période de sècheresse et la subvention accordée par l'Etat pour l'acquisition des aliments de sauvegarde. Mieux encore, on constate depuis les années 1990 une croissance régulière des effectifs[3] des petits ruminants soulignant la rupture avec le passé grâce aux nouvelles habitudes de complémentation et aux campagnes de prophylaxie des animaux. En 2017, le cheptel ovin comptait environ 6,4 millions de têtes dont 38% au Nord, 43% au centre et 19% au Sud. Quant à l'effectif de l'espèce caprine, il est estimé à la même année à 1,18 millions de têtes réparties dans une proportion de 24,4% au Nord, 28,4% au Centre et 46,2% au Sud. L'interdiction de l'élevage caprin en forêt durant plus d'une décennie (1958-1970), les sècheresses plus ou moins prononcées et les épizooties, n'ont pas encore permis au troupeau caprin de se relever et d'atteindre l'effectif de 1,5 millions de têtes qu'il avait en 1958.

Pour le dromadaire qui jouait par le passé un rôle important pour les populations agropastorales (transport, travail du sol, alimentation, habillement…), le processus de modernisation du pays a entrainé progressivement une marginalisation de cet animal. En effet, le recours généralisé à la mécanisation pour le transport et les travaux agricoles a réduit le rôle du dromadaire à la simple production de lait (notamment pour les éleveurs et chameliers) et surtout de viande. Cette régression a provoqué la réduction de ses effectifs à moins de 80.000 têtes à la fin des années 1980 (contre 225 000 têtes à l'Indépendance du pays). Toutefois, on constate depuis quelques temps un certain regain d'intérêt pour l'élevage du dromadaire grâce notamment aux travaux de recherche de l'IRA qui ont permis d'améliorer sensiblement les performances de cet animal. C'est dans ce cadre qu'un programme de réhabilitation de l'élevage du dromadaire a été mis en place par l'OEP depuis 1993 et a bénéficié d'un financement conséquent de la part de l'Etat (16 millions de DT) dans le cadre du Plan quinquennal 2016-2020.

Au cours de la période 1993-2018, les besoins moyens annuels du cheptel tunisien toutes espèces confondues sont évalués à 5,8 milliards d'unités fourragères. La part des petits ruminants est estimée à 63 % quant à celle des camelins, elle représente 3,7 % des besoins alimentaires du cheptel tunisien. Le taux moyen annuel de couverture des besoins alimentaires du cheptel ruminant par la production fourragère locale est estimé à 78 % pour la période 2006-2017. Selon la pluviométrie, cette couverture varie de 80 % en année pluvieuse à 65 % en année sèche.

[3] Même si une certaine baisse des effectifs a été constatée ces dernières années (6,4 millions de têtes en 2017 contre 6,8 millions têtes en 2014).

Tableau 3. Taux moyen de couverture annuelle des besoins alimentaires du cheptel ruminant (2006-2017)

Besoins	Taux de couverture moyen (%)
En cultures fourragères	48
En fourrage grossier	87
En aliments concentrés	95
Global annuel	78

Source : DGPA, Ministère de l'Agriculture

En plus de l'apport fourrager sylvopastoral, les disponibilités fourragères locales sont assurées par les sous-produits agricoles et agro-industriels, par les cultures fourragères en sec ou en irrigué telles que l'avoine, l'orge, le triticale, le trèfle d'Alexandrie (Bersim), le Sulla, la luzerne et le sorgho fourrager et par la production d'aliments concentrés. Ainsi, entre 2008 et 2017, la production moyenne annuelle des sous-produits agricoles et agro-industriels s'est élevée à 2 803 300 tonnes (y compris le son de blé) contribuant ainsi par une part non négligeable à la satisfaction des besoins alimentaires du cheptel tunisien[4]. Quant à la production moyenne annuelle d'aliments concentrés, elle a été de l'ordre de 897 300 tonnes entre 2007 et 2017 dont le quart est destiné aux ovins et aux caprins pour lesquels la complémentation reste basée principalement sur l'orge grain et le son de blé notamment dans les grands parcours du Centre-Sud.

Le déficit fourrager est couvert par les aliments importés sous forme d'orge[5], de son de blé, de bouchons de luzerne. En période de sècheresse prolongée, l'importation massive des aliments pour bétail constitue une véritable stratégie de sauvegarde du cheptel national qui permet aux éleveurs, grâce à des prix subventionnés par l'Etat, de disposer d'aliments pour leurs animaux et d'échapper par conséquent aux grandes fluctuations de leurs troupeaux. De ce fait, on assiste au maintien de grands troupeaux, avec parfois des animaux de réforme, sur des parcours fragilisés par la sécheresse, augmentant ainsi la pression sur ces derniers et la surexploitation de leurs maigres ressources pastorales. En dépit de cette pression continue sur les parcours, force est de constater que le recours aux importations des aliments fourragers pour la sauvegarde du cheptel a le mérite d'une part de stabiliser la production animale du pays et de lui permettre ainsi d'éviter l'importation des produits animaux dont la qualité n'est pas toujours garantie et d'autre part de maintenir une activité économique dans des zones marginales qui ne peuvent, du moins pour le moment, se passer de l'activité "Elevage".

Cette présentation succincte du potentiel fourrager et des besoins alimentaires du cheptel du pays nous permet de constater que malgré l'intensification des systèmes d'élevage (y compris en milieu pastoral) et la diversification des sources d'alimentation du cheptel, les parcours naturels gardent un rôle important sur ce plan. Ceci concerne davantage les régions agropastorales du Centre et Sud du pays où l'élevage des petits ruminants demeure dans sa grande majorité traditionnel et lié à la ressource pastorale. Cette importance du rôle des parcours se manifeste à travers leur contribution à la couverture des besoins alimentaires du cheptel national qui serait d'environ 16% en année moyenne. Rapportée aux besoins du cheptel ovin, caprin et camelin, qui sont les espèces les plus concernées par l'usage des parcours, cette contribution est estimée à 23,3% soit environ le quart des 3,8 milliards d'UF nécessaires annuellement pour l'alimentation du cheptel. Sur le plan économique, l'importance du rôle des parcours apparait à travers d'une part la contribution de l'élevage pastoral à la production nationale en viandes rouges d'environ 50 % permettant ainsi au pays de réaliser, depuis plusieurs années, une "certaine" autosuffisance en produits animaux et de réduire ainsi le déficit de sa balance commerciale alimentaire et d'autre part de réduire la facture des importations des aliments pour bétail.

2.4. Biens et services environnementaux fournis par les parcours

En plus de la production fourragère, les terres de parcours fournissent un ensemble de biens et services à caractère écologique qui concernent entre autres la conservation de la biodiversité, la protection des sols et de l'infrastructure contre l'érosion hydrique, la protection contre l'ensablement et la

[4] Toutefois, des efforts restent à faire pour mieux valoriser les sous-produits de certaines espèces arboricoles tels que l'olivier et le palmier dont les sous-produits sont loin d'être valorisés de manière optimale.
[5] Avec une moyenne annuelle de 589 457 tonnes d'importation d'orge entre 2013 et 2017.

désertification, la séquestration du carbone et le maintien des activités récréatives et culturelles. Au total, la valeur économique des bénéfices tirés des parcours est estimée à 724 Millions DT/an, correspondant à environ trois fois celle fournie par les forêts et à environ 1 % du PIB du pays. Cette valeur se compose principalement de la protection contre l'érosion (entre 52 % et 59%), de la production de fourrage (entre 12 % et 16 %), et d'autres produits (de 14 % à 22%). Ces avantages sont particulièrement importants notamment dans certaines zones défavorisées où l'élevage reste la principale source de revenu et les phénomènes d'érosion et de désertification constituent une véritable menace pour l'écosystème.

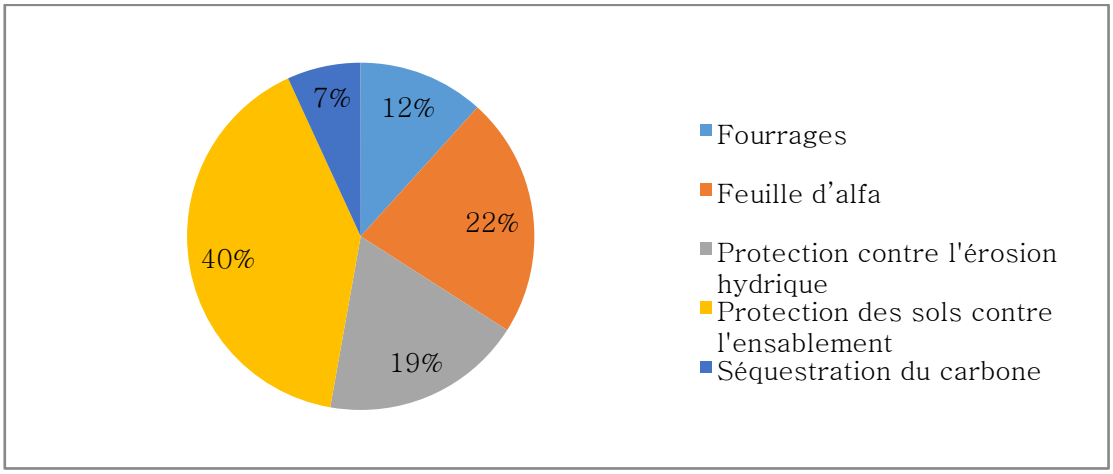


Figure 1.Répartition de la valeur économique des parcours alfatiers en 2012

Source : Croitoru et Daly-Hassen, 2015

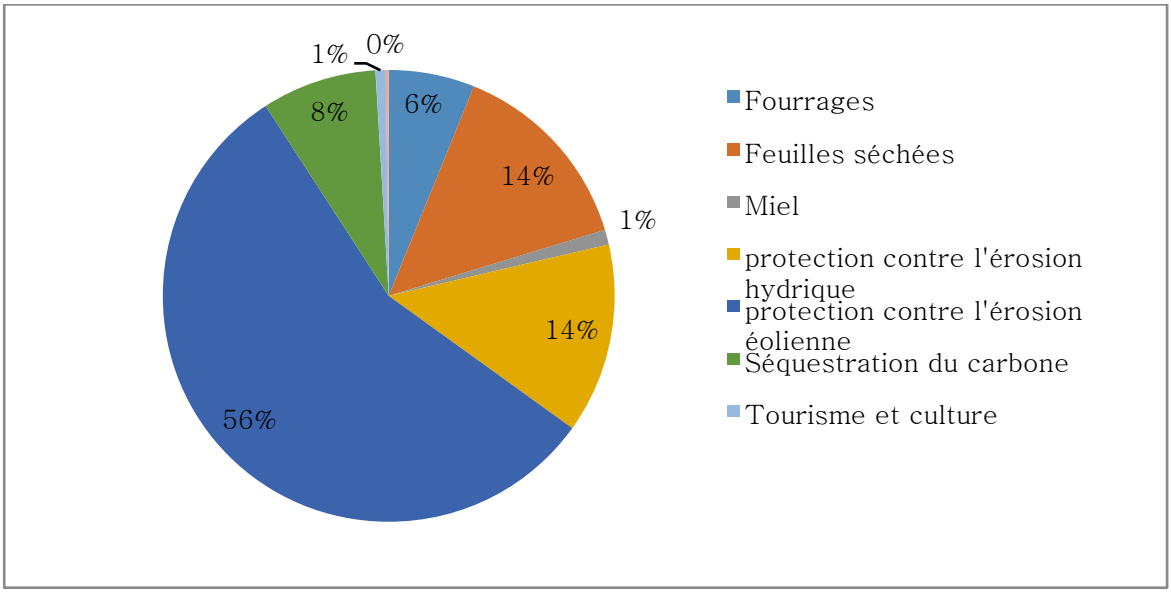


Figure 2.Répartition de la valeur économique des parcours steppiques en 2012

Source : Croitoru et Daly-Hassen, 2015

Comme nous pouvons le constater à travers ces deux graphiques le rôle des parcours dépasse de loin celui de produire des aliments pour le troupeau, en réalité il concerne en premier lieu la protection de l'environnement sous différentes formes y compris à travers la séquestration du Carbonne pour protéger la couche d'ozone et lutter contre le changement climatique qui accentue l'aridité dans les territoires pastoraux et le pays en général. En outre, la richesse écologique des parcours constitue un facteur appréciable de biodiversité, d'habitat naturel pour la faune sauvage et même pour des produits de terroir de qualité tel que le miel à Beni Khedach ou le mouton d'El Ouara de Sidi Bouzid ou de thibar. L'activité de récréation pour les familles voire de tourisme donne aussi de la valeur aux parcours dont l'intégration dans les circuits touristiques organisés et bien maitrisés pourrait générer un

développement remarquable des espaces pastoraux notamment à travers la valorisation des paysages steppiques, des parcs nationaux et des traditions et pratiques pastorales.

2.5. La dégradation des terrains de parcours

Les anciens modes et techniques d'exploitation des parcours permettaient grâce notamment à la transhumance de répartir la charge animale sur de très grandes superficies, de profiter de la complémentarité entre les régions et par la même occasion accorder aux parcours un repos indispensable à leur restauration. De nos jours, l'intensification du système d'élevage (grâce à la complémentation) a modifié totalement le comportement des éleveurs à l'égard des parcours avec les conséquences que nous connaissons en termes de dégradation de leur potentiel fourrager et de la réduction de leur capacité à protéger l'écosystème. C'est ainsi que nous constatons depuis plusieurs décennies une détérioration continue de l'écosystème pastoral liée au phénomène du surpâturage qui affecte en particulier les parcours collectifs dont l'utilisation sans régulation de la charge animale reflète parfaitement la fameuse « tragédie des communs ». Les parcours subissent aussi les conséquences du processus de privatisation des terres collectives qui entraine leur conversion en plantations d'oliviers, en périmètres irrigués et en terres à céréales, c'est ainsi que la superficie des parcours est passée de 6,1 millions d'ha en 2005 à 5,5 millions ha en 2012.

En plus des problèmes liés à l'usage inapproprié des parcours collectifs, se rajoutent les changements climatiques dont les impacts rendent les écosystèmes pastoraux plus vulnérables et contribuent à leur dégradation en l'absence malheureusement de toute stratégie d'adaptation[6]. A ce propos, les études effectuées en 2013 par l'IRA en partenariat avec la GIZ permettent de constater que la réduction de la production pastorale et la séquestration de Carbonne, sous l'effet du changement climatique, serait de l'ordre de 26% à l'horizon 2050 pour les parcours du gouvernorat de Médenine.

Au-delà des impacts négatifs de l'usage collectif des parcours et du changement climatique, la situation difficile dans laquelle se trouve actuellement les parcours est en réalité le résultat de contraintes d'ordre économique et social auxquels est confronté le pays depuis son indépendance dont le traitement à l'avenir devrait prendre en considération les exigences d'un développement durable des parcours. Ces contraintes concernent en particulier la nécessité d'accroitre la production agricole en vue d'améliorer la sécurité alimentaire du pays et de créer des sources de revenu pour les populations rurales démunies y compris dans les zones à faible potentiel agricole ou à vocation pastorale. La privatisation des terres collectives, la mise en valeur agricole, l'intensification des systèmes d'élevage pastoral à travers la complémentation s'inscrivent parfaitement dans cette stratégie de mobilisation des ressources naturelles. Le contexte de déficit alimentaire et de pauvreté rurale pousse certainement à l'adoption de cette attitude de mobilisation tout azimut mais les conséquences environnementales, parfois irréversibles, témoignent de plus en plus de l'incohérence de cette stratégie dont le coût environnemental s'avère élevé. En effet, en milieu pastoral, le coût de la dégradation des terres de parcours est estimé globalement à 73 millions DT par an. Cela représente environ 10% de la valeur économique des services écosystémiques fournis par les parcours chaque année. Face à cette nouvelle contrainte écologique, l'impératif d'un changement de cap pour un développement s'inscrivant dans une perspective de durabilité s'impose y compris en milieu pastoral en adoptant de nouvelles règles et institutions garantissant une gestion durable des parcours.

2.6. Conclusion

L'examen rapide de la situation et du rôle des parcours que nous venons d'effectuer nous a permis de montrer que ces derniers continuent à occuper une superficie non négligeable du pays et de sa SAU et ce en dépit de la privatisation d'une bonne partie des terres collectives et des processus de mise en valeur agricole. Les parcours concernent en particuliers les régions du Centre et Sud du pays où une activité d'élevage pastoral continue à faire vivre une partie de la population rurale et contribue sensiblement à l'approvisionnement du pays en viande rouge et à la réduction du déficit de sa balance commerciale agroalimentaire. Mais comme nous l'avons signalé plus haut l'intérêt des parcours ne réside pas seulement dans la production fourragère et le maintien d'une activité d'élevage pastoral fort

[6] Le pays dispose depuis 2007 d'une stratégie d'adaptation du secteur agricole et des écosystèmes au changement climatique qui prévoit le renforcement de la résilience des écosystèmes, y compris pastoraux, face à ce phénomène mais qui tarde malheureusement à être mise en œuvre.

utile, il concerne aussi la fourniture de nombreux biens et servicesenvironnementaux également très utiles pour la société. De ce fait, nous pouvons parler dorénavant d'une multifonctionnalité des parcours qui mérite à la fois une prise de conscience et une réponse appropriée pour sa préservation. Dans ce cadre, la protection des parcours contre la dégradation ne devrait pas relever uniquement de la politique agricole mais plutôt d'une politique globale de développement durable dont les retombées positives touchent non seulement de nombreux secteurs de la vie économique et sociale de nos jours mais également le sort des générations futures. C'est un choix stratégique majeur qui nécessite un débat et un consensus au sein de la société permettant de conduire à la mise en place de politiques publiques conséquentes et à la mobilisation des ressources nécessaires.

3. ASPECTS FONCIERS ET LÉGISLATIFS DES PARCOURS

3.1. Typologies des parcours selon leur statut

Sur le plan foncier, les parcours tunisiens sont répartis en quatre principaux types :

Tableau 4. Récapitulatif des superficies par type de parcours

Types de parcours	Non soumis au régime forestier (ha)	Soumis au régime forestier (ha)
Parcours Forestiers	-	970 000
Parcours Domaniaux	-	67 881
Parcours Collectifs	1 962 301	537 699
Parcours Privés	1 285 000	-
Total	3 247 301	1 575 580
Total général	**4 285 182**	

Source : Rapport REDD+, DGF 2015

Le mode de gestion de ces différents types de parcours fait intervenir de nombreux acteurs rendant ainsi la situation assez complexe :

Les parcours du Domaine forestier d'Etat (DFE) : Ces parcours sont soumis au régime forestier et servent en principe comme réserves de pâturage à utiliser en cas de périodes calamiteuses conformément à l'article 62 du Code forestier qui accorde un droit de pacage sur ces parcours aux usagers des forêts. Toutefois, ces parcours sont souvent surpâturés et utilisés pour l'agriculture aux dépens des forêts. Etant partie intégrante du DFE, ces parcours sont donc inaliénables, imprescriptibles et non susceptibles de déclassement sauf dans les cas prévus par l'article 15 du CF.

Les parcours domaniaux (PD) : Appartenant au domaine privé de l'Etat, ces parcours peuvent être soumis au régime forestier et bénéficier par conséquent de l'établissement de plans d'aménagement pastoraux à travers la DGF. Toutefois, force est de constater que depuis les années 1960 il n'y a pas eu un seul plan d'aménagement et on est en droit de se demander à quoi servirait la mise sous régime forestier de ce type de parcours. En fait, les parcours domaniaux sont utilisés, en grande partie, par l'Office des Terres Domaniales (OTD) et les Unités Coopératives de Production Agricole (UCPA), usufruitières de certaines terres domaniales. Le reste est utilisé par les locataires des terres domaniales selon des pratiques coutumières qui consistaient au libre usage des parcours domaniaux par tous notamment en périodes de disettes. Après la révolution, plusieurs occupations illégales ont été faites par les riverains des parcours domaniaux en invoquant la coutume et même des droits de propriété confisqués antérieurement. C'est le cas par exemple du parcours domanial ''Haj Kacem'' dans la région de Sfax, soumis au régime forestier en 1981, qui a perdu environ 4000 ha sur les 11 004 ha suite à des mises en cultures et la construction anarchique d'habitations faites par les riverains.

Les parcours collectifs (PC) : Se concentrant dans la partie aride et semi-aride du pays (Centre et Sud), les parcours collectifs couvrent une superficie d'environ de 2,5 millions d'ha. Toutefois, la superficie exacte de ces parcours n'est pas bien connue faute de délimitation définitive et d'extension continue des terrains de mise en valeur agricole. Ce sont seulement les parcours collectifs soumis au régime forestier, par arrêté du ministère de l'agriculture, et ceux soustraits de ce régime qui sont les mieux connus et comptabilisés. En fait, l'administration ne dispose que des superficies pastorales objet de l'inventaire physique qui n'a rien à voir avec l'inventaire foncier car il ne distingue pas les statuts fonciers des différents types de parcours et surtout les parcours collectifs limitrophes du Sahara qui

appartiennent, à priori, au domaine public. Les parcours collectifs sont gérés par des Conseils de gestion (CG) dont l'une des attributions consiste à « veiller à l'entretien des plantations et des aménagements fonciers effectués, à la mise en défens et à l'organisation des zones réservées au parcours ».

Les parcours privés (PP) : Soumis aux règles du droit commun de la propriété foncière, les parcours privés sont généralement inclus dans les exploitations agricoles et en constituent des portions délaissées pour le pâturage des animaux. Mais pendant les années pluvieuses, ces parcours sont souvent emblavés pour la production céréalière[7] ou pour servir de parcours améliorés. Ils sont constitués, à l'instar de la majorité des propriétés foncières rurales, de petites superficies très disparates. Leur localisation géographique est difficile et leur individualisation sur des plans ou des cartes de parcours l'est encore plus. Selon la loi de 2005 relative à l'élevage et aux produits animaux, les services compétents du ministère de l'agriculture sont chargés de procéder à la délimitation des terres à vocation pastorale. Toutefois, cette délimitation n'a pas eu lieu faute de moyens humains et matériels et du temps.

Les parcours des nappes alfatières :selon la classification foncière, ces parcours se répartissent entre le DFE, les terrains collectifs et les terrains privés**.** D'après le Code forestier *(Art.4), l*es parcours alfatiers sont soumis d'office au régime forestier quels qu'en soient le propriétaire et la superficie et font, en principe, l'objet de plans d'aménagement indiquant le mode d'exploitation et de cueillette de l'alfa, la mise en défens des zones surexploitées et la règlementation des parcours au profit des usagers des nappes domaniales et des membres des collectivités. Selon l'inventaire forestier et pastoral de 2010, la superficie des nappes alfatières, tout statut foncier confondu, est de 452 339 ha. Toutefois, ces parcours subissent à la fois une pression très forte, liée au surpâturage et au défrichement pour la mise en culture, et une vulnérabilité croissante face au changement climatique qui entraine une réduction continue de leurs superficies et de leur production pastorale.

Tableau 5. Statuts fonciers des parcours et impact de leur mode de gestion

Statut foncier	**Acteurs et organismes gestionnaires**	**Impact : atouts et contraintes**
Domaine forestier de l'Etat (DFE)	DGF	Situation foncière sécurisée Inaliénable Imprescriptible Non susceptible de déclassement sauf des cas prévus par l'Art 15 du CF
Domaine privé de l'Etat (DPE)	OTD et UCPA pour les parcours non soumis au régime forestier	Possibilités d'intensifications, de conservation et de mise en valeur selon disponibilité des moyens Manque du pouvoir répressif
	DGF et OTD pour le parcours soumis au régime forestier	Mauvaise coordination et échec de mise en œuvre des conventions de gestion entre la DGF et OTD Protection et conservation des parcours est assurée
	MDEAF Opérations foncières	Large compétence sur le plan foncier (cession et location) Limitation des atteintes aux droits de propriétés de l'Etat
Terrains collectifs	CG pour les parcours non soumis au régime forestier	Exploitation non réglementée et anarchique et dégradation avancée Savoir-faire local important

[7] De ce fait, il est parfois difficile de considérer ces terres comme des parcours dans le sens strict du terme même si c'est là où les dépenses de l'Etat sont les plus élevées.

	CG et DGF pour les parcours soumis au régime forestier GDA et CRDA	Absence de coordination Gestion unilatérale par la DGF Impossibilité de mise en œuvre des conventions de gestion Conflits avec les usagers et les ayants droits Demande croissante de soustraction au régime forestier Impact positif de la soumission sur le plan de la conservation pastorale et l'amélioration des conditions d'élevage par rapport aux parcours non soumis Nouvelle dynamique de partenariat entre CRDA et GDA pour les nouveaux projets (PRODESUD, PRODEFIL)
Terrains privés	Propriétaires Locataires OEP CRDA	Terrains inclus dans les exploitations agricoles Méconnaissance des limites et superficies très disparates Perte continue par changement de vocation (plantation arboricole en sec et création périmètre irrigué) Nouvelles dynamiques de partenariat entre les propriétaires, les CRDA et l'OEP pour les programmes et projets spécifiques (PRODESUD, PRODEFIL, programme OEP)

Une lecture rapide de ce tableau nous permet de constater la multitude des statuts fonciers des terrains de parcours, la diversité des acteurs et organismes gestionnaires des parcours, y compris pour les terrains relevant de l'autorité de l'Etat, et enfin l'impact souvent négatif d'une gestion éclatée et peu coordonnée entre les différents intervenants. De ce fait, même si les parcours bénéficiant d'opération de conservation et d'amélioration pastorale sont en meilleur état, force est de constater que l'état général des parcours du pays, y compris ceux soumis au régime forestier, n'est pas satisfaisant.

3.2. Evolution du cadre légal et législatif des parcours en Tunisie

Le cadre légal et législatif des parcours en Tunisie a connu depuis la colonisation du pays en 1881 une évolution significative dont les principales étapes sont :

Pendant la période coloniale

Dès son installation en 1881 en Tunisie, la colonisation a mis en place une politique foncière visant la délimitation et la clarification du statut foncier des terres, la facilitation de l'installation des colons, la sédentarisation et le contrôle des populations pastorales. Pour ce faire, de nombreux textes juridiques relatifs aux parcours ont été promulgués dont notamment :

Le Décret du 18 juin 1918 sur la gestion et l'aliénation du domaine privé de l'Etat qui a reconnu clairementl'existence de la notion de parcours et d'éleveurs de bétails.

Le décret du 28 février 1920 sur le droit d'usage au pâturage qui avait pour objet entre autres de déterminer les usages de chaque forêt et d'introduire la notion d'évènements calamiteux.

Le décret du 5 juillet 1926 sur la fixation des dunes qui avait pour objet de boiser les terrains sablonneux pour les protéger et protéger les autres terrains attenants contre l'ensablement. L'apport de ce décret réside dans le fait d'étendre la notion de parcours aux propriétés privées.

Le décret du 30 décembre 1935 qui a étendu la notion de parcours aux terres collectives de tribus. Il prévoit queles terres collectives de parcours nécessaires aux besoins de la tribu ne peuvent être ni morcelées ni occupées individuellement d'une manière constante et permanente.

Depuis l'indépendance du pays

Avec l'indépendance en 1956, L'État national a engagé un processus précoce de « tunisification » des lois et règlementations propres aux forêts, au statut des terres collectives de parcours et au développement sylvopastoral et ce à travers la promulgation de nombreux textes juridiques dont notamment la loi sur le régime forestier en 1959, le Code forestier en 1966, la loi fixant le régime des terres collectives en 1964 et la loi sur la mise en valeur agricole et pastorale en 1963.

Le cadre juridique lié au domaine forestier et pastoral sera renforcé à partir des années 1980 par la promulgation d'environ une quinzaine de textes entre lois, décrets et arrêtés ministériels. Il s'agit notamment de l'actuel Code forestier (CF) de 1988 et de ses textes d'application qui a permis de définir pour la première fois les parcours comme suit : « on entend par terrains de parcours, les terrains non cultivés couverts d'une végétation spontanée ou introduite, herbacée ou ligneuse pour servir de nourriture pour le cheptel. ».

Selon le CF, la soumission au régime forestier des terrains de parcours a, en principe, pour objectif d'assurer la pérennité, la reconstitution et l'amélioration de ces parcours, tout en tenant compte des intérêts légitimes des utilisateurs légaux de ces terrains. Le CF stipule que l'exercice du pâturage dans les terrains de parcours soumis au régime forestier est défini par les plans d'aménagement pastoraux qui dans la pratique ne sont pas mis en place dans les 537 699 ha de parcours collectifs soumis au régime forestier.

A la suite de la Révolution en 2011, la situation des terres collectives a fait l'objet d'un débat assez vif au sein de la société qui a mis l'accent sur la nécessité de faire évoluer le statut de ces terres afin de contribuer au développement des régions concernées qui sont souvent considérées comme défavorisées. Ce débat a débouché sur la promulgation de loi n° 2016-69 du 10 août 2016, modifiant et complétant celle de 1964, fixant le régime des terres collectives. Cette nouvelle loi a apporté des modifications sérieuses notamment en matière de parcours collectifs. En effet, son article 16 dispose que « dans le cas où il s'agit de terre réservée au parcours, la jouissance en commun sera exercée par les membres de la collectivité ». Cela veut dire qu'il n'y a pas de distinction entre éleveurs et non éleveurs ce qui implique que ces derniers peuvent bénéficier des avantages éventuels procurés par les parcours sous forme de paiement pour services écologiques par exemple. Également une importante nouvelle disposition a été introduite par cette loi, elle consiste à exclure des terres collectives les terres mises en valeur par leurs occupants, à condition qu'une possession de dix ans au moins, avant la promulgation de la présente loi, soit prouvée, à l'exception des terres de parcours collectifs qui ont été nivelées et plantées contrairement à la législation en vigueur. Cette exclusion est de nature à aider théoriquement à récupérer d'importantes superficies pastorales occupées illicitement, mais dans la pratique ça reste à confirmer.

Actuellement, un projet de loi relatif aux parcours et au pastoralisme est en cours de préparation par la DGF avec l'appui de l'ICARDA et la GIZ. Il vise à mettre en place un cadre instituant légalement le pastoralisme pour en faire un secteur bien étoffé juridiquement. Les objectifs visés par ce projet de loi sont :

- la promotion de la gouvernance de la gestion durable des espaces pastoraux,
- la mise en valeur et l'optimisation de l'exploitation des disponibilités fourragères que les parcours naturels recèlent,
- la promotion du rôle des espaces pastoraux dans la lutte contre les changements climatiques et contre l'émanation des gaz à effet de serre,
- l'instauration d'un équilibre entre la production fourragère naturelle et les besoins des cheptels qui en dépendent principalement,

Ce projet de loi comporte 9 chapitres et 66 articles. Parmi ces chapitres on peut citer le chapitre cinq qui concerne notamment la création des « Groupements de développement pastoral » avec comme objet l'organisation et la promotion de l'activité pastorale et la sauvegarde des parcours et des espaces pastoraux. Le chapitre six indique dans son premier article (numéro 51) que «La protection des espaces pastoraux contre l'érosion, la désertification, la surexploitation, la dégradation et contre les effets négatifs des changements climatiques constituent des actions d'intérêt national». Quant au chapitre sept qui porte sur le paiement pour services environnementaux des parcours indique dans son premier article (numéro 54) qu'« en vue d'assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les espaces pastoraux, l'Etat, les établissements publics et les collectivités territoriales doivent effectuer des paiements pour services environnementaux procurés par les parcours ».

Sur le plan de l'encouragement au développement sylvopastoral, le code d'incitation aux investissements de 1993 a introduit des mesures favorisant la création de parcours et de surfaces destinés aux pâturages et la plantation des arbustes fourragers et forestiers. Cet encouragement sera

renforcé à travers le décret de 1995 réglementant l'appui de l'Etat au profit des petits agriculteurs et des petits pêcheurs. Lequel décret accorde des encouragements sous forme de prêts pour les activités agricoles et sylvopastorales (y compris la mise en défens des parcours et la plantation d'arbustes fourragers). Cependant, ces dispositions sont restées plus théoriques que pratiques en référence aux résultats enregistrés sur le plan sylvopastoral.

3.3. Conclusion

En parcourant la législation nationale, il est aisé de constater que les parcours n'ont pas bénéficié d'une législation qui leur est propre. Ainsi, les dispositions prises en rapport avec les parcours sont souvent incluses principalement dans la législation forestière et dans les lois relatives aux terres collectives. En effet, depuis la promulgation par la colonisation du décret du 20 août 1886 jusqu'à la Loi n° 2016-69 du 10 août 2016, relative aux terres collectives, 38 textes (lois, décret-loi, arrêtés et décrets) ont fait référence au terme « parcours » sans toutefois, leur réserver un statut autonome. Contrairement au terme sylvopastoral, généralement lié aux forêts et aux parcours forestiers, le terme pastoral ou pastoralisme est souvent absent dans les 38 textes inventoriés, à de rares exceptions. Dans ce cadre, le code forestier de 1988 qui est supposé règlementer et encourager le développement et la protection des parcours ne fait pas référence au pastoralisme. Il ne lui réserve qu'un chapitre constitué de seulement 10 articles dont 2 à caractère procédural et 2 autres se rapportant aux mesures de police pour la conservation des parcours. Par ailleurs, ni le code forestier ni les mesures d'encouragement n'évoquent le pastoralisme comme activité économique à part qui contribue d'une façon significative à la production du secteur de l'élevage en Tunisie.

L'absence d'un cadre légal spécifique aux parcours et au pastoralisme est considérée comme un vecteur de dégradation des espaces pastoraux et un frein au développement de l'activité pastorale, notamment dans les zones où celle-ci constitue un mode de vie et une source de revenu pour une partie non négligeable de la population.

Plusieurs contraintes ont freiné le développement d'un « corpus » législatif propre au parcours et au pastoralisme. Ces contraintes puisent leurs racines dans des faits généraux d'ordre historique, sociétal et politique comme la disparition du nomadisme, la fin du droit coutumier, l'émiettement de la propriété foncière et son individualisation, la priorité donnée au reboisement et à la protection des forêts et la promotion de la mise en valeur agricole.

Des mesures de rattrapage aidant à reconsidérer les parcours ont eu lieu telle que l'adhésion de la Tunisie aux trois conventions internationales de Rio (Lutte contre la désertification, Biodiversité, Changement climatique) et l'adoption de la nouvelle Constitution (janvier 2014) qui a accordé à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles une attention particulière. De même le code forestier de 1988 a essayé d'accorder un peu plus d'importance au parcours mais ne fait pas référence explicitement au pastoralisme.

Face à cette situation de marginalisation du monde pastoral, une attention particulière accordée au pastoralisme, à la gestion durable des parcours et à la relation d'interdépendance entre les éleveurs, leurs troupeaux et les milieux qu'ils exploitent s'impose. Il s'agit de garantir non seulement la durabilité de l'activité pastorale et des parcours mais aussi celle d'un mode de vie dont la culture spécifique continue à marquer de nombreuses régions du Centre et Sud du pays. En outre, le maintien et le développement de l'activité pastorale contribue à la consolidation de la sécurité du pays grâce à une présence humaine dans les grands parcours frontaliers du Sud et de l'Ouest. Cette tâche passe par la conception et la mise au point d'un cadre instituant légalement le pastoralisme et protégeant les terres de parcours. C'est dans ce cadre que le projet de loi relatif aux parcours et au pastoralisme, en cours de préparation par la DGF, doit bénéficier d'une priorité absolue de la part des autorités compétentes pour faciliter rapidement son adoption comme cadre législatif approprié pour le pastoralisme et son inscription dans une stratégie globale de développement durable des territoires pastoraux. Par ailleurs, ce nouveau cadre législatif doit prendre en considération la multifonctionnalité des parcours que nous avons évoqué plus haut et qui nécessite la prise en compte de l'ensemble des biens et services assurés par les parcours.

4. ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE TUNISIENNE EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION PASTORALE

Initiée par la colonisation, à travers un triple processus de sédentarisation des populations nomades, de mise en valeur agricole des terres et d'organisation de l'espace, la dynamique de transformation des espaces pastoraux sera poursuivie par l'Etat national dans le cadre de sa politique de modernisation de l'économie et de la société. De ce fait, le mode d'utilisation de ces espaces a connu une mutation profonde dans de nombreuses régions du pays caractérisée par l'apparition d'un nouveau mode d'occupation et d'exploitation des vastes parcours steppiques, basé sur l'arboriculture, principalement l'oléiculture, la céréaliculture, les ateliers d'engraissement et un pacage limité dans le temps et dans l'espace. C'est aussi le début de l'extension à grande échelle des périmètres irrigués par la création des puits de surface et l'aménagement des périmètres publics irrigués (PPI) à partir de forages captant les nappes profondes dans les anciennes steppes pastorales à l'instar de la plaine de Bled Gammouda (Sidi Bouzid) qui a connu une véritable révolution agricole. Ainsi, entre 1975 et 2005, la Tunisie a vu la majorité de ses écosystèmes pastoraux se transformer en agro-systèmes entrainant par la même occasion la dynamique de dégradation des ressources pastorales signalée plus haut.

En somme, l'ancien mode d'exploitation des parcours qui leur assurait une certaine durabilité s'est brisé ce qui va nécessiter l'intervention des services techniques pour essayer de faire face au processus de dégradation aggravé par les effets désastreux des sécheresses des années 1960 qui ont suscité une prise de conscience sérieuse du problème de l'élevage et de l'amélioration des pâturages. C'est ainsi qu'avec la promulgation du code forestier en 1966, la DGF a entamé quelques opérations d'amélioration pastorale mais les résultats obtenus ont été assez limités à cause entre autres de l'absence de plans d'aménagement. En réalité, les premiers efforts des services techniques dans ce domaine ont concerné en premier lieu la création de plantations sylvopastorales, l'aménagement des points d'eau pastorale et à la distribution d'aliments de sauvegarde en période de sécheresse.

4.1. Les expériences précoces d'amélioration pastorale

Les services forestiers se sont mis les premiers à l'œuvre en créant des suites et des séries pastorales lorsqu'ils ont entamé les premières études et conçu les premiers plans d'aménagement des forêts. C'est à la suite de l'application de ces plans concernant l'aspect pastoral que les difficultés sont apparues ; les usagers de la forêt refusaient le regroupement des animaux en un seul troupeau, prévu par le plan d'aménagement afin de faciliter la mise en place du système de parcours en rotation. Ce fût ensuite la création des premiers périmètres de sauvegarde (PPS) à base d'arbustes fourragers pour les périodes difficiles. En exploitation directe par les troupeaux ou par coupe des branches et distribution à la bergerie, ils ont donné plus de bois que de fourrage. La majorité, voire la totalité des PPS, se trouve actuellement dans un état de délaissement total, détérioré et réaffecté à d'autres fins. Également, les périmètres pastoraux aménagés dans le cadre des différentes générations des PDRI ont eu la même tendance.

Levolet pastoral du Projet « Expérimentation et démonstration sur certaines productions fruitières, fourragères et animales, aménagement des parcours et leur relation avec les cultures fourragères en Tunisie centrale », a permis de constater que l'exploitation rationnelle des parcours, condition nécessaire pour l'amélioration de leur production fourragère, n'est réalisable qu'après avoir stabilisé le bilan fourrager du cheptel, en évitant le surpâturage en période de disette et en organisant la conduite du troupeau pour permettre la mise en défens du parcours à améliorer.

Un autre exemple, celui de la conversion du maquis du Nord en prairies à Sejenane, initié par l'OEP et la coopération allemande (GIZ), à partir d'une expérimentation menée par la recherche forestière, a été un vrai succès grâce à une évolution spectaculaire de la productivité pastorale. Toutefois, la reproductibilité et la durabilité du système mis en place n'ont pas été assurées à cause d'un désengagement de l'administration par rapport à la prise en charge des frais de gardiennage des périmètres mais aussi de la privatisation des terres collectives et la privatisation de la collecte du lait. Des milliers d'ha ont été exposés à des utilisations anarchiques et destructives conduisant à leur rétrogradation et l'atteinte d'états plus sévères que la situation de référence.

Le projet Oglet Merteba

Exemple frappant de succès de réhabilitation des parcours et de lutte contre l'ensablement, en zones arides, les parcours aménagés du périmètre d'Oglet Merteba à Menzel Habib (Gouvernorat de Gabès) ont subi la même tendance de dégradation et de délaissement voire de réaffectation au profit des plantations oléicoles (encouragées par ailleurs par des programmes publics) suite au désengagement de l'administration en 1984.

En plus des difficultés d'ordre social qui seront évoquées plus loin, le projet Oglet Mertba a connu des difficultés sur le plan technique en rapport avec l'amélioration des parcours que nous pouvons synthétiser comme suit :

La technique de mise en défens. Cette technique est la moins coûteuse. Appliquée dans les endroits appropriés ; ses résultats sont très bons et parfois immédiats. Réalisée dans des endroits où la végétation pérenne a disparu, elle favorise le développement de la végétation annuelle dont l'exploitation ne peut pas être différée. Mais ce développement est très faible lorsqu'il s'agit d'un sol limoneux ou à croûte et encroûtement et devient par conséquent sans intérêt.Par contre là où elle donne les meilleurs résultats ; elle est très difficile sinon impossible à faire accepter par la population qui s'oppose au gain immédiat que les ayant droits tirent de ce type de sol qui est par ailleurs le plus sensible à la dégradation et à la désertification. En effet, en année pluvieuse ce type de sol joue un rôle important pour l'alimentation du cheptel puisqu'il a la meilleure valeur fourragère et assure toujours une production végétale, aussi minime soit-elle. La mise en défens dans ce cas prive les animaux de ce fourrage qui finit par sécher et être soit transporté par le vent soit enseveli par le sable. Les éleveurs préfèrent exploiter cette végétation à l'état vert en raison de son rôle pour la production du lait indispensable pour les jeunes agneaux et de façon secondaire utile pour l'alimentation humaine. L'herbe qui dépasse les besoins du cheptel est récoltée et conservée sous forme de foin. Les rendements en céréales sur ce type de sol sont inférieurs à ceux obtenus sur sols limoneux, toutefois en année peu pluvieuse on peut toujours espérer récolter un peu de grains car la production céréalière est relativement moins aléatoire sur les sols sableux.

Pour être efficace, la mise en défens doit être pratiquée au moins pendant un an. L'idéal serait de 3 à 4 ans. Or les ayant droits s'y opposent pour les raisons que nous venons de développer et ce malgré les subventions accordées. En réalité, les agriculteurs ont difficilement accepté une période de mise en défens de 6 mois et finalement seule une superficie de 1830 ha a pu être mise en défens au prix d'énormes efforts et difficultés. Ainsi, la généralisation de la technique de mise en défens s'est révélée inconcevable, car elle exige d'importants moyens financiers (notamment pour la compensation) que l'Etat ne pouvait pas accorder au projet pendant une longue période.

Les plantations des arbustes fourragers introduits.En plus de la mise en défens, il a été proposé de créer des réserves fourragères sur pied (cactus inerme, acacia et Atriplex) afin de les utiliser en période difficile. Les plantations réalisées par le projet Oglet Mertba ont subi un échec que les ayant droits ont exploité afin de faire douter de la validité des techniques proposées. Même la tentative de planter des espèces locales (Retam) n'a pas eu le temps pour être diffusée. Concernant **les plantations de cactus**, l'échec peut s'expliquer par l'insuffisance des précipitations par rapport aux besoins de l'espèce, la mauvaise qualité du sol et la topographie plane du terrain. En réalité, en exigeant les meilleurs sols, le cactus peut difficilement concurrencer l'olivier. En effet, essayer de planter le cactus sur des sols profonds en bénéficiant des eaux de ruissellement est inacceptable pour les ayant droits en raison des rendements qu'ils peuvent obtenir en végétation naturelle, en céréales et olives.

Concernant ***l'Acacia***, le taux de réussite a été de seulement 15 % à Menzel Habib en raison notamment de la faiblesse de la pluviométrie (moins de 150 mm/an), l'exigence en irrigation sur les sols limoneux ce qui a mobilisé de nombreux tracteurs et citernes qui tombent souvent en panne au moment où les plantations ont le plus besoin d'eau. Quant aux plantations d'Acacia réalisées sur des sols sableux, donc moins exigeant en eau, elles ont subi l'action abrasive de l'érosion éolienne ; en outre la couverture obtenue dans ces parcelles par la végétation pérenne est supérieure à celle obtenue par l'acacia. De ce fait, une simple mise en défens aurait pu suffire et éviter des irrigations coûteuses et inutiles pendant environ 4 ans.

Pour les plantations ***d'Atriplex Halimus*** qui ont été tentées après l'échec du cactus et de l'acacia, les résultats ont été meilleurs avec un taux de réussite de 85 %. Malheureusement, l'appétibilité par les

animaux n'était pas satisfaisante. Quant à l'*Atriplex Numelaria*, l'appétibilité est très bonne à tel point que les rongeurs l'ont attaqué au stade très jeune et l'ont fortement endommagé.

Le développement des arbustes fourragers locaux.Le projet Oglet Merteba à Menzel Habib a tenté de réaliser, à petite échelle, la plantation d'arbustes fourragers locaux auprès de quelques agriculteurs moyennant l'octroi d'aliments concentrés subventionnés. Ces agriculteurs ont été favorables pour le Rtam qu'ils connaissent bien mais cette tentative a été de très courte durée à cause de l'arrêt du projet et n'a pas pu être évaluée. Mais on peut dire que de telles espèces ont de fortes chances de réussir.

L'échec du projet en matière d'amélioration des parcours est lié en partie à une opposition farouche, surtout de la part des gros éleveurs, qui a obligé les responsables du projet de différer la mise en défens et la pratique de la rotation avec respect de la charge. En outre, les plantations réalisées par le projet ont subi un échec sur lequel les ayant droits se sont appuyés pour mettre en cause la validité des techniques proposées.

4.2. Les expériences plus récentes

Les résultats peu encourageants de ces premières expériences d'amélioration pastorale ont conduit à un changement d'orientation à partir de la fin des années 1980 privilégiant davantage l'approche participative afin de pallier aux limites de l'approche sectorielle qui a marqué les premières expériences d'amélioration pastorale. En outre, la décision prise par l'Etat pour soumettre au régime forestier les parcours collectifs (environ 600 000 ha) et la préparation de leurs plans d'aménagement a nécessité un changement d'approche pour éviter les errements passés de la politique pastorale du pays. C'est dans ce cadre qu'une première stratégie décennale a été élaborée et mise en œuvre par la DGF intégrant les aménagements sylvicoles, la conservation des eaux et des terres agricoles, la lutte contre l'ensablement et la protection des terres de parcours. La démarche recommandée pour cette stratégie met davantage l'accent sur l'approche participative et intégrée (API) et la concertation constante avec les populations et leurs organisations de base dans le cadre d'un partenariat responsable.

Le programme de développement pastoral élaboré dans le cadre de cette stratégie avait pour objectif d'assurer la remise en état d'environ 1,2 million d'ha de parcours dégradés par leur réhabilitation et leur aménagement en milieu forestier et hors forêt. Lors de la mise en œuvre de ce programme, de nombreuses mesures et techniques ont été employées, en s'inspirant des opérations et expériences réussies. Il s'agit de la mise en défens, du réensemencement, de la plantation de cactus inerme et d'arbustes fourragers en plein et/ou en consolidation des ouvrages de CES, de l'installation de prairies permanentes dans le Nord, de la poursuite de création de périmètres pastoraux de sauvegarde (PPS) et du renforcement de l'hydraulique pastorale. Confiée à de nombreux organismes publics, cette stratégie s'apparentait davantage à un programme unifié, regroupant les interventions des acteurs institutionnels concernés sur les différents types de parcours, qu'à une véritable stratégie en faveur des parcours. En effet, dans ce programme : la DGF assurait la responsabilité du développement des parcours forestiers et des parcours collectifs soumis au régime forestier, et ce dans le cadre de sa stratégie de reboisement et de lutte contre la désertification; l'OEP assure quant à lui le volet développement des parcours sur les terrains privés individuels; de son côté la Direction générale de la conservation des eaux et du sol (DGACTA) contribue, dans le cadre de sa propre stratégie décennale, à la réalisation d'une partie du programme parcours, grâce à des interventions pour la consolidation biologique des ouvrages de CES effectués sur les terrains agricoles privés.

Cette première stratégie décennale a été relayée par une seconde stratégie pour la décennie des années 2000. En réalité, cette dernière découlait de la Stratégie nationale de développement du secteur forestier et pastoral (SNDSFP 2002-2011) qui relève de la DGF et qui a été complétée par les interventions des autres acteurs concernés chacun selon son domaine d'intervention : l'OEP pour les parcours privés, l'ODESYPANO pour les prairies des zones forestières du Nord-Ouest et la DGACTA pour la consolidation des ouvrages de CES dans les terrains agricoles privés.

La mise en œuvre de ces deux stratégies décennales ne semble pas avoir obtenu les résultats escomptés comme nous pouvons le constater dans le tableau suivant :

Tableau 6. Réalisation des différentes opérations d'aménagement des parcours mises en œuvre dans le cadre des deux stratégies décennales

Types d'aménagement	Prévisions (ha) 1990-2001	Réalisation (%)	Prévisions (ha) 2002-2011	Réalisation (%)
Arbustes fourragers	400.000	46	210 000	39
Cactus inerme	200.000	87	165 000	45
Aménagements des parcours	2.200.000	11	275 000	66
Total	3.000.000	19	650 000	52

Source : DGF/OEP

A part l'aménagement à base de cactus pendant la première stratégie décennale, les autres types d'aménagements n'ont atteint que des taux de réalisation assez modestes voire très faibles c'est le cas par exemple de la composante aménagement de parcours naturels qui n'a atteint qu'un taux de 11 % pendant la première stratégie. Le bilan global des réalisations en matière d'amélioration pastorale, pendant une vingtaine d'années, est de 908 000 ha (moyenne annuelle de 45 400 ha) ce qui est assez décevant et ne représente que 25 % des prévisions établies par les services techniques concernés. Non moins décevantes, les prévisions en matière d'aménagement des parcours, qui ont été largement revues à la baisse (moins 87,5 %) au cours de la seconde décennie, n'ont été atteintes que dans la limite de 17 % ce qui témoigne des difficultés rencontrées dans ce domaine en dépit de l'adoption de l'approche dite participative et intégrée (API) notamment par les nouveaux projets tel que le PRODESUD.

Les travaux d'analyse et d'évaluation de ces stratégies décennales attribuent la faiblesse des réalisations en matière d'amélioration pastorale à de nombreux facteurs dont notamment :

- l'absence d'une véritable politique dédiée au développement pastoral à l'instar d'autres domaines agricoles (exemple élevage bovin laitier) qui dispose de ressources budgétaires suffisantes et intègre les différents programmes et interventions dans le domaine.
- l'engouement des usagers des parcours pour la mise en culture des espaces pastoraux encouragés en cela par les politiques de privatisation des terres collectives et les programmes de mise ne valeur agricole (plantation arboricole et périmètres irrigués).
- la spécificité de l'investissement au niveau de l'amélioration pastorale qui ne génère pas des bénéfices immédiats et par conséquent peu attractif.
- la vulnérabilité économique des petits agro-pasteurs et la faible organisation des éleveurs en milieu pastoral où les conseils de gestion sont souvent inactifs et les GDA peu efficaces**.**
- les actions d'amélioration pastorale de ces stratégies décennales ont été réalisées selon une approche où la participation relève davantage d'une démarche procédurale ne permettant pas toujours d'engager une véritable dynamique de partenariat et de coresponsabilité entre l'administration et les groupes cibles.

4.3. Amélioration de l'infrastructure dans les parcours

En plus de la réhabilitation du couvert végétal, les expériences en matière d'amélioration pastorale ont comporté souvent une composante infrastructure qui concerne l'hydraulique pastorale, l'aménagement des pistes rurales et la création des aires d'ombrage. Les acquis dans ce domaine sont nombreux et ont souvent un impact direct sur les systèmes et conditions d'élevage en zone pastorale.

- ***L'Hydraulique pastorale***

Des efforts considérables ont été déployés au cours des dernières décennies par l'Etat dans le domaine de l'hydraulique pastorale au niveau des grands parcours du Sud (le Dhahar et El Ouara). En effet, plusieurs points d'eau ont été créés et équipés souvent avec des systèmes photovoltaïques pour l'exhaure de l'eau. De ce fait, la majeure partie des parcours sont assez bien desservies et leurs ressources pastorales exploitables et les zones dépourvues de points d'eau se font, en effet, de plus en plus rares.

Actuellement, le problème de l'eau en zones pastorales se pose surtout en termes de gestion des stations d'exhaure de l'eau qui reste la principale contrainte pour la durabilité des équipements mis en place.

- ***La création et la réhabilitation de citernes publiques***

La non-disponibilité de l'eau au niveau de certains endroits d'une part et la salinité élevée de cette eau dans d'autres endroits d'autre part ont rendu nécessaire la création et la réhabilitation de citernes publiques par les services techniques pour la collecte des eaux de pluie. Dans certains endroits, ce sont les éleveurs eux-mêmes qui ont pris l'initiative de créer des citernes pour la collecte des eaux de pluie ou pour stocker l'eau de forage transportée dans des citernes tractées.

- ***Les pistes rurales***

L'aménagement des pistes rurales en zones pastorales constitue également un point fort des projets d'amélioration pastorale. En effet, de nombreux grands parcours très éloignés des agglomérations (exemple ceux du Dhahar et d'El Ouara) sont aujourd'hui accessibles à travers un réseau de pistes carrossables. En effet, grâce à ce réseau la mobilité des troupeaux est rendue plus facile, le transport des aliments pour la complémentation des animaux plus rapide, les liens entre les éleveurs et leurs familles plus fréquents et la valorisation des ressources pastorales additionnelles possible. Toutefois, la présence de ce réseau routier peut aussi avoir des effets pervers tels que l'augmentation de la pression sur des parcours déjà fragiles, l'accroissement du commerce illicite notamment dans les parcours frontaliers et l'exacerbation des problèmes d'insécurité.

- ***Les aires d'ombrage***

L'exposition des animaux à l'ensoleillement durant la période estivale aboutit à un état de souffrance qui pourrait mettre en péril la survie des animaux, surtout que cette période coïncide avec la lutte, c'est-à-dire au moment où les animaux doivent avoir un état corporel convenable permettant de réussir l'exercice reproductif. Ainsi, le manque d'ombre au niveau des grands parcours des zones arides constitue un sérieux problème pour l'élevage pastoral et pour les bergers. De ce fait, des efforts ont été déployés par les services techniques pour équiper les parcours en aires d'ombrage, c'est le cas du projet PRODESUD qui a créé 92 ombrières qui sont très demandées par les bénéficiaires ; le PRODEFIL a installé également des aires d'ombrages dans sa zone d'intervention. La création d'aires d'ombrage revêt ainsi une importance capitale pour les troupeaux des petits ruminants et permet d'améliorer leurs performances.

Contrairement aux actions en matière d'amélioration du couvert végétal des parcours, les réalisations dans le domaine de l'infrastructure pastorale ont souvent atteint un niveau élevé par rapport aux prévisions. En réalité, les équipements installés sont souvent demandés par les éleveurs et répondent à des besoins effectifs en matière d'abreuvement et protection des animaux notamment pendant la période estivale et en matière de transport et d'accès aux grands parcours. Les acquis dans ce domaine sont nombreux et témoignent d'une grande maitrise des interventions sur terrain de la part des services techniques et des entreprises prestataires de services. Les difficultés signalées un peu partout concernent principalement la gestion et l'entretien de l'infrastructure et équipements mis en place faute d'une organisation efficace des éleveurs et d'un partenariat consolidé entre l'administration en charge des parcours et les organisations de base de ces derniers.

4.4. L'apport de la recherche en matière d'amélioration pastorale

Les travaux de recherche en matière de parcours, entrepris par les établissements concernés (IRA, INRAT, INRGREF), ont permis d'étudier la plupart des espèces pastorales sur le plan écologique, physiologique, phénologique, bromatologique, chimiques et de la digestibilité. Les résultats obtenus ont permis non seulement de connaitre le comportement de ces espèces mais aussi de proposer des solutions techniques pour remédier aux processus de dégradation des parcours. Toutefois, la valorisation des résultats de la recherche reste insuffisante et exige davantage de collaboration entre les centres de recherche et les organismes de développement. De même les travaux de recherche dans le domaine socio-économique nécessitent un renforcement pour apporter les réponses attendues aux difficultés rencontrées par les projets de développement pastoral en matière d'organisation des éleveurs et d'implication effective de leurs organisations de base dans une dynamique de gestion durable des parcours aménagés par les services techniques.

Les études entreprises sur certaines espèces pastorales ont permis de constater que chaque espèce arbustive, considérée seule, montre ses limites nutritionnelles pour les différentes espèces animales et ce en raison du déséquilibre en nutriments essentiels. Ce constat est en réalité tout à fait normal car il n'y a pas un seul aliment qui peut satisfaire tous les besoins d'un animal, on doit toujours apporter plusieurs types d'aliments pour arriver à un régime alimentaire équilibré.

Les acquis de la recherche ont permis également de constater que les conditions de réussite des plantations sylvo-pastorales dans les régions arides restent tributaires du choix du matériel végétal adopté, des caractéristiques du milieu édaphique, des techniques d'élevage des plants, des travaux d'entretien et de sauvegarde et des techniques de conduite et de gestion des plantations. Les situations écologiques d'installation, de développement et de croissance des espèces plantées en Tunisie présaharienne sont, en effet, loin d'être homogènes. Si les conditions climatiques sont généralement sévères et non contrôlables, en revanche les conditions édaphiques peuvent être plus ou moins favorables en fonction des situations. Ces dernières peuvent soit accentuer, soit atténuer l'aridité et donc favoriser ou défavoriser l'installation, le développement et la croissance des arbustes, exotiques ou autochtones, destinés à la création des réserves fourragères.

En matière de conservation et de domestication des plantes spontanées autochtones, les recherches entreprises par l'IRA ont permis d'attirer l'attention sur l'importance stratégique d'un patrimoine phytogénétique très diversifié en zones arides dont la conservation s'avère plus que jamais nécessaire à l'heure des changements climatiques. C'est dans ce contexte qu'une banque de semences fut créée à l'IRA depuis 1986 pour assurer à la fois la conservation, la caractérisation et la domestication/valorisation des plantes les plus prometteuses. Depuis la création en 2007 de la Banque nationale des gènes, la banque de semences de l'IRA est considérée comme l'un des principaux satellites nationaux spécialisés dans les plantes spontanées des zones arides et désertiques. Le volet valorisation des espèces conservées à l'IRA concerne différents usages tels que l'amélioration pastorale, l'utilisation médicinale, la fixation des sols et lutte contre la désertification et l'utilisation condimentaire. Des conventions de coopération entre l'IRA et les opérateurs de développement ont permis de tirer profit des acquis de cette banque dont la gestion scientifique et technique est assurée par le Laboratoire d'écologie pastorale de l'établissement.

Sur le plan de la recherche en zootechnie, la chèvre de race locale a bénéficié au cours des années 1980 d'un croisement avec la chèvre de race Alpine pour améliorer sa production laitière et avec la Damasquine pour la production de viande. Initiée et vulgarisée par l'IRA, cette opération de croisement a suscité l'intérêt des éleveurs notamment dans les gouvernorats du Sud et du Centre. Les travaux de recherche de l'IRA ont permis également de montrer que les contraintes spécifiques de l'élevage camelin pourrait être surmontées grâce à plusieurs techniques tels que l'allaitement artificiel pour la sauvegarde des jeunes chamelons, l'engraissement des chamelons, la séparation précoce des chamelons pour réduire l'intervalle entre les mises bas, l'élevage intensif des chamelles laitières et la traite mécanique et la valorisation des différents produits secondaires de cet élevage (lait, peaux et poils). L'ensemble de ces acquis et améliorations de l'élevage camelin font du dromadaire un animal du futur surtout à la lumière des changements climatiques dont les répercussions commencent à agir sur le secteur de l'élevage en zone aride. Toutefois, l'aspect sanitaire du dromadaire demeure entier et nécessite à la fois des travaux de recherche et des efforts conséquents pour la protection de cette espèce bien adaptée au contexte aride du pays.

Quant à la faune sauvage, elle constitue un aspect très important pour la conservation des parcours et des écosystèmes arides ; l'IRA a initié à partir de 1996 un programme de recherche visant la conservation et la mise en place d'une unité d'élevage en captivité de l'Outarde Houbara. Ce programme qui s'intéresse à cet oiseau menacé d'extinction en Tunisie aride est confié à une équipe de spécialistes maitrisant les principales phases de l'élevage en captivité de cet oiseau (reproduction, santé, alimentation,) grâce à une collaboration fructueuse avec les meilleurs centres spécialisés actuellement au niveau mondial. Les résultats des travaux de recherche réalisés dans le cadre de ce programme constituent quasiment l'unique référence dans ce domaine en Tunisie et sont très utiles à la fois pour les scientifiques et pour les organismes chargés de la conservation de cet oiseau et sa réintroduction à grande échelles dans les parcours et parcs nationaux.

4.5. Les principaux constats et enseignements sur le plan technique

Les acquis techniques de l'expérience tunisienne en matière de restauration et d'amélioration des parcours sont très riches et leur analyse nous permet de faire les principaux constats suivants :

Les techniques de mise en défens/mise en repos et de réhabilitation des parcours dégradés ont été jugées plus convenables et profitables pour la régénération du couvert végétal des parcours comparativement aux autres techniques mises en œuvre. Ils sont moins coûteux et leur effet sur la régénération du couvert végétal est plus rapide. Toutefois, la réussite de ces techniques nécessite l'adhésion effective des bénéficiaires, leur inscription dans un système de production approprié et des moyens budgétaires pour assurer la prise en charge de la compensation du manque à gagner fourrager, du moins pendant les premières années de leur mise en place.

- En dépit de leur succès technique, les opérations d'aménagement pastoral souffrent souvent d'un problème de durabilité et de reproductibilité. La cause principale réside dans la méconnaissance des dynamiques économiques et sociales que connaissent les espaces pastoraux. Ainsi, on peut dire que la problématique du développement pastoral ne relève pas seulement de la sphère technique mais aussi de celle du socio-économique, institutionnel et culturel.
- La gamme d'espèces arbustives utilisées dans les différentes régions bioclimatiques est relativement limitée. En outre, les espèces exotiques, employées dans les différentes opérations de réhabilitation des parcours n'ont permis que des résultats assez modestes en termes de production fourragère et de durabilité, notamment dans les régions arides et désertiques et ce en raison de leur faible pouvoir d'adaptation et de résistance aux conditions bioclimatiques et aux modes d'exploitation. De ce fait, l'introduction des espèces fourragères exotiques doit se limiter à celles qui présentent la certitude d'être appétées et qui sont capables de s'adapter parfaitement aux conditions des milieux tunisiens afin de ne pas répéter les erreurs du passé.
- Les expériences d'amélioration pastorale entreprises ont montré globalement que les espèces locales sont les mieux indiquées pour espérer réhabiliter le potentiel fourrager des parcours dégradés notamment en milieux arides. Elles ont montré également que pour les parcours du Sud, les chances de succès d'installation et de production des espèces autochtones qu'elles soient herbacées (Stipa, Cenchrus, Rhanterium, Argyrolobium, etc.) ou arbustives(Periploca, Calligonum, Retama, …) pourraient être améliorées moyennant le recours aux diverses techniques de CES et l'optimisation, en terme de temps et d'espace, de leur réintroduction dans les milieux fortement dégradés.
- L'amélioration du potentiel fourrager des parcours pourrait être consolidée par davantage d'actions de valorisation des sous-produits agricoles (bois de taille de l'olivier et spathes ou régime du palmier) et d'amélioration des performances du cheptel grâce notamment aux travaux de recherche entrepris par l'IRA dans ces domaines. Dans ce cadre, la valorisation du bois de taille de l'olivier qui est de plus en plus délaissé pour plusieurs raisons (coûts de la main d'œuvre et du transport élevés, le fait que le propriétaire n'est souvent pas éleveur…) pourrait être favorisée à travers l'octroi d'une subvention de transport de ces produits à l'instar de la subvention accordée au transport des fourrages du Nord au Sud du pays.
- Il est important en fin de signaler qu'il ne faut pas atteindre un niveau de dégradation avancée du couvert végétal des parcours en zones arides car la remontée biologique est très lente surtout dans un milieu naturel de plus en plus marqué par le changement climatique. En outre, la gestion des parcours améliorés est plus difficile que celle des parcours naturels, elle exige non seulement une maitrise technique et des moyens appropriés mais également une organisation sociale adéquate.
- Les acquis de la recherche sont nombreux, grâce notamment à la création de l'IRA depuis un peu plus de quarante ans et aux travaux de qualité de ses équipes de recherche. Toutefois, si certains acquis de la recherche ont donné lieu à une valorisation par les services technique et les éleveurs tels que l'amélioration de l'élevage caprin et camelin, l'adoption de certaines techniques de restauration/réhabilitation des parcours et l'utilisation de certaines espaces

pastorales locales, force est de constater que, faute d'une véritable stratégie de transfert et de partenariat, l'implication du secteur de la recherche reste limitée en matière d'amélioration pastorale.

5. GOUVERNANCE ET APPROCHES DE DÉVELOPPEMENT DES PARCOURS

5.1. La gouvernance des parcours

La gouvernance des ressources naturelles comme point central du développement durable constitue un enjeu politique, économique et social majeur. En Tunisie, le changement de cap en matière de gouvernance des ressources naturelles a été amorcé en réalité dès l'époque de l'ajustement structurel (milieu des années 1980) qui a été marquée par un retrait progressif du rôle de l'Etat et un regain d'intérêt pour le secteur privé et associatif. En effet, depuis cette époque de nombreuses réformes institutionnelles ont été mises en place visant à reconnaître aux populations concernées un rôle et des compétences en matière de gestion des ressources locales et à faciliter le partenariat entre l'administration et les usagers de ces dernières. Dans ce cadre la réforme de la politique agricole en 1986, à travers le PASA, a entrainé progressivement la réduction voire la disparition du rôle de certains organismes publics, tels que les offices des périmètres irrigués, en matière d'encadrement des agriculteurs et la promotion des organisations de base dans le monde agricole.

Pour l'espace agropastoral, la politique agricole a privilégié pendant longtemps la mise en valeur agricole au détriment de l'activité pastorale entrainant ainsi la réduction continue de l'espace pastoral. Ce n'est qu'au tournant du 21ème siècle que les parcours ont repris une place plus visible dans les politiques de développement agricole comme étant un des piliers du développement territorial des espaces pastoraux. Ils ont bénéficié de projets plus ambitieux en matière de pastoralisme visant la lutte contre leur dégradation et la conservation de leur biodiversité, l'amélioration de leur contribution à l'alimentation du cheptel, la lutte contre la désertification et la promotion de l'écotourisme. C'est dans ce cadre que peuvent être cités les projets PRODESUD à Tataouine et Douz, le PGRN I et II à Médenine et le PRODEFIL à Médenine qui se sont distingués par des interventions massives ciblant le monde agropastoral.

Plus récemment, la gouvernance des parcours sera certainement marquée par le nouveau contexte de démocratisation et de décentralisation qui caractérisent le pays depuis la Révolution de 2011. En effet, aussi bien la nouvelle constitution (janvier 2014) que le nouveau code des collectivités locales (avril 2018), qui en découle, vont entrainer impérativement un changement dans le mode de gouvernance des territoires pastoraux. Dans ce cadre, les collectivités locales, en particulier les communes qui ont élu démocratiquement leurs conseils municipaux en mai 2018, et les conseils régionaux plus tard vont avoir leur mot à dire dans la gouvernance des ressources naturelles de leurs territoires y compris celles des parcours dont la gestion relève actuellement uniquement d'un partenariat bilatéral entre l'administration agricole et les organisations des ayants droits et éleveurs.

Sur le plan institutionnel, l'Etat, à travers son administration, s'assigne un rôle primordial au niveau des parcours avec deux missions principales d'une part la mise en place du cadre juridique et institutionnel et la conception des politiques de développement dans les territoires pastoraux et d'autre part l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement pastoral et de gestion des parcours. Pour ce faire, l'Etat fait intervenir plusieurs administrations centrales et déconcentrées dont la majorité dépend du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP). Ainsi, le paysage institutionnel concerné par le domaine des parcours est assez riche et comporte de nombreux établissements publics au niveau central, régional et local dont les principaux sont :

La Direction générale des forêts (DGF)

La création de la direction ou services forestiers a précédé la création du ministère de l'agriculture lui-même. *Selon l'article 20 du décret n° 2001-420 du 13 février 2001* portant organisation du ministère de l'agriculture,la Direction générale des forêts (DGF) est chargée, en matière de parcours, notamment de :

- Programmer et contrôler les projets de création de réserves fourragères et d'amélioration pastorale et leur suivi,

- Elaborer les études relatives à l'aménagement des parcours situés dans les terres collectives et domaniales et contribuer à leur mise en œuvre.

Pour accomplir ces missions, la DGF comprend une direction du développement sylvopastoral chargée d'assurer la gestion des parcours et des nappes alfatières et de créer des réserves pastorales pour la sauvegarde du cheptel. Cette direction comprend une sous-direction des parcours et de la lutte contre l'ensablement et un service de l'organisation de l'exploitation des parcours et des nappes alfatières. Toutefois, il convient de signaler que le principal effort consenti par la DGF est alloué au secteur des forêts.

Le Commissariat régional au développement agricole (CRDA)

L'organisation spécifique à chaque commissariat régional au développement agricole (CRDA) montre que celle-ci comprend une division du reboisement et de la protection des sols avec un arrondissement des forêts chargé de la réalisation des programmes et projets de reboisement et de gestion et développement des ressources sylvopastorales. Les attributions du CRDA ne comportent pas de dispositions susceptibles de conserver et de promouvoir les parcours. Il ne dispose donc pas de pouvoir en matière pastorale ni de spécialistes dans le domaine. Toutefois, les CRDA grâce à leur expérience technique, leurs structures de proximité et leurs programmes et projets de développement demeurent le principal partenaire et interlocuteur pour les usagers des parcours.

L'Office de l'élevage et des pâturages (OEP)

De création assez précoce (*1966)*, l'Office de l'élevage et des pâturages(OEP) a pour mission générale de développer l'élevage et les pâturages par le biais de la création de pâturages artificiels et l'amélioration des terrains de parcours. Selon les termes de sa mission, cet organisme aurait pu jouer le rôle de leadership institutionnel en matière de définition et de mise en œuvre de la politique nationale d'amélioration pastorale. Toutefois, le manque de séparation entre le domaine forestier et pastorale, la prépondérance du rôle de la DGF au niveau des parcours et l'attribution des principaux programmes et projets d'amélioration pastorale aux CRDA n'ont pas permis à cet organisme de jouer pleinement ce rôle de leadership institutionnel. En réalité ce n'est qu'en 1993 que les missions de l'OEP se sont élargies pour engloberl'adoption des techniques d'amélioration des parcours et l'introduction de la vulgarisation relative à l'élevage et au pâturage. Cet élargissement a permis à l'office de développer une approche assez prometteuse au niveau de l'aménagement des parcours privés notamment dans les régions de la Tunisie centrale où les plantations de cactus à usages multiples ont donné de résultats satisfaisants.

L'Office de développement sylvopastoral du Nord-ouest (ODESYPANO)

Créé en 1981, l'office de développement sylvopastoral du Nord-Ouest a pour mission principale de promouvoir le développement sylvopastoral dans son périmètre d'intervention. A cette fin, il procède à l'implantation, l'exploitation et l'entretien des prairies permanentes. La spécialisation et la réduction du champ d'intervention de cet office font que son apport soit réduit en matière pastorale. En outre, l'ODESYPANO reste dépendant des cycles de financement de la Banque Mondiale dans le cadre de du Projet de développement des zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest dont le dernier en date (PN0 4) a bénéficié de 58,23 MDT pour la période 2010-2016. L'ODESYPANO reste également marqué par la fragilité de son statut en tant qu'organisme à caractère régional du MARHP dont les principales structures ont plutôt une vocation nationale.

L'Institut des régions aride de Médenine (IRA)

Créé en 1976, l'Institut des régions arides (IRA) est un établissement public de recherche scientifique qui est chargé d'effectuer toutes études ainsi que tous travaux de recherche, d'expérimentation et d'intervention relevant du domaine de l'amélioration et de la mise en valeur pastorale des régions arides ainsi que de la lutte contre la désertification. Etant un établissement de recherche, l'IRA n'est pas directement responsable du développement des parcours et du pastoralisme mais contribue tout de même, à travers la valorisation de ses résultats de recherche, à l'élaboration des stratégies de développement des régions pastorales, à l'amélioration des techniques pastorale et d'élevage et à la mise en œuvre des projets dans ce domaine. Le pilotage par l'IRA du présent processus de capitalisation de l'expérience nationale en matière d'amélioration pastorale, dans un cadre de partenariat élargi, constitue un exemple d'engagement de ce centre de recherche en faveur du

pastoralisme. Toutefois, l'impact de cet organisme sur le développement des parcours reste limité comme c'est le cas d'ailleurs pour d'autres établissements de recherche pour d'autres domaines. En fait, l'intervention de l'IRA sur le terrain du développement reste liée à certaines conventions de partenariat avec les organismes de développement dans des projets bénéficiant généralement de financement spécifique mais qui ne permettent pas pour l'instant d'infléchir les tendances lourdes de dégradation des parcours.

En plus des organismes publics, la gouvernance des parcours fait appel à des organisations locales liées à la gestion des terres collectives (CTR, CTL, CG), à des organisations de base (GDA, SMSA) et à des organisations professionnelles tels que l'UTAP qui ne dispose pas d'une structure dédiée spécialement aux parcours mais qui est souvent consultée au sujet des politiques et programmes de développement pastoral. Parmi toutes ces organisations, l**es Groupements de Développement Agricole (GDA)**[8] jouent un rôle de premier plan dans la nouvelle gouvernance participative des parcours aménagés et constituent par conséquent le principal interlocuteur des services techniques dans ce domaine. Selon leur statut, les GDA sont appelés à rendre plusieurs services aux usagers des parcours, dont notamment le suivi et l'entretien des points d'eau d'abreuvement, le gardiennage des parcelles aménagées, la gestion des conflits, l'encadrement des adhérents…. Toutefois, l'expérience montre que les GDA sont souvent des structures jeunes qui ont peu d'expérience et leurs acquis en matière d'appui aux éleveurs et de gestion des parcours collectifs sont relativement limités. En outre, les moyens d'action des GDA sont réduits (administration, personnel, équipement, financement) et n'ont pas l'autorité réglementaire pour décider du sort des parcours et des modalités de l'organisation de leur exploitation. En effet, d'après la loi, seuls les Conseils de gestion sont habilités à prendre des décisions importantes sur ce plan. Afin de pouvoir jouer réellement leur rôle de gestionnaire des parcours collectifs, les GDA ont besoin d'être reconnus en tant que tel par les usagers des parcours et par les services techniques. Pour ce faire, ils doivent faire preuve d'une part d'une grande capacité de dialogue et d'acceptation de la part des différentes catégories d'éleveurs, dont les intérêts ne sont pas toujours convergents, et d'autre part de leur efficacité en tant que partenaire et interlocuteur pour les services techniques. La bonne gouvernance des parcours implique nécessairement l'existence d'organisations de base crédibles, tels que les GDA, qui soient capables de participer pleinement aux processus décisionnels et de contribuer directement la mise en œuvre des actions de développement des parcours dans une perspective de durabilité.

La revue assez synthétique du mode de gouvernance des parcours et du paysage institutionnel impliqué dans ce domaine, nous a permis de faire un certain nombre de constats qui concernent notamment :

- **Une grande diversité/interférence des rôles et missions des principaux acteurs institutionnels intervenant dans les territoires pastoraux** : l'intervention au niveau des parcours relève de la compétence de nombreux organismes publics dont les missions et tâches sont certes complémentaires mais parfois semblables ce qui ne permet pas aux usagers des parcours de bien distinguer les spécificités de chacun de ces organismes et rend plus compliquée leur compréhension de l'environnement institutionnel. Ainsi, nous pouvons dire qu'en dépit de toute cette panoplie d'institutions intervenant dans l'espace pastoral, l'absence d'une structure dédiée spécialement aux parcours et au pastoralisme jouant le rôle de leadership institutionnel constitue un élément de faiblesse du système de gouvernance de l'espace pastoral. Une telle structure serait très utile pour définir une véritable stratégie de développement durable des parcours et coordonner les différents projets et actions qui visent ou ont un impact direct ou indirect sur les parcours.
- **Un fonctionnement inefficace des GDA** : la bonne gouvernance nécessite un fonctionnement efficace des institutions locales chargées de la gestion des parcours tels que les GDA et ce dans un cadre de partenariat effectif avec les services techniques. Or le fonctionnement des GDA connait souvent des défaillances liées entre autres à leur manque de moyens humains et matériels, à la faible maîtrise des aspects techniques par les membres des GDA, à l'absence de

[8] Les GDAP ont une attribution essentielle de préservation des ressources naturelles et ce, par l'effet de la loi n°99-43 du 10 mai 1999 telle que modifiée par la loi n°2004-24 du 15 mars 2004 et par son décret d'application n°99-1819 du 23 aout 1999 portant approbation des statuts type des GDAP, tel que modifié par le décret n°2001-3006 du 31 décembre 2001 et par le décret n° 2005-978 du 24 mars 2005.

véritables instances de direction et de gestion des GDA et à leur attachement à l'appui et à l'aide apportés par l'administration partenaire. Ces défaillances ne favorisent pas l'autonomisation des GDA[9] et leur responsabilisation en matière de gouvernance de leurs territoires pastoraux avec comme conséquence parfois une dégradation rapide des aménagements et l'amortissement prématuré des équipements pastoraux mis en place. De leur côté les services techniques sont contraints de continuer à jouer un rôle prépondérant sur les parcours ce qui favorise la création d'une relation de dépendance des organisations de base vis-à-vis de l'Etat et accroit le risque de non-durabilité des aménagements pastoraux en l'absence d'un soutien contenu de la part des services techniques. Par ailleurs, il convient de signaler que l'interférence des missions des différentes structures paysannes, en particulier GDA et CG, constitue une source de conflits et de contraintes pour une bonne gouvernance des parcours.

- **Une capacité insuffisante de gestion des projets par l'administration et les services techniques :** le montage institutionnel des projets de développement pastoral présente parfois des faiblesses qui pourrait impacter négativement la gouvernance locale des parcours. Également la faible capacité de l'administration sur le plan humain (absence de spécialistes en pastoralisme) et logistique à gérer et mettre en œuvre convenablement les programmes de développement pastoral peut impacter la gouvernance et la prise de décision. En outre, les territoires pastoraux sont souvent concernés par l'intervention de nombreux programmes et projets de développement agricole et rural qui ne sont pas nécessairement cohérents avec une stratégie de développement durable des espaces pastoraux où la mise en valeur agricole bénéficie d'une certaine priorité pour des raisons d'ordre économique et social.

En conclusion, les problèmes de gouvernance sont considérés comme les facteurs les plus limitants qui contribuent à une dégradation accélérée des parcours naturels engendrée par un système d'exploitation non durable basé sur le libre accès à la ressource. De ce fait, la gouvernance des parcours, dans une perspective de durabilité, constitue un vrai défi qui implique nécessairement la prise de conscience de la part de tous les acteurs concernés en vue de trouver des réponses appropriées aux multiples mutations que connait le contexte économique, social et environnemental. La nouvelle dynamique de décentralisation offre une occasion précieuse pour initier un dialogue avec les collectivités locales concernant la question du développement pastoral et l'intégration de la gestion durable des parcours dans un projet de territoire porté par la collectivité locale.

5.2. Les approches de développement des parcours

Les approches et modalités d'intervention des programmes et projets de développement pastoral mis en œuvre par les différents organismes publics en charge des parcours ont été dictées par la politique forestière et pastorale qui a connu une évolution en quatre étapes :

Une première étape couvrant la période 1956-1970 où la priorité a été accordée à la lutte contre l'érosion hydrique par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement des bassins versants. L'objectif consistait à protéger les barrages contre les phénomènes de sédimentation, et les zones habitées ainsi que les infrastructures contre les inondations. Cette période visait également à délimiter le domaine forestier, en procédant à son apurement foncier, et à définir les rôles économique, social et environnemental des forêts.

Une seconde étape, couvrant la période 1971-1987, a été consacrée, dans le cadre de l'apurement des terres collectives et la sauvegarde des parcours privés, à leur soumission au régime forestier (1974), ce qui a engendré une augmentation importante de l'espace géré par l'administration forestière. Une importance particulière a été accordée à certains aspects dont : i) la valorisation des potentialités forestières ; ii) l'encouragement de l'emploi par la réalisation d'importants travaux de plantations forestières et pastorales ; iii) la création de réserves naturelles et de parcs nationaux ; iv) la formation des cadres et le développement de la recherche forestière ; v) la poursuite de la politique d'assainissement foncier des terrains forestiers et de regroupement des populations forestières dans des villages forestiers.

[9] Sachant que les GDA dépendent toujours des autorités régionales qui continuent d'en assurer la tutelle selon la loi.

Une troisième étape, couvrant la période 1988-2011*, pendant laquelle l*e secteur forestier a bénéficié d'une attention particulière avec une ouverture de l'administration forestière sur son environnement en particulier dans les zones de montagne, les zones rurales ainsi que dans les zones urbaines et péri-urbaines. Les mesures importantes arrêtées en faveur du secteur forestier et pastoral ont porté sur : i) la promulgation du nouveau code forestier en 1988 évoqué plus haut; ii) l'élaboration de la Stratégie nationale de reboisement, de conservation de l'eau et des sols (CES) et de lutte contre la désertification; iii) le financement de projets forestiers avec l'appui de bailleurs de fonds ; iv) l'élaboration en 2007 du programme forestier national (PFN) ; v) la formulation d'une Stratégie des parcours; vi) l'élaboration d'un Plan national de protection des forêts contre les incendies ; vii) la réalisation du premier Inventaire forestier et pastoral national (IFPN).

Une quatrième étape faisant suite à la Révolution de 2011qui a donné lieu à une dégradation d'une partie du domaine forestier à cause du défrichement, des coupes illicites et des incendies provoqués mais aussi à une prise de conscience de l'impératif d'un développement économique et social durable en milieu forestier. C'est dans ce contexte qu'on a : i) élaboré la nouvelle et troisième stratégie forestière et pastorale (2015-2024) ; ii) lancé en 2014 une initiative d'appui au financement du secteur forestier, le pacte pour une Tunisie verte et iii) la préparation et le lancement avec l'appui de la BIRD du nouveau projet de gestion intégrée des paysages (PGIP) avec un coût de 100 Millions de dollars et une durée d'exécution de sept ans (2017-2023). Également, une réflexion est en cours pour : i) apporter des amendements au Code forestier dans le sens de plus de souplesse des dispositions d'accès aux ressources et de gestion du domaine forestier, ii) la promulgation du statut des techniciens forestiers, iii) la préparation d'un projet de loi relatif aux parcours et au pastoralisme évoqué également plus haut.

Face à cette évolution de la politique forestière et pastorale, les organismes publics concernés ont adopté différentes approches d'intervention en milieu pastoral qui ne semblent pas relever de la même « doctrine » d'action comme nous pouvons le constater à travers l'examen rapide de l'expérience des principaux organismes :

Pour la Direction générale des forêts (DGF), il convient de signaler que cet organisme n'a pas réellement conçu une approche spécifique au développement pastoral. De ce fait, ni l'organisation ni la programmation de la DGF n'accordent une place de choix aux parcours y compris dans les zones arides où le domaine forestier est quasiment absent et les parcours, dominant, continuent à être traités à la marge par les forestiers. En réalité, on constate, à travers l'expérience de la DGF en milieu pastoral, que le métier du technicien de la forêt ne correspond pas tout à fait à celui exigé par le pastoralisme où l'interaction entre le végétal, l'animal et l'humain est très forte. Sur un autre plan, la DGF a manqué d'outils de planification, de budgétisation, de mise en œuvre et de suivi-évaluation pour ses interventions sur les parcours. Il s'agit pour la plupart du temps d'intervention dans le cadre des programmes annuels des Arrondissement forestiers pour lutter contre l'érosion et la désertification, la protection des infrastructures et aménagement hydraulique (Oasis) contre l'ensablement, l'aménagement de quelques réserves fourragères et la création de points d'eau sur les parcours collectifs. De ce fait, même la soumission au régime forestier des parcours collectifs n'a pas donné lieu aux aménagements prévus par la procédure de soumission.

Pour l'Office de l'Élevage et des Pâturages (OEP), les interventions sur les parcours privés se font au profit de bénéficiaires pratiquant une activité d'élevage des petits ruminants, conduit en extensif ou semi-intensif, et disposant de parcours et terres agropastorales. Elles visent l'amélioration des terres de parcours privés par la création de parcelles pastorales selon une approche participative où le bénéficiaire participe au choix du type d'intervention et des modalités de réalisation et assure l'exécution, la sauvegarde et l'entretien des aménagements. De son côté, l'OEP assure l'encadrement des bénéficiaires à travers notamment l'animation des journées d'information et de sensibilisation, l'appui technique sur les parcelles d'amélioration pastorale et l'attribution d'une compensation en nature sous forme d'aliments de bétail permettant d'atténuer le déficit fourrager induit par la mise en défens des parcelles pastorales réalisées.

L'expérience de l'OEP a permis certes d'améliorer les approches en matière d'aménagement pastoral en favorisant l'adhésion des privés à ces techniques, toutefois les résultats assez modestes et la durabilité limitée des réalisations ne permettent pas pour l'instant de dire que l'approche développée par cet organisme a permis d'améliorer d'une façon significative la situation des parcours privés.

Pour **l'Office de développement sylvopastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO),** l'approche en matière de partenariat avec les bénéficiaires des aménagements pastoraux a évolué selon les phases de ses projets et a tenu compte des législations en vigueur. En effet, la gestion de ces aménagements a été confiée aux conseils de gestion pour le cas des prairies de Sejnane pour la période du 1981 à 1991, puis dans le cadre des projets intégrés elle a été à la charge des associations à intérêts collectifs (AIC), des comités de développement (CD) et finalement ce sont les Groupements de Développement Agricole et de Pêche (GDAP) qui s'en chargent. Cette évolution a privilégié le désengagement de l'Office au profit des bénéficiaires en vue d'assurer la prise en charge totale et l'autogestion de ces ressources par les organisations de base des populations. Selon cette logique les bénéficiaires sont appelés à contribuer à l'entretien des prairies, à la mise en défens des prairies permanentes installées et au recepage des plantations. Dans une région à fort potentiel sylvo-pastoral, l'approche d'intervention adoptée par l'ODESYPANO en matière d'amélioration pastorale est assez pragmatique et a permis des innovations sur le plan organisationnel. Toutefois, l'impact reste limité sur la préservation de la ressource pastorale et ce en raison entre autres du changement continu du cadre d'organisation des éleveurs, du désengagement prématuré de l'Office de la gestion des parcours mais aussi de la pression sur la ressource sylvo-pastorale dans une région du Nord-Ouest caractérisée par un faible niveau de développement, une économie peu diversifiée et une forte proportion de population défavorisée occupant le domaine forestier.

Pour les **Commissariats régionaux au développement agricole (CRDA)** de Kébili, Tataouine et Médenine, l'approche la plus significative en matière d'amélioration des parcours est celle développée par le Programme de Développement Agro pastoral et Promotion des Initiatives locales (PRODESUD), intervenant dans les Gouvernorats de Tataouine et Kebili, et par le Projet de Développement agro pastoral et des filières associées (PRODEFIL) intervenant dans le gouvernorat de Médenine. Les plus consistants en matière d'amélioration pastorale et les plus récents[10]en Tunisie, ces deux projets sont confiés aux CRDA pour une gestion directe à travers des unités de projets mises en place spécialement.

L'approche adoptée par ces deux projets est le fruit d'un long processus de recherche-développement impliquant de nombreux partenaires nationaux (INRAT, IRA, CRDA, OEP) et bénéficiant de l'appui du FIDA et de l'ICARDA[11]. Ce processus a permis de bien caractériser au préalable le contexte local non seulement sur le plan écologique mais aussi socio-foncier et institutionnel ce qui a facilité par la suite d'une part l'adoption d'une planification territoriale innovante et d'autre part le recours à des formes d'organisation de la population pastorale adaptées au contexte des parcours. Les innovations introduites par ces deux projets se basent aussi sur les enseignements tirés des expériences passées du pays notamment en ce qui concerne l'impératif d'une implication effective des éleveurs et de leurs organisations de base dans la mise en œuvre des projets et la gestion des aménagements pastoraux.

La planification territoriale et participative adoptée par ces deux projets a donné lieu à deux principaux produits : i) Le premier produit est le schéma des éléments structurants (SES). Il résulte de la concertation avec les responsables locaux (conseil local) et régionaux (conseil régional) et surtout les grands éleveurs autour des priorités agropastorales structurantes (routes, centres de services, couloirs de passages des animaux, points d'eaux structurants); ii) le deuxième produit est le Plan de développement participatif (PDP) qui traduit les résultats de la planification locale et la négociation avec les communautés sur les priorités de développement de leur unité socio-territoriale (UST)[12]. Les activités pastorales font l'objet d'une autre étape de planification participative qui débouche sur un outil appelé Plan d'aménagement et de gestion des parcours (PAGP).

Les travaux d'analyse et d'évaluation relatifs à ces deux programmes nous permettent de tirer de nombreux enseignements concernant les innovations introduites depuis une quinzaine d'années en matière de développement des parcours. Il s'agit en particulier des enseignements concernant l'adoption et l'impact de la technique de mise en repos des parcours par les éleveurs sous le contrôle

[10] Première phase PRODESUD lancée en 2003 et celle du PRODEFIL en 2015.
[11] Projet ICARDA Mashreq/Maghreb
[12]Il s'agit d'unités socio-territoriales à ancrage ethnique construites autour des territoires des fractions de tribus voire des sous-fractions.

des GDA. En effet, l'impact de cette technique sur les parcours est perceptible un peu partout mais son adoption requiert la prise en compte d'un certain nombre de préalables dont notamment : i) respecter la propriété foncière des communautés, ii) convaincre les acteurs de l'intérêt d'intervenir sur les parcours, iii) confier le gardiennage des parcelles mises en repos aux communautés d'éleveurs, iv) fournir les incitations/encouragements sous forme de services et biens collectifs, et finalement v) établir des relations contractuelles avec les communautés engagées dans un processus de réhabilitation des parcours.

L'intervention de ces projets ne fait en réalité qu'accompagner une dynamique d'intensification de l'élevage sur les parcours avec parfois des formes de ranching pratiquées par des éleveurs-entrepreneurs. Laquelle intensification comporte bien évidement des risques à la fois pour la durabilité de la ressource pastorale et pour l'aggravation de la différenciation au sein de la société agro-pastorale. En outre, le bouleversement qu'a connu le pays au moment de la Révolution en 2011 a montré la fragilité des accords établis avec les communautés en dehors de la présence de l'autorité de l'Etat. En effet, de nombreux périmètres mis en repos par le PRODESUD à Tataouine ont été envahis par les troupeaux suite à l'euphorie qui a accompagné le soulèvement de 2011 même si avec le PRODESUD II la mise en repos est de nouveau à l'œuvre. En dépit des limites et risques constatées, l'expérience du PRODESUD et du PRODEFIL a le mérite d'avoir développé une approche d'amélioration pastorale à la fois intégrée et participative mettant l'accent sur le rôle crucial des acteurs locaux dans la protection des ressources pastorales. C'est dans ce cadre que le PRODESUD a mis, gratuitement, à la disposition du GDA de Douz de l'orge pour compenser la mise en défens des parcours collectifs ce qui a permis à ce dernier de la vendre aux éleveurs, avec des pris subventionnés, et de se constituer un fonds de roulement lui permettant de financer son plan d'affaire. L'intervention de ces deux projets a permis également de montrer l'impératif d'une démarche plus globale intégrant la question des parcours dans une stratégie de développement territorial des UST à travers les PDP.

Cette lecture rapide des approches développées par les principaux organismes publics en matière d'amélioration des parcours nous permet de faire quelques constats à savoir :

- La diversité des approches et leur aspect expérimental parfois, autrement dit le pays ne dispose pas encore d'une véritable « doctrine » et une approche bien rodées en matière d'intervention en milieu pastoral.
- Les approches les plus évoluées et les plus prometteuses sont celles initiées et développées dans le cadre de projets bénéficiant d'un financement spécifique (PGRN, Oglet Merteba, PRODESUD, etc.) dont les acquis n'ont pas permis pour l'instant de définir les contours d'une approche globale pour l'amélioration des parcours de Tunisie.
- Le manque de capitalisation des expériences et approches mises en œuvre faute de coordination entre les différents acteurs intervenant sur les parcours : le déficit en matière de gestion du savoir dans le domaine ne permet pas l'accumulation des connaissances et favorise dans une certaine mesure le recours à l'expérimentation en permanence à travers de nouveaux projets.
- Le manque de ressources financières, surtout dans une conjoncture de crise aigüe des finances publiques, empêche parfois la mise en place des aménagements appropriés conformément à la procédure : cas des parcours soumis au régime forestier restés sans plans d'aménagement. La faiblesse des ressources financières publiques est aggravée par la réticence des privés à investir dans le domaine de l'aménagement pastoral.
- La faiblesse des ressources humaines et le manque de formation adéquate ne favorisent pas l'adoption d'approches innovantes en matière d'amélioration pastorale : c'est le cas par exemple de la DGF dont l'effectif des ressources humaines est en réduction continue et manque de spécialistes en pastoralisme.[13]
- Les approches innovantes, visant une gestion collective et organisée des parcours aménagés, se heurtent parfois à des stratégies très différentes, voire contradictoires, entre les différentes catégories d'éleveurs concernées par l'exploitation des terrains de parcours.

[13] En réalité, le profil de pastoraliste n'est pas formé en Tunisie et peu fréquent chez les organismes en charge des parcours (DGF, OEP, DGACTA).

- Les approches innovantes des projets visant la durabilité des parcours se heurtent aussi dans certains cas à l'attitude des bénéficiaires visant plutôt à tirer le maximum de profit des parcours dans les plus brefs délais. Il s'agit d'une divergence de fond qui s'explique par la précarité économique d'une partie des éleveurs.
- L'aménagement pastoral n'est pas totalement intégré dans le cadre d'une stratégie d'aménagement global du milieu rural et encore moins dans le cadre d'une stratégie de développement intersectoriel. Toutefois, avec la nouvelle dynamique de décentralisation que connait le pays, les approches territoriales et intégrées, portées par les collectivités locales, vont prendre de l'importance y compris pour les espaces pastoraux.

6. ENSEIGNEMENTS TIRÉS DE L'EXPÉRIENCE TUNISIENNE EN MATIÈRE D'AMÉLIORATION PASTORALE

Grâce à la collaboration de nombreuses institutions publiques et l'apport de spécialistes et professionnels, le processus de capitalisation de l'expérience tunisienne en matière d'amélioration pastorale a permis d'entreprendre un examen approfondi des réalisations du pays dans ce domaine. Ce processus a permis également de tirer de précieux enseignements concernant les acquis en matière d'intervention technique, d'approches opérationnelles, d'organisation institutionnelle et de gouvernance des espaces pastoraux. Ces enseignements sont synthétisés comme suit :

Premier enseignement : Biens et services pastoraux. Etalés sur une superficie de 4,5 millions d'ha, les parcours constituent un patrimoine national très important dont l'intérêt concerne non seulement la production du fourrage pour l'alimentation du cheptel mais aussi divers biens et services environnementaux y compris la séquestration du Carbonne qui constitue de nos jours une précieuse contribution de lutte contre le changement climatique. Au total, la valeur économique des bénéfices tirés des parcours du pays est de l'ordre de 724 Millions DT/an, correspondant à environ trois fois celle fournie par les forêts et à environ 1% du PIB du pays. Cette valeur se compose principalement de la protection contre l'érosion (entre 52 % et 59%), de la production de fourrage (entre12 % et 16%), et d'autres produits (de 14 % à 22%). Ces avantages sont particulièrement importants notamment dans certaines zones défavorisées où l'élevage reste la principale source de revenu et où les phénomènes d'érosion et de désertification constituent une véritable menace pour l'écosystème et les conditions de vie des populations. Toutefois, le caractère non marchand de la majorité des biens et services fournis par les parcours ne favorise pas beaucoup la reconnaissance de l'utilité des parcours et par conséquent l'investissement pour leur conservation.

Second enseignement.Importance de la production fourragère. Les 4,5 millions d'hectares de parcours produisent environ 500 millions d'UF en année sèche et à plus de 1500 million d'UF en année pluvieuse ; assurant ainsi un taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel ruminant allant de 30% en année pluvieuse à moins de 10% en année sèche. Pour la période 2011-2017, l'apport fourrager moyen annuel des terres de parcours est estimé à environ 850 millions d'UF, assurant ainsi une couverture de l'ordre de 16 % des besoins alimentaires du cheptel ruminant. Cet apport représente l'équivalent de 850 mille tonnes d'orge, ce qui équivaut à 527 millions de dinars représentant ainsi environ 5 % de la valeur de la production agricole du pays en 2018.

Troisième enseignement : Marginalisation de la place des parcours. Dans un contexte de déficit alimentaire chronique, justifiant une politique d'intensification de la production agricole, les systèmes d'élevage ont connu une intensification remarquable. En effet, le recours à la supplémentation des animaux, avec des aliments achetés sur le marché ou autoproduits par l'éleveur, est devenu une donnée structurelle du système d'élevage y compris dans les régions où domine un élevage pastoral. En outre, dans les zones steppiques, anciennement pastorales, l'Etat a fait (certainement à juste titre) le choix de transformer une grande partie de ces steppes en plantations arboricoles et en périmètres irrigués (cas typique de la Tunisie centrale, mais pas seulement). De ce fait, on peut dire que la place et le rôle des parcours dans la stratégie de développement du secteur agricole en général et de l'élevage en particulier ont été négligés et ce en dépit des efforts entrepris par les différents organismes en charge de l'espace pastoral. L'intensification de l'activité agricole, y compris pour la production animale, a fait perdre en somme aux parcours leur importance pour le système d'élevage.

Quatrième enseignement : Finalité et acquis des aménagements pastoraux. Les interventions en matière d'aménagement pastoral sont davantage marquées par leur caractère curatif visant à lutter

contre la dégradation subie par les écosystèmes pastoraux à cause d'une pression très forte liée à l'intensification des systèmes d'élevage. Cela étant dit, le pays a consenti depuis plusieurs décennies beaucoup d'efforts et a mobilisé des moyens conséquents pour favoriser non seulement la conservation des ressources pastorales mais aussi l'amélioration des conditions d'élevage sur les grands parcours (mise en défens, plantations d'arbustes fourragers, accès à l'eau pastorale, aménagement des pistes, subvention des aliments, campagnes de prophylaxie animale, sauvegarde en période de disette, installation d'ombrières…). Cette longue expérience a permis aux services techniques et aux établissements de recherche concernés d'accumuler des connaissances scientifiques et techniques assez précises sur la dynamique de l'écosystème pastoral ainsi qu'un précieux savoir-faire en matière d'aménagement des espaces pastoraux.

Cinquième enseignement : D'importants acquis techniques accumulés au cours des décennies écoulés, valorisables dans le domaine de développement pastoral. L'expérience acquise par les services techniques et la recherche scientifique en matière de développement pastoral leur a permis d'accumuler un corpus scientifique et technique adapté au contexte tunisien. Ces acquis valorisables qui constituent des contributions sérieuses pour apporter les réponses et les solutions utiles au développement des territoires pastoraux en Tunisie restent toutefois perfectibles et méritent d'être consolidées pour être adoptées dans la perspective d'une gestion durable des ressources pastorales. En effet, cette expérience permet d'affirmer que les espèces pastorales locales sont généralement les mieux indiqués, en milieu aride, pour espérer réhabiliter le potentiel fourrager des parcours dégradés.

Quant aux espèces exotiques, employées dans les différentes opérations de réhabilitation des parcours en zones arides et désertiques, elles n'ont pas montré leur efficacité en termes de production et de durabilité en raison de leurs faibles pouvoirs d'adaptation et de résistance aux conditions bioclimatiques et aux modes d'exploitation. Toutefois, en Tunisie centrale où les conditions climatiques sont plus favorables, le cactus a donné de meilleurs résultats que les espèces autochtones à croissance très lente.

Sur le plan des aménagements, les techniques de mise en défens/mise en repos, associées, par endroit, à des ouvrages de collecte des eaux pluviales (CES), permettent d'obtenir des résultats très encourageantset sont par conséquent jugées plus intéressantes pour la régénération du couvert végétal. Elles sont jugées également moins coûteuse et leur effet sur la restauration du couvert végétal plus rapide. Sur un autre plan, l'expérience a montré que la remontée biologique des parcours en milieu aride est très lente, surtout dans un milieu naturel de plus en plus marqué par le changement climatique, d'où l'importance de ne pas atteindre un niveau de dégradation avancé du couvert végétal en zones arides. En outre, la gestion des parcours améliorés est plus difficile que la gestion des parcours non améliorés, elle exige non seulement une maitrise technique et des moyens appropriés mais également une organisation sociale adéquate.

Sixième enseignement : Des approches de développement pastoral restées généralement au stade expérimental. Après une période d'intervention « Top dawn », les services techniques ont mis l'accent, à partir des années 1980, sur les approches dites participatives en matière d'amélioration pastorale, comme c'est le cas d'ailleurs pour le reste des interventions dans le domaine agricole et rural. Cette orientation vers davantage de participation et d'implication des bénéficiaires a été mise en œuvre à travers de nombreux projets en milieu pastoral (PGRN, PRODESUD, PRODEFIL…) et par de nombreux organismes. Toutefois, le processus de capitalisation nous a permis de constater que les approches développées par de nombreux projets restent dominées par leur aspect expérimental et que par conséquent le pays ne dispose pas encore d'une « doctrine » qui a fait ses preuves en matière d'amélioration pastorale.

Septième enseignement : **Conciliation entre élevage intensif et conservation des parcours en milieu pastoral.** L'expérience entreprise par de nombreux projets montre la difficulté de concilier la protection des ressources pastorales et la course à l'intensification de l'élevage pastoral (grâce aux aliments de complémentation subventionnés) dans des écosystèmes assez fragiles y compris dans les zones forestières. De ce fait, ni les aménagements pastoraux (plantations pastorales, mise en défens, mise en repos, infrastructure hydraulique…), ni les organisations de base (GDA et autres) ne semblent durables sans l'appui continu de l'administration dont tout désengagement entraine souvent un nouveau cycle de dégradation des parcours lié notamment au surpâturage et la pression d'une charge animale inappropriée.

Huitième enseignement : Développement pastoral et finances publiques. En plus du coût des réalisations sur terrain notamment en matière d'infrastructure pastorale (piste, points d'eau, ombrières, etc.), l'Etat alloue d'importantes ressources budgétaires sous forme de subvention accordées directement aux bénéficiaires des projets d'aménagement pastoral à travers la mise à disposition d'aliments pour le bétail. Ces subventions sont devenues quasiment un élément structurel de toute intervention en faveur des parcours collectifs ou privés et pèsent par conséquent lourdement sur les budgets des projets et des services techniques et ce dans une conjoncture économique caractérisée par un déficit aggravé du budget de l'Etat. Toutefois, dans une logique de protection de l'environnement, en milieu aride très affecté par la désertification, de stratégie de sauvegarde d'un cheptel national contribuant largement à la sécurité alimentaire et de stabilité des régions marginales du pays, la prise en charge de ces subventions par la puissance publique peut être considérée comme une forme de paiement des services environnementaux et de garantie pour une cohésion sociale et territoriale du pays.

Neuvième enseignement : Cadre législatif inapproprié. Les parcours n'ont pas bénéficié d'une législation qui leur est propre. Ainsi, les dispositions prises en rapport avec les parcours sont souvent incluses principalement dans la législation forestière et dans les lois relatives aux terres collectives ou à l'élevage. Contrairement au terme sylvopastoral, généralement lié aux forêts et aux parcours forestiers, le terme pastoral ou pastoralisme est souvent absent dans les 38 textes juridiques inventoriés, à part de rares exceptions. Dans ce cadre, le code forestier de 1988 qui est supposé règlementer et encourager le développement et la protection des parcours ne fait pas référence explicitement au pastoralisme. Il ne lui réserve qu'un chapitre constitué de seulement 10 articles dont 2 à caractère procédural et 2 autres se rapportant aux mesures de police pour la conservation des parcours. Plusieurs contraintes ont freiné le développement d'un corpus législatif propre au parcours et au pastoralisme dont notamment la priorité donnée au reboisement et à la protection des forêts. Tenant compte de ce vide législatif, un projet de loi relatif aux parcours et au pastoralisme est en cours de préparation par la DGF avec l'appui de l'ICARDA et la GIZ mais sa validation et sa promulgation se font attendre.

Dixième enseignement : Paysage institutionnel éclaté. Le pastoralisme souffre de l'absence d'une organisation institutionnelle bien identifiée au niveau national avec ses ramifications au niveau régional. Du côté des ayants droit et usagers des parcours, on constate également une multitude d'institutions intervenant dans le domaine pastoral aussi bien au niveau local que régional (conseil de tutelle local, conseil de tutelle régional, CG, GDA, UTAP, SYNAGRI) avec une efficacité souvent limitée de ces institutions. C'est le cas par exemple des GDA qui sont sensés devenir progressivement autonomes mais qui ne sont pas en réalité très motivés pour assumer totalement la responsabilité de la gouvernance de leurs territoires pastoraux dans le cadre des projets d'amélioration pastorale. Ceci traduit bien l'attachement de ces institutions locales à l'appui et à l'aide offert par l'administration sur le plan financier (subvention) et pour l'entretien des aménagements et maintenance des équipements, etc. De ce fait, l'administration continue à jouer un rôle prépondérant sur les parcours aménagés y compris pour garantir le respect par les usagers des modalités d'exploitation des aménagements mis en place. La diversité du paysage institutionnel ne facilite pas la compréhension du mode de gouvernance des territoires pastoraux pour les ayants droit et usagers des parcours et ne favorise pas la responsabilisation des populations pastorales en matière de gestion des aménagements entrepris et des parcours en général.

Onzième enseignement : Développement pastoral et décentralisation. La Tunisie vient de connaitre un tournant historique relatif à sa transition démocratique et à l'adoption d'une nouvelle Constitution (Janvier 2014) et d'un nouveau Code des collectivités locales (Avril 2018) qui mettent l'accent sur la décentralisation comme forme évoluée de gouvernance des territoires. Ce tournant historique devrait impérativement avoir des implications sur le mode de gouvernance et de gestion des territoires pastoraux. Dans ce cadre, les projets d'aménagement pastoral qui sont actuellement mis en œuvre par les services techniques dans un cadre de partenariat avec les organisations de base sous l'égide des autorités régionales et locales (gouverneur et délégués) seront appelés à l'avenir à négocier leurs programmes et modalités d'intervention avec les collectivités locales, représentées depuis les élections municipales du mois de mai 2018 par les Communes. Il s'agit d'un nouveau défi pour la gouvernance des parcours et des aménagements pastoraux.

Douzième enseignement : Complémentarité développement agropastoral et développement régional. Longtemps perçus uniquement à travers le prisme de l'activité pastorale, les territoires pastoraux sont de plus en plus considérés comme un espace de pluriactivité où la production pastorale garde certes une place importante mais où de nouvelles activités à caractère économique ou social prennent de l'ampleur. Cette mutation, qui est le résultat d'un long processus d'intégration des espaces et des sociétés rurales à des systèmes économiques modernes et plus ouverts, interpelle les acteurs du développement. En outre, le développement de cette pluriactivité a le mérite de contribuer à réduire la pression sur le secteur agricole et pastoral et par conséquent sur leurs maigres ressources naturelles. Ainsi, les approches innovantes en matière d'aménagement pastoral sont certes nécessaires mais insuffisantes pour faire face au processus récurrent de dégradation des parcours en dehors d'une vision globale du développement régional des territoires pastoraux. Ainsi, le salut du système agropastoral réside également dans le développement d'une activité économique extra-agricole (industrie, service...).

7. ELÉMENTS POUR UNE NOUVELLE VISION ET ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU DÉVELOPPEMENT PASTORAL EN TUNISIE

7.1. Les fondements de la vision stratégique

Sur la base des résultats de cet exercice participatif de capitalisation de l'expérience nationale en matière d'amélioration pastorale, nous pouvons proposer des éléments de réflexion pour une nouvelle vision et des orientations stratégiques en matière de développement des espaces pastoraux s'inscrivant dans une perspective de durabilité et de bonne gouvernance. Il s'agit d'une initiative collective portée par l'ensemble des acteurs impliqués dans ce processus de capitalisation qui vise à mettre à la disposition des décideurs politiques un cadre de réflexion pour la réforme de la politique nationale dans le domaine avec des choix majeurs prenant en considération l'évolution actuelle du pays et les défis futurs.

Ce projet de réforme de la politique nationale se base au préalable sur trois enseignements fondamentaux révélés par cet exercice de capitalisation et qui concernent :

- ***La multifonctionnalité des territoires des parcours et leurs grandsrôles et intérêts socio-économiques et environnementaux :*** ces derniers dépassent de loin leur contribution à la production fourragèrequi ne représente finalement qu'entre 12 % et 16 % de la valeur des biens et services fournis par ces derniers. En effet, les parcours qui procurent une valeur économique d'environ 724 MDT/an (1 % du PIB du pays), soit trois fois celle fournie par les forêts, jouent en réalité un rôle extrêmement important sur beaucoup d'autres registres tels que la lutte contre l'érosion et la désertification, la protection de l'infrastructure, la conservation de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et la contribution à la sécurité nationale dans les zones frontalières. Cette multifonctionnalité des parcours doit être à l'avenir prise en considération et intégrée dans la nouvelle politique pastorale.
- ***La prise en charge par la société des coûts inhérents à la protection des parcours et du patrimoine pastoral.*** La reconnaissance de la multifonctionnalité des parcours implique nécessairement un changement de paradigme concernant la place des espaces pastoraux dans la société tunisienne du vingt et unième siècle. Il s'agit désormais de reconnaitre à leur juste valeur tous les biens et services, autres que fourragers, fournis par les parcours à la société. Ceci implique à la fois la mise en place de véritables stratégies et programmes de conservation de ces espaces et la prise en charge totale par la société des coûts induits par la protection et le développement durable des parcours et du patrimoine pastoral.
- ***Le statut foncier des terres de parcours constitue la clé de voûte pour tout changement dans ce domaine.*** De ce fait, son évolution s'avère nécessaire dans un sens permettant de garantir la conservation de ce patrimoine national dont les biens et services concernent toute la société et pas seulement les ayant droits ou les éleveurs. Dans ce cadre, le statut des terres collectives et la procédure de soumission des parcours collectifs au régime forestier devraient faire l'objet d'un débat national en vue d'introduire les réformes nécessaires pour une meilleure prise en compte de la multifonctionnalité des parcours et de l'exigence de la durabilité des parcours et du patrimoine national.

Sur la base de ces préalables, le développement futur des espaces pastoraux devrait s'inscrire dans ***une vision plus large que la dimension pastorale*** mettant l'accent d'une part sur la ***multifonctionnalité des parcours*** et leur production de biens et services environnementaux utiles à toute la société et d'autre part sur la ***responsabilisation effective*** de tous les acteurs concernés dans la protection et la gestion durable de ce patrimoine national dans le cadre ***d'une gouvernance décentralisée***.

Tenant compte de ces préalables et de cette vision innovante, nous estimons que les principaux enjeux de développement futur des espaces pastoraux sont principalement d'ordre :

- **Environnemental,** dans la mesure où la dégradation irréversible des parcours constitue une grave menace pour la durabilité de tout l'écosystème aride du pays avec des impacts négatifs sur le système économique et social d'une large partie du pays.
- **Financier,** dans la mesure où la lutte contre la dégradation des parcours et le maintien des biens et services environnementaux fournis par ces derniers impliquent nécessairement la mobilisation d'importantes ressources financières par la collectivité nationale au titre de la protection d'un patrimoine national en danger.
- **Socio-foncier,** dans la mesure où la réponse technique aux processus de dégradation des parcours est actuellement relativement bien maitrisée par les services concernés, comme nous l'avons constaté à travers les multiples expériences analysées dans le cadre de ce processus de capitalisation, mais son application bute sur un contexte socio-foncier contraignant dont l'évolution s'impose à l'avenir.
- **Institutionnel,** dans la mesure où l'encadrement institutionnel du monde pastoral a souffert de la multiplication des acteurs institutionnels au niveau central et local ce qui s'est traduit d'une part par un déficit de vision, de stratégie et d'approche d'intervention appropriées et d'autre part par l'absence d'une structure porteuse d'un projet de développement durable pour les espaces pastoraux.
- **Sécuritaire,** dans la mesure où la dégradation irréversible des parcours risque d'entrainer un exode définitif des populations fréquentant les secteurs les plus reculées des régions pastorales avec des risques réels pour la sécurité et la défense du territoire national générés par l'instabilité transfrontalière et la menace du terrorisme international.

7.2. Orientations stratégiques proposées

La transcription de la vision et des principaux enjeux du développement futur des espaces pastoraux en un plan d'action passe par des orientations stratégiques que le processus de capitalisation a permis d'identifier en vue de les proposer aux décideurs politiques. Il s'agit d'orientations stratégiques qui devraient bénéficier d'un large consensus de la part des différents acteurs concernés et ce afin de faciliter par la suite la prise de décision et l'engagement d'une réforme de fond de la politique nationale d'amélioration pastorale.

Les principales orientations stratégiques proposées sont les suivantes :

OS1 : Repenser totalement la politique d'amélioration pastorale en prenant en considération d'une part la multifonctionnalité des parcours et la valeur ajoutée de l'ensemble de leurs biens et services et d'autre part l'impératif de réduire la pression sur les ressources pastorales à travers l'intégration des territoires pastoraux dans une économie régionale plus diversifiée offrant des alternatives d'emplois et des sources de revenu extra-agricoles.

OS 2 : Orienter progressivement l'activité d'élevage dans les zones de parcours vers une activité ayant des objectifs multiples dont notamment l'entretien du couvert végétal par le pacage, la promotion du tourisme pastoral, la production de produits de terroir de qualité et la conservation du patrimoine culturel pastoral. Il s'agit d'une nouvelle vision et fonction de l'activité d'élevage en zones pastorales dont la concrétisation nécessite la conception et la mise en œuvre d'une politique spécifique avec des approches innovantes et des instruments appropriés.

OS 3 : Inscrire la protection des parcours dans une logique de conservation d'un patrimoine national en péril dont la dégradation risque d'avoir un impact négatif sur toute la société et par conséquent le devoir de sa sauvegarde relève de la responsabilité des pouvoirs publics. Pour ce faire,

l'Etat devrait initier, dans un cadre de concertation élargie, les réformes nécessaires et mobiliser les moyens demandés afin d'atteindre les objectifs escomptés de cette nouvelle vision.

OS 4 : Diversifier, développer et généraliser les instruments et mécanismes de d'incitation notamment ceux qui ont fait leurs preuves à travers les différents projets à l'instar de l'octroi de la subvention pour la mise en repos des parcours tout en les inscrivant dans une stratégie globale de développement des espaces pastoraux. Il s'agit de considérer la subvention comme un instrument incitatif (parmi d'autres) pour le développement de ce patrimoine dont le coût doit être supporté par la collectivité nationale tout en le soumettant à des obligations réciproques entre l'Etat, les collectivités locales et les usagers des espaces pastoraux en vue de garantir collectivement la durabilité des parcours.

OS 5 : Procéder à une réforme en profondeur, mais sans précipitation, de la législation foncière concernant le domaine pastoral en vue de faciliter la transition vers un nouveau mode de gestion des parcours. Il s'agit de permettre à travers cette réforme d'assurer la multifonctionnalité des parcours, de garantir la durabilité de l'écosystème pastoral et d'établir de nouveaux rapports de partenariat et de cogestion entre l'Etat et les populations concernées. Cette réforme devrait aboutir à la révision et la modernisation des principaux textes juridiques régissant le domaine pastoral tels que ceux relatifs aux statuts des terres collectives[14], à la soumission au régime forestier et aux statuts et fonctionnement des institutions pastorales. Le projet de code pastoral, en cours de discussion au sein de la DGF, s'inscrit certes dans cette dynamique de réforme mais ne permet pas pour l'instant de répondre à la vision et aux orientations stratégiques issues de ce processus de capitalisation.

OS 6: Revoir le cadre institutionnel en charge du domaine pastoral en accordant la responsabilité de développement des parcours collectifs et privés à une seule institution publique tout en la dotant des moyens humains et matériels appropriés afin qu'elle puisse assumer pleinement sa mission. La prise en compte de la nouvelle vision du développement pastoral, notamment en ce qui concerne la multifonctionnalité des parcours, nécessite la mise en place d'une institution transversale qui soit capable de concevoir et mettre en œuvre des stratégies et des actions de développement répondant aux exigences de cette vision.

OS 7: Mettre en place de nouvelles formes de gouvernance des espaces pastoraux privilégiant davantage l'aspect contractuel et impliquant directement les collectivités et institutions locales, les ayants droits et les usagerset dans le cadre du nouveau contexte de décentralisation du pays. L'objectif est de sortir du schéma habituel de gouvernance des parcours qui se limite généralement à un « face à face » entre les services techniques et les ayants droits et éleveurs et de favoriser à terme la mise en place d'un partenariat responsable et contractuel entre l'Etat et les collectivités locales en matière de développement des espaces pastoraux. Ces nouveaux rapports de gouvernance devraient permettre aux services techniques de l'Etat de se concentrer davantage sur leur propre métier d'encadrement et d'appui technique.

7.3. Conditions cadres

La mise en œuvre de cette vision et les orientations stratégiques qui en découlent implique la présence d'un certain nombre de conditions cadres qui concernent notamment :

- L'adoption d'une attitude réformiste concernant la conception de la nouvelle politique pastorale. Comme nous l'avons signalé plus haut, il s'agit d'opter réellement pour un nouveau paradigme afin d'espérer enclencher un processus vertueux de développement des territoires pastoraux au cours des prochaines décennies.
- L'inscription de la dynamique de changement de l'état des parcours dans le moyen et long terme. Il s'agit d'un processus progressif qui nécessite de la persévérance, du temps et des moyens pour favoriser sa maturité et son appropriation effective par les acteurs directement concernés.

[14] Sachant que la réforme de 2016 ne répond pas à la vision et aux orientations stratégiques proposées dans ce document et peut le contrarier au point de on retour.

- La mise en place d'une véritable stratégie nationale de développement des parcours sur la base des orientations signalées plus haut dont l'élaboration et la mise en œuvre seront confiées à une institution publique jouant le leadership institutionnel.
- La garantie d'un portage politique de la part des instances concernées et d'une adhésion de la part des acteurs directement impliqués et ce afin de s'assurer d'une véritable appropriation de la nouvelle vision et des orientations stratégiques pour un développement durable des territoires pastoraux.
- L'inscription des territoires pastoraux dans la nouvelle dynamique de développement régional dans une perspective de diversification du tissu économique (industrie, services...) et de gestion durable de ressources de ces territoires pastoraux.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Abaab A et al, 1997 : Les politiques agricoles et les dynamiques des systèmes agro-pastoraux au Maghreb, Options méditerranéennes, série B / n° 14, 1997, CIHEAM-IAM, Montpellier, pp 139-165.

Abaab A, 1999 : Modernisation agricole et ses effets sur les systèmes de production : cas de la région de Sidi Bouzid en Tunisie centrale, Thèse de Ph.D d'économie agricole, publication de l'Université de Gent, Belgique, 331 p.

Abaab A et Genin D, 2004 : Politiques de développement agropastoral au Maghreb. Enseignements pour de nouvelles problématiques de recherche-développement, in « Environnement et société rurales en mutation, approches alternatives », Publication IRD, Paris, pp 341- 358.

Abdelkhalak F.M.F, 1980 : El ibel fil watan el arabi (les camélidés).

Aouadi H, El Hamrouni A , Mhirit O et Lanly J.P, 2019 : L'homme et la forêt au Maghreb depuis la préhistoire jusqu'au19ème Siècle. Première partie, Chap. 1 in « Vivre et travailler en forêt au Maghreb, regards croisés » sous la direct. de J.P. Lanly et A. Khaldi. pp 21-42 Edit. l'Harmattan.

Banque Mondiale, 1995 : Stratégie pour le développement des parcours en zones arides et semi-arides.

Banque mondiale, 2004 : Analyse de la performance environnementale, (Country Environmental Analysis), Report No. TN-25566, Tunisie, Rapport final, Avril 2004, Département Eau, Environnement, Développement Social et Rural, Région du Moyen orient et de l'Afrique du Nord, Document de la Banque mondiale, 97 pages.

Ben Rhouma H et Souissi M, 2004 : Les parcours du Sud tunisien : Possibilités et limites de leur développement. Office de l'Elevage et des Pâturages Tunis.

Ben Saad A et Bourbouze A, 2010 : Gestion des terres collectives au Maghreb. Impact socio-environnementaux de la privatisation. Manuel gouvernance foncière et usage des ressources naturelles FONCIMED. p 272-295.

Ben Saad A, 2007 : La privatisation des terres collectives dans les régions arides tunisiennes : Contraintes socio-économiques et impact sur l'environnement. Cas de la région de Tataouine, sud tunisien, Proposition de projet de recherche dans le cadre du projet : « appui à l'élaboration des politiques fonciers ruraux » volets « recherched'approfondissement ».

Ben Saad A, 2011 : Les conseils de gestion des terres collectives en Tunisie entre mauvaise gouvernance et marginalisation. Cas de la région de Tataouine, Sud Tunisien. Institut des Régions arides de Médenine, Tunisie. CIHEAM, Option Méditerranéennes. Série B. Etude et recherche, n.66. p73-84.

Bied-Charreton M, Makkaoui R, Petit O et Requiert M, 2004 : la gouvernance de l'eau dans les pays en voie de développement, cahiers du C3ED n° : 04-01, CEEED, Université de Versailles, France.43 pages.

Bourbouze A, 2018 : Les grandes transformations du pastoralisme méditerranéen et l'émergence de nouveaux modes de production. Watch Letter n°39 - January 2018

Carte phyto-écologique de la Tunisie septentrionale au 1/200.000ème

Chaabane A, 1984 : Les pelouses naturelles de Kroumirie (Tunisie) : typologie et production de biomasse. Thèse présentée à la Faculté des Sciences et Techniques St. Jérome (Université d'Aix Marseille- France). Pp : 58- 59.

Daget P et Poissonet J, 1971 : Une méthode d'analyse phytologique des prairies : critères d'application. Annales Agronomiques, 22 (1) : 5-41.

Da Silva L, 2017 : Le coût de l'inaction face aux changements climatiques. Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaine, Quebec.

Davies J, Herrera P, Ruiz-Mirazo J, Mohamed-Katerere J, Hannam I et Nuesri E, 2017 : Améliorer la gouvernance des terres pastorales, guide technique pour la gouvernance des régimes fonciers n°6. Sous la direction de : Caterina Batello, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Devienne S, 2013 : Régulation de l'accès aux parcours et évolution des systèmes pastoraux en Mongolie. Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines [En ligne], 43-44 | 2013, Éditeur : Centre d'Etudes Mongoles & Sibériennes / École Pratique des Hautes Études, mis en ligne le 20 septembre 2013, consulté le 30 septembre 2016. URL : http://emscat.revues.org/2104 ; DOI : 10.4000/emscat 2104.

DGF/MARHP, 1988 : Code forestier.

DGF/MARHP, 2000 : Inventaire national forestier et pastoral.

DGF, 2010 : Inventaire des forêts par télédétection – Résultat du deuxième inventaire forestier et pastoral national. Ministère de la Défense Nationale, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. 195 p.

DGF-GIZ, 2014 : Stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours ; 110 p.

DGF-Banque Mondiale, 2015 : Vers une gestion durable des écosystèmes forestiers et pastoraux en Tunisie-Analyse des bénéfices et des coûts de la dégradation des forêts et parcours, 64 P.

DGF-Banque Mondiale, 2016 : Diagnostic institutionnel et juridique de l'administration forestière : Réformes institutionnelles et juridiques du secteur forestier.

El Hamrouni A. et Talbi M, 1983 : Dégradation d'une steppe à Rhanterium en Tunisie du Sud. Séminaire international sur la désertification. Djerba 18-ZZ nov.1983.

El Hamrouni A. et Sarson M., 1975 : Exploitation de parcours forestiers en Tunisie centrale. Georgophili, Firenza, Italia.

El Hamrouni A, 1978 : Etude phytoécologique et problèmes d'utilisation et d'aménagement dans les forêts de pin d'Alep de la région de Kasserine (Tunisie centrale); Thèse Doc.ing. Fac Sc. Tech. Marseille St Jérôme.

El Hamrouni A, 1994 : Végétation forestière et pré-forestière de la Tunisie : typologie et éléments pour la gestion. Bull. Régions Arides n° sp. ; 6/94.

El Hamrouni A, 2000 : Forêts et population forestière. Séminaire MEDINPOP.

El Hamrouni A, El Hamrouni-Aschi K, El Khorchani A et Mechergui R, 2017 : Parcours et troupeaux dans l'aire du Pin d'Alep. Séminaire 6°ème anniversaire de la recherche forestière en Tunisie, Hammamet 17-18 novembre 2017.

El Hamrouni A et Khémiri A, 1980 : Production de viande sur prairies d'embouche à Tabarka (Tunisie du Nord) Note de Recherche INRF.

El Hamrouni A, Le Floc'h E, Réguigui M, Zemzem J et Znati S, 1985 : Carte d'occupation des terres et des ressources au 1/100.000 ; Délégations de Douz et d'Elaouar.

El Hamrouni A, 1992 : Végétation forestière et préforestière de la Tunisie : typologie et éléments de gestion. Thèse de doctorat d'état, Marseille, Univ. d'Aix-Marseille – III, 298 p. + annexes.

El Hamrouni A., 1985: Atriplex spieces and others schrubs in range inprovment in North Africa Elsevier publ.

El Hamrouni A., 1985 : Les systèmes pastoraux maghrébins et leur rôle dans la lutte contre la désertification. Bull. tech.

Elloumi M., 2006 : Les politiques de développement rural en Tunisie. In Chassany J.P. (ed.), Pellissier J.-P. (ed.). Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne. Options Méditerranéennes : Série A. ; n. 71 2006 pages 55-65

FAO, 1985 : Rapport final du projet : Intensification des productions animales dans les zones arides (Projet : NECP/TUN/502/QAT). Amélioration de la production animale dans les zones arides, Tunisie. Conclusions et Recommandations, 39 p.

FAO-IRA, 1985 : Intensification des productions animales dans les zones arides. Rapport final du projet TF/TUN/QAT/502/N.E.C.P.

FAO, 1992. Rapport final du projet : Amélioration et Développement des productions animales dans le Centre-Sud Tunisien (Projet : DP/TUN/84/013). Amélioration de la production animale dans les zones arides, Tunisie. Conclusions et Recommandations, 32 p.

FAO, 2007 : Directives volontaires pour la gouvernance foncière d'un coup d'œil. Rome, 2012 14 p. ISBN 978-92-5-207305-5. www.fao.org/nr/tenure/fr.

FAO, 2007 : La gouvernance foncière pour les femmes et les hommes. Guide technique pour une gouvernance équitable pour les femmes et les hommes. 120p.

FAO, 2017: Valuing land tenure rights. A technical guide on valuing land tenure rights in line with the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security. ISBN 978-92-5-130069-5. 110 pages.

FAO, European Bank for Reconstruction and Development (EBRD), 2017 : Quel avenir pour les coopératives agricoles en Tunisie ? Etude prospective. 80 pages.

FIDA, 1999 : La bonne gouvernance : une mise au point. Conseil d'administration - Soixante-septième session, Rome, 8-9 septembre 1999. EB 99/67/INF.4. 10 pages.

Finbert E-J, 1938 : La vie du chameau, le baiseau du désert. Albin Michel Edit.

Floret Ch. et Pontanier R, 1978 : Relation climat-sol-végétation dans quelques formations végétales spontanées du Sud tunisien (Production végétale et bilan hydrique des sols). IRA-CEPE Louis Emberger-ORSTOM.

Floret Ch et Pontanier R, 1982 : L'aridité en Tunisie présaharienne : Climat, sol, végétation et aménagement. Travaux et documents ORSTOM N°150, Paris.

Ganiage J, 1957 : Les origines du protectorat français en Tunisie 1831-1861.

Genin Didier (ed.), Guillaume Henri (ed.), Ouessar M. (ed.), Ouled Belgacem A. (ed.), Romagny Bruno, Sghaïer M., Taamallah H, 2006 : Entre désertification et développement : la Jeffara tunisienne. Tunis (TUN) ; Tunis : IRD ; Cérès, 351 p. ISBN 9973-19-683-5

Gratzfeld J.(edt.), 2004 : Industries extractives dans les zones arides et semi-arides Planification et gestion de l'environnement, Collection Gestion des Écosystèmes No 1, UICN – Union mondiale pour la nature en collaboration avec le Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO) et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), 122 pages.

Groupe thématique de travail (GTT 1), 2020 : Rapport sur l'importance socio-économique des parcours en Tunisie, 11 p.

Groupe thématique de travail (GTT 2), 2020 : Rapport sur les aspects fonciers et législatifs des parcours en Tunisie, 35 p.

Groupe thématique de travail (GTT 3), 2020 : **:** Rapport sur la gouvernance et le cadre institutionnel des parcours en Tunisie, 52 p.

Groupe thématique de travail (GTT 4), 2020 : Rapport sur les techniques et pratiques de restauration, réhabilitation et systèmes d'exploitation des parcours en Tunisie, 53 p.

Groupe thématique de travail (GTT 5), 2020 : Rapport sur les approches de développement des territoires pastoraux en Tunisie, 29 p.

Guillaume H. et Nouri H, 2006 : Sociétés, dynamiques de peuplement et mutations des systèmes de production traditionnels. In Entre désertification et développement : la Jeffara tunisienne. Tunis (TUN) ; Tunis : IRD ; Cérès, 351 p. pages 80-96, 2006.

Guillaume H, 2009 : Mutations agro-pastorales, ruralité et développement dans le Sud-Est tunisien. In « Développement rural, Environnement et Enjeux territoriaux : Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien ». CERES Edition, 351 p. pages 20-43.

Halima El Hatmi, Zeineb Jrad, Olfa Oussaief, Waad Nasri, Imed Sbissi, Touhami Khorchani, Laetitia Canabady-Rochelle, 2018: Fermentation of Dromedary camel (Camelus dromedarius) milk by Enterococcus faecium, Streptococcus macedonicus as a potential alternative of fermented cow milk. LWT-Food Science and Technology, 90, 373–380.

Hamdi M, 2014 : Le cadre juridique des organisations professionnelles agricoles et de pèche en Tunisie : acquis (forces) et limites (insuffisances). FAO-UMA/MARHP-DGFIOP.

Ismail M,1990 : Situation et perspectives de l'élevage camelin en Tunisie. Revue des Régions Arides, 1/90, 113-134.

IUCN -International Union for Conservation of Nature, 2008: The Nature of drylands: Diverse ecosystems, diverse solutions, Seneiya Kamotho, Wendy Strahm, Caterina Wolfangel (Eds.), IUCN, Eastern and Southern Africa Regional Office, Nairobi, Kenya, pp. 44

IUCN, IISD, SEI, 2003: Sustainable Drylands Management, A Strategy for Securing Water Resources and Adapting to Climate Change, Climate Change, Vulnerable Communities and Adaptation, Information Paper 3, December 2003, Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), IUCN Commission on Environmental, Economic and Social Policy (CEESP).

JORT, 1999 : Loi No : 99-43 relative aux groupements de développement GDA, JORT No 39, 14 mai 1999, p 710.

JORT, 1999 : Loi No : 99-1819 portant approbation des statuts types des GDA, JORT No 72, 7 septembre 1999, pp 1629-1635.

Kardous M, 2005 : Quantification de l'érosion éolienne dans les zones arides tunisiennes : approche expérimentale et modélisation, Thèse de Doctorat, Université PARIS 12 - VAL-DE-MARNE, Spécialité : Physique de l'Environnement, 298 pages.

Khorchani T., Hammadi M. Amri M., Barmat A., Belgacem A, Fatnassi B., 2009: Forage intake and diet digestibility in Maghrebi milking camel under oasis conditions. Second conference of the International Society of Camelid Research and development. Djerba, Tunisia, 12-14, March, 2009.

Khorchani T, Hammadi M, El Jani H, Genin D, Sakkal K, Abdouli H, 2004: Valorisation of date-palm by-products (DPBP) for livestock feeding in Southern Tunisia. II-Characteristics and digestibility of DPBP-based silages. In: Ben Salem H. (ed.), Nefzaoui A. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.). Nutrition and feeding strategies of sheep and goats under harsh climates.Zaragoza : CIHEAM, 2004. p. 227-232. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n. 59). 9. Seminar of the Sub-Network on Nutrition of the FAO-CIHEAM Inter-Regional Cooperative Research and Development Network on Sheep and Goats, 2001/11/08-10, Hammamet (Tunisia). http://om.ciheam.org/om/pdf/a59/04600033.pdf.

Kruisdijk A.L, 1981 : Enquête hebdomadaire sur l'élevage traditionnel dans le Sud tunisien. Résultats zootechniques et économique. Rojet FAO/TUN/78/OO7. Institut des Régions Arides, Ministère de l'Agriculture.

Lavigne Delville Ph, 2001 : La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest. AFD. 58 pages.

Lavigne Delville, P. & Papazran, V, 2008 : Le foncier au cœur du développement économique et de la paix sociale. Défis agricole africains. Agence Française de développement. Edition Karthala. p 247-261.

Lazarev G, 2008 : La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles, Des approches novatrices pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres et des eaux. Désertification, dégradation des terres et sécheresse document thématique No. 3, Secrétariat de la UNCCD, ISBN 978-92-95043-43-5 1ere Édition.

Le Houerou, H. N, 1969 : La végétation de la Tunisie steppique (1) (Structure, écologie, sociologie, répartition, évolution, utilisation, biomasse, productivité) (avec référence aux végétations analogues d'Algérie, de Libye et du Maroc). Annales de l'Institut National de la Recherche Agronomique de la Tunisie, 42, 622.

Maaouia Ch, 2017 : Place du pastoral dans la règlementation forestière actuelle (code forestier et textes d'application). Atelier sur le « Partenariat pour améliorer les politiques pastorales en Tunisie » 22-23 mai 2017, Hammamet, Tunisie.

Ministère de l'Agriculture, ONAGRI, 2017 : Cheptel de la Tunisie 2016/2017.

Ministère de l'Agriculture, 1982 : Annuaire des Statistiques Agricoles 1980.

Ministère de l'Agriculture DG/PDIA, 1996 : Annuaire des Statistiques Agricoles 1994-1995.

Ministère de l'Agriculture DG/PDIA-S/D Stat.Agri, 1997 : Résultats de l'enquête agricole de base 1996.

Ministère de l'Agriculture-Direct. Planif. et Anal. Econo-Div. Stat. 1988 : Enquête agricole de base 1988.

Ministère de l'Agriculture-Direct. Planif. et Anal. Econo-Div. Stat.Anal. Econo. et Emploi agri, 1982 : Enquête agricole de base 1981.

Ministère de l'Agriculture-Direct. Planif. et Anal. Econo-Div. Stat, 1988 : Enquête agricole de base 1988.

Ministère de l'Agriculture RHP, 2019 : http://www.agridata.tn/group/aliments-pour-animaux.

Ministère de l'agriculture et de l'environnement, 2011 : vulnerabilite de l'ecosysteme alfatier face au changement climatique dans le gouvernorat de Kasserine, rapport de synthèse, 34 p.

Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, 1995 : Agenda 21 National. 181 p.

Mortimore, M. with contributions from S. Anderson, L. Cotula, J. Davies, K. Faccer, C. Hesse, J. Morton, W. Nyangena, J. Skinner, and C. Wolfangel, 2009: Dryland Opportunities: A new paradigm for people, ecosystems and development, IUCN, Gland, Switzerland; IIED, London, UK and UNDP/DDC, Nairobi, Kenya. x + 86p.

Mouri H., Marlet S, 2010 : De l'association d'intérêt collectif au groupement de développement agricole : le changement institutionnel et son impact sur le fonctionnement des périmètres publics irrigués tunisiens, Sami Bouarfa, Marcel Kuper, Abdelhafid Debbarh (éditeurs scientifiques) 2007. L'avenir de l'agriculture irriguée en Méditerranée. Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau. Actes du séminaire Wademed, Cahors, France, 6-7 novembre 2006. Cirad, Montpellier, France, 8 pages.

Moussa, F, 2010 : La gouvernance du système foncier Tunisien. Manuel gouvernance foncière et usage des ressources naturelles. Valorisation des communications de l'école chercheur et Gabès et du cours spécialisé de Tataouine, organisé dans le cadre du réseau FONCIMED avec le concours financier de l'AFD. 120p.

Nasr N et Mares H, 2004 : Dynamique des législations du foncier et de l'eau pour un accès équitable et une gestion durable des ressources en Tunisie, Tunisia, Country Case Study, IPGRI Tunisie, Direction Générale des Affaires Juridique et foncière, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques,Tunis, disponible à http://www.google.com/arabstates.undp.org/contents/file/Tunisia.doc

Nasr N, Abaab A et Lachiheb N, 2000 : Partage des terres collectives et transformation des sociétés et des modes d'occupation et de gestion des espaces : les steppes du sud-est tunisien. MEDIT N" 3/ 2000.

National Forest Facility – GIZ - DGF, 2012 : Evaluation économique des biens et services des forêts tunisiennes, 87 p.

National Forest Facility – GIZ - DGF, 2012 : La population forestière en Tunisie : Un référentiel économique et social national ; 89p.

Neffati M, 2008 : Domestication des plantes spontannées et autochtones à usages multiples en zones arides et désertiques, publication IRA, 198 p.

Neffati M, 2017: Rangelands management in the Near East and North Africa region: breaching the gap between growing needs and a shrinking resources. FAO, Regional Office for the Near East and North Africa, Cairo, Egypt, 47 pages.

Novikoff, F.H. Wagner, Dr Skouri (Eds.), 1975: Systems Analysis of the Pre-Saharan Ecosystem of Southern Tunisia, Utah State University, Logan (1975), Report No. 3: 1974 Progress.

Novikof G, 1976: Tunisian presaharian project progress, report n°5 pp 19-31 Desert Biom.

OCDE, 2008 : Coûts de l'inaction face à certains enjeux de la politique de l'environnement : Rapport succinct. Réunion du Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau ministériel Environnement et compétitivité mondiale, 28-29 avril 2008.

OCDE, 2015 : Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau. Direction de la gouvernance publique et du développement territorial. https://www.oecd.org/fr/gov/politique-regionale/Principes-OCDE-gouvernance-eau_brochure.pdf

OECD, 2011: Water Governance in OECD Countries: a Multi-level Approach.

ONU, 2010 : Projet de document final de la réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Points 48 et 114 de l'ordre du jour, Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 20 au 22 septembre 2010.

Ostrom, E, 2010 : Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles (Bruxelles, De Boeck), 301 p.

Ouled Belgacem A, Sghaier M, Ouessar M, 2011 : Vulnérabilité de l'écosystème pastoral face au changement climatique dans le Gouvernorat de Médenine Deutsche Gesellschaft für Internationale. Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992 : Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

Saleth R.M et Dinar A, 2004: The institutional economics of water a cross-country analysis of institutions and performance. Edward Elgar Publishing Limited, Cheltenham, UK. 398 pages.

Sarson M, 1973 : Les ovins dans l'antiquité d'après les vestiges phéniciens et romains en Tunisie et en Algérie. Document technique No. 65. Institut National de la Recherche Agronomique, Paris, France.

Sboui A, Khorchani T, Djegham M, Agrebi A, El Hatmi H, Belhadj O, 2010 : Anti-diabetic effect of camel milk in alloxan-induced diabetic dogs: a dose-response experiment. J Anim Physiol Anim Nutr (Berl).. 2010 Aug 1 ;94(4) :540-6.

Selmi S et Elloumi M, 2007 : Tenure foncière, mode de gestion et stratégies des acteurs : le cas des parcours du Centre et du Sud Tunisien. Dans : Revue électronique en science de l'environnement VERTIGO. http://www.vertigo.uqam.ca.

Sghaier M, 2010 : Etude de la gouvernance des ressources naturelles dans les oasis. Cas des Oasis en Tunisie. Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN). 69p.

SCET/ BDPA-SCET AGRI, 1995 : Etude sur la stratégie des ressources naturelles. DGPDIA/ Ministère de l'Agriculture, Tunis.

Tchanmitchan et Sarson M, 1969 : Contrôle de performances zootechniques de troupeaux ovins ; Doc.tech. INRA. Tunis.

Trigui S, 2006 : Pérégrination dans le monde des camélidés ; Texte en arabe (Rihlaton fi 'alimi elibili). Alif-Editions Méditerranéennes.

Trigui S, 2016 : Sahara Paradis Doré. Civilisations, Secrets du Tropisme des Déserts. Editions Karem Sharif.

Triki S, 2016 : Rapport sur l'analyse de l'environnement institutionnel (version préliminaire) Assistance d'appui au développement de la petite agriculture et au développement local PROJET TCP/TUN/3502. 99 pages.

UICN, 2004 : Industries extractives dans les zones arides et semi arides : Planification et gestion de l'environnement. Joachim Gratzfeld (Éd.). Traduit par Danièle et Richard Devitre. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. viii + 112 p.

Union du Maghreb Arabe, 1999 : Programme d'action Sous-régional de lutte contre La désertification au Maghreb Secrétariat général de l'UMA, Août 1999, 112 pp., Disponible à :http://www.maghrebarabe.org/fr/

UNDP, 2009: UNDP launches its "Water Governance Programme for Arab States" Disponible à http://content.undp.org/go/newsroom/2009/october/undp-launches-its-water-governance-programme-for-arab-states.en.

World Bank, 1992: Governance and development. World Bank Publications.

Zaafouri, M.S, Akrimi, N., Floret, C., Le Floc'h, E. et Pontannier, R., 1994 : Les plantations sylvopastorales en Tunisie présaharienne. Sécheresse, 5 : 265-275.

Zeineb Jrad, Halima El-Hatmi, Isabelle Adt, Sandrine Gouin, Julien Jardin, Olfa Oussaief, Mohamed Dbara, Samira Arroum, Touhami Khorchani, Pascal Degraeve and Nadia Oulahal, 2019 : Antilisterial activity of dromedary lactoferrin peptic hydrolyzates. Journal of Dairy Science, 102: 4844–4856. https://doi.org/10.3168/jds.2018-15548

Ressources web

http://www.fao.org/tenure/fr/

https://unictunis.org.tn/files/2017/10/brochure-ODD-TN.pdf

http://www.google.com/arabstates.undp.org/contents/file/Tunisia.doc

http://content.undp.org/go/newsroom/2009/october/undp-launches-its-water-governance-programme-for-arab-states.en.

Importance socio-économique et environnementale des territoires pastoraux[15]

Jamel Kailene[1], Issam Anater[2], Hamed Daly[3] et Lamia Ben Salem[4]

[1] Direction Générale des Forêts (DGF)
[2] DG ACTA
[3]ONAGRI
[4] Office de l'Elevage et des Pâturages (OEP)

1. SUPERFICIES ET REPARTITION SPATIALE DE TERRAIN DE PARCOURS

L'estimation officielle de la DGF, issue de l'inventaire forestier et pastoral national (DGF, 2010) évalue la superficie des parcours tunisiens à 4,5 millions d'hectares en 2003, soit 27 % de la superficie totale du pays (Tableau). La FAO estime la superficie totale des parcours à 4,8 millions d'hectares en 2011 (Ferchichi & Ayadi, 2014)[16], tandis que l'étude la plus récente (DGF & Banque Mondiale, 2015) évalue la superficie des parcours à 4,4 millions d'hectares en 2012. Aux superficies présentées dans le Tableau , il faut ajouter 626 000 ha de mosaïques agriculture-steppe, principalement localisées dans la partie sud du pays, illustrant l'évolution des pratiques du pastoralisme vers l'agropastoralisme et l'extension progressive des cultures au détriment des parcours steppiques.

Tableau 1 : Répartition de la superficie pastorale par type de parcours selon le second IFPN

Type de parcours	Superficie (en ha)
Formations steppiques	3 878 100
Formations herbacées	64 563
Nappes alfatières	452 339
Plantations pastorales	105 773
Total	4 500 775

Source : IFPN 2010

La majorité des parcours (82 % de la superficie totale des parcours) est située dans la partie sud du pays. La partie centrale de la Tunisie, et notamment le Centre-Ouest, comporte également des superficies pastorales non négligeables. En revanche, les parcours sont peu abondants au nord du pays. Les formations steppiques[2] sont essentiellement situées dans les milieux arides et présahariens. Les nappes alfatières[2] se situent pour l'essentiel dans le centre du pays, et occupent une superficie relativement importante dans les Gouvernorats de Kasserine, Sidi Bouzid et Gafsa.

Les statuts fonciers des parcours tunisiens sont multiples. Il existe en effet des parcours du domaine forestier de l'Etat, des parcours domaniaux appartenant au domaine privé de l'État, des parcours privés et soumis aux règles du droit commun (et notamment du Code des droits réels), des parcours collectifs appartenant aux collectivités et régis par la législation sur les terres collectives, et des parcours alfatiers. La majorité des parcours sont collectifs ou publics (cf. Tableau)[2]. Ce statut de « parcours collectif » est néanmoins complexe et revêt en réalité des situations variées. Le parcours collectif peut en effet être familial, de la fraction, de la tribu ou absolu. Selon les cas, les modalités d'accès à ces parcours diffèrent, ce qui représente un obstacle à leur gestion durable. La prise en compte de cette complexité foncière des parcours collectif et de la structure sociétale traditionnelle est ainsi essentielle à leur préservation.

Tableau 2 : Répartition des surfaces pastorales selon le statut foncier des parcours

[15]Travaux du Groupe Thématique de Travail GTTI

Statut foncier et type de parcours	Superficie (en ha)	Proportion (%)
Parcours alfatiers publics	212 000	5,0
Parcours alfatiers privés ou collectifs	240 000	5,7
Parcours collectifs et publics	2 500 000	59,0
Parcours privés	1 200 000	28,3
Parcours privés en copropriété	85 000	2,0
Total	4 237 000[17]	100,0

Source : Nefzaoui, 2004

2. IMPLICATION DES DIFFERENTES STRATEGIES DANS LA GESTION DES PARCOURS

La réduction de l'offre fourragère, face à un cheptel en croissance a induit un bilan fourrager négatif, à signaler qu'à l'espace d'environ 50 ans la superficie des parcours a été réduite à moitié, en raison essentiellement de l'extension des terres agricoles, et que l'effectif du cheptel a doublé, ainsi pour atteindre l'autosuffisance fourragère il faudra produire 4 fois plus de ressources fourragères.

Dans ce contexte qu'on a élaboré la première stratégie décennale (1990-2000) pour l'amélioration des parcours et qui se proposait d'assurer la remise en état des parcours dégradés par la réhabilitation et l'aménagement des parcours en milieu forestier et hors forêt. Cependant cette stratégie qui a été mise en œuvre au cours des VIIIème et IXème plan, s'apparentait plus à un programme unifié qui regroupe les interventions sur les différents types de parcours impliquant des acteurs institutionnels concernés, qu'à une véritable stratégie. En effet, dans ce programme :

- la DGF assurait la responsabilité du développement des parcours forestiers et des parcours collectifs soumis au régime forestier, et ce dans le cadre de sa stratégie de reboisement et de lutte contre la désertification (1990-2001);
- L'OEP assure la responsabilité du développement des parcours sur les terrains privés individuels ;
- La Direction de la Conservation des Eaux et du Sol contribue, dans le cadre de sa stratégie décennale, à la réalisation d'une partie du programme, et ce dans la cadre de la consolidation biologique des ouvrages de CES effectués sur les terrains agricoles privés ;
- L'ODESYPANO pour ce qui est du développement des parcours sur les terrains privés individuels dans les zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest, et ce dans le cadre de son quatrième programme de développement.

Depuis les années 90, une attention spécifique a été accordée aux parcours dans les stratégies de développement. La ligne directrice en a été constituée par une stratégie de plantation d'arbustes fourragers et de cactus en vue d'assurer des réserves fourragères pour les périodes de pénurie. Simultanément, des améliorations de parcours étaient recherchées par des mises en repos.

Cela étant, la stratégie 1990-2000 a été relayée par une deuxième stratégie qui découle de la stratégie nationale de développement du secteur forestier et pastoral (SNDSFP 2002-2011) qui relève de la DGF avec la participation des autres partenaires, tels que la DGACTA qui contribue, dans le cadre de sa stratégie décennale, à la réalisation d'une partie du programme sur les ouvrages de conservation des eaux et du sol (CES) érigés sur les terrains agricoles privés. En effet, des superficies importantes, environ 2millions d'hectares, devraient être aménagées en travaux de CES, et leur consolidation confiée aux bénéficiaires, toutefois, l'objectif a été atteint à 20% seulement durant la première stratégie et encore moins durant la deuxième stratégie et ce par manque d'adhésion des bénéficiaires et de l'insuffisance du mécanisme de subvention et d'encouragement.

Ce maillon faible a été pris en compte dans la préparation de la nouvelle stratégie d'aménagement et de conservation des terres agricoles (ACTA) dans la mesure où le bénéficiaire est considéré comme partenaire à part entière dans le cadre de l'élaboration des plans d'aménagement et de développement intégré des territoires (PADITs) outil de mise en œuvre de la nouvelle stratégie ACTA.

- **Apports fourragers et importance des ressources sylvo- pastorales dans l'alimentation du cheptel ruminant**

En Tunisie, l'élevage des ruminants occupe une place importante dans la production agricole, la conduite des troupeaux est pratiqué de manière extensive, et la distribution du cheptel est fortement liée au découpage bioclimatique, on estime que 66% du cheptel bovin est situé au nord et 30% au centre du pays, alors que 75% du troupeau ovin et caprin se trouve au centre et au sud du pays.

La conduite extensive du cheptel est tributaire en grande partie des conditions climatiques, l'effet des changements climatiques marqué par la fréquence des années de sècheresse engendre un effet négatif sur les ressources pastorales et le développement de l'élevage extensif.

Pour son alimentation, le cheptel national puise ses besoins nutritionnels à partir des fourrages cultivés (notamment au nord du pays), de la végétation naturelle des terres laissées en jachère, des sous-produits agricoles et agro-industrielles, et des ressources pastorales, ce qui explique l'influence des conditions climatiques sur la disponibilité des ressources fourragères locales et sur la couverture des besoins du cheptel.

Le besoin nutritionnel moyen annuel du cheptel ruminant national est estimé à **environ 5,3 milliard d'unité fourragère** (UF) pour la période (2006-2018). Pour assurer une couverture équilibrée des besoins nutritionnels du cheptel ruminant :

- 28% des besoins fourragers doivent être issus des cultures fourragères, et destinés essentiellement pourles bovins de races pures et à haut niveau de production,
- 43% des besoins fourragers doivent être produites des fourrages grossiers dont notamment les parcours et les sous-produits et qui sont destinés pour les bovins de races locales et croisées ainsi que pour le cheptel ovin et caprin,
- Un apport complémentaire par le concentré industriel ne dépassant pas 29% des besoins est aussi recommandé,

Le taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel ruminant varie de 90% en année pluvieuse à 66% en année sèche (tenant comptes de la contribution des ressources fourragères issues de l'importation). Le taux de couverture moyen est estimé à 78% pour la période 2006-2017, ce qui est équivalent au taux de couverture enregistré pour une année normale sur le plan climatique (pluviométrie).

Tableau 3. Taux de couverture moyen des besoins alimentaires du cheptel ruminant (Piéride : 2006-2017)

Besoins	Taux de couverture moyen (%)
En cultures fourragères	48
En fourrages grossier	87
En aliments concentrés	95
Global annuel	78

Source : DGPA

Toutefois, il importe de signaler que les disponibilités fourragères locales (y compris les parcours) contribuent, dans le taux global de couverture, pour 80% les années normales ou pluvieuses et pour 65% les années sèches. Le déficit est couvert par les aliments importés sous forme d'orge, de son, de bouchons de luzerne….

Les ressources sylvo-pastorales revêtent une importance capitale en raison d'une part de l'étendue des superficies qu'elles occupent et de leur importante contribution dans la couverture des besoins alimentaires du cheptel ruminant, bien qu'ils soient en permanence sous la dominance des effets de la sécheresse. La contribution des ressources pastorale dans le bilan fourrager est estimée à environ 500 millions d'UF en année seche et à plus de 1500 million d'UF en année pluvieuse ; assurant ainsi un taux de couverture des besoins alimentaires du cheptel ruminant allant de 30% en année pluvieuse à moins de 10% en année sèche.

L'apport fourrager moyen annuel des terres de parcours, toute catégorie, est estimé à environ 850 million d'UF pour la période 2011-2017, assurant ainsi une couverture de l'ordre de 16 % des besoins alimentaires du cheptel ruminant. Cet apport est équivalent à 850 mille tonnes d'orge annuellement, ce qui équivaut à 527 million de dinars (base de calcul : 620d/t prix de revient moyen de l'orge import en 2018).

Les ressources fourragères sylvo-pastorales sont issues à concurrence de **34% des parcours naturels, 31% des parcours forestiers, 24% des plantations pastorales et 11% des nappes alfatières et des prairies**. 66% des ressources fourragères sylvo-pastorales sont produites par les parcours du centre (38%) et du sud (28%), caractérisés par un système d'élevage traditionnel extensif.

Tableau 4. Répartition de l'apport fourrager moyen sylvo-pastoral par grande région (Période : 2011-2017)

Zones	Taux de contributionmoyen (%)
Nord-est	8
Nord-ouest	23
Centre est	3
Centre ouest	38
Sud	28

Source : calcul de l'ONAGRIà partir des données de la DGPA

Tableau 5. Taux de répartition des différents types de parcours sylvo-pastoral par grande région

Zones	Forêt (%)	Prairies (%)	Alfa (%)	Plantations pastorales (%)	Parcour Naturel (%)	Valeur économique estimée (DT/ha)
Nord-est	28	38	-	2	0.1	123,3
Nord-ouest	43	59	0.5	7	0.4	228,5
Centre-est	3	2	0.5	12	3.5	83,9
Centre-ouest	26	1	80.0	78	13.0	162,4
Sud	-	-	19.0	1	83.0	44,5
Total	100	100	100.0	100	100.0	93,6

Source : calcul de l'ONAGRI à partir des données de la DGPA

La faible valeur économique des parcours du sud trouve son origine dans la dominance des formations steppiques, ayant une faible valeur fourragère et une vulnérabilité intense aux aléas climatiques. Par ailleurs les prairies ou les formations herbacées à potentiel fourrager élevé et dominant les parcours situés au nord ouest du pays, confèrent a ces régions une valeur économique fourragère élevée (228 DT/ha), les parcours du centre ouest dominés par les nappes alfatières et les plantations pastorales ont une valeur économique relativement moindre (162 DT/ha),

- **Services écosystémiques des parcours et valeurs économiques de bénéfices**

Les écosystèmes pastoraux **fournissent un ensemble des services écosystémiques à savoir :**

- **Services d'approvisionnement :** l'alfa, le fourrage pour le pâturage et la chasse
- **Services de régulation** notamment la protection contre l'érosion hydrique, la protection contre l'ensablement et la séquestration du carbone
- **Services culturels** : il s'agit des aspects récréatifs, culturels et spirituels.

Au total, la valeur économique totale des bénéfices est estimée à 724 Million DT, soit l'équivalent de 1% du PIB. Traduite par ha, elle est estimée à 164DT/ha en moyenne en 2012 (Croitoru et Daly-Hassen, 2015). Il existe des disparités entre la valeur des parcours steppiques, ayant une faible valeur fourragère (144 DT/ha), les parcours alfatiers (199 DT/ha), les plantations pastorales dans les zones semi-arides (376 DT/ha) et la plantation de cactus faisant l'objet d'exploitation (456 DT/ha) ayant un fort potentiel fourrager. Cette valeur se compose principalement de la protection contre l'érosion (52-59%), du fourrage (12-16%), et d'autres produits (14-22%) (cf. Figure 1 et 2). Ces avantages sont particulièrement importants car ils génèrent d'importants revenus et de l'emploi dans les zones défavorisées de l'intérieur ainsi que la protection des infrastructures, des habitations et des terres agricoles dans les zones arides à fort risque de désertification. Les principaux bénéficiaires sont les

communautés locales (29%), la société tunisienne (64%) et la communauté globale (7%) (Croitoru et Daly-Hassen, 2015).

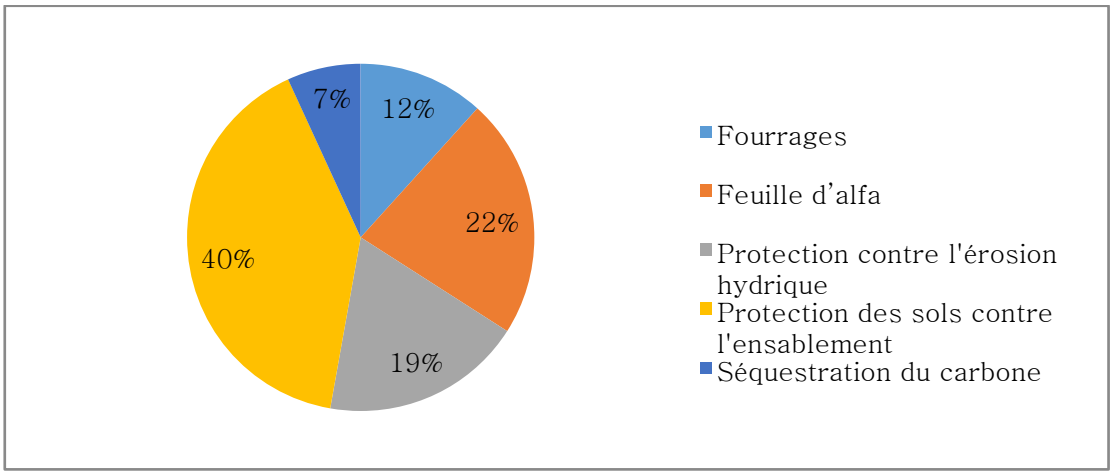


Figure 1.Répartition de la valeur économique des parcours alfatiers en 2012

Source : Croitoru et Daly-Hassen, 2015

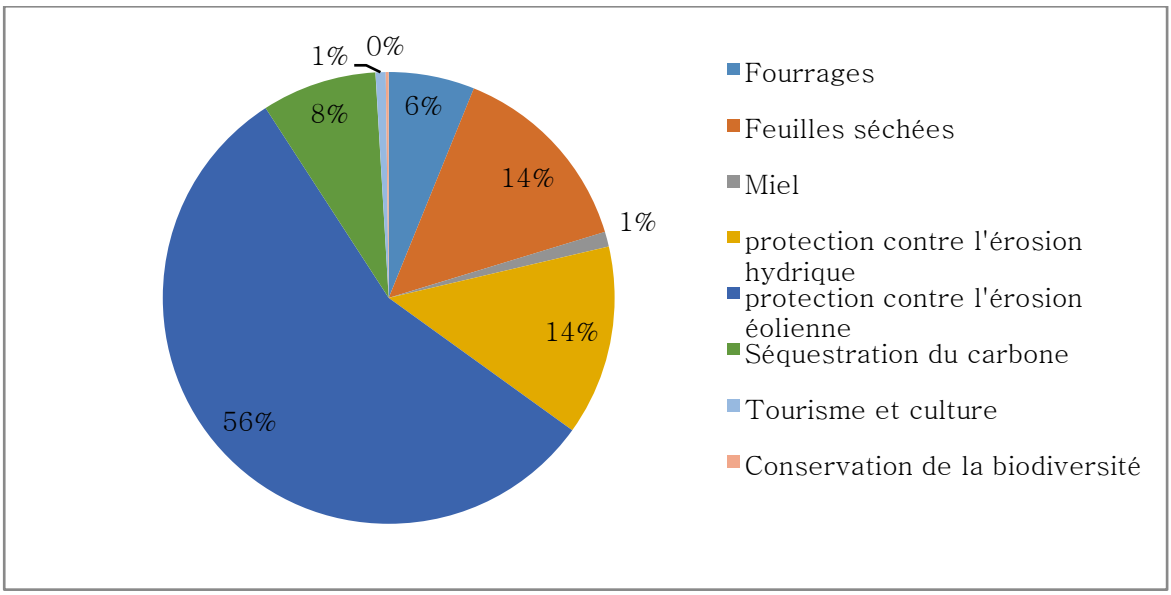


Figure 2.Répartition de la valeur économique des parcours steppiques en 2012

Source : Croitoru et Daly-Hassen, 2015

La valeur économique des services est d'autant plus importante que la production fourragère est élevée, la contribution à la protection contre l'ensablement des routes et autres infrastructures est élevée, et la contribution à la protection des terres contre l'érosion hydrique est élevée. Toutefois, le caractère non marchand de la majorité des biens et services (80-90%) n'incite pas leur conservation.

- **Cout de dégradation de terrains de parcours**

Malgré les différences méthodologiques entre les deux inventaires (DGF 1995 ; DGF 2010), la comparaison a permis de dégager les tendances d'évolution suivantes :

- une baisse des terres de parcours de 4% pour les quatre gouvernorats du sud étudiés (Tozeur, Gafsa, Gabes et Médenine) sur la période 1990-2003,
- une baisse de 12% dans la région du centre-ouest sur la même période.
- Par contre, il y a une augmentation des terres de parcours dans le nord-ouest (460 ha/an), le nord-est (850 ha/an) et le centre-est (150 ha) grâce notamment aux plantations pastorales.

Ainsi, la réduction en superficie des terres de parcours serait de 6100 ha par an pour la partie du sud étudiée et de 6500 ha par an pour le centre Ouest. Globalement, la perte annuelle des terres de parcours étudiées est de 11140 ha.

La privatisation des terres collectives a entraîné la conversion des terres de parcours en plantations d'oliviers et en terres à céréales durant les bonnes années (Nefzaoui 2004).

L'augmentation de la surface des terres arables et des cultures permanentes, estimée à 34.100 ha par an sur la période (2002-2012) s'est traduite par une reconversion de 8.600 ha en 2012de terres de parcours en plantation d'oliviers.

Une grande partie des terres de parcours est dégradée. Le défrichement (estimé à 8.600 ha par an), le surpâturage et la surexploitation (environ 2 millions ha) et la sécheresse sont les principales causes de la dégradation. Outre la sécheresse, ces causes sont inhérentes à l'utilisation de la propriété commune. L'absence d'un plan de gestion et de contrôle ne peut que conduire à la dégradation de ces biens communs. La conversion des terres de parcours à des plantations d'oliviers, encouragée par l'allocation privée des terres, pourrait générer des coûts sociaux élevés, notamment dans les zones sensibles à l'érosion. Le coût de la dégradation et du défrichement des terres de parcours est estimé à 73 millions DT par an. Cela représente 10% de la valeur économique des services écosystémiques fournis par les parcours.

Compte tenu de l'importance des coûts de dégradation, le défrichement devrait être limité par l'attribution des droits de propriété appropriée, l'application de la loi forestière et l'amélioration de la gouvernance. En outre, l'amélioration des parcours affectés par l'érosion sévère (environ 2 millions ha) est une priorité majeure pour la protection des infrastructures, des zones résidentielles, des zones irriguées et des oasis.

- ***Impacts socio-économiques et écologiques des aménagements pastoraux***

L'étude réalisée par l'Office de l'Elevage et de Paturage durant la période 2005-2007 sur l'évaluation des impacts des aménagements dans les parcours privés a montré que l'évolution de la situation des exploitations durant la période concernée a conduit à une transformation des habitudes culturales des agro-éleveurs et une prise de conscience pour l'intégration des activités d'élevage dans leur stratégie de production. Ceci est d'autant plus constaté au niveau des petites exploitations (de moins de 20 ha) où l'on peut noter l'importance de la part des parcours améliorés et la progression des superficies réservées aux cultures fourragères.

Les aménagements ont contribué à l'amélioration des disponibilités alimentaires des exploitations ayant atteint la phase d'exploitation à un niveau de 10 à 30 %. Par rapport aux besoins du cheptel, la contribution du cactus et du ressemis se situe dans une fourchette de 3 et 6 % et celle des arbustes et de mise en défens de 11 à 12 %.

L'amélioration du revenu grâce aux aménagements a été reconnue par une bonne part des bénéficiaires (35 à 45 % selon l'aménagement). L'effet direct des aménagements sur le revenu peut être estimé à travers l'évaluation du supplément de production fourragère que les bénéficiaires auraient à couvrir par les acquisitions sur le marché. Ce supplément de revenu des bénéficiaires est estimé à 217 DT pour les parcelles moyennes d'arbustes, 353 DT pour le ressemis, 400 DT pour le cactus et 1022 DT pour la mise en défens. A l'hectare, les parcelles de mise en défens procurent un revenu de 21 DT, celle du cactus 180 DT.

La mise en œuvre du programme d'amélioration pastorale sur les terrains privés a permis l'emploi de 4,13 millions de journées de travail majoritairement sous forme d'aide familiale en plus de la création d'une dynamique d'entreprise dans les secteurs de l'approvisionnement en intrants (raquettes, engrais, eau d'arrosage), de collecte et d'écoulement de fruits de cactus, en plus la collecte de semences de sulla et de medicago (contrats de production OEP/agriculteurs). Les sous-produits des arbustes sont aussi utilisés dans la fabrication de charbon, de tuteurs.

- Les impacts écologiques induits par les aménagements pastoraux sont aussi importants :
    - Les arbustes jouent le rôle d'ombrage et de brise-vent autour des points d'eau.
    - Augmentation du taux de recouvrement des sols et réapparition d'espèces pastorales rares.

- Réapparition d'espèces animales dans les plantations et restructuration des chaînes trophiques.
- Stabilisation des transports éoliens par la mise en défens et les plantations d'arbustes fourragers sur sillon au Sud.
- Fixation des banquettes aménagées par les services de CES et augmentation des réserves hydriques à leur voisinage
- Fixation des berges d'oueds par les plantations d'acacia
- Piégeage des transports solides à l'amont des lignes de cactus sur terrains en pente
- Absence d'érosion en nappe dans les parcelles aménagées (notamment pour le cas des plantations de cactus en bosquet sur terrains en pente).

- **Conclusions et recommandations**

Le développement des parcours repose dans une large mesure sur la rentabilité des systèmes d'élevage extensif, et pose par conséquent une problématique d'actualité préoccupante aussi bien pour les pouvoirs publics que pour les aménagistes et les chercheurs.

Les études sur les aspects socio-économiques des parcours soulignent les points suivants :

- Une amélioration globale quantitative et qualitative des divers systèmes de production agro-pastoral nécessite une action coordonnée de l'ensemble des services compétents afin d'assurer une amélioration durable de la gestion du parcours.
- L'amélioration des conditions élémentaires de vie des populations devrait accompagner l'amélioration des parcours par la mise en œuvre des mesures d'accompagnement telles que l'ouverture et l'entretien des pistes, la création de points d'eau et lacs collinaires proches des habitations et des différents parcs de parcours, approvisionnement en bois de chauffe, reboisement communautaire et distribution de plants forestiers et fruitiers subventionnés.
- Des mécanismes d'encouragementpour des activités de développement du potentiel pastoral ainsi que la valorisation des différents biens et services (plantes aromatiques et médicinales, chasse, ecotourisme, etc.) devraient être opérationnels.

En conclusion, l'aboutissement d'un développement durable de ressources pastorales impose l'adoption d'une approche participative et partenariale basée sur la négociation et la concertation avec les différents acteurs et essentiellement les éleveurs.

Aspects fonciers et législatifs[18]

Ali Nefzaoui[1], Youssef Saadani[1], Mares Hamdi[1], Messaoud Meliane[1], Touhami Maaouia[1] et Sahbi Bedhiaf[1]

[1]Expert

1. INTRODUCTION GENERALE

La Tunisie couvre une superficie de près de 164 000 km^2, dont les trois-quarts sont marqués par une aridité qui s'atténue seulement vers le Nord et le Nord-Est du pays. Sa population, qui croit à un rythme de 1,5 % par an, compte actuellement près de 11 millions d'habitants. En Tunisie, le secteur de l'agriculture et de la pêche génère en moyenne 9 à 10 % du PIB et 14% de poste d'emplois. L'emploi dans le secteur de l'agriculture compte quelques 750 000 emplois permanents. L'élevage représente la part la plus importante de la production agricole, soit, en moyenne 36% de la valeur totale de la production agricole au cours de la dernière décennie.

Les conditions agro-écologiques relativement difficiles en Tunisie–particulièrement la pluviométrie irrégulière[19]et la fragilité des sols au centre et au sud du pays–font que les ressources naturelles sont relativement limitées et vulnérables. Sur une superficie totale du pays de 16,4 millions d'ha, la Surface Agricole Utile (SAU) ne représente que 5,4 millions ha, soit près du 1/3 seulement au même niveau que les terres de parcours soit 5,5 millions d'ha, réparties à raison de 45% dans les zones arides, 42% dans les zones désertiques et 9% dans les zones semi-arides. Les parcours fournissent entre 10 et 35% des besoins alimentaires du cheptel, selon les années alors que cette contribution se situe au niveau de 65 à 80 % des besoins du cheptel jusqu'aux années soixante. Cette ressource est donc vitale pour les communautés agropastorales concernées. L'effectif du cheptel de petits ruminants a pratiquement triplé depuis 1950 sachant que 73% des ovins et 81% des caprins se trouvent au centre et au sud du pays. L'augmentation de l'effectif a eu pour corollaire l'accroissement du nombre de petits éleveurs au rythme annuel de 1,15%. Les parcours contribuent hautement au développement des viandes rouges dont 50% sont fournies par les petits ruminants.

Cependant, la croissance démographique couplée à la sédentarisation des éleveurs et des troupeaux, ainsi que l'extension incontrôlée de la céréaliculture et l'arboriculture, souvent aux dépens des terrains de parcours, résultent en une dégradation continue du milieu et une aggravation du phénomène de désertification. Il est estimé qu'environ trois millions d'ha sont dégradés, principalement à cause de pratiques culturales destructrices (sur des sols fragiles), du surpâturage (y compris sur les nappes alfatières), et de l'érosion hydrique et éolienne menant à l'ensablement et à la désertification. Pour les parcours, leur dégradation est visible bien qu'aucune étude exhaustive ne soit disponible. Ceci se manifeste à la fois par la réduction de la couverture du sol, la disparition de certaines espèces (notamment les plus appétées) et par les difficultés voire l'absence de régénération. Ce phénomène est dominant dans les régions arides et désertiques du centre et du sud du pays les plus exposées au phénomène de désertification. C'est le cas par exemple des nappes alfatières du centre et du centre ouest- utilisées par ailleurs en tant que terrain de parcours naturel- on observe une régression continue des superficies d'environ 1,5% par an et une baisse de leur productivité (notamment en matière première pour l'industrie du papier) qui est passée de 4,5 Q/ha dans le passé à un peu plus de 3 Q/ha actuellement[20].

Au cours des dernières décennies, divers facteurs se sont conjugués pour créer une dynamique de dégradation des ressources pastorales dans le centre et le sud du pays. Dans le même temps, l'alimentation animale est devenue de plus en plus dépendante des apports externes. Cette régression est d'autant plus regrettable que les parcours naturels pourraient, si leur potentiel de développement était valorisé et bien géré au-delà de la simple utilisation pastorale par les communautés concernées, représenter une contribution particulièrement significative pour l'élevage national et l'économie de la

[18] Travaux du Groupe Thématique de Travail GTT 2

[19] La pluviométrie varie de plus de 1,500 mm dans le Nord à moins de 100 mm dans le sud. De même, la fréquence et l'importance des périodes de sécheresse semblent avoir augmenté au cours des dernières décennies.

[20] Etude prospective des nappes alfatières, DGF-2004

société pastorale. Pendant longtemps, le développement des ressources pastorales a été minimisé aux dépens d'une priorité donnée aux productions intensives. Ce n'est qu'au cours de la décennie 90 qu'une attention spécifique a été donnée aux parcours dans les stratégies de développement. La ligne directrice en a été constituée par une stratégie de plantation d'arbustes fourragers et de cactus, de réensemencement et par des mises en repos. D'une façon générale, cette stratégie a montré ses limites car elle a été appliquée selon une approche de mise en valeur "sectorielle" qui a généralement ignoré les liens entre les réalisations et les systèmes de production dans lesquels ils s'inséraient et la recherche de complémentarité et de synergies avec les autres secteurs et opportunités de développement. D'autre part, il est actuellement admis que le développement des ressources pastorales ne peut se concevoir que dans des programmes intégrés répondant aux préoccupations des communautés concernées.

Il reste à signaler que la sédentarisation des pasteurs et la privatisation des terres collectives ont engendré d'importantes mutations socio-économiques. Celles-ci ont touché l'espace et la société pastorale et ont débouché sur un déclin des solidarités traditionnelles entre les différents groupes sociaux et l'émergence des stratégies individuelles. On assiste souvent à des effets pervers préjudiciables à la durabilité des ressources étant donné que la phytomasse prélevée par les animaux est de loin supérieure à celle produite par la végétation. En conséquence, la reproduction et la régénération végétale sont freinées avec une dégradation, voire la disparition progressive des superficies pastorales.

En bref, la gestion des ressources naturelles, notamment des parcours, par les communautés agropastorales du centre et du sud du pays, reste confrontée à de nombreux problèmes en relation avec leur gestion institutionnelle, socio-économique et technique. En effet, la problématique d'aménagement et de gestion des ressources naturelles et plus particulièrement des parcours en milieux fragiles s'avère complexe en termes de durabilité et de problèmes posés à la gestion collective des biens communs. Les parcours du centre et du sud de la Tunisie posent des problèmes d'orientation technique, de mode de gestion et de rôle de la population dans leur gestion.

Par ailleurs, les régions du centre et du sud du pays, à dominante pastorale à agropastorale se caractérisent par la fragilité de leurs écosystèmes naturels et présentent des indicateurs socio-économiques parmi les plus faibles. Elles sont par conséquent les plus exposées à la dégradation de leurs ressources et l'évolution du phénomène de désertification en l'absence d'une gestion rationnelle et d'une vision de développement durable. Il est aisé de constater que les ressources naturelles (notamment les parcours) sont vitales pour les communautés pastorales et que leur durabilité est fortement dépendante de l'amélioration des conditions de vie de ces populations et de leur implication dans des programmes de développement intégrés.

1.1. Les moteurs et coûts de dégradation des parcours en Tunisie

Les moteurs de dégradation

Dans les pays du Maghreb (Tunisie et Maroc notamment), la gestion des ressources naturelles (RN) demeure préoccupante face à *une pression démographique* de plus en plus poussée. Ceci se traduit par des besoins croissants et pressants de moyens de production et une fragilité accrue de l'environnement. Ainsi, la dégradation des terres et l'épuisement des ressources naturelles caractérisent la plupart des écosystèmes/paysages naturels.

La Tunisie est un pays caractérisé par un climat fortement contrasté avec un régime pluviométrique marqué par une forte irrégularité spatiale et temporelle. Les ressources en terre sont gravement menacées par la surexploitation et la détérioration de la fertilité des sols et plus encore aujourd'hui avec les impacts négatifs des CC.

La déforestation, le surpâturage, l'extension incontrôlée de la mise en culture des terres (terres marginales et terrains de parcours extensif), la réduction de l'infiltration et de recharge de la nappe au profit du *ruissellement*, accélèrent l'érosion hydrique, l'appauvrissement et la perte de fertilité des sols. Il s'agit de la menace la plus redoutable et répandue dans la dynamique environnementale des terrains de culture, de piémonts et de montagne. A cela, s'ajoute le phénomène de *désertification* touchant la majorité des terrains, situés en milieux semi-arides arides et désertiques et affectent sérieusement la durabilité des terres de parcours naturels, notamment.

Les ressources naturelles en Tunisie sont sujettes à des pressions anthropiques croissantes et continues sous l'effet de la croissance démographique, du développement socio-économique des pays et des changements des modes de vie et de consommation. Ces pressions affectent directement la durabilité des ressources naturelles et se manifestent par une *surexploitation des terres, changements dans l'affectation des sols* (urbanisation, mise en culture incontrôlée etc.) et la perte de sa fertilité. En général, la dégradation des terres est la résultante de la combinaison de facteurs naturels (essentiellement l'érosion hydrique) et humaines (pression, changement de mode de culture et d'affectation des sols). De même, la déforestation (à cause des défrichements, de surpâturage et des incendies répétées de forêts), les conduites de culture non inefficientes/appropriées sont autant de facteurs qui aggravent l'effet de l'érosion sous différentes formes conduisant à la dégradation des terres et la perte de fertilité des sols.

Les facteurs qui sont à l'origine de cette situation de dégradation des ressources naturelles et des terres sont amplement connus : un couvert végétal dégradé, un affleurement rocheux et la perte de la couche arable des terres. De plus en plus, les effets et impact des CC rendent ces écosystèmes et moyens de production plus vulnérables et la fréquence des risques des crues/inondations et des sécheresses se sont multipliées.

La situation actuelle de dégradation des terres en Tunisie montre que sur une superficie totale de 16,4 millions d'ha, 3 millions d'ha (soit 18%) sont menacées par l'érosion et dont la moitié avec 1,5 millions sont gravement affectées. De même les espaces pastoraux en Tunisie connaissent une détérioration continue depuis plusieurs décennies. La superficie des parcours est passée de 6,1 millions d'hectares en 2005 à 5,5 millions en 2012. Il y a des facteurs directs et des causes sous-jacentes de la dégradation des parcours. Parmi les facteurs directs, on peut citer le défrichement à vocation agricole, les prélèvements illicites de bois, le surpâturage et les changements climatiques dont les effets et impacts rendent ces écosystèmes et moyens de production plus vulnérables et la fréquence des risques des crues/inondations et des sécheresses plus élevée.

Les coûts de dégradation des terres et de l'environnement

Il est admis que la désertification et la dégradation des terres affectent considérablement la productivité des terres et leur capacité à fournir des services écosystémiques à l'échelle locale, nationale et régionale. La perte de services écosystémiques se manifeste entre autres par la diminution de la fertilité des sols, de la capacité de séquestration du carbone, de la production de bois, de la recharge des nappes phréatiques, des possibilités de chasse et de pâturage, et le tourisme. Tous ces facteurs influent directement sur l'économie des pays touchés par la dégradation des terres. Il est néanmoins réaliste de considérer que dans le cas de la désertification comme dans celui du changement climatique et leurs effets sur l'environnement, les sociétés et les économies, le coût de l'inaction risque d'être trois à quatre fois plus élevé que celui de l'action.

En Tunisie, la Banque Mondiale en 2003 a fait état d'un impact économique de la dégradation de l'environnement de l'ordre de 2,1% du PIB, sur la base des données de 1999. Comparées à d'autres pays de l'Afrique du Nord pour la même période, ces valeurs sont parmi les plus faibles : 3.7% du PIB au Maroc et en Algérie, et 4.9% du PIB en Egypte. Une étude récente, réalisée au Maroc en 20017, estime le CDE à 3,52% du PIB avec un coût de dégradation des sols évalué à 0,54% du PIB, notamment par l'érosion des terres, les défrichements et la désertification des terres de parcours.

En revanche et de manière plus ciblée, la Direction Générale des Forêts (DGF) en Tunisie situe l'impact économique annuel de la dégradation de l'environnement sur le capital naturel en pourcentage par rapport au PIB au niveau de 2.69%[21]. Comparé aux pays de l'Union du Maghreb Arabe, il est certes le plus faible mais ceci ne peut en aucun cas justifier l'inaction. En effet, selon la DGF «la gestion non optimale des écosystèmes forestiers et pastoraux entraine une diminution de leurs bénéfices d'environ 11% chaque année[22.] Ce coût est sensiblement plus élevé que celui observé dans

[21] Etude Banque Mondiale 2002 et 2003 + Rapport du pays.

[22] Les forêts et les parcours tunisiens génèrent des bénéfices d'une valeur d'environ 1 milliard DT par an. Ceci représente 14% du PIB agricole, soit environ 1,3% du PIB du pays en 2012. (Banque Mondiale, Direction Générale des Forêts et PROFOR, 2015 : Vers une gestion durable des écosystèmes forestiers et pastoraux en Tunisie/Analyse des bénéfices et des coûts de la dégradation des forêts et parcours).

d'autres pays de la région MENA (p.ex. Maroc, Jordanie) ». Elle ajoute que : « Comme ces dommages s'accumulent au fil du temps, ils peuvent atteindre des dimensions alarmantes ».

1.2. Regard sur les politiques de l'état pour la promotion et la gestion des ressources pastorales

Avant l'indépendance les modes et les techniques d'exploitation des parcours reflétaient bien le niveau, le savoir- faire traditionnel des pasteurs et leur connaissance du milieu. Les chefs des tribus organisaient généralement le mouvement du cheptel et traçaient les lignes directrices à suivre par les pasteurs pour mieux profiter de ce que la nature offre. La transhumance pratiquée en ces temps par les pasteurs permettait de profiter de la complémentarité entre les régions et par la même d'accorder aux parcours en repos le temps indispensable à leur restauration. En effet, le pasteur de l'époque était conscient de la fragilité de ces zones et de leurs potentialités pastorales faibles qui ne peuvent en aucun cas contenir les animaux durant toute l'année d'où la pratique traditionnelle de la transhumance qu'ils entreprenaient.

La sédentarisation des pasteurs et la privatisation des terres collectives caractérisent les importantes mutations socio-économiques qui ont touché l'espace et la société pastorale en Tunisie. Ils ont débouché sur un déclin des solidarités traditionnelles entre les différents groupes sociaux et l'émergence des stratégies individuelles. Ceci se traduit par un morcellement dommageable des parcours qui entraînent souvent des effets pervers et préjudiciables à la durabilité des ressources végétales, fauniques et foncières étant donné que la phytomasse prélevée par les animaux est de loin supérieure à celle produite par la végétation. La situation est aggravée par le pâturage continu pratiqué actuellement qui ne permet pas la reproduction et la régénération végétale mais favorise plutôt leur dégradation voire leur disparition.

Ce n'est qu'à partir de 1990 que l'Etat a entrepris différentes mesures de restauration et de réhabilitations des parcours dans le cadre d'une stratégie nationale pastorale, de reboisement, de lutte contre l'ensablement et de conservation des eaux et du sol. La première pour les parcours s'est étalée de 1990 à 1999 et avait pour but la constitution de réserves fourragères sur une superficie de 600.000 ha et l'aménagement des parcours (resemis et mise en défens) sur 1 million d'ha chez les privés et 1,2 millions d'ha sur les parcours domaniaux et collectifs. Suite à l'évaluation de la première stratégie en 1999, une deuxième a été entamée pour une période de 10 ans de 2001 à 2011 avec un budget de 335 millions de dinars pour une amélioration de 650000 ha de parcours.

Les deux premières stratégies n'ont malheureusement pas concerné les parcours collectifs non soumis au régime forestier au centre et surtout au sud (environ 2,5 millions d'ha) à cause de leur statut foncier et de l'absence d'organismes professionnels fédérateurs qui cristallisent les efforts et valorisent les impacts. La troisième stratégie (2015-2024) s'est rattrapée avec la prise en considération du développement des ressources pastorales dans toutes ses dimensions, y compris l'aspect foncier et juridique.

Sur le plan institutionnel, les deux principaux opérateurs ont été l'Office de l'Elevage et des Pâturages (l'OEP) sur les terres privées et la Direction Générale des Forets (DGF) sur les terres domaniales et les terres collectives soumises au régime forestier. Les expériences de dévolution encore timides, ne sont pas encourageantes pour plusieurs raisons dont l'incapacité manifestée par les usagers de prendre en charge ou moins une partie des frais d'entretien et de sauvegarde des infrastructures et d'assurer l'approvisionnement des éleveurs en intrants d'où la nécessité absolue pour la concertation de la population usagère du parcours pour garantir une gestion saine et responsable des espaces pastoraux.

1.3. Les instruments de régulation et aspect législatifs des parcours en Tunisie

Au départ et avant l'indépendance, la Tunisie applique le droit musulman qui accorde une importance particulière à la vivification au détriment de la propriété. De même, imprégnée par le code foncier Ottoman La Tunisie, présente une mosaïque de régimes fonciers : les terres ‘‘Melk’’ ou terres privées, les terres domaniales (terres mortes, incultes ou confisquées) appartiennent à l'Etat, les terres ‘‘Habous’’ provenant des donations irrévocables et pour un but pieux. Les terres collectives ‘‘Arch’’,

se trouvant au Centre et au Sud de la Tunisie, étaient alors utilisées exclusivement pour la transhumance et le parcours d'où un mode de propriété communautaire ou collectif. Les principes du droit Romain (usus, fructus, abusus) ont été introduits par ailleurs par le protectorat français.

Sous le protectorat français (1881), le système foncier va être révisé pour permettre l'accès des colons à la propriété. Cependant, les autorités Françaises ont conservé la propriété collective des terres collectives au profit des tribus concernées au lieu de les mettre sous le régime du domaine de l'Etat. Ainsi, par le décret du 14 Janvier 1901 les autorités Françaises ont ordonné la délimitation des terres collectives par le biais de commissions administratives de délimitation – donnant du même coup naissance légale aux terres collectives. Le décret du 23 Novembre 1918 a instauré les territoires militaires au sud où les litiges fonciers sont gérés par une procédure administrative basée sur des conseils de notables et des conseils de tutelle locale et centrale et les territoires civils au centre et au nord du pays (décret du 30 décembre 1935 qui définit les terres collectives comme étant un bien possédé en commun par un groupement sous le contrôle de l'administration). Le conseil de notables est remplacé ici par le conseil de gestion.

Le gouvernement de l'indépendance (1956) soucieux d'assurer la vie à une paysannerie pauvre et sans travail sûr a opté pour la mise en valeur agricole des terres étant donné que l'agriculture était à l'époque le seul choix économique disponible et accessible. Il a donc entrepris une nouvelle politique foncière de réforme axée sur : la liquidation des ''Habous'' (1.5 millions d'ha, par décret du 31 Mai 1956 et décret du 18 juillet 1957) intégrant les ''Habous'' publics et une partie des ''Habous'' mixtes dans le domaine privé de l'état pour permettre ainsi leur rétrocession. La loi du 28 septembre 1957 à unifié les textes de 1918 et 1935 et l'espace et non plus les tribus est devenu la référence du fait que le gouvernement de l'indépendance considérait les tribus comme un facteur de désunion et un foyer de sous-développement.

Les lois du 7 Mai 1959 et du 19 Mai 1970 ont créé un organe pour mieux définir les conditions d'attribution et les acteurs qui sont autorisés à exploiter les terres collectives y inclus les coopératives agricoles et les sociétés particulières. Le régime juridique en vigueur s'appuie sur la loi du 14 juin 1964. Elle a reconnu explicitement la propriété des terres collectives aux collectivités (tribus) qui en ont la jouissance. Par la suite, elle été, modifiée par la loi du 04 janvier 1971 étendant la privatisation aux privés, la loi du 11 mai 1979 qui remplace le contrat par un « extrait d'attribution à titre privé » et la loi du 8 Février 1988 qui confie au conseil de tutelle locale la délimitation des terres de parcours.

1.4. Instruments d'incitation

Le Code d'incitation aux investissements du 27 décembre 1993, révisé en 2016[23], couvre également l'élevage et le parcours. Les investissements sont classés en 3 catégories A, B et C, selon le montant à investir, la zone bioclimatique de l'exploitation et une superficie seuil (ha) variable selon la spéculation.

En ce qui concerne les crédits de campagne plusieurs circulaires de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) sont venues renforcer une démarche volontaire de l'Etat pour motiver les exploitants agricoles et les éleveurs à entreprendre les cultures fourragères, leur stockage et leur transport des zones de production (Nord notamment) au Sud moins favorisé et leur valorisation par l'engraissement des animaux inclus les chamelons.

Un système de subvention est pratiqué par l'OEP chez les éleveurs privés pour les encourager à améliorer leur parcours, accompagné d'un suivi technique approprié et assidu. En même temps un système de compensation est instauré pour compenser le manque à gagner durant la période de mise en défens. *Instruments de suivi et d'arbitrage*

En ce qui concerne l'arbitrage : pour les parcours des forêts et les parcours collectifs et domaniaux soumis au régime forestier, le Code des Forêts (révisé en 1988) définit les droits d'usage, les cas de délits, les sanctions et les organes qui en sont chargés.

- Pour les parcours privés, les litiges sont résolus par entente on devant les tribunaux.

[23] Publié en avril 2017

- Pour les terres collectives non soumises au régime forestier deux possibilités d'arbitrage existent soit dans l'informel sur intervention des chefs des tribus et des chefs de familles, ou le formel par le recours aux tribunaux.

2. ASPECTS FONCIERS ENTRE LA CONTRAINTE ET LE BESOIN DE DEVELOPPEMENT

2.1. Consistance et caractérisation des parcours en Tunisie

On définit les parcours, ou plus précisément les terrains de parcours, par « les terrains non cultivés couverts d'une végétation spontanée ou introduite, herbacée ou ligneuse pour servir de nourriture pour le cheptel » (§3 du Code Forestier). Le code pastoral, en cours d'élaboration les définissant par : « espaces géographiques dominés par des espèces herbacées et herbeuses avec ou sans plantes ligneuses dispersées, accueillant à la fois des animaux et des plantes. Ils constituent une grande valeur pour les populations humaines en fournissant des aliments de bétail et des biens et services éco systémiques (§ 4 du projet de Code pastoral)». Il y apporte une meilleure précision de leur nature (composition) et de leurs valeurs tant directes (aliments de bétail et autres biens) qu'indirectes (services éco systémiques).

De par leur nature d'espace géographique ou terrains, ils donnent lieu à des multiples statuts fonciers. Ils concernent : (i) les parcours du domaine forestier de l'Etat, (ii) les parcours domaniaux faisant partie du domaine agricole privé de l'Etat et des « Sebkhats » relevant des domaines publics, (iii) les parcours faisant partie des grands domaines soumis à l'Enzel de gré à gré et non attribués, (iv) les parcours alfatiers pour la quasi-totalité collectifs, (v) les parcours privés, généralement de petites superficies incluses dans les terres de culture.

Quant à leur nature d'occupation végétale du sol ou couvert végétal, elle conduit à les subdiviser, selon le type du couvert végétal, en : (i) parcours forestiers lorsque le couvert végétal est de nature forestière (forêts, maquis ou garrigues), (ii) parcours steppiques (steppes), (iii) les nappes alfatières et (iv) les prairies et pelouses (formations herbacées). Evidemment, ces types de couverts végétaux s'apprêtent, à leurs tours, à des subdivisions de plus en plus fines selon l'échelle de perception écologique, ou plus précisément phyto-sociologique, prise en considération.

A cet égard, si la diversité des parcours forestiers et même alfatiers s'identifie avec la typologie écologique des forêts et des nappes alfatières, celle des parcours steppiques qui constituent l'essentiel du couvert végétal naturel des régions arides, désertiques et sahariennes, se montre très riche en types de parcours qu'on distingue par les types phénologiques des végétaux qui les composent, essentiellement les chaméphytes et les nanophanérophytes en peuplements purs ou en mélange, puis par les espèces qui dominent leur composition spécifique. Les différentes études phytoécologiques et phytosociologiques des formations végétales steppiques de la Tunisie centro-méridionale parviennent à les décliner en 500 groupements végétaux (Le Houérou, 1969) par ailleurs cartographiés au 1/500.000 (Carte phytoécologique de la Tunisie centrale et méridionale, publiée, en 1967, avec un document de synthèse sur la végétation steppique de la Tunisie). Selon le rapport d'actualisation de l'étude et du plan d'action national sur la diversité biologique (2007-2008), les principales formations steppiques sont : les steppes à alfa, à armoise blanche, à *Rhanterium*, à *Arthrophytum*, à *Anthyllis*, à halophiles, des dunes continentales qui portent une végétation très clairsemée. Le 2ème inventaire national forestier et pastoral s'est basé sur leur subdivision en 26 types, y compris les steppes à alfa.

L'importance spatiale de ces différents couverts végétaux naturels constituant les parcours, telle que déterminée par le 2ème inventaire national forestier et pastoral est repris dans le tableau qui suit.

Tableau 1. Importance spatiales des terrains de parcours (INFP, 2000)

Type d'occupation	Superficie (ha)	Remarques
Forêts	1 141 628	Soumis au régime forestier
Plantations pastorales	105 773	Soumises au régime forestier, pour la majorité dans le centre et le sud
Nappes alfatières	452 339	Soumises au régime forestier
Formations steppiques	3 878 100	dont 537 699 ha seulement soumis au régime forestier
Formations herbacées	64 563	ND
Mosaïque agriculture-steppes	626 176	Non soumis au régime forestier, pour la majorité et localisés principalement dans le centre et le sud
Désert	4 555 957	Ces terres qui prolongent le ''Dahar'' connaissent un couvert végétal steppique clairsemé à dominante *chaméphytes* et *nanophanérophytes*, qui n'est pas sans servir de terres de parcours, du moins en grande partie.

La surface des terres de parcours du désert demeure non déterminée avec précision. En effet d'autres estimations portent l'importance des parcours hors-forêts à 5,5 M ha et les situent à raison de 9 % (0,495 ha) dans les zones semi-arides, 45 % (2,475 M ha) dans les zones arides et 42 % dans les zones désertiques (2, 310 M ha). Aussi une meilleure connaissance de l'importance spatiale des parcours et de leurs productions s'avère-t-elle à entreprendre en vue de mieux cerner leurs valeurs et, par-là, leur contribution à l'économie nationale.

2.2. Aspects fonciers des parcours en Tunisie

Partant de la définition des parcours par le Code forestier (CF) qui stipule : *« entend par terrains de parcours, les terrains non cultivés couverts d'une végétation spontanée ou introduite, herbacée ou ligneuse pour servir de nourriture pour le cheptel »*. Ainsi, les statuts fonciers des parcours en Tunisie sont multiples. Il existe quatre principales catégories :

(i) *Parcours du Domine forestier de l'Etat (DFE)* **;**
(ii) *Parcours domaniaux***,** revenant au domaine privé de l'Etat, des parcours domaniaux revenant au domaine privé de l'Etat issus de l'application du décret du 1918, de la dissolution des Habous publics (décret de 1956), des ''Habous'' privés et mixtes (décret 1957), de la nationalisation des terres des colons (loi du 12 mai 1964) ;
(iii) *Parcours privés* revenant à des particuliers et soumis aux règles du droit commun et notamment le CDR en ce qui concerne la propriété,
(iv) *Parcours collectifs* revenant aux collectivités et qui sont régis par la législation sur les terres collectives.

Sur le plan spatial et soumission u régime forestier, le tableau suivant donne une idée sur la situation actuelle en Tunisie :

Tableau 2. Récapitulatif des superficies par type de parcours

Types de parcours	Non soumis au régime forestier (ha)	Soumis au régime forestier (ha)
Parcours Forestiers	-	970000
Parcours Domaniaux	-	67 881
Parcours Collectifs	1 962 301	537 699
Parcours Privés	1 285 000	-
Parcours Alfatiers	-	452 339
Total	3 204 301	2 117 919

NB : les superficies ci-dessus sont présentées par l'expertise du rapport REDD+, DGF 2015

En matière de mode de gestion et des partenaires impliqués, la situation est assez complexe :

Les parcours du DFE Le CF le classe dans la 1ère catégorie et le soumet au régime forestier. Cette catégorie de parcours sert comme réserves de pâturage à utiliser en cas de périodes calamiteuses. L'article 62 du CF accorde un droit de pacage sur ces parcours aux usagers. Ces parcours sont surpâturés, dégradés, utilisés pour l'agriculture et servant comme moyen pour s'étendre aux dépens

des forêts. Les usagers évoquent souvent que ces parcours ne répondent pas aux besoins de leurs troupeaux, ce qui les poussent à occuper la forêt. Certains responsables de l'OEP ont exprimé la possibilité d'ensemencer ces parcours en espèces fourragères pérennes pour réduire la pression sur la forêt. Cette solution semble plausible et à encourager au moyen d'une meilleure coordination entre la DGF et l'OEP. Etant partie intégrante du DFE, ces parcours sont donc inaliénables, imprescriptibles et non susceptibles de déclassement sauf les cas prévus par l'article 15 du CF.

Les parcours domaniaux Les parcours domaniaux sont ceux appartenant au domaine prive de l'état l'Etat. *L'article 58 du CF* classe ces parcours dans la 2ème catégorie. A priori, ces parcours sont gérés par l'OTD. Ils peuvent être soumis au régime forestier conformément aux dispositions *d'Art.60 du CF et du décret N° 89-404 du 24 mars 1989*, soumission qui devrait être matérialisée par un acte ultérieur. Cette soumission est supposée, selon *l'article 2 du CF*, leur « assurer la protection, la conservation et l'exploitation rationnelle ».

L'exploitation des parcours domaniaux et collectifs, après soumission au régime forestier, s'effectue conformément au *décret N° 89-404 du 24 mars 1989*. Ce décret confie à la DGF la mission d'établir des plans d'aménagement pastoraux pour ces parcours. La mise en œuvre de ces plans fait l'objet de conventions entre le MA d'une part et les représentant qualifies de la collectivité ou de l'organisme concerne d'autre part conformément à l'article 3 de ce décret.

Les projets de conventions proposés par la DGF considèrent les représentants des collectivités (CG) et de l'organisme (OTD, UCPA) des contrevenants passibles des peines prévues par le CF en cas de non-respect des clauses des conventions établies.

Les parcours collectifs se concentrent dans la partie aride et semi-aride du pays c'est-à-dire le centre et le sud du pays. Ils couvrent une superficie moyenne de 2,5 million d'ha et appartiennent aux collectivités.

Ils sont gérés par des CG qui sont des entités composées de chefs de famille et dont l'une des attributions consiste à « veiller à l'entretien des plantations et des aménagements fonciers effectués, à la mise en défens et à l'organisation des zones réservées au parcours ».

Les superficies des parcours collectifs ne sont pas bien connues faute de délimitation définitive, d'extensions aux dépens du Sahara et de soustraction au profit de la mise en valeur agricole. Ce sont seulement les parcours collectifs soumis au régime forestier et ceux soustraits de ce régime qui sont les mieux connus et comptabilisés. La seule superficie exacte et connue est celle des terrains de parcours soumis au régime forestier par arrêté du MA. L'administration ne dispose que des superficies pastorales objet de l'inventaire physique qui n'a rien à voir avec l'inventaire foncier car il ne distingue pas les statuts fonciers des différents types de parcours et surtout les parcours collectifs limitrophes du Sahara qui appartient, à priori, au domaine public.

Les parcours privés Ce sont les parcours qui appartiennent aux particuliers. Ils sont soumis aux règles du droit commun de la propriété foncière. Les parcours privés sont généralement inclus dans les exploitations agricoles et en constituent des portions délaissées pour le pâturage des animaux du propriétaire. Mais dans les années pluvieuses, ces parcours sont souvent emblavés pour la production céréalière ou dans le pire des cas pour servir de parcours améliorés. Ils sont constitués, à l'instar de la majorité des propriétés foncières rurales, de petites superficies très disparates. Leur localisation géographique est difficile et leur individualisation sur des plans ou des cartes de parcours l'est encore plus difficile. De là, leur géo-référencement est presque impossible. *La loi 2005-95 du 18 octobre 2005* relative à l'élevage et aux produits animaux a prévu que « les services compétents en matière de forêts et de parcours procèdent à la délimitation des terres à vocation pastorales ». Toutefois, ces dispositions sont restées lettres mortes. Leur application nécessite beaucoup de moyens humains et matériels et du temps. En plus, elles ne peuvent être effectuées sans l'aval et la coopération des propriétaires privés concernés.

En définitive, le problème des parcours privés reste posé quant à la détermination et l'individualisation exactes de leurs superficies, leur délimitation matérielle sur le terrain et leur cartographie comme préalables à leur géo-référencement.

Les nappes alfatières, *sont reparties, selon la classification foncière entre le DFE les terrains collectifs et les terrains privés***.** Il s'agit des parcours alfatiers soumis d'office au régime forestier quels qu'en soient le propriétaire et la superficie (*Art.4 CF*). Ils font objet, en principe, de plans d'aménagement indiquant le mode d'exploitation et de cueillette de l'alfa, la mise en défens des zones surexploitées et la règlementation des parcours au profit des usagers des nappes domaniales et des membres des collectivités. Selon l'inventaire forestier et pastoral de 2010, la superficie des nappes alfatières, tout statut foncier confondu, est de 452 339 ha.

Les parcours domaniaux sont utilisés en grande partie, par l'OTD et les Unités Coopératives de Production Agricole (UCPA), usufruitières de certaines terres domaniales. Le reste est utilisé par les locataires des terres domaniales. Ces utilisations règlementées n'ont pas mis fin à des pratiques coutumières qui consistaient au libre usage des parcours domaniaux par tous notamment en périodes de disettes. Après la révolution, plusieurs expansions ont été faites par les riverains des parcours domaniaux en invoquant la coutume et même des droits de propriété confisqués antérieurement. Le parcours domanial ''Haj Kacem'', situé dans la région de Sfax compte 11004 ha. Il a été soumis au régime forestier par arrêté du MA du 1er septembre 1981. Malgré cette soumission au régime forestier, les riverains ont réussi à mettre la main sur 4000 ha à travers les mises en cultures et la construction anarchique d'habitations personnelles ce qui s'est traduit par la suite par une soustraction définitive du régime forestier.

On peut, par contre, considérer que l'usage des parcours collectifs constitue un mode d'appropriation, de gestion et d'exploitation coutumière car l'esprit communautaire persiste encore en dépit de la loi.

Tableau 3. Les statuts fonciers et mode de gestion des parcours en Tunisie.

Statut foncier	Acteurs et Organismes Gestionnaires	Modes et outils de gestion	Références juridiques	Atouts et contraintes
Domaine forestier de l'Etat (DFE)	DGF	Pv d'aménagement Droit d'usage Conservation et mise en défens	-CF et textes d'application	Situation foncière sécurisées Inaliénable Imprescriptible Non susceptible de déclassement sauf des cas prévus par l'Art 15 du CF.
Domaine privé de l'Etat (DPE)	OTD et UCPA pour les parcours non soumis au régime forestier	Règles d'exploitation agricole saisonnières	Statuts des OTD	-Possibilités d'intensifications, de conservation et de mise en valeur selon Disponibilité des moyens -Manque du pouvoir répressif
	DGF et OTD pour le parcours soumis au régime forestier	Pv d'aménagement Convention de gestion	-CF -Décret 90-1238 -Décret 89-404 -Arrêté de soumission	-Mauvaise coordination et échec de mise en œuvre des conventions de gestion -Protection et conservation des parcours est assurée
	MDEAF opérations foncières	-Actes fonciers	-CDR -COC	- large compétence sur le plan foncier = cession et location= - limitation des atteintes aux droits de propriétés de l'état
Terrains collectifs	CG pour les parcours non soumis au régime forestier	-Règles coutumières -Transhumance	- loi 64-28 sur les terres collectifs et textes complétant	-Exploitation non réglementée et anarchique et dégradation avancée -Savoir-faire local important

	CG et DGF pour les parcours soumis au régime forestier	Pv d'aménagement Convention de gestion	- CF - Décret 90-1238 - Décret 89-404 -Arrêté de soumission	-Absence de coordination - Gestion unilatérale par la DGF - Impossibilité de mise en œuvre des conventions de gestions. - Conflits avec les usagers et les ayants droits -Demande croissante de soustraction -Impact concret positif de la soumission sur le plan conservation pastorale par rapport aux parcours non soumis
Terrains prives	-Propriétaires Locataires -OEP	-Exploitation agricole -Pâturage sur chaume -Production extensive ou intensive	-CDR -COC	-Méconnaissance des limites et des superficies très disparates -Inclus dans les exploitations agricoles - Perte continue par changement de vocation -Possibilités d'intensifications de la productivité de ces terrains dans les périmètres irrigués et zones favorables
Statut foncier	Acteurs et Organismes Gestionnaires	Modes et outils de gestion	Références juridiques	Atouts et contraintes
Domaine forestier de l'Etat (DFE)	DGF	Pv d'aménagement Droit d'usage Conservation et mise en défens	-CF et textes d'application	Situation foncière sécurisées Inaliénable Imprescriptible Non susceptible de déclassement sauf des cas prévus par l'Art 15 du CF.
Domaine privé de l'Etat (DPE)	OTD et UCPA pour les parcours non soumis au régime forestier	Règles d'exploitation agricole saisonnières	Statuts des OTD	-Possibilités d'intensifications, de conservation et de mise en valeur selon Disponibilité des moyens -Manque du pouvoir répressif
	DGF et OTD pour le parcours soumis au régime forestier	Pv d'aménagement Convention de gestion	-CF -Décret 90-1238 -Décret 89-404 -Arrêté de soumission	-Mauvaise coordination et échec de mise en œuvre des conventions de gestion -Protection et conservation des parcours est assurée
	MDEAF opérations foncières	-Actes fonciers	-CDR -COC	- large compétence sur le plan foncier = cession et location= - limitation des atteintes aux droits de propriétés de l'état
Terrains collectifs	CG pour les parcours non soumis au régime forestier	-Règles coutumières -Transhumance	- loi 64-28 sur les terres collectifs et textes complétant	-Exploitation non réglementée et anarchique et dégradation avancée -Savoir-faire local important

	CG et DGF pour les parcours soumis au régime forestier	Pv d'aménagement Convention de gestion	- CF - Décret 90-1238 - Décret 89-404 -Arrêté de soumission	-Absence de coordination - Gestion unilatérale par la DGF - Impossibilité de mise en œuvre des conventions de gestions. - Conflits avec les usagers et les ayants droits -Demande croissante de soustraction -Impact concret positif de la soumission sur le plan conservation pastorale par rapport aux parcours non soumis
Terrains prives	-Propriétaires Locataires -OEP	-Exploitation agricole -Pâturage sur chaume -Production extensive ou intensive	-CDR -COC	-Méconnaissance des limites et des superficies très disparates -Inclus dans les exploitations agricoles - Perte continue par changement de vocation -Possibilités d'intensifications de la productivité de ces terrains dans les périmètres irrigués et zones favorables

Il reste à signaler que la dégradation des parcours et son amplification est le résultat de l'accroissement continue des effectifs du cheptel de petits ruminants[24] et d'une pression constante, pour ne pas dire croissante sur le foncier pour la mise en culture, sous l'effet de plusieurs facteurs récents et moins récents ayant trait à certaines mesures de politique agricole adoptées depuis l'indépendance à ce jour, ainsi qu'aux effets pervers du développement socio-économique rapide qu'a connu le pays[25] . Ces facteurs se ramènent à :

- La marginalisation de l'économie pastorale en général et des parcours, de leur préservation et de leur aménagement, qui est subséquente à l'absence d'une stratégie bien déterminée dans le domaine, si ce n'est l'abandon de la gestion au savoir-faire des pasteurs ;
- L'extension de l'agriculture, aussi bien en sec qu'en irrigué[26], sur les meilleurs terrains de parcours, notamment en l'absence d'une législation réglementant l'utilisation de l'espace pastoral et grâce aux encouragements de l'État pour la privatisation des terres collectives[27] et leur mise en valeur agricole ; soit la non maitrise du foncier pastoral, sinon une application non rigoureuse de la législation lui est élaborée.

Telles évolutions ont donné lieu à un fractionnement et une certaine discontinuité de l'espace pastoral (mosaïque agriculture-parcours identifiée par l'INFP) qui ont favorisé les phénomènes de surpâturage autour des périmètres, ainsi que l'apparition de conflits entre agriculteurs ou agro-pasteurs et les grands éleveurs qui pratiquent une certaine transhumance.

Suite à cette marginalisation des parcours et de l'économie pastorale d'une manière générale, les populations pastorales étaient amenées à s'adapter au contexte de cette politique de développement économique qui prônait la libéralisation et encourageait largement l'agriculture et l'élevage

[24] D'après les « enquêtes structures » du Ministère de l'Agriculture, le cheptel de petits ruminants en Tunisie a enregistré un accroissement de 218% entre 1961/1962 et 2004/2005, s accroissement moyen annuel de l'ordre de 5%.

[25] A titre d'exemple on cite : La sédentarisation des pasteurs, l'attribution des terres collectives, l'intervention de l'état à l'occasion des périodes de crise avec notamment l'appui au maintien du cheptel par le biais de l'importation et la vente d'aliments subventionnés dans le cadre des programmes de sauvegarde. Alors qu'il aurait fallu déstocker, l'encouragement des investissements agricoles, certains effets résultant du développement socio-économique tels que le changement de mode de vie, l'augmentation continue du coût de la vie et la dégradation continue du pouvoir d'achat, etc.

[26] Rien que dans les gouvernorats de Médenine et Tataouine, les superficies irriguées sont passées, au cours des deux dernières décennies, de 2.000 ha en 1990 à 7.500 ha en 2005 et à 9.060 ha en 2011 et dont 69% sont constitués de périmètres irrigués privés provenant des terres collectives de parcours.

[27] Etude de la Banque Mondiale (Stratégie pour le développement des parcours en zones arides et semi-arides, 1995) sur la période 1980/1990. Elle stipule que la diminution des ressources en parcours dues à la réduction de l'étendue des terres de parcours a été de 32,2%. Alors que la perte de productivité des parcours a été de 40,5% et la non utilisation de certains parcours, notamment dans le sud du pays, due aux difficultés d'accès, au manque d'ombrage et de points d'eau pour l'abreuvement du cheptel, a été de 20,7%.

(attribution des terres collectives, mesures d'encouragement, etc.), pour diversifier leurs systèmes de production. Cet état de choses a conduit à des transformations profondes qui ont fait passer progressivement les systèmes d'élevage pastoraux traditionnels à des systèmes mixtes combinant différents élevages, la céréaliculture, l'arboriculture, les cultures irriguées, l'activité extra-agricole, etc. De la sorte, même les grands ensembles d'espaces pastoraux du ''Dahar'', encore non touchés par l'extension agricole, non pas été épargnés ; leur dégradation allant en s'amplifiant par suite de ces transformations (mobilité des troupeaux mécanisés, charges de plus en plus élevées etc.).

3. EVOLUTION DES CADRES LEGAUX ET INSTITUTIONNELS : CONTEXTE, ETAT D'EVOLUTION ET ARGUMENTAIRES.

En parcourant la législation nationale, il est aisé de constater que les parcours n'ont pas bénéficié d'une législation qui leur est propre. Les dispositions prises sont souvent inclues dans la législation forestière, des lois de création des établissements publics ou organismes professionnels en rapport et celle relative aux terres collectives.

3.1. L'évolution de la législation des parcours

Le terme 'parcours' a été introduit dans la législation nationale avec l'avènement de la colonisation et plus précisément avec le décret du 20 aout 1886 sur la police et l'emploi du feu. L'évolution de la législation en rapport est passée par cinq principales étapes :

- L'introduction du terme 'parcours' dans le droit positif tunisien de 1886 à 1896,
- L'extension des parcours et la règlementation du droit d'usage au pâturage de 1918 à 1935,
- La formulation des premiers codes forestiers, l'encouragement du développement sylvopastoral et la possibilité de soumettre tout type de parcours au régime forestier de 1989 à 1974,
- Le statut actuel des parcours et l'absence d'une législation pastorale de 1988 à 1995,
- La nouvelle législation sur les terres collectives et les parcours collectifs de 2016.

***ETAPE 1** : L'introduction du terme 'parcours' dans le droit positif tunisien*

Les parcours sont bien connus dans l'histoire et la civilisation arabo-musulmane. Les conditions climatiques caractérisées par la prédominance de l'aridité et les systèmes économiques basées sur l'élevage et la transhumance ont fait que les pasteurs étaient souvent à la recherche des zones pastorales aux dépens de la sédentarisation.

Al Maawardi, jurisconsulte musulman de renommé, qualifie les terres vaines et vagues, les montagnes incultivées de terres de parcours. Pour le cas tunisien, il faut attendre l'avènement de la colonisation en 1881 pour voir le terme parcours figurer dans le droit positif.

3.1.1. Le décret du 20 Août 1886 sur la police et l'emploi du feu

L'adoption de ce terme a été réalisée par *le décret du 20 aout 1886* sur la police et l'emploi du feu dont l'article 4 stipulait que «tout pâturage au profit des usagers est interdit d'une manière absolue, pendant 6 ans au moins, sur toute l'étendue des bois et forêts incendiés, sous les peines portées par *l'article 199 § 2 du code forestier français*. ». Ce décret soulève deux observations importantes.

Premièrement, il ne concerne que les parcours inclus dans les bois et forêts connus ultérieurement comme domaine forestier de l'Etat. Les autres types de parcours qui dominaient dans les autres domaines fonciers ne sont pas concernés.

Deuxièmement, faute d'antécédent légal local, ledit décret fait recours aux dispositions du code forestier français pour réprimer les contrevenants.

Le décret du 20 aout 1886 sur la police et l'emploi du feu a été appuyé par le *décretdu 24 juin 1888* sur les incendies volontaires et obligations des populations usagères en cas d'incendie dont *l'article **2*** confirme qu'« est réputé volontaire tout incendie commis par malveillance, vengeance ou intention de nuire ou de créer des pâturages ».

3.1.2. Le décret du 13 janvier 1896 sur la domanialité des immeubles vacants et sans maître et des terres mortes

Ce décret a amorcé une nouvelle conception des parcours en incorporant au domaine de l'Etat « les terres vaines et vagues, les montagnes incultivées et généralement tous les immeubles que la loi musulmane comprend sous la désignation de terres mortes, … ».

Il semble que ce décret a été pris pour contourner les difficultés rencontrées par la colonisation à déchiffrer le mode musulman d'appropriation foncière et à donner un coup de pousse à *la loi foncière de 1885* sur l'immatriculation foncière considérée par les tunisiens comme une intrigue aidant à la colonisation.

Ainsi, l'administration propriétaire du domaine de l'Etat se trouve responsable des destinées de ce domaine et particulièrement la liberté de son affectation aux colons.

***ETAPE 2** : L'extension des parcours et la règlementation du droit d'usage au pâturage*

Cette étape va connaitre l'extension de la notion de parcours aux terres du domaine autres que les bois et forêts, aux terres collectives de tribus et la règlementation dudroit d'usage au pâturage.

3.1.3. Le Décret du 18 juin 1918 sur la gestion et l'aliénation du domaine privé de l'Etat

Ce décret a reconnu clairementl'existence de la notion de parcours et d'éleveurs de bétails. Il a comporté une section spéciale aux pâturages qui règlemente l'exercice du pâturage sur le domaine de l'Etat. *Son article 26* soustraittout territoire soumis à la gestion de la Direction des Domaines à l'exercice de la libre pâture. De même, s*on article 27* donne au locataire du domaine le droit de pacager sur les terres de parcours les animaux qui seront reconnus nécessaires pour son exploitation. En ce qui concerne les bêtes en sus du cheptel d'exploitation, il paiera une redevance calculée par tête d'animal. L'article 28 du même décret donne la possibilité aux non locataires du domaine de faire pâturer leur troupeau sur les terres destinées à cet usage, à la condition d'en faire la déclaration au préposé des Domaines et de payer, au préalable, la taxe exigible et cela dans les cas oùl'état des pâturages le permet et après qu'il aura été donné satisfaction aux éleveurs du territoire.

3.1.4. Le décret du 28 février 1920 sur le droit d'usage au pâturage

Ce décret avait pour objet entre autre de déterminer les usages de chaque forêt et d'introduire la notion d'évènements calamiteux. *Dns son article 18*, il prévoit que chaque année, avant le 1er décembre, le service forestier dressera, pour chaque forêt, l'état des cantons à ouvrir au parcours. Il continue qu'en cas d'évènements calamiteux, le parcours des troupeaux dans les cantons défensables, sans distinction de propriétaires, ne pourra être autorisé que par décret.

Le droit d'usage sur les parcours forestiers a été appuyé par le *décret du 13 septembre 1934* sur les droits d'usage qui a, d'une part, déclaré que ces droits d'usage au pâturage ont pour objet la nourriture des bestiaux et d'autre part, défini le pâturage ou parcours comme étant l'introduction en forêt de tous les animaux domestiques, à l'exception du dromadaire.

3.1.5. Le décret du 5 juillet 1926 sur la fixation des dunes

Ce décret avait pour objet de boiser les terrains sablonneux pour les protéger et protéger les autres terrains attenants contre l'ensablement. Il évoque l'exercice du pâturage comme élément de dégradation des dits terrains déjà fragiles. L'article 9de ce décretstipule que le pâturage des animaux de toute espèce sera rigoureusement interdit dans les mêmes zones à partir de la même date jusqu'à ce que les peuplements, qui pourront s'y installer naturellement ou y être créées artificiellement, soient reconnus défensables par le service forestier ; il pourra continuer à être interdit si le service estime le parcours inconciliable avec la consolidation du sol.

L'apport de ce décret réside dans le fait d'étendre la notion de parcours aux propriétés privées puisque les dunes peuvent être constituées principalement par des terres privées.

3.1.6. Le décret du 30 décembre 1935 sur les terres collectives de tribus

Ce décret a étendu la notion de parcours aux terres collectives de tribus. Dns son *article premier* stipule quela terre collective se compose de terres de cultures et de parcours dont le groupement jouit collectivement. *Son article 19* prévoit queles terres collectives de parcours nécessaires aux besoins de la tribu ne peuvent être ni morcelées ni occupées individuellement d'une manière constante et permanente. Le conseil de tutelle local peut décider que ces terres seront délimitées.

ETAPE 3 :*La formulation des premiers codes forestiers, l'encouragement du développement sylvopastoral et la possibilité de soumettre tout type de parcours au régime forestier*

Cette étape a connu la ''tunisification'' des lois et règlementations propres aux forêts avec une extension de l'application du terme parcours à tous les statuts fonciers, la rénovation des statuts des terres collectives de parcours et l'encouragement de l'Etat au développement sylvopastoral.

3.1.7. La promulgation des premiers corpus propres aux forêts et aux parcours forestiers

Il s'agit des *lois n°59-96 du 20 aout 1959 et n° 66-60 du 4 juillet 1966*.

La loi n° 59-96 du 20 aout 1959 sur le régime forestier a rassemblé les textes épars sur la forêt et a introduit la technique des plans d'aménagement forestiers et pastoraux. *L'article 22* de cette loi prévoit qu'en vue d'assurer la pérennité, la reconstitution périodique et la meilleure rentabilité des massifs forestiers domaniaux, tout en tenant compte des intérêts légitimes des usagers, la direction des forêts établira pour chaque massif forestier un plan technique, appelé « Plan d'aménagement ». Ces plans déterminent, en matière de parcours notamment :

- Les zones qui peuvent être ouvertes au parcours des ovins et bovins et exceptionnellement des caprins, ainsi que le nombre maximum des animaux à y admettre ;
- Les mesures à prendre pour restaurer ou améliorer les peuplements et les pâturages forestiers ;
- La création de réserves de pâturage à utiliser en cas de périodes calamiteuses ;
- Aussi, cette loi a évolué par la suite pour constituer un code des forêts qui a été promulgué par la *loi n° 66-60 du 4 juillet 1966*. Ce code a été une reprise presque intégrale de la *loi n° 59-96 du 20 aout 1959* sur le régime forestier. Dans son *article 25*, il reprend la notion de plan d'aménagement alors que l'article 52 se rapporte aux droits d'usage au pâturage qui ont pour objet la nourriture des bestiaux.

3.1.8. La rénovation des statuts des terres collectives de parcours

La loi n° 64-28 du 4 juin 1964 fixant le régime des terres collectivesa chargé les conseils de gestion de ces terres, agissant sous la tutelle de l'Etat, de veiller à l'entretien des plantations et des aménagements fonciers effectués, à la mise en défens et à l'organisation des zones réservées au parcours.

Cette loi a été reprise par celles *n°71-7 du 14 janvier 1971 et n°88-5 du 8 février 1988* qui ont conservé les mêmes dispositions se rapportant aux parcours collectifs.

3.1.9. L'extension de l'application des dispositions du code forestier relatives aux parcours à toutes les propriétés et la possibilité de leur soumission au régime forestier

Le décret-loi n°74 -52 du 9 aout 1974 complétant le code forestier, approuvé par *la loi n°74-81 du 11 décembre 1974* portait sur la délimitation, la conservation et l'amélioration des terrains de parcours compris dans les terres collectives et domaniales ainsi que ceux faisant partie des grands domaines soumis à enzel de gré à gré non encore attribué.Cette intervention se fera suite à l'avis de commissions régionales, selon des plans d'aménagement comportant des règlements d'exploitation.

La pratique de l'approche participative est entamée par le recours à la concertation avec les propriétaires par le biais des conventions à établir pour sauvegarder et améliorer les parcours. Aussi, ce décret-loi a posé la possibilité de soumettre les parcours concernés au régime forestier.

3.2. L'encouragement de l'Etat au développement sylvopastoral

La loi n° 63- 17 du 27 mai 1963 a porté sur l'encouragement de l'Etat au développement de l'agriculture. *L'article 3* a permis aux associations de développement agricole d'exécuter ou de promouvoir l'exécution des travaux de création de plantations arbustives, prairies, pâturages au nord et parcours au centre et au sud.

Pour la première fois, la mise en valeur pastorale est encouragée ; de même que la conservation des grandes étendues pastorales formées essentiellement de terres collectives de tribus. Egalement, l'idée de parcours privés est née.

ETAPE 4. *Le statut actuel des parcours et l'absence d'une législation pastorale*

Cette phase a vu la promulgation d'environ 15 textes entre lois, décrets et arrêtés ministériels en relation avec les parcours. Il s'agit notamment de l'actuel code forestier de 1988 et de ses textes d'application, du code d'incitation aux investissements de 1993 et son décret d'application et du décret de 1995réglementant l'encouragement de l'Etat au profit des petits agriculteurs et des petits pêcheurs.

3.3. Les parcours et le code forestier de 1988

Le code forestier refondu par la *loi n° 88-20 du 13 avril 1988* a défini pour la première fois, les parcours. *Son article 3* dispose qu'« on entend par terrains de parcours, les terrains non cultivés couverts d'une végétation spontanée ou introduite, herbacée ou ligneuse pour servir de nourriture pour le cheptel. ». Cependant, *l'article 58* a catégorisé les terrains de parcours comme suit :

- **1ère catégorie** : Les terrains de parcours faisant partie du domaine forestier de l'Etat ;
- **2ème catégorie** : Les terrains de parcours faisant partie du domaine agricole privé de l'Etat ; et
- **3ème catégorie** : Les terrains de parcours collectifs ainsi que ceux faisant partie des grands domaines soumis à l'enzel de gré à gré et non attribués.

L'article 61 du code a prévu que L'exercice du pâturage dans les terrains de parcours soumis au régime forestier est défini par les plans d'aménagement pastoraux. De même, *l'article 64* prévoit la création, dans chaque gouvernorat, des périmètres pastoraux de sauvegarde du cheptel en vue de leur utilisation en cas de disette ou de période calamiteuse.

Enfin ce code a renforcé les actions de soumission des parcours collectifs au régime forestier qui permet leur administration conformément aux dispositions du code. Selon le *décret n° 89-404 du 24 mars 1989***,** la soumission au régime forestier des terrains de parcours a pour objectif d'assurer la pérennité, la reconstitution et l'amélioration de ces parcours, tout en tenant compte des intérêts légitimes des utilisateurs légaux de ces terrains.

3.4. Le renforcement des encouragements au développement sylvopastoral

Le code d'incitations aux investissements, promulgué par la *loi n°93-120 du 27 décembre 1993* prévoit que la création de parcours et de surfaces destinés aux pâturages et la plantation des arbustes fourragers et forestiers donnent lieu au bénéfice de primes spécifiques.

Ces primes ont été déterminées par le *décret n° 94-427 du 14 février 1994*,portant classification des investissements et fixant les conditions et les modalités d'octroi desencouragements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche et au titre des aménagements des forêts et de la création de prairies, de pâturages et de parcours semés et de plantation d'arbustes fourragers et forestiers comme suit :

- Catégories « A » et « B » c'est-à-dire les petits et moyens agriculteurs avec 50% du montant de l'investissement, et
- Catégorie « C » c'est-à-dire gros agriculteurs : 30% du montant de l'investissement.

Le décret n° 95-793 du 2 mai 1995 réglementant l'encouragement de l'Etat au profit des petits agriculteurs et des petits pêcheurs a repris les anciens encouragements fixés par le fonds spécial de développement agricole (le FOSDA). Il accorde les encouragements sous forme de prêts pour les

activités agricoles y compris le développement sylvopastoral. Ces prêts sont accordés pour l'élevage et la production fourragère et pour la production fourragère.

Le prêt pour l'élevage et la production fourragère peut intervenir pour : (i) le développement de l'élevage principalement par l'acquisition de cheptel, l'acquisition de matériel spécialisé d'élevage et la construction de bâtiments spécialisés d'élevage ; (ii) le développement et l'amélioration de la production fourragère par la création de prairies, de pâturages, de parcours semés et de plantations d'espèces arbustives fourragères et par l'acquisition de matériel pour la récolte et le conditionnement des semences fourragères.

Le prêt à la production fourragère intervient pour : (i) la multiplication et la production des semences des espèces fourragères ; (ii) la création de prairies permanentes installées en sec ou en irrigué ; (iii) la création ou l'amélioration de parcours semés, la mise en défens ou la plantation d'arbustes fourragers ; et (iv) la plantation d'espèces arbustives fourragères.

Cependant, ces dispositions sont restées plutôt théoriques plus que pratiques en référence aux résultats de développement en question qui ont fait défaut.

ETAPE V*. La nouvelle législation sur les terres collectives et les parcours collectifs*

Il s'agit de *la loi n° 2016-69 du 10 août 2016*, modifiant et complétant la *loi n° 64-28 du 4 juin 1964*, fixant le régime des terres collective.

Cette nouvelle loi a apporté des modifications sérieuses à celle de 1964 notamment en matière de parcours collectifs.

Son article 16 (nouveau) dispose que « dans le cas où il s'agit de terre réservée au parcours, la jouissance en commun sera exercée par les membres de la collectivité ». Cela veut dire qu'il n'y a pas de distinction entre éleveur et non éleveur ce qui implique que ces derniers peuvent bénéficier des avantages éventuels procurés par les parcours sous forme de paiement pour services écologiques par exemple. Ainsi, la nouvelle loi charge les conseils de gestion notamment des travaux suivants :

- diriger la terre collective appartenant à la collectivité et la gérer en son nom et pour son compte ;
- représenter la collectivité dans toutes ses affaires relatives à la terre collective et ester en son nom devant les tribunaux compétents et les différentes autorités administratives ;
- aider à la mise en valeur de la terre collective et à son développement ;
- réaménager le pâturage et entretenir les zones qui lui sont réservées.

Cela impliquerait ce qui suit :

- la gestion de la terre collective porte principalement sur les terres de parcours puisque la gestion des terres attribuées revient à leurs attributaires. Ces dispositions font que les conseils de gestion sont les concurrents des groupements de développement agricoles. Ils peuvent même refuser l'intervention de ces derniers sur leurs parcours.
- Aussi, l'aide à la mise en valeur porte essentiellement sur la mise en valeur pastorale puisque la mise en valeur agricole relève des attributaires des terres d'attribution.
- Enfin, le réaménagement du pâturage et l'entretien des zones qui lui sont réservées rompt avec la passivité des conseils de gestion en matière de parcours.

*L'article 7 (*nouveau) de la nouvelle loi charge le conseil de tutelle régional de délimiter les terrains de parcours collectifs, qui doivent être exploités en commun et notamment ceux dont la mise en culture présente des risques de désertification, de dégradation des sols ou tout autre danger nuisible à la conservation du sol. Cette délimitation doit se faire dans un délai maximum de deux ans, à partir de la publication de la présente loi au Journal Officiel de la République Tunisienne. Mais cette disposition est restée lettre morte puisque ce délai est passé sans que cette délimitation intervienne. Il aurait été plus logique de parler de terres collectives non encore délimitée à la date de promulgation ou publication de *la loi de 2016*.

Le même article 7 (nouveau) charge le conseil de tutelle régional d'aider à définir les programmes culturaux et les programmes de mise en valeur des terres collectives en coordination avec les services techniques relevant du ministère chargé de l'agriculture. Etant convenu que la responsabilité en

matière de terres collectives attribuées revient aux attributaires puisqu'il ne s'agit plus de terres collectives mais de terres privées, les programmes culturaux et les programmes de mise en valeur dont il est question se rapportent aux parcours.

Une importante nouvelle disposition apportée par *l'article 15* (nouveau) de la *loi de 2016* consiste à exclure des terres collectives les terres mises en valeur par leurs occupants, à : condition qu'une possession de dix ans au moins, avant la promulgation de la présente loi est prouvée, à l'exception des terres de parcours collectifs qui ont été nivelées et plantées contrairement à la législation en vigueur. Cette exclusion est de nature à aider à récupérer d'importantes superficies pastorales occupées illicitement.

3.5. Les institutions en charge des parcours

On ne dispose pas d'informations légales confirmées sur l'existence d'institutions ou d'organes publics en charge des parcours avant l'avènement de la colonisation en1881. A partir de cette date, les services forestiers, les services des domaines et certains organismes publics ont été en charge des parcours. D'autres organes ont été chargés de la gestion des parcours. Il s'agit des conseils de gestion et de tutelle des terres collectives et des groupements de développement agricole. Dans ce qui suit, on ne retient que les organismes qui existent actuellement.

3.5.1. Les services forestiers

La création de la direction ou services forestiers a précédé la création du ministère de l'agriculture lui-même. *Selon l'article 20 du décret n° 2001-420 du 13 février 2001* portant organisation du ministère de l'agriculture,la direction générale des forêts est chargée, en matière de parcours, notamment de :

- Programmer et contrôler les projets de création de réserves fourragères et d'amélioration pastorale et leur suivi, et
- Elaborer les études relatives à l'aménagement des parcours situés dans les terres collectives et domaniales et contribuer à leur mise en œuvre.

Pour accomplir ces missions, elle comprend une direction du développement sylvopastoral chargée d'assurer la gestion des parcours et des nappes alfatières et créer des réserves pastorales pour la sauvegarde du cheptel. Cette direction comprend une sous-direction des parcours et de la lutte contre l'ensablement et un service de l'organisation de l'exploitation des parcours et des nappes alfatières.

3.5.2. Les établissements publics

a – Les CRDA

L'organisation spécifique à chaque commissariat régional au développement agricole montre que celle-ci comprend une division du reboisement et de la protection des sols avec un arrondissement des forêts chargé de la réalisation des programmes et projets de reboisement et de gestion et développement des ressources sylvopastorales.

Il est à remarquer que les attributions de ces établissements de premier plan dans le développement agricole ne comportent pas de dispositions susceptibles de conserver et de promouvoir les parcours. Ils ne disposent donc pas de pouvoir en matière pastorale.

b - L'OEP

Créé par le décret-*loi n° 66-2 du 24 septembre 1966* (ratifié par la *loi n° 66-69 du 28* novembre 1966) l'office de l'élevage et des pâturagesa pour mission générale de développer l'élevage et les pâturages par le biais de la création de pâturages artificiels et l'amélioration des terrains de parcours.

Les missions de cet office se sont élargies par l'effet de la *loi n° 93-23 du 8 mars 1993* pour engloberl'adoption des techniques d'amélioration des parcours, et l'introduction de la vulgarisation relative à l'élevage et au pâturage.

Il s'agit de la création, pour la 1ère fois, d'un organisme public ayant pour missions, entre autre, la création de pâturages artificiels et l'amélioration des terrains de parcours. A souligner que l'OEP intervient dans les parcours privés qui restent difficilement déterminables.

c – L'ODESYPANO

L'office de développement sylvopastoral du nord-ouest, créé par la *loi 81-17 du 9 mars 1981*,a pour mission principale de promouvoir le développement sylvopastoral dans son périmètre d'intervention. A cette fin, il procède à l'implantation, l'exploitation et l'entretien des prairies permanentes. La spécialisation et la réduction du champ d'intervention de cet office font que son apport soit réduit en matière pastorale.

d – L'IRA

Créé par la *loi n° 76-6 du 7 janvier 1976*, l'institut des régions arides, un établissement public de recherches,est chargé d'effectuer toutes études ainsi que tous travaux de recherches, d'expérimentation et d'intervention relevant du domaine de l'amélioration et de la mise en valeur pastorale des régions arides ainsi que de la lutte contre la désertification. Mais, étant un établissement de recherches, il ne peut pas être responsable du développement des parcours et du pastoralisme en dehors des études empiriques.

3.5.3. Les organes associatifs

Il existe des institutions communautaires qui ont des liens directs avec les parcours :

a – *Les conseils de gestion des terres collectives*

Depuis le décret de 1935 sur les terres collectives de tribus, les conseils de gestion avaient la charge de garder les parcours collectifs intacts et de s'abstenir de lotissement et attribution à titre individuel. *La nouvelle loi de 2016* charge les conseils de gestion réaménager le pâturage et entretenir les zones qui lui sont réservées. Mais, ces conseils ont-ils les moyens humains et matériels pour gérer et réaménager le pâturage et entretenir les zones qui lui sont réservées ?

b – Les groupements de développement agricole

Créés par la *loi n° 99-43 du 10 mai 1999*, les groupements de développement agricole ont une mission générale qui consiste en la protection des ressources naturelles dont les parcours, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde. Ils ont aussi une mission spécifique qui consiste en le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage. Partant de ces attributions, quelques groupements de développement agricole ont entrepris des actions de partenariat de gestion de parcours collectifs.

4. SYNTHESE ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

La valeur économique des services fournis par les parcours est estimée à 724 Million de DT/ an[28] correspondant à environ trois fois à celle fournie par les forêts. Le service de régulation domine avec 69 %, alors que le service approvisionnement (ressources fourragères) ne représente que 30.2 %. Le coût de dégradation et de défrichement des parcours est évalué à 73 Million de DT/ an (Figure 1).

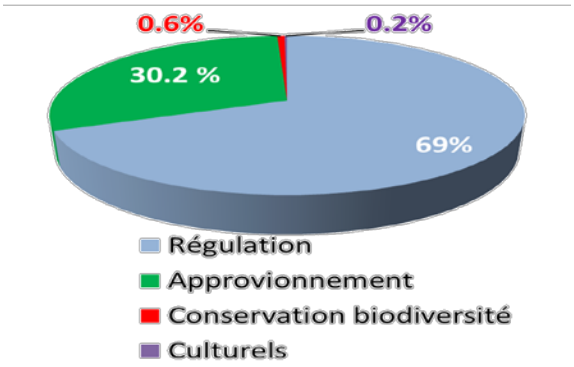


Figure 1 : Importance économique des parcours

[28]Croitoru et Daly, Banque Mondiale 2015

Les auteurs ont essayé dans les chapitres précédents de (i) revoir l'histoire légale des parcours et du pastoralisme en Tunisie ; (ii) identifier les contraintes au développement d'un corpus propre au parcours et au pastoralisme en Tunisie ; (iii) citer les tentatives de rattrapage ; et de relever les faiblesses du code forestier actuel qui a organisé, timidement, le parcours mais qui n'a pas réussi à développer le pastoralisme.

L'Histoire légale du parcours et du pastoralisme en Tunisie a commencé avec le décret du 20 aout 1886 sur la police et l'emploi du feu pour se terminer avec la loi n° 2016-69 du 10 août 2016 sur les terres collectives s'est soldée par la mise au point: (i) d'une liste exhaustive des textes ayant traités des parcours même par simple allusion ; (ii) d'une chronologie des mêmes textes avec la référence bibliographique, le contenu littéral concerné et les remarques et observations y afférentes ; et (iii) la sélection des textes parmi ceux précédemment cités et qui peuvent constituer un support ou une matière première au projet de code pastoral.

Un total de 38 textes (lois, décret-loi, arrêtés et décrets) ont fait référence au terme « parcours » et ce, depuis 1886 jusqu'à 2016. L'objectif du premier texte (le décret du 20 aout 1886) n'est pas, en fait d'encourager le pâturage et les parcours mais de les limiter et de soumettre cette limitation à la règlementation française pour défaut de règles locales en la matière.La loi n° 2016-69 du 10 août 2016 confirme simplement un ancien principe disant que dans le cas où il s'agit de terre collective réservée au parcours, la jouissance en commun sera exercée par les membres de la collectivité.Outre le terme sylvopastoral, généralement lié aux forêts et aux parcours forestiers, le terme pastoral ou pastoralisme est souvent absent dans les 38 textes inventoriés, à part de rares exceptions.

Plusieurs contraintes ont freiné le développement d'un « corpus » propre au parcours et au pastoralisme. Ces contraintes puisent leurs racines dans des faits généraux d'ordre historique, de société comme la disparition du nomadisme, fonciers tels la disparition du droit coutumier et l'émiettement de la propriété et sont individualisation, la priorité au reboisement et à la protection des forêts, la définition légale trop tardive du parcours et l'absence d'un corpus légal propre aux parcours. Elles sont aussi d'ordre institutionnel lié à la diversité des organes intervenants et au rôle limité de la société civile.

Les blocages juridiques et institutionnels peuvent se résumer comme suit :

1. Absence d'institution spécifique pour la gestion des parcours
2. Le code forestier ne couvre qu'environ 33 % des terres de parcours
3. Blocage au niveau des conseils de tutelle locaux et régionaux ainsi que les autres conseils de gestion
4. Non application des procès-verbaux d'aménagement élaborés par les services de la DGF
5. Le découpage administratif ne coïncide pas avec les limites territoriales des conseils de gestion d'où l'émergence de conflits de compétences
6. Non réglementation d'autres activités dans les espaces pastoraux

Les limites sont aussi bien d'ordre général que d'ordre institutionnel.

Les limites d'ordre général à la sauvegarde de grands espaces pastoraux sont multiples. Elles se situent au niveau de (i) la disparition du droit coutumier ; (ii) la disparition des principaux anciens supports fonciers des parcours notamment les « habous » et la moitié des terres collectives par leur attribution à titre privé, (iii) l'émiettement de la propriété foncière par le passage d'une moyenne de 16 ha dans les années 60 à 6 ha en 2015, (iv) la canalisation de la propriété foncière vers le droit individuel privé, (v) la priorité accordée par le code forestier au reboisement et à la protection des forêts et (vi) l'absence d'un corpus légal propre aux parcours.

Les limites d'ordre institutionnel sont nombreuses et diversifiées (figure 2): (i) l'absence d'associations spécialisées dans la sauvegarde et la gestion des parcours ; (ii) la diversité des institutions publiques en relation avec les parcours tels la DGF avec sa sous-direction des parcours, la DGPA avec sa D/ des ressources fourragères et des parcours, l'OTD, l'OEP, l'ODESYPANO, les CRDA ; (iii) les conseils de gestion des terres collectives peu soucieux en matière de parcours ; (iv) les GDA à attributions évasives en matière de parcours ; (v) les gouverneurs responsables des parcours collectifs mais qui évitent leurs situation confuse et conflictuelle.

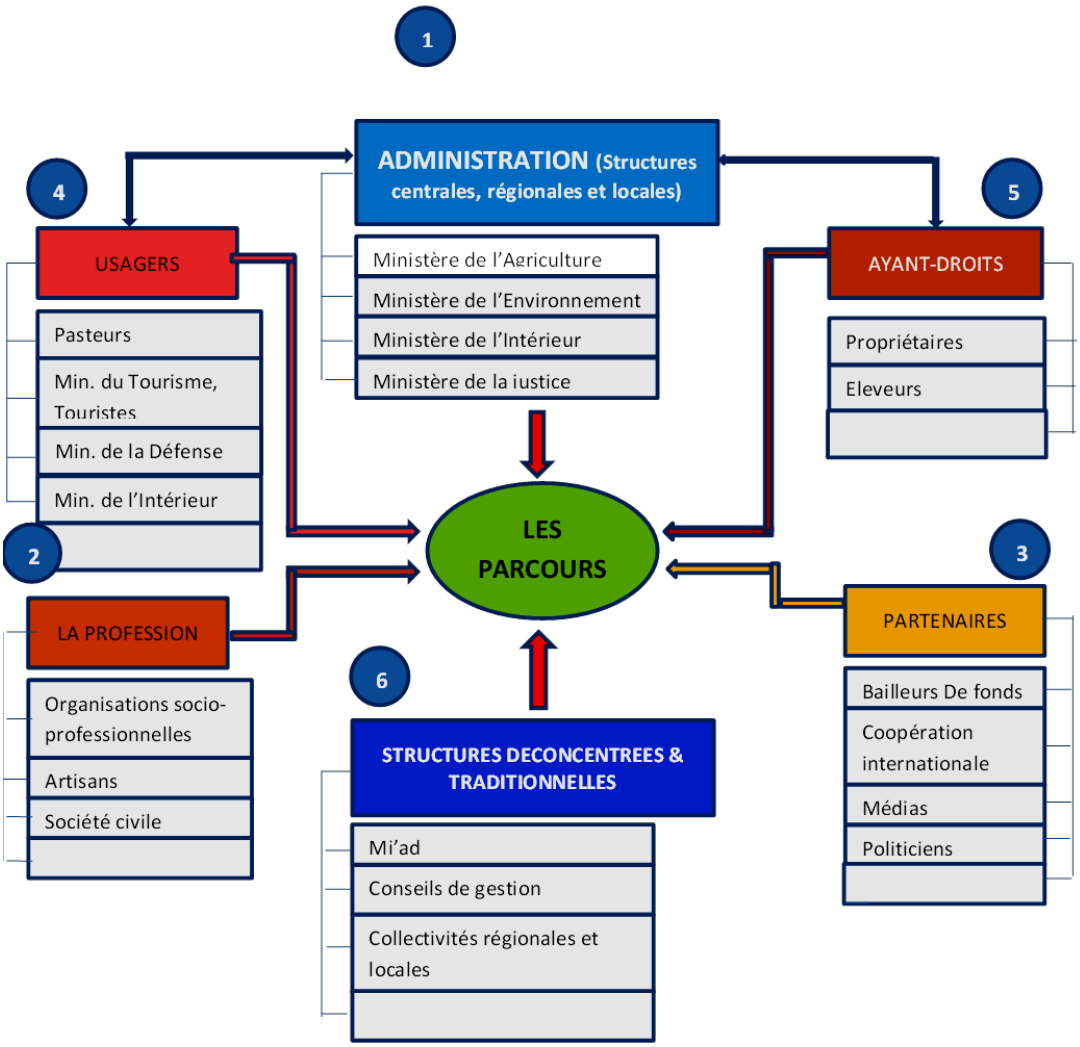


Figure 2 : Cartographie des acteurs et modalités de synergies (1)

L'importance et l'influence de ces différents acteurs sont appelées à changer au vu de la nouvelle constitution de 2014 et la décentralisation matérialisée par la généralisation des communes (Figure 3).

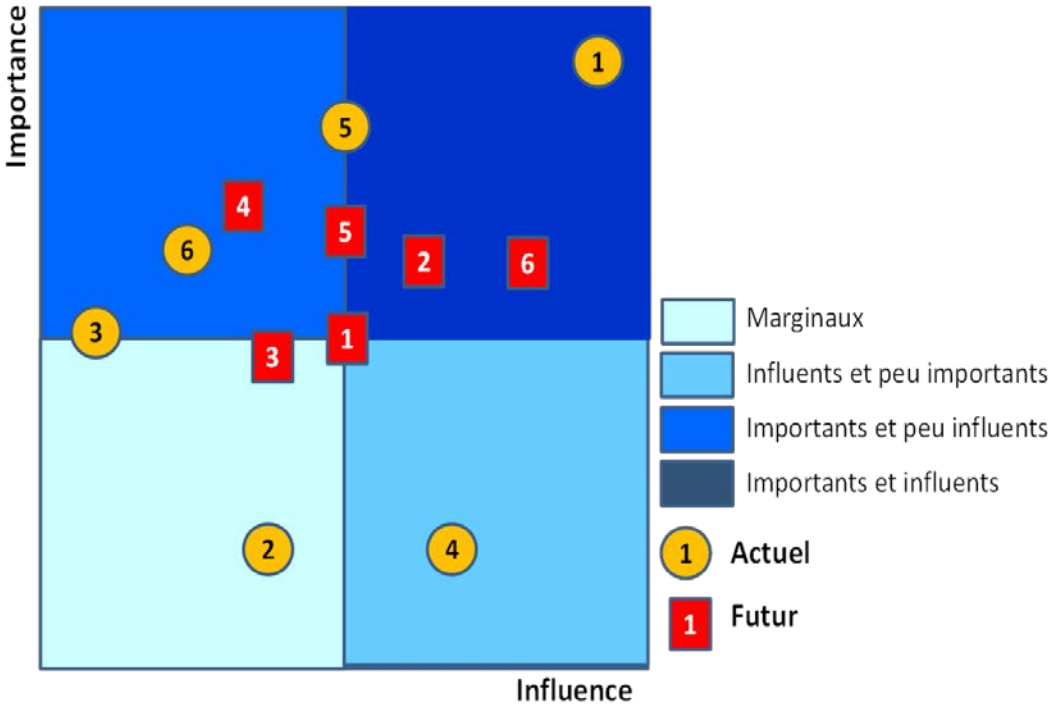


Figure 3 : Cartographie des acteurs et modalités de synergies et son évolution dans le temps

Des tentatives ou mesures de rattrapage aidant à reconsidérer les parcours ont eu lieu dont (i) la prise d'intérêt pour les parcours tant sur le plan de son encouragement que de sa participation au PIB agricole ; (ii) la définition des parcours et son importance croissante depuis 1988 ; (iii) l'approbation des conventions internationales relatives au développement durable et à la protection des ressources naturelles tels la convention sur la diversité biologique, le protocole de Kyoto, la Convention cadre sur les changements climatiques et l'initiative REDD+ ; et iv) la constitution de 2014 qui a accordé à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles une attention particulière.

Le nouveau code forestier a essayé d'accorder un peu plus d'importance au parcours mais ne fait pas référence au pastoralisme. C'est le chapitre VI du titre I du code forestier qui est réservé au parcours. Ce chapitre, constitué seulement de 10 articles dont 2 à caractère procédural et 2 autres se rapportant aux mesures de police pour la conservation des parcours, ne fait pas référence au pastoralisme. L'ajout du concept du pastoralisme nécessite la création d'associations pastorales à côté des associations forestières dont le champ d'intervention se limite aux forêts domaniales.

L'institution du pastoralisme nécessite aussi la création de commissions des parcours et du pastoralisme. Il est recommandé de créer une commission nationale qui sera chargée de donner son avis sur toutes les questions se rapportant au parcours, au pastoralisme, à la sauvegarde des parcours du sud du pays et aux effets du changement climatique sur les parcours naturels ainsi que des commissions régionales qui seront chargée de proposer à l'autorité compétente les sites propices à la création, l'aménagement et la gestion des parcours privés, domaniaux ou collectifs.

En fait et au vu de l'analyse des législations actuellement en vigueur il serait plus indiqué d'élaborer un code pastoral et réserver le code forestier pour les forêts.

En conclusion, des propositions aussi bien sur le plan juridique qu'institutionnel peuvent être formulées :

- ✓ **Sur le plan juridique :**(i) Harmoniser les textes juridiques en vigueur et (ii) Prévoir une législation pastorale spécifique aux parcours collectifs !
- ✓ **Sur le plan institutionnel :** (i)Revoir le statut des conseils de gestion et des conseils de tutelles locaux et régionaux afin de les doter des outils nécessaires pour gérer les terrains de parcours sous tutelle et (ii) Créer un organisme doté de la personnalité civile et d'autonomie financière, en charge de l'organisation de la gestion des parcours collectifs.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque Mondiale (1995). Stratégie pour le développement des parcours en zones arides et semi-arides.

DGF/MARHP, (2000). Inventaire national forestier et pastoral.

DGF/MARHP, (1988). Code forestier.

DGF-Banque Mondiale, (2015). Vers une gestion durable des écosystèmes forestiers et pastoraux en Tunisie-Analyse des bénéfices et des coûts de la dégradation des forêts et parcours, 64 P

DGF-Banque Mondiale, (2016). Diagnostic institutionnel et juridique de l'administration forestière : Réformes institutionnelles et juridiques du secteur forestier.

DGF-GIZ, (2014). Stratégie nationale de développement et de gestion durable des forêts et des parcours ; 110 p.

Le Houerou, H. N. (1969). La végétation de la Tunisie steppique (1) (Structure, écologie, sociologie, répartition, évolution, utilisation, biomasse, productivité) (avec référence aux végétations analogues d'Algérie, de Libye et du Maroc). Annales de l'Institut National de la Recherche Agronomique de la Tunisie, 42, 622.

National Forest Facility – GIZ - DGF, (2012). Evaluation économique des biens et services des forêts tunisiennes, 87 p

National Forest Facility – GIZ - DGF, (2012). La population forestière en Tunisie : Un référentiel économique et social national ; 89p.

SCET/ BDPA-SCET AGRI, (1995). Etude sur la stratégie des ressources naturelles. DGPDIA/ Ministère de l'Agriculture, Tunis.

Etat des principaux textes, classés par ordre chronologique

A. L'introduction du terme 'parcours' dans le droit positif

1. Décret du 20 aout 1886 sur la police et l'emploi du feu
2. Décret du 24 juin 1888 sur les incendies volontaires et obligations des populations usagères en cas d'incendie
3. Décret du 13 janvier 1896 sur la domanialité des immeubles vacants et sans maître et des terres mortes
4. Décret du 23 novembre 1915 sur l'exploitation, la conservation et la police du domaine forestier.

B. L'extension des parcours et la règlementation du droit d'usage au pâturage

5. Décret du 18 juin 1918 sur la gestion et l'aliénation du domaine privé de l'Etat
6. Décret du 28 février 1920 sur le droit d'usage au pâturage
7. Décret du 5 juillet 1926 sur la fixation des dunes
8. Décret du 13 septembre 1934 sur les droits d'usage
9. Décret du 30 décembre 1935 sur les terres collectives de tribus
10. Décret du 9 septembre 1948 sur l'apurement du domaine forestier de l'Etat
11. Décret du 6 octobre 1949 relatif à la défense et à la restauration des sols

C. La formulation des premiers codes forestiers, l'encouragement du développement sylvo-pastoral et la possibilité de soumettre tout type de parcours au régime forestier.

12. Loi n° 58-106 du 7 octobre 1958 sur le reboisement obligatoire
13. Loi n° 59-96 du 20 aout 1959 sur le régime forestier
14. Loi n° 63- 17 du 27 mai 1963 portant encouragement de l'Etat au développement de l'agriculture
15. Loi n° 64-28 du 4 juin 1964 fixant le régime des terres collectives
16. Loi 66-60 du 4 juillet 1966 portant promulgation du code forestier
17. Loi n°71-7 du 14 janvier 1971 modifiant et complétant la loi n° 64-28 du 4 juin 1964 fixant le régime des terres collectives
18. Décret-loi n°74 -52 du 9 aout 1974 complétant le code forestier, approuvé par la loi n°74-81du 11 décembre 1974
19. Loi n° 76-6 du 7 janvier 1976 portant création d'un institut des régions arides
20. Loi nº 83-87 du 11 novembre 1983 relative à la protection des terres agricoles
21. Loi 88-5 du 8 février 1988 modifiant et complétant la loi n° 64-28 du 4 juin 1964 fixant le régime des terres collectives.

D. Le statut actuel des parcours et l'absence d'une législation pastorale

22. Code forestier refondu par la loi n° 88-20 du 13 avril 1988
23. Arrêté du ministre de l'agriculture du 24 mai 1988, fixant les modalités de soumission au régime forestier de certains terrains forestiers non domaniaux et les conditions de leur administration et de leur surveillance
24. Arrêté du ministre de l'agriculture du 13 décembre 1988, réglementant l'exercice du droit d'usage dans le domaine forestier de l'Etat
25. Décret n° 89-404 du 24 mars 1989, réglementant les modalités, la durée et les objectifs de la soumission au régime forestier des terrains de parcours des 2èmes et 3èmes catégories ainsi que l'exercice du pâturage sur ces terrains.
26. Décret n°89-913 du 6 juillet 1989 portant composition et fonctionnement des commissions administratives des aménagements sylvo-pastoraux.
27. Décret n° 90-1238 du 1er Août 1990, fixant la composition, les attributions et le fonctionnement de la commission chargée de délimiter l'assiette des terrains de parcours à soumettre au régime forestier.

28. Loi n° 93-23 du 8 mars 1993 portant modification du décret-loi n° 66-2 du 24 septembre 1966 portant création de l'office de l'élevage et des pâturages, ratifié par la loi n° 66-69 du 28 novembre 1966.
29. Code d'incitations aux investissements, promulgué par la loi n°93-120 du 27 décembre 1993
30. Décret n° 94-427 du 14 février 1994,
portant classification des investissements et fixant les conditions et les modalités d'octroi des encouragements dans le secteur de l'agriculture et de la pêche.
31. Décret n° 95-793 du 2 mai 1995 réglementant l'encouragement de l'Etat au profit des petits agriculteurs et des petits pêcheurs
32. Loi n° 95-70 du 17 juillet 1995, relative à la conservation des eaux et du sol
33. Loi 99- 43 du 10 mai 1999, relative aux groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche, modifiée par la loi n° 2001-28 du 19 mars 2001.
34. Décret n° 2001-420 du 13 février 2001 portant organisation du ministère de l'agriculture
35. Loi n° 2001-63 du 25 juin 2001, complétant la loi n° 95-21 du 13 février 1995, relative aux immeubles domaniaux agricoles
36. Loi n° 2005-95 du 18 octobre 2005 relative à l'élevage et aux produits animaux
37. Arrêté du ministre de l'agriculture et des ressources hydrauliques du 29 juin 2006 fixant les conditions d'octroi des autorisations et des occupations temporaires dans le domaine forestier de l'Etat

E. Les parcours collectifs entre dégradation poussée et devenir du pastoralisme

38. Loi n° 2016-69 du 10 août 2016, modifiant et complétant la loi n° 64-28 du 4 juin 1964, fixant le régime des terres collective.

Gouvernance et cadre institutionnel des parcours en Tunisie[29]

Mongi Sghaier[1], Aymen Frija[2], Mohamed Elloumi[3], Mohamed Jaouad[1], Mondher Fetoui[1], Ines Kaabachi[3], Zine El Abidine Ghoudi[4]

[1] Institut des Régions Arides
[2] International Center for Agricultural Research in the Dry Areas (ICARDA)
[3]INRAT
[4] DG FIOP
[5] Fonds International de Développement Agricole (FIDA)

PREAMBULE

Le présent document est élaboré dans le cadre du processus national de capitalisation et de valorisation des acquis dans le domaine du développement des territoires pastoraux qui a été engagé depuis juillet 2016 en partenariat avec les CRDA de Médenine, Tataouine et Kébili, la DGF, l'OEP et l'ODSYPANO, avec l'appui financier du FIDA et de l'UE.

Coordonné par l'IRA, ce processus, qui regroupe les principaux acteurs concernés au plan national et régional, vise la capitalisation des acquis de l'expérience tunisienne, durant les quarante dernières années, en matière de développement des territoires pastoraux en vue d'une part, de dégager les principaux enseignements tirés des expériences vécues au vu des enjeux de soutien à la résilience des sociétés pastorales et forestières, et d'autre part de développer une vision stratégique pouvant servir comme outil d'aide à la décision. Ledit processus a été animé par cinq (5) groupes thématiques de travail (GTT) qui ont travaillé suivant une approche concertée et intégrée déclinée en 5 thèmes principaux : (i) Importance socioéconomique et environnementale des territoires pastoraux ; (ii) Le cadre juridique et législatif notamment les différents statuts fonciers des parcours ; (iii) Le cadre institutionnel et la gouvernance des parcours ; (iv) Les techniques et les bonnes pratiques de restauration, réhabilitation mises en œuvre ; et (v) Les approches de développement des territoires pastoraux.

Le présent document est le fruit des travaux réalisés depuis 2017 par le groupe thématique de travail (GTT 3) : "Gouvernance et cadre institutionnel des parcours en Tunisie". L'approche de travail a été basée sur une série de réunions de réflexions entre les membres du GTT 3, dont la composition a été présentée plus haut, sur des recherches et analyses documentaires et des informations disponibles et l'approche expert dans des ateliers thématiques et inter thématiques avec les autres GTT. Le rapport intègre également les acquis des réflexions développées durant le séminaire international organisé à Zarzis, Tunisie les 27-28-29 mars 2019. La rédaction de ce document a été assurée d'une manière collective moyennant des contributions suivant les sections préétablies dans la note conceptuelle élaborée d'une manière concertée par tous les membres du GTT 3.

Cette réflexion a pour objectif également de mettre en exergue les implications des orientations des politiques de développement pastoral durant les différentes périodes de l'histoire récente de la Tunisie d'une part et d'autre part de tirer des leçons de la longue expérience acquise dans le domaine de la gestion des parcours. La finalité est de tirer des recommandations pour une gestion plus efficiente de ces ressources en tant que ressources naturelles et patrimoniales.

Il s'agit alors de revisiter les modes de gestion des espaces pastoraux qui ont été promus depuis l'Indépendance en mettant en parallèles les choix macro-économiques de développement, les formes de leur mise en œuvre au niveau sectoriel et régional et les modes de leur application aux territoires pastoraux.

Pour y parvenir nous nous proposons de faire un retour en arrière pour comprendre l'évolution des modes de gouvernance de ces espaces depuis l'Indépendance en replaçant ces mutations dans

[29] Travaux du Groupe Thématique de Travail GTT3

l'évolution du contexte général du pays et notamment des politiques agricoles et de développement rural, dans l'évolution des économies régionales et de l'espace pastoral lui-même.

Le présent document est organisé en 6 sections :

1. Mise en contexte de la question de gouvernance des parcours en Tunisie ;
2. Cadre conceptuel et d'analyse de la gouvernance des parcours ;
3. Analyse historique du cadre politique de gouvernance des parcours dans les territoires pastoraux ;
4. Organisation de la population pastorale et rôle des acteurs ;
5. Difficultés et contraintes pour une gouvernance efficace et effective des parcours en Tunisie ;
6. Orientations et recommandationspour une bonne gouvernance des parcours en Tunisie.

1. MISE EN CONTEXTE DE LA QUESTION DE GOUVERNANCE DES PARCOURS EN TUNISIE

1.1. Une prise de conscience internationale croissante de l'importance de la gouvernance des ressources naturelles et des parcours

La prise de conscience, par la communauté internationale des problèmes liés à la gouvernance des ressources naturelles et particulièrement dans les zones fragiles tels que les parcours dans les régions arides, ne cesse d'augmenter. En effet, la gouvernance des ressources naturelles comme point central du développement durable constitue pour les pays en développement et notamment l'Afrique et la Tunisie un enjeu politique, économique et social majeur tant pour les acteurs gouvernementaux que pour la société civile et les populations locales (Bied-Charreton et *al*, 2004).

C'est ainsi que le plan d'action du Sommet mondial sur le développement durable (SMDD) de Johannesburg (2002) déclare que la « bonne gouvernance dans chaque pays et au niveau international est essentielle pour le développement durable ».

L'enjeu d'une gestion durable des terres et des ressources naturelles est l'objet de préoccupations croissantes. Ainsi, l'importance économique et environnementale du pastoralisme est compromise par la faiblesse de sa gouvernance foncière (Davies, 2017) ainsi qu'une faible gouvernance du processus de développement lui-même. Le rôle des acteurs concernés par les territoires pastoraux est déterminant dans la gouvernance de ces territoires. De même, les évolutions récentes des législations sur les ressources naturelles introduisent, de façon plus ou moins massive, la possibilité d'une délégation de certaines prérogatives de l'Etat aux communautés locales et aux usagers ou leurs représentants (Lavigne Delville, 2001).

Occupant environ 40% de la surface terrestre (World Resources Institute, 2000), les parcours sont parmi les plus importants écosystèmes terrestres dans le monde et fournissent près des 3/4 des besoins énergétiques mondiaux. Les parcours sont généralement définis comme étant des terres non cultivées qui assurent la survie des animaux domestiques et sauvages. Cette définition couvre des forêts, des prairies, des zones humides, des savanes, des steppes et des déserts (Allen et al., 2011). Ils jouent de multiples rôles et fournissent d'importants services écosystémiques, comme l'approvisionnement, la conservation de la biodiversité, la séquestration du carbone, la récréation (tourisme, chasse, etc.). Les parcours, notamment collectifs, sont par ailleurs le théâtre de conflits d'intérêt de divers acteurs et usagers conduisant à de profondes transformations institutionnelles impactant lourdement leur système de gouvernance.

Les zones arides et semi-arides occupent 30% à 40% des terres émergées du globe terrestre et concernent environ 100 pays répartis sur tous les continents. Elles sont peuplées par près de deux milliards de personnes appartenant en majorité à des pays en développement, dépendant principalement des ressources naturelles qui sont rares et fragiles. Ces régions sont caractérisées par de faibles et très variables précipitations et des sécheresses récurrentes, des températures élevées combinées à de fortes amplitudes thermiques, des ressources en eau faibles qui font l'objet d'une forte demande (UICN, 2004 ; IUCN, IISD, SEI, 2003).

Au Maghreb, à l'image de nombreuses régions de la rive sud du bassin méditerranéen, les parcours notamment en zones arides soulèvent des enjeux aux plans social, économique, institutionnel et environnemental qui pèsent lourdement sur le devenir des populations et des systèmes agricoles et naturels. En effet, la prise de conscience des pouvoirs publics sur l'ampleur des défis à relever en matière de gestion des écosystèmes, de sécurité alimentaire, de gouvernance territoriale ou de développement économique solidaire ne cesse de s'accentuer (Bonte et *al*, 2009).

Par ailleurs, la gouvernance fait l'objet principal de l'objectif de développement durable de l'ONU (ODD16) : paix, justice et institutions efficaces, promotion de sociétés pacifiques et inclusives, accès à la justice pour tous et renforcement des institutions responsables et efficaces à tous les niveaux. En effet, la Tunisie a participé activement, parmi cinq pays sélectionnés au niveau mondial, à l'élaboration de l'ODD 16 en matière de Gouvernance qui a permis d'alimenter les débats sur l'agenda post 2015 en matière de gouvernance. "Lancés officiellement en décembre 2016, les ODD en Tunisie continuent à faire l'objet de concertation entre les différentes parties prenantes pour assurer une meilleure intégration dans la planification nationale, mise en œuvre, suivi et rapportage dans le cadre des examens nationaux volontaires" https://unictunis.org.tn/files/2017/10/brochure-ODD-TN.pdf.

1.2. Un contexte général contraignant de la gouvernance des ressources naturelles et des parcours en Tunisie

Située au nord du trentième parallèle et marquée par les caprices du climat méditerranéen et par les influences désertiques du Sahara, la Tunisie est prédominée par le climat semi-aride et aride sur les trois quarts de son territoire. En effet, les régions arides et désertiques occupent environ 77,6% de la superficie totale du pays (16.400.000 ha). Globalement, les trois quarts du pays sont menacés par la désertification. Cette menace est sérieuse dans les milieux arides de la Tunisie méridionale et centrale et semi-arides de la Dorsale et d'une partie du Tell septentrional (MEAT/PANLCD, 1998).

Cette aridité, conjuguée à l'instabilité et à la variabilité spatio-temporelle du régime pluviométrique, confère aux ressources naturelles (édaphiques, hydriques et biologiques) et aux parcours naturels en particulier un rôle important dans les équilibres écologiques et les processus de développement économique et social du pays. Le caractère fragile de l'ensemble des ressources naturelles est nettement accentué par la grande sensibilité de ces dernières aux différents agents de dégradation qui sont catalysés par les conditions climatiques actuelles et activés par les modes d'exploitation des ressources (MEAT/Agenda 21, 1995).

En Tunisie, les régions arides représentent un poids socioéconomique et environnemental important à l'échelle nationale. Elles abritent des zones steppiques contrastées, dont le trait commun est l'aridité. La population à dominance rurale de ces régions est estimée à environ le quart de la population du pays. Le système d'exploitation dominant est agropastoral, avec toutefois la progression de l'arboriculture dans certaines marges (Kardous, 2005).

Ces régions arides abritent aussi la quasi-totalité des terres collectives classées comme terres de parcours. Concernant ces terres à vocation pastorale, leur soumission au régime forestier, qui devrait permettre un aménagement pastoral adéquat et une gestion rationnelle des ressources (mise en défens, rotation du bétail, contrôle de la charge animale, etc.), n'a touché jusqu'à aujourd'hui que le 1/3 environ de ces parcours.

"En Tunisie, les parcours qui occupent près de 5,5 millions d'ha, et qui couvraient en 1965, 65% des besoins alimentaires du cheptel, ne couvrent aujourd'hui que 10 à 20% de ces besoins. Leur surface diminue fortement en raison de la forte extension des cultures au moment où la taille du cheptel a plutôt tendance à augmenter. Cette situation s'est traduite par une régression continue du couvert végétal naturel et par voie de conséquence une dégradation du milieu physique et une amplification du phénomène de désertification. La Tunisie possède une expérience d'environ 40 ans en matière d'aménagement et d'amélioration pastorale qui constituait l'une des composantes principales de tous les projets d'investissement pour le développement des régions rurales arides dominée par les systèmes de production agro-pastoraux. Cependant, le pays a besoin d'entreprendre une évaluation des acquis et des limites de cette expérience. En même temps, le pays a connu une évolution importante sur les plans économique, social, politique et institutionnel qui ont eu comme impact des bouleversements significatifs sur l'usage et l'évolution des écosystèmes arides du pays. ". Les

changements climatiques en cours accélèrent ces mutations et rendent plus complexe le rétablissement de la résilience de ces systèmes.

La dégradation accrue des parcours, due principalement au surpâturage et aux sécheresses récurrentes, est actuellement à des niveaux alarmants. Pour inverser les tendances négatives, il faut avant tout des pratiques de gestion éclairées, un soutien institutionnel et politique et, au bout du compte, un mode de gouvernance adaptée au contexte et dont l'objectif est de concilier durabilité des écosystèmes et développement socio-économique de la région. Les interventions purement techniques visant à améliorer les parcours continueront à échouer, malgré les progrès technologiques, tant qu'elles ne s'attaquent pas aux problèmes sous-jacents de gouvernance et de régime foncier. La faible adoption des paquets techniques indique que les pratiques de gouvernance sont essentielles à la gestion durable, en particulier pour les régimes communs de pâturage. En fait, il existe un lien étroit entre la dégradation des pâturages, l'échec des politiques pastorales dédiées et l'inadéquation des modes de gouvernance mis en place.

En Tunisie, les problèmes de gouvernance sont même les facteurs les plus limitants qui contribuent à la dégradation des parcours naturels. En effet, le système de mobilité traditionnel a été démantelé et remplacé par un système vulnérable basé sur la complémentation alimentaire des animaux (avec de l'orge subventionnée par l'État) devenus de plus en plus sédentaires. Ce système subventionné conduit au surpâturage car il réduit les mesures incitant les éleveurs à adapter la taille des troupeaux à la disponibilité de la biomasse, ce qui entraîne une surpopulation et une dégradation continue des parcours.

D'autre part les modes de régulation coutumiers qui avait leur cohérence et des institutions dédiés et efficaces ont été remplacées par un cadre institutionnel hybride qui, sous le contrôle des pouvoirs publics et des institutions modernes (GDA et SMSA), laissent peu de place à une gestion collective responsable.

Si des solutions adéquates aux problèmes des systèmes de gouvernance des parcours ne sont pas trouvées, les programmes de réhabilitation des parcours couteront deux fois plus que les coûts de restauration de la couverture végétale et de subvention des aliments du bétail (Neffati, 2017 ; OCDE, 2008 ; Da Silva, 2017 ; Ouled Belgacem et *al*, 2011).

Selon Bennett et Barret (2007), sans dirigeants élus et des structures transparentes, les usagers privilégiés minoritaires peuvent bénéficier de manière inéquitable des ressources pastorales aux dépens des autres pasteurs, ce qui induirait une continuité de la dynamique de dégradation de ces parcours collectifs.

Le pluralisme juridique, les chevauchements institutionnels et le manque d'activités de gestion intégrée des terres qui en résulte ont souvent créé un flou juridique qui a aussi permis la prise de pouvoir par divers acteurs locaux dominants.

1.3. Une problématique complexe de la gouvernance des parcours en Tunisie

Malgré la réduction qu'ils subissent depuis l'Indépendance, les espaces pastoraux gardent une place importante dans l'économie de certaines régions notamment le sud-est, le nord-ouest et à un moindre degré le centre-ouest. Parallèlement on assiste à l'évolution des modes de gouvernance de ces espaces avec une participation de plus en plus forte des communautés des ayant-droits, sur la base de rapports de partenariat entre les différentes parties prenantes. Toutefois malgré ces évolutions les ressources pastorales n'ont pas cessé de se dégrader sous les effets conjugués des pratiques anthropiques inadaptées, de la multiplication des agressions de tous genres (défrichement, mise en culture, arrachage des pérennes, etc.) et de l'impact du changement climatique.

Face à ces menaces sur la durabilité des ressources pastorales, une prise de conscience a vu le jour progressivement à l'échelle nationale, faisant échos à celle de la communauté internationale concernant l'importance de certains écosystèmes et les menaces qui pèsent sur leurs ressources naturelles et les services environnementaux qu'ils rendent à l'humanité. D'où l'intérêt de capitaliser, évaluer les acquis et les échecs en vue de proposer des orientations pour améliorer la gouvernance de ces territoires tenant compte des changements institutionnels, socio-économiques et des modes de gouvernance aux niveaux local, national, voire régional.

Cette capitalisation est d'autant plus opportune que la Tunisie a adopté en janvier 2014 une nouvelle constitution qui consacre la décentralisation comme nouvelle forme de gouvernance et les collectivités locales comme pouvoir à part entière dans la structure de l'Etat tunisien à côté des pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire.

Cette nouvelle forme de décentralisation qui parachève le processus de décentralisation inachevé prévalant jusque-là, devrait donner un nouveau cadre à la gouvernance des territoires et notamment les territoires ruraux tels que les territoires pastoraux.

La mise en œuvre de cette nouvelle forme de décentralisation qui ne concerne pour l'instant que les communes qui couvrent désormais l'ensemble du territoire national, offre une occasion unique pour changer les modes de gouvernance et proposer une nouvelle articulation de l'espace rural avec l'espace urbain ou communal. Ceci va permettre aux communautés locales la prise en charge de leur territoire sur la base d'une vision et d'un projet de territoire.

D'autre part, les territoires pastoraux ont connu de profondes mutations qui sont le fruit d'une dynamique interne aux sociétés en question en articulation avec les politiques mises en œuvre au niveau régional et local comme déclinaison des choix pris en termes de politiques de développement arrêtés au niveau national.

Sur le long terme, ces mutations ont touché à la fois aux caractéristiques socio-écologiques des espaces pastoraux, à leur place dans l'économie régionale et dans leurs rapports avec l'espace urbain et régional.

De ce fait, ces changements ont touché à la répartition spatiale des parcours avec une tendance lourde à la restriction sous les multiples effets de l'urbanisation, de la mise en valeur agricole et des changements climatiques. Ces dynamiques ont été accélérées sous l'effet des politiques mises en œuvre dès les premières années de l'Indépendance qui ont favorisé la privatisation et la mise en valeur individuelle.

Parallèlement on assiste à la poursuite du processus de sédentarisation de la population, avec une augmentation de la place de l'arboriculture dans l'économie agricole et à un début de diversification de l'économie locale avec l'émergence de nouveaux secteurs, tels que le tourisme, les services, l'extraction minière, etc.

Tout cela n'a pas empêché les territoires en question de voir leurs économies décrochées par rapport à celles des régions de la frange littorale du sud, du centre et du nord du pays.

Face à cela les populations ont développé des stratégies de résistance et d'adaptation avec le recours à la mobilité (celle des personnes, du cheptel et des marchandises) et à l'informel mobilisant dans cela des réseaux de connaissance et un savoir-faire ancestral, le tout favorisé par une situation géographique où la frontière devient un horizon de flux de marchandise et de personnes.

Sur le plan écologique ces mutations ont contribué à la dégradation (désertification) du couvert végétal et donc à celle des ressources pastorales et à la marginalisation de leur apport dans l'économie régionale, processus aggravé dans certaines zones par la concurrence d'autres activités économiques sur les ressources notamment les ressources en eau souterraines (extraction minière, certaines formes de tourisme, d'autres activités anthropiques, création de PPI, etc.).

Face à la double dégradation des conditions économiques et écologiques des régions en question les pouvoirs publics ont intensifié leur intervention cherchant à concilier l'amélioration des ressources pastorales et leur valorisation pour une économie agropastorale résiliente. Ainsi les projets mis en œuvre depuis le début des années 2000 ont eu pour objectif de freiner la dégradation des parcours en mettant en œuvre de nouvelles formes de gouvernance supposé être susceptibles d'assurer à la fois une amélioration de leurs apports dans la couverture des besoins du cheptel et d'en améliorer la durabilité des parcours.

Il faut noter à ce propos que d'autres expériences portées par la société civile ou les acteurs privés misent sur la diversification de l'économie à travers la valorisation des ressources territoriales et visent donc à réduire la pression sur les ressources pastorales.

Ces approches cherchent à donner au développement des zones pastorales une nouvelle dimension qui intègre l'espace rural et urbain et les dimensions environnementales, écologiques et socio-économiques.

L'évaluation de ces expériences relativement récentes reste toutefois à faire, notamment face à la poursuite de la dégradation des ressources pastorales et à l'enjeu de l'adaptation aux changements climatiques.

Afin de comprendre les dynamiques mises en œuvre, de tirer les leçons des expériences passées et de proposer des voies d'actions futures, nous nous proposons de conduire une réflexion sur les formes de gouvernance des territoires pastoraux et du cadre institutionnel qui régit cette gouvernance sur la longue période.

2. CADRE CONCEPTUEL ET D'ANALYSE DE LA GOUVERNANCE DES PARCOURS

2.1. Concepts et définitions de la gouvernance

En étymologie, le mot ‘’gouvernance’’ prend ses origines du latin "gubernare" et désigne l'action de "diriger un navire". Initialement utilisé pour désigner la manière dont un gouvernement exerce son autorité économique, politique et administrative et gère les ressources d'un pays en vue de son développement, le concept de "gouvernance" a ensuite été étendu à la gestion des entreprises.

La gouvernance désigne l'ensemble des mesures, des règles, des organes de décision, d'information et de surveillance qui permettent d'assurer le bon fonctionnement et le contrôle d'un Etat, d'une institution ou d'une organisation qu'elle soit publique ou privée, régionale, nationale ou internationale. Selon la FAO (2007), la gouvernance est définie comme étant "le processus régissant le fait de gouverner – gérer la société et chercher à concilier les priorités et les intérêts concurrents de différents groupes. La gouvernance concerne autant les institutions gouvernementales formelles que les arrangements formels and informels entre acteurs.

Selon l'UICN la gouvernance des ressources naturelles désigne "l'ensemble complexe de normes, institutions et processus qui déterminent comment le pouvoir et les responsabilités sont exercés, la façon dont les décisions sont prises, et comment les citoyens participent à la gestion des ressources naturelles".

Ainsi, la gouvernance fait référence aux objectifs, principes, et règles de gestion des ressources, mais aussi aux processus d'implémentation de ces règles. En effet, les règles ne servent à rien si elles ne sont pas implémentées, sachant que l'implémentation de telles règles est un processus et non pas une action limitée dans le temps. À partir de là, on commence à parler des principes de gouvernance tel que la responsabilité, la participation, la disponibilité de l'information, la transparence, etc. Sachant qu'aujourd'hui on possède plus de connaissance sur les systèmes et les dynamiques écologiques et biophysiques des ressources naturelles, que sur l'impact, les dynamiques, et les performances des institutions qui « gouvernent » ces ressources.

2.2. Concept de bonne gouvernance

Issu de la théorie micro-économique et de la science administrative anglo-saxonne, la notion de *"bonne gouvernance"* a été diffusée dans les années 1990 par la Banque mondiale pour se démarquer de la théorie économique néoclassique qui a prouvé ses limites pour le développement économique dans les pays du Sud. Le concept de la « Bonne gouvernance » est alors suggéré comme une condition nécessaire qui aide à garantir le succès des politiques de développement.

La bonne gouvernance se caractérise notamment par la participation, la primauté du droit, la transparence, l'équité et la responsabilité.

L'application de ces principes pour la gestion des parcours et le développement des espaces pastoraux laisse entendre une meilleure participation des acteurs locaux en plus d'une meilleure « institutionnalisation » des règles de transparence, équité et efficacité de tous ce qui concerne la gestion des parcours pour le développement économique et social dans ces espaces pastoraux.

La bonne gouvernance se caractérise ainsi par les 8 principes de bases suivant (BanqueMondiale, 2004 ; OCDE, 2015) :

- Principe 1 : Définir et distinguer clairement les rôles et les responsabilités en matière d'élaboration des politiques des ressources naturelles, de mise en œuvre des politiques, de gestion opérationnelle et de réglementation ;
- Principe 2. Gérer les ressources pour refléter les conditions locales et favoriser la coordination entre les différentes échelles et la coordination entre les autorités responsables ;
- Principe 3. Encourager la cohérence des politiques grâce à une coordination intersectorielle efficace, en particulier entre les politiques de l'eau et de l'environnement, de la santé, de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie, de l'aménagement du territoire et de l'utilisation des terres ;
- Principe 4. Adapter le niveau de capacité des autorités responsables à la complexité des défis à relever et à l'ensemble des compétences nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches ;
- Principe 5. Produire, mettre à jour et partager des données et des informations en temps opportun, cohérentes, comparables et pertinentes pour les politiques, et les utiliser pour guider, évaluer et améliorer les politiques ;
- Principe 6. Veiller à ce que les mécanismes de gouvernance aident à mobiliser le financement et à allouer les ressources financières de manière efficace, transparente et opportune ;
- Principe 7. Veiller à la mise en œuvre et à l'application efficace de cadres réglementaires dans la poursuite de l'intérêt public ;
- Principe 8. Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de pratiques novatrices de gouvernance à l'échelle des autorités responsables, des ordres de gouvernement et des intervenants pertinents.

2.3. Cadre analytique à trois niveaux de la gouvernance des parcours

La gouvernance doit nécessairement être instaurée à trois niveaux qui sont connectés et inter-liés. Le résultat final (désiré d'une bonne gouvernance) ne peut être atteint sans une considération efficace de ces trois niveaux qui font référence aux : i) niveau national qui constitue le cadre global des politiques et institutions dans lequel les parcours sont gérés et touché de manière directe ou indirecte; ii) niveau stratégique qui regroupe les instruments opérationnels de gestion des parcours ; et finalement le iii) niveau local, là où la cartographie des acteurs locaux ainsi que les résultats de la gouvernance sont évaluées.

Le niveau national (figure 1) fait référence au processus engagé par un pays pour établir ses objectifs pour les espaces pastoraux, et intègre les instruments de gestion des parcours avec les autres politiques (foncières, aménagement du territoire, prix, environnement) tout en assurant une harmonie entre les différents programmes et orientations des différentes administrations impliquées.

Le niveau stratégique se réfère aux fonctions de gouvernance, et plus particulièrement le niveau de "montage" des instruments de gestion des parcours dont on a besoin pour aligner le comportement des acteurs/usagers aux objectifs et orientations stratégiques nationaux en matière de parcours. Les lois, instruments de régulation, incitations/subventions, compensation, et tout autre instrument de support à la gouvernance locale sont toutes des composantes de ce niveau de gouvernance. Généralement, on aura une gouvernance adéquate lorsque : i) ces instruments sont bien conçus pour refléter les objectifs de la politique nationale (supposés être des objectifs efficaces, équitables, et axés sur les résultats), ii) les instruments sont bien mis en œuvre (implémentation considérée comme processus continue dans le temps), et lorsque les instruments sont complémentaires et fournissent un bon ensemble de motivation et de sanctions pour induire le bon comportement et les performances des utilisateurs du parcours.

Le niveau local correspond aux organisations et aux institutions qui contrôlent l'impact et le résultat final de la structure de gouvernance présente, et qui répondent différemment aux règles, incitations, et autres instruments du niveau stratégique. Ces agents incluent, les agences publiques, les GDA, les agriculteurs, et d'autres acteurs locaux. L'ensemble des acteurs peut aussi inclure des agents appartenant à une sphère politique différente (de développement local par exemple), mais qui affectent directement ou indirectement la gestion de la ressource axiale dans notre cas, qui est les parcours.

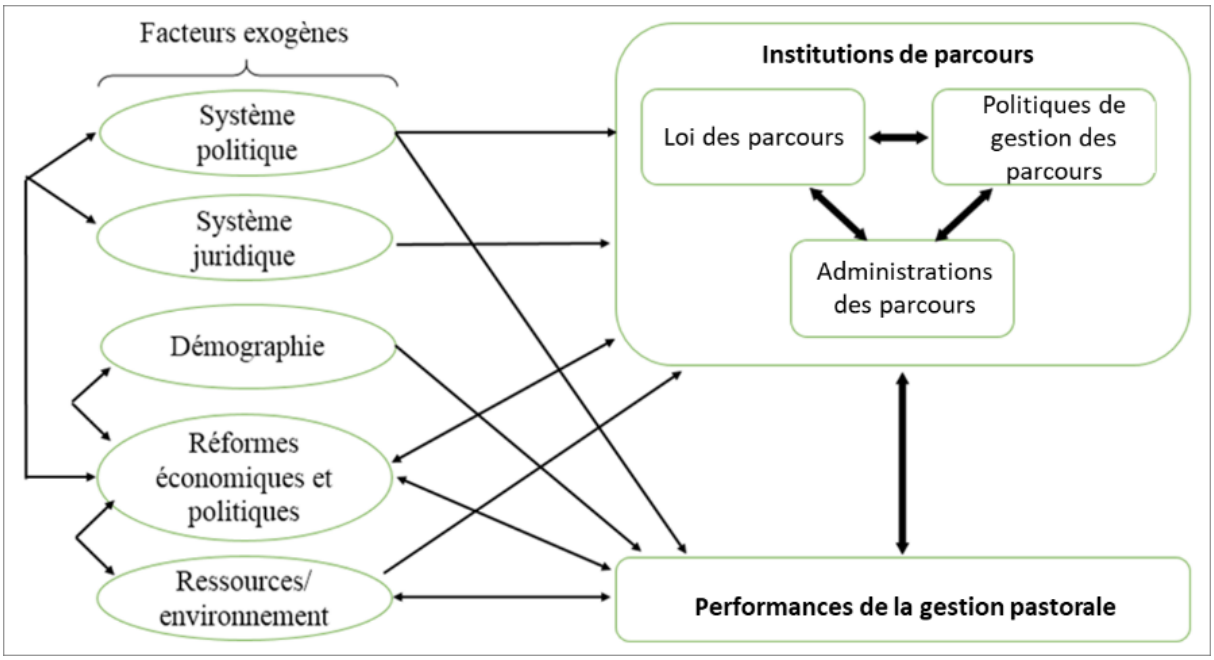


Figure 1.Niveau National de gouvernance des parcours (élaboration des auteurs en se basant sur Saleth & Dinar 2004).

En considérant un cadre analytique incluant les trois niveaux de gouvernance, l'analyse de la gouvernance des parcours peut ainsi faire partie d'un cadre plus global incluant même les politiques de l'Etat en termes de développement local et autre. Ceci est surtout dû au fait que le niveau national de gouvernance considère implicitement la coordination et l'harmonie des différents programmes nationaux qui touchent à l'espace pastoral (territoires pastoraux), y compris les programmes de développement économiques de ces territoires.

L'évaluation des lacunes en matière de gouvernance à plusieurs niveaux mets l'accent sur l'importance de la bonne coordination dans la mise en œuvre de la bonne gouvernance. L'évaluation des lacunes en matière de gouvernance devrait permettre aussi d'évaluer les lacunes en matière de politique, de responsabilité, de financement, de capacité, d'information, d'administration et d'objectifs (figure 2).

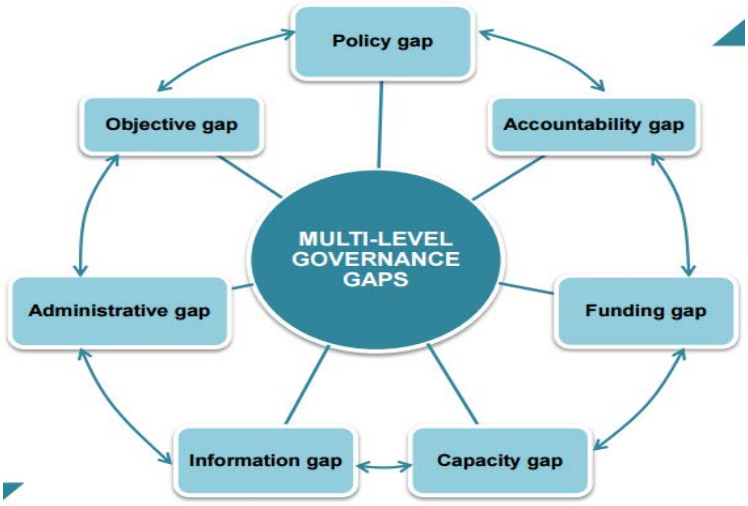


Figure 2.Cycle de défaillance de bonne gouvernance (OCDE, 2011, 2015).

Une fois ces lacunes évaluées dans un cadre d'évaluation global (Figure 3), nous pouvons les combler grâce à de nouveaux instruments qui permettent de formuler des politiques et des stratégies efficaces permettant une bonne mise en œuvre des actions de gouvernance. Il est également important de noter que l'évaluation analytique de la gouvernance est toujours contrôlée au moyen d'un ensemble d'indicateurs appropriés.

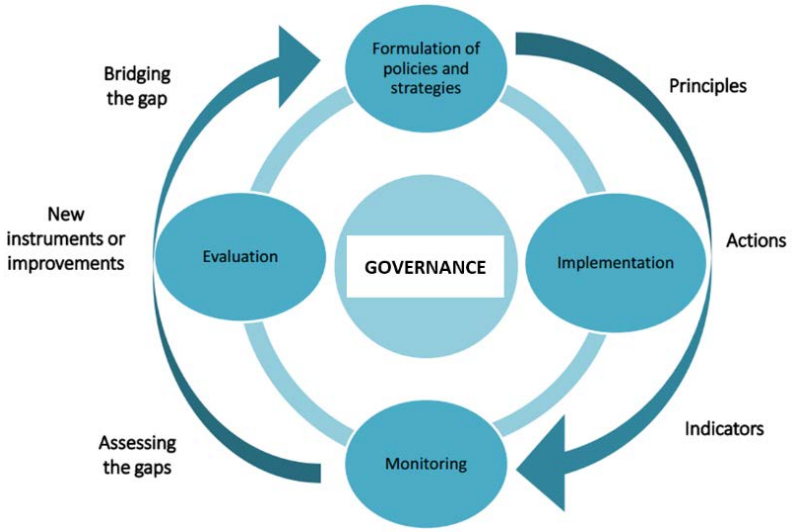


Figure 3.Le cycle de la gouvernance (adapté de OCDE 2011 ; 2015)

3. ANALYSE HISTORIQUE DU CADRE DE GOUVERNANCE DES PARCOURS DANS LES TERRITOIRES PASTORAUX

3.1. Politiques agricoles et effets sur les parcours et les sociétés pastorales

Le résultat des dynamiques socio-économiques régressives qu'ont connu les parcours résultent en une pression de plus en plus forte sur les espaces pastoraux restants, avec en parallèle un changement de leur place dans l'économie régionale, voire à l'économie nationale.

Ces dynamiques observées au niveau des parcours et de leur environnement immédiat, ainsi que les interactions entre les différents espaces sont le résultat à la fois des politiques agricoles, et notamment celles qui concernent les parcours et celles de développement rural, voire de développement de l'ensemble de l'économie au niveau de la région et du pays.

Cette section présente un rappel des différentes politiques agricoles adoptées par les pouvoirs publics depuis l'Indépendance tout en s'attardant sur les politiques spécifiques aux territoires pastoraux, particulièrement dans les régions du sud de la Tunisie. Ceci correspond notamment au premier axe d'analyse de gouvernance décrit plus haut (aussi appelé cadre de gouvernance) qui concerne le cadre politique national dans lequel les parcours sont directement et indirectement touchés.

3.1.1. Cadre de gouvernance : les politiques agricoles et la place des parcours dans l'économie nationale : entre continuité et rupture

Si la politique de développement économique et social a connu plusieurs ruptures et changements d'orientation en passant d'une politique économique de capitalisme d'Etat tinté d'un certain socialisme, à une économie libérale et d'insertion dans la DIT et puis dans la mondialisation. La politique agricole a connu quant à elle une certaine continuité, malgré certaines ruptures imposées par le cadre macroéconomique. Cette continuité apparait dans la mobilisation du surplus agricole au profit du développement des autres secteurs de l'économie et par la protection des consommateurs au détriment des producteurs agricoles et de la modernisation du secteur.

De leur côté, les politiques adoptées depuis l'Indépendance concernant les parcours, dans certains de leurs aspects prolongent celles adoptées lors de la colonisation, n'ont cessé de réduire l'espace pastoral et de développer des alternatives agricoles pour le développement des régions à dominance pastorale.

Ce n'est qu'au tournant du 21ème siècle que les parcours ont repris une place plus visible dans les politiques de développement agricole et de gestion des ressources naturelles comme étant un des piliers de développement des espaces pastoraux avec l'adoption d'une approche de développement territorial dans le prolongement des politiques de gestion des ressources naturelles et de lutte contre la désertification. C'est avec la révolution que les limites de ces politiques ont été mises en exergue.

Dans ce qui suit nous allons rester dans une perspective historique de description du cadre de gouvernance des parcours, en rappelant l'évolution de la politique de développement agricole et rural adopté depuis l'Indépendance tout en soulignant le positionnement des parcours dans ces politiques et leur impact sur les sociétés agraires dans les zones pastorales.

1956 – 1969 : Construction de l'état-nation et développement construit : Les premières années de l'Indépendance ont connu une politique de développement libérale qui a laissé l'initiative aux acteurs du secteur privé, pendant ce temps l'état s'est chargé de la mise en place d'institution nationales pour inscrire l'Indépendance dans les faits[30]. Sur le plan du développement agricole la période va connaitre dans une première phase la considération du secteur agricole comme moteur du développement et la principale source de financement des autres secteurs. Cette politique va faire de la modification des structures duales son objectif principal à travers la constitution d'unités coopératives de production en agrégeant autour d'un noyau de terre domaniale celles des exploitations privées de petite et moyenne taille.

Sur le plan du développement rural la politique de la première décennie de développement a mis l'accent sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion dans les régions rurales de manière générale. Cette politique passe par l'aménagement des premiers périmètres irrigués et par la mise en place des périmètres de mise en valeur agricoles. Durant cette période, les régions à dominante pastorale dans le Sud, le Centre et le Nord-Ouest du Pays, n'ont pas fait l'objet d'une politique spécifique, elles ont été marginalisées, les actions de développement ayant été concentrées sur les espaces à haut potentiel agricole dans le nord et le centre du pays.

Dans le sud, toutefois la politique a poursuivi la même politique de sédentarisation et de contrôle de la population à travers sa fixation autour des points d'eau et dans les espaces oasiens, voir dans les centres urbains : « A ce jour aucune action d'envergure n'a touché l'économie agricole de cette région et pour l'œil averti, Médenine[31] apparait en fait comme une métropole au milieu d'un désert. » (SONMIVAS, 1967, cité par Romagny et Hajji). A cela s'ajoute la poursuite des restrictions imposées à la transhumance des troupeaux du Sud vers les plaines céréalières du Nord suite à la fermeture de l'espace du fait de l'extension de la jachère travaillée, de la généralisation de la mécanisation ce qui réduit l'espace de jachère pâturable et les besoins de main d'œuvre pour la moisson.

Toutefois, on peut noter que dans le cadre d'une meilleure connaissance des potentialités du pays, une connaissance approfondie des ressources naturelles et des potentialités agricoles du sud tunisien et notamment des parcours a été effectuée, elle sera à la base des politiques des décennies suivantes pour le développement de l'agriculture. Cette connaissance servira, dès le début des années 1970, à la création d'un institut de recherche dédié aux régions arides.

1970-1986 : l'agriculture au service de l'insertion dans la division internationale du travail ou la "décennie noire[32]" pour l'agriculture :Le retour au libéralisme administré, va se traduire par une politique d'asservissement de l'agriculture au développement économique basé sur l'insertion dans la DIT par les bas salaires.

Durant les années 1970, la politique de développement choisie laissait peu de place au développement rural. Seul le Programme de Développement Régional et d'Animation Rurale (dit PDR) a pu être mis en place dans cette conjoncture de retour au libéralisme et d'affectation des investissements vers les zones et les secteurs les plus rentables, d'où la négligence des espaces pastoraux supposé être à faible potentiel. Les PDR avaient pour objectif principal de corriger les distorsions induites par le modèle de développement. Cette politique de développement rural ne va toutefois pas réussir à réduire les déséquilibres ni à enrayer l'exode rural qui prenait des proportions assez inquiétantes, favorisé à la fois par les conditions internes du milieu rural (effet de répulsion) et par le développement de l'industrie et donc de l'emploi en milieu urbain, ainsi que des conditions de vie meilleures (effet attractif).

Dans les régions du Sud, comme ailleurs dans le centre du pays, la politique de sédentarisation a été encouragée par la privatisation des terres collectives, soit à travers le processus de vivification, soit par le partage entre les ayants droit pour les terres ayant un potentiel agricole avéré. Ceci va contribuer à la

[30] Cette période a été clôturée avec la nationalisation des terres agricoles de la colonisation le 12 mai 1964.
[31] Représentative des régions à espaces ruraux arides et agro-pastoraux.
[32] L'expression est empruntée à Hafedh Sethom (Sethom, 1992).

fermeture de quelques espaces de parcours et à la suppression de certaines complémentarités spatiales. La réponse des populations face à la restriction de la mobilité du cheptel va être la mobilité des personnes et celle de l'aliment de bétail.

Si dans une première période la réduction de la main d'œuvre disponible va avoir un effet direct sur la gestion des aménagements hydrauliques (jessours dans les piémonts) notamment dans les zones de montagne ; plus tard, l'envoi de l'argent par les émigrés installés à l'étranger va permettre une dynamique agraire sans commune mesure avec les vraies potentialités de la région, notamment en ce qui concerne les plantations arboricoles, principalement l'olivier, qui constitue la meilleure forme d'appropriation des terres collective par la vivification, mais aussi les périmètres irrigués privés, des troupeaux, voir le *ranching* dans certaines zones. Ces retours d'investissements vont aussi être dédiés à augmenter la taille du cheptel d'où une pression plus forte sur les zones de parcours déjà limitée.

C'est au début des années 80 qu'une politique de développement assez volontariste va être mise en place avec des effets assez importants en termes d'amélioration du contexte économique et social et un certain équilibrage avec les autres régions du pays. Cette politique a pris la forme de projets de développement régionaux basés sur l'exploitation des ressources naturelles et notamment des ressources en eau (développement des oasis dans le Nefzaoua et le Djérid, projet de Rjim Mâatoug ou de projet agro-pastoraux comme celui de Oglat Mertba), mais surtout la mise en place de projet de pôle de croissance avec le développement du pôle chimique de Gabes, la restructuration de l'industrie des phosphates à Gafsa et surtout avec l'impulsion donnée au secteur du tourisme balnéaire dans la région de Djerba-Zarzis. Cette politique a été par ailleurs renforcée par la déconcentration de l'appareil de l'Etat et donc par une augmentation de l'emploi dans la fonction publique. Cette politique de développement va se baser essentiellement sur la mobilisation des ressources naturelles sans la recherche d'une articulation entre l'exploitation des ressources et le développement régional à travers la diversification de l'économie et son intégration à l'économie nationale. L'économie régionale, malgré un début de diversification reste toutefois, portée principalement par l'activité agricole et pastorale. Malgré cela les efforts consentis par les pouvoirs publics et la réponse des acteurs locaux se sont traduits par des améliorations des conditions de vie et un ralentissement de l'exode et une réduction des flux migratoires.

Cette phase favorable au secteur agricole et au monde rural a eu des effets positifs en termes d'indicateurs de développement économique et social, elle a été interrompue du fait de la détérioration des finances publiques et de la balance des échanges extérieur, par la mise en place du programme de l'ajustement structurel et le désengagement de l'Etat.

*1986 – 2010 : le tournant de l'ajustement structurel : approfondissement du libéralisme et économie de prédation, le déséquilibre régional assumé :*La détérioration des comptes de la nation et les pressions exercées par les bailleurs de fonds ainsi que l'épuisement des rentes ont poussé le gouvernement tunisien à l'adoption d'un programme d'ajustement structurel (PAS). La politique de développement mise en œuvre suite au plan d'ajustement structurel se distingue par l'émergence d'une politique de décentralisation qui accorde une place importante aux acteurs locaux et à leurs représentants et surtout qui libéralise l'accès aux ressources naturelles en favorisant l'action individuelle. Toute cette politique s'appuie par ailleurs sur un filet social important qui cherche à corriger les effets pervers du choix libéral.

Dans le domaine du développement rural, la décennie des années 1990 se caractérise par la mise en place d'un ensemble d'institutions locales qui ont pour objectif de représenter la population locale dans la gestion des projets de développement. On observe notamment la création dans chaque gouvernorat d'une structure hiérarchique qui commence au niveau du gouvernorat avec le conseil régional de développement et qui descend au niveau du secteur avec le conseil rural en passant au niveau de la délégation avec le conseil local de développement. Au niveau du terroir ou de la communauté il existait déjà différentes formes d'associations sectorielles (pour l'eau potable, pour l'eau d'irrigation ou encore pour la gestion de l'accès au parcours, etc.), elles seront unifiées, en mai 1999, par la création de deux types d'organisation : les Groupements de Développement Agricole (GDA) qui ont une vocation large de gestion des ressources naturelles (eau, forêt, et parcours) et des territoires et les Sociétés mutuelles de services agricoles, qui sont des formes coopératives pour l'encadrement des agriculteurs et leur accompagnement dans la valorisation de leur production. Toutes

ces structures donnent un cadre à la participation de la population dans les choix et l'exécution des projets de développement concernant leur terroir ou leur région. Cette participation témoigne de la volonté de l'Etat de donner plus d'espace pour l'expression des besoins de la population et pour la réduction des effets de la libéralisation sur les catégories sociales les plus marginales.

Dans les territoires à dominante pastorale, le développement va prendre une nouvelle orientation par l'adoption des approches participatives et la délégation de la gestion des parcours et des actions de développement aux organisations de base. C'est dans ce cadre que peuvent être cités les projets PRODESUD à Tataouine et Douz, le PGRN I et II à Medenine, qui se distinguent depuis le début des années 2000, surtout par les innovations en termes d'approche de développement en introduisant l'approche participative pour la gestion des ressources naturelles (surtout les parcours) et des actions de développement agricole et rural. Ces projets ont également innové en matière d'institutionnalisation de l'approche sur la base d'unités socio-territoriales à ancrage ethnique construites autour des territoires des fractions de tribus voire des sous-fractions.

Ces projets seront par ailleurs accompagnés par la libéralisation de l'accès aux ressources naturelles en privilégiant l'accès privatif pour les parcours, les ressources en eau, et au foncier. Cette privatisation de l'accès et de l'exploitation des ressources du domaine public crée une différenciation de taille sur la base des capacités financières des agriculteurs et ouvre la voie à une différenciation sociale de plus grande envergure. On retrouve le même processus dans l'accès aux ressources pastorales avec l'encouragement ou du moins la tolérance marquée face au processus de privatisation de large zones de parcours avec des formes de ranching et le recours de plus en plus fréquent au transport motorisé du cheptel qui permet aux grands propriétaires d'accéder aux parcours les plus éloignées et les moins accessibles pour les petits éleveurs. Enfin le processus de privatisation de fait des terres collectives par le biais de la mise en valeur agricole, notamment par les plantations arboricoles qui crée un état de fait que les Conseil de gestion ne peut qu'entériner, progresse sur certaines terres collectives de manière assez inquiétante pour la durabilité des sols et crée de fait une nouvelle différenciation au sein de la société agro-pastorale (Ben Saad et al., 2008).

Depuis 2011 : l'agriculture et le monde rural, les grands oubliés de la période transitoire et l'affirmation de la préférence aux consommateurs : En effet, la mise en pratique de la discrimination positive en faveur des régions en retard de développement,principe adopté par la Constitution tunisienne de 2014, a été très peu apparente. La continuité avec la période d'avant la révolution transparait dans la réduction des ressources allouées au secteur agricole et des transferts en général en faveurs des zones rurales, pastorales et des zones intérieures en général.

Cette continuité apparait bien dans les projets de développement des zones de parcours, puisque les mêmes projets qui ont vu le jour avant la révolution, au tournant du siècle, ont été reconduits avec les mêmes approches. Ceci, même si on a assisté à des ajustements à la marge, avec notamment la mise en avant d'une approche filière qui nécessite une haute expertise pour la mettre en œuvre et surtout pour la concilier avec une approche territoriale.

Il en est ainsi du projet de développement pastoral et de promotion des initiatives locales qui a été reconduit pour une seconde phase et même étendu à d'autres gouvernorats, de même que pour les programmes de l'ODESYPANO dans les zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest avec le PNO4 ou plus récemment avec le projet de gestion intégrée des paysages forestiers dans les régions défavorisées du Nord-Ouest et du Centre-Ouest, qui ne diffèrent des précédents que par l'orientation vers des approches filières à l'instar des projets PRODEFIL (projet de développement agro-pastoral et des filières associées) à Medenine, PROFITS (projet de promotion de filières pour le développement territorial) à Siliana et PGIP (projet de gestion intégrée des paysages). Néanmoins, le problème reste au niveau de la mise en œuvre plutôt que dans la conception.

Toutefois ces projets peinent à créer une vraie dynamique de développement dans les régions en question qui continuent leur décrochage par rapport au reste du pays comme en témoigne l'accélération de l'exode mis en évidence lors du dernier recensement général de la population et de l'habitat de 2014.

3.1.2. Le rôle uniformisateur des partenaires financiers internationaux

Avec l'adoption de l'approche territoriale dont l'efficacité reste à évaluer, on a l'illustration une fois encore de l'effet uniformisateur de l'intervention des partenaires financiers internationaux (bailleurs de fonds). En effet, il y a une espèce de *mainstream* que les projets de développement qui font appel à l'appui de ces institutions se trouvent obligés d'adopter.

Ainsi, après l'adoption des programmes d'ajustement structurel, le paradigme de la participation qui est supposé donner l'initiative à la population locale a été mis en avant. Cette approche a toutefois vite atteint ses limites du fait qu'elle a permis de justifier le désengagement des pouvoirs publics de vastes zones où les populations vulnérables avaient encore, plus qu'avant, besoin de l'appui des autorités publiques. Les quelques évaluations de cette politique ont aussi prouvé que la dynamique de dégradation des ressources naturelles, y compris les parcours, ne s'est pas limitée sous ce cadre.

Dans une fuite en avant, l'approche de développement territorial alimentée par une vision basée sur le développement des filières et la création de valeur ajoutée, a alors été avancée comme la panacée et la réponse à tous les problèmes des régions difficiles y compris les régions à dominante pastorale.

3.2. Les grandes transformations du pastoralisme et l'évolution des territoires pastoraux

Les territoires pastoraux ont connu des mutations en profondeur à la fois par l'extension de l'arboriculture et par des changements des modes de conduite du cheptel. Ces mutations ont été accompagnées d'un côté par des changements dans les modes de vie des populations qui sont de plus en plus attachées au sol et d'un autre côté par la place du pastoralisme dans l'économie locale. En effet, celui-ci a connu une perte de sa centralité et une marginalisation dans l'économie régionale face au développement des autres secteurs (tourisme balnéaire, puis saharien, activité minière, pôle industriel et développement urbain). A ceci s'ajoute une dynamique institutionnelle qui, elle aussi, a induit des nouvelles règles d'accès et de gestion des ressources naturelles dont les parcours.

3.2.1. Le retour du pastoralisme et des territoires pastoraux au-devant de la scène

Après une longue période d'occultation du rôle du pastoralisme dans l'économie des régions en question et leur équilibre socio-territorial, le pastoralisme est remis à l'ordre du jour au tournant du 21ème siècle. Toutefois, de multiples difficultés vont contrarier les actions volontaristes des pouvoirs publics pour revitaliser ces espaces arides à dominance pastorale. Il à la fois du fait de la dégradation des ressources sous l'effet des pressions anthropique et naturelles et avec de nouveaux défis notamment celui de l'aridification du milieu à la suite des impacts du changement climatique.

Depuis le tournant de l'ajustement structurel et les changements des modes de gestion qui mettent en avant de plus en plus les organisations représentatives des populations et suite à l'échec des tentatives d'intensification de la production agricole sur le modèle des régions steppiques du centre du pays, une nouvelle approche qui met en avant les spécificités des territoires pastoraux a progressivement émergée.

Il découle de ces politiques une difficulté d'intégration de l'espace pastoral à l'économie régionale et nationale. Cette difficulté est en fait le résultat d'une politique de modernisation qui voit dans cette configuration socio-territoriale qui lie gestion des parcours et organisation tribale de la société une forme attardée et antinomique de la modernité comme la concevait le pouvoir central. Il y voyait même une contradiction et un frein avec leur projet de construction de l'Etat-Nation comme imaginé au courant des premières décennies après l'indépendance.

On peut ainsi distinguer deux grandes périodes dans les mutations de l'espace pastoral du Sud tunisien. Une première longue période qui débute avec la colonisation, voir même bien avant celle-ci à en croire certains historiens, cette période marque une marginalisation progressive de l'espace pastoral du Sud de la Tunisie. Puis une période plus récente et plus courte qui remet les parcours au centre de la stratégie de développement.

Cette approche basée sur la création d'une rente de qualité territoriale par la spécification des produits de terroirs, devrait permettre aux territoires en question d'améliorer la compétitivité de leur produit sur la base des prix, par leur qualité attachée au territoire d'origine et donc à l'acceptation des consommateurs de payer un prix supérieur à celui des produits génériques équivalents.

Ces approches prennent différentes appellations et font appel à une forme de gouvernance mettant en avant l'organisation de la population soit en réactivant les institutions traditionnelles (tribus, fractions de tribus et leur instance de régulation : Miaad ou conseil de gestion) ou en suscitant la création d'organisations nouvelles (associations, GDA, SMSA). Elles se heurtent alors aux problèmes d'activation des ressources territoriales, d'autonomisation des formes organisationnelles locales, aux questions de marché et à la propension des consommateurs de paiement du différentiel de prix, à celui du partage de la rente ainsi créée et de manière générale aux problèmes que rencontre la gouvernance de biens communs.

3.2.2. Tendances d'évolution des territoires pastoraux

Il est intéressant d'évoquer deux facteurs, qui sont soulignés déjà par plusieurs études relativement récentes et qui, parmi d'autres, nous semble caractériser les transformations qu'a connu les territoires pastoraux depuis un très long passé (Nasr et al, 2000 ; Guillaume et al, 2006 ; Bourbouze, 2018) : Ces transformations se sont traduites par 4 faits majeurs : privatisation du collectif, sédentarisation, urbanisation et mise en valeur agricole.

En effet, ces transformations socio-économiques ont été à la base de la transformation des systèmes d'élevage pastoral. Dans le passé, l'élevage était basé sur l'exploitation des vastes parcours, mais la privatisation des terres collectives dans le Sud et dans le Centre était au centre de ces mutations (Selmi et Elloumi, 2007). L'élevage pastoral qui valorise les territoires pastoraux se trouve confronté à des mises en culture sur l'espace pastoral, à la progression de la privatisation du foncier et à l'affaiblissement des pratiques communautaires et donc ça provoque une forte régression du pastoralisme. D'où, la naissance des nouveaux systèmes d'élevage et une nouvelle manière de faire de l'élevage basée sur des grands effectifs de petits ruminants et par conséquence la parution d'une classe de grands éleveurs (Bourbouze, 2018). Ce système d'élevage est très visible de nos jours dans le sud-est tunisien (Médenine et Tataouine) et les éleveurs gèrent leurs troupeaux en pratiquant la transhumance sur les parcours, la supplémentation alimentaire, emploi de bergers salariés voir même le transport motorisé (bétail, eau, aliment). En effet, cette nouvelle catégorie d'éleveurs peut avoir une autre activité non agricole dans les villes et dispose, bien évidemment, de ressources financières conséquentes, ce qui leur permet de posséder des grands cheptels et de créer des périmètres irrigués tournés vers l'oléiculture ou vers la production fourragère pour l'alimentation du bétail. Ces exploitants, font recourt de plus en plus à la constitution de stocks alimentaires pour assurer une alimentation complémentaire du cheptel puisque c'est le seul moyen d'adaptation face aux besoins alimentaires des troupeaux en période de sécheresse. Cette nouvelle pratique de complémentation du cheptel, réduit le rôle des parcours dans la nouvelle situation et perd donc progressivement de son importance. D'après des études, Il est estimé que leur contribution actuelle dans la couverture des besoins du cheptel ne dépasse pas les 50% (Ouled Belgacem et *al*, 2011) en année moyenne. L'orge et le concentré avec les fourrages importés du nord sont devenus les éléments essentiels pour alimenter les troupeaux, même en année normale, dans la plupart des systèmes de production animale.

Pour ainsi dire, tous ces changements auxquels s'ajoutent les risques climatiques, les mutations du statut foncier sur l'espace pâturé par le passage du collectif au privé conduisent à une adaptation de stratégies des pasteurs. Donc, nous pouvons remarquer que ces mutations ont abouti à une régression du pastoralisme et de l'élevage extensif au bénéfice de l'agro-pastoralisme et de l'expansion de l'oléiculture (arboriculture). Les transformations du système d'élevage pastoral sont également porteuses de grandes opportunités économiques et sociales et laissent développer de nouveaux rapports sociaux et économiques entre exploitants eux-mêmes et entre exploitants et marchands.

3.3. Evolution des formes de gouvernance des parcours en Tunisie

Les formes de gouvernance en milieu agricole et rural en Tunisie se déclinent en trois principaux systèmes : (i) la gestion publique, assurée par l'administration, concerne les domaines publics hydrauliques et forestiers ; (ii) le système de gestion collective qui est assuré par des structures issues des collectivités des ayant-droits. C'est le cas par exemple de la gestion des terres collectives par les conseils de gestion, ou de la gestion des points d'eau publics par les Associations d'Intérêt Collectif (AIC ou GDA) et (iii) la gestion privée qui est assurée par les propriétaires et les exploitants eux-

mêmes, sachant qu'elle peut s'exercer également sur certaines dépendances des domaines publics en vertu des concessions ou autorisations temporaires accordées par l'administration.

Les formes de gouvernance des ressources naturelles en Tunisie sont actuellement marquées par la tendance à réduire la dépendance des institutions locales vis-à-vis des structures administratives de l'Etat via leur autonomisation. En effet, des progrès importants ont été enregistrés pour faire évoluer le mode de gouvernance des ressources naturelles vers de nouvelles formes de gestion qui feront une plus grande place à la participation des populations, par plus d'implication aux processus décisionnels. Nombreuses sont les réformes institutionnelles introduites depuis l'indépendance du pays (1956) et qui ont été amorcées après le plan d'ajustement structurel (PAS) de l'économie tunisienne au cours des années quatre-vingt. Ces réformes ont contribué largement à atténuer la face à face entre des statuts public et privé et reconnaître aux populations des capacités d'initiative et d'action pour la gestion des ressources naturelles. En contrepartie ces populations ont perdu une part du soutien de l'état qui leur demande de participer au financement des actions de développement et au coût de la gestion de ressources naturelles dont le bénéfice n'est pas exclusivement destiné à eux, mais qui profite à l'ensemble de la collectivité nationale.

Néanmoins, au cours de cette période, et en dépit de la promulgation du code forestier, au milieu des années 1980 et du lancement du PAS en 1987, l'œuvre de développement pastoral est dominée par une présence lourde de l'administration qui prend totalement en charge les différents projets de développement dans ces espaces.

Après le PAS, une nouvelle ère s'installe, qui est marquée notamment par la politique de désengagement de l'Etat, de décentralisation et de consolidation du rôle de la société civile. La tendance, qui continue jusqu'à nos jours, est marquée par un retrait progressif du rôle de l'administration et un regain d'intérêt vis-à-vis du rôle des associations d'usagers. Ainsi, de profondes réformes institutionnelles ont été mises en œuvre en 1999 et en 2004 pour doter les associations de gestion des ressources (eau, CES, forêts, parcours, etc.) et par la suite les GDA des capacités nécessaires pour prendre en charge la gestion de ces ressources naturelles.

Cependant, d'importants efforts restent à être déployés pour améliorer l'opérationnalisation et l'efficacité des institutions et des modes de gouvernances mis en place.

Dans ce qui suit il sera procédé à l'analyse synthétique du mode de gouvernance du foncier et des parcours en Tunisie.

D'une manière générale nous pouvons identifier trois grands moments qui ont marqué l'évolution de la gouvernance des parcours en Tunisie :

i. Pendant l'époque précoloniale : la gouvernance des parcours qui peut être qualifiée de communautaire, est prise en charge par une institution informelle issue de la société pastorale à travers une organisation sociale « le Miâad ». Celui-ci qui traduisait une légitimité tant historique que sociale, incarne les principales caractéristiques de la bonne gouvernance : légitimité, reconnaissance par la société pastorale, règles strictes de gouvernance, de gestion bien maitrisés dans le temps et dans l'espace et selon les conditions socio-environnementales (climatiques, état des parcours, effectif des troupeaux et des cheptels, usagers intra tribu et inter-tribus selon les coalitions et de solidarités ses organes de décision.

Les principaux avantages de ce type de gouvernance sont :

- Légitimité forte des institutions de gouvernance des parcours ;
- Institutions multifonctionnelles et de vision globale : gouvernance des affaires de la communauté (socio culturelles, économiques, stratégiques, etc.) ;
- Niveau de confiance et d'autonomisation élevé ;
- Règles de gouvernance connues et reconnues par les membres de la communauté (tribu) :
- Suivi du respect des règles et des décisions ;
- Contrôle participatif pris en charge par la communauté ;
- Gestion des conflits/arbitrage/ ;
- Pénalisations et sanctions sociales des infractions.

ii. Pendant la période coloniale : il s'agit d'une gouvernance locale, marquée par le contrôle des pouvoirs et des autorités centrales représentés par des structures et institutions formelles introduites qui tentent de se substituer aux institutions locales traditionnelles comme le Miâad, dans certaines missions partielles et spécifiques telles que les formalités administratives, le contrôle et la gestion des affaires quotidiennes des membres de la communauté et non pas les missions traditionnelles dans leur globalité. Ces nouvelles institutions tel que le conseil de gestion, le Omda ou le Cheikh (personne désigné par les autorités pour représenter la communauté ou la tribu) se voient restreindre leur mission à des domaines spécifiques qui servent davantage les pouvoirs en place que les communautés pastorales elles-mêmes. De même, les missions traditionnelles des anciennes institutions ainsi que les outils de gestion des parcours se trouvent distribuées et fragmentées sur plusieurs institutions nouvelles, avec chacun un domaine particulier, d'ailleurs des enchevêtrements ont pu être observés dans la pratique au vu des difficultés de séparer et distinguer entre des domaines de nature intégrée ou liée. Ainsi, les fonctions administratives, sociales, politiques et économiques sont séparées. D'un autre côté, la mission de contrôle et d'information l'emporterait sur les autres missions en période de crises et de conflits. C'est ainsi que le conseil de gestion (des terres collectives) prendra la mission de l'interlocuteur des autorités coloniales et beylicales qui exerçaient un important contrôle sur les territoires pastoraux à l'époque coloniale (dans le Sud il s'agissait d'un territoire militaire). Il conserve les mêmes rôles du Miâad quant à la gestion des parcours collectifs. C'est pendant cette époque que les premiers noyaux administratifs modernes ont commencé à voir timidement le jour à travers les services des eaux et forêts qui apportaient un encadrement technique mais principalement le contrôle sur les ressources.

iii. Période après l'indépendance : l'Etat indépendant a conservé la même stratégie en renforçant la nouvelle configuration institutionnelle à travers la consolidation de la mission des conseils de gestion des terres collectives qui sont élus et constituent l'interlocuteur des autorités locales, régionales et nationales. Le CG prend comme mission principale la privatisation des terres collectives.

Le tissu institutionnel à partir de la moitié des années 90 a été renforcé par une administration plus présente à travers des services administratifs et techniques notamment agricoles mieux outillés. Les projets de développement pastoral tels que PRODESUD et PRODEFIL témoignent de ce renforcement. Les outils de gestion de l'accès des parcours demeurent dans la main des institutions locales avec un enchevêtrement qui a engendré une pression continue sur les parcours. Les derniers projets de développement comme le PRODESUD et le PRODEFIL commencent néanmoins à instaurer de nouveaux outils pour mieux contrôler et coordonner l'accès aux parcours et sa gestion durable. L'encouragement de la mise en repos de très larges superficies des parcours (sous régime collectif et même privé) en plus d'une meilleure planification de l'utilisation de la biomasse disponible sont des exemples à suivre.

4. ORGANISATION DE LA POPULATION PASTORALE ET ROLE DES ACTEURS

4.1. Cartographie détaillée et analyse du rôle des acteurs institutionnels et des parties prenantes

Suite à la lecture historique de l'évolution du cadre et des formes de gouvernance institutionnel effectuée dans les sections précédentes, nous entamons dans ce qui suit l'analyse de la cartographie détaillée et du rôle et interactions des acteurs institutionnels et des parties prenantes les plus impliquées dans la gouvernance des parcours et du développement des territoires pastoraux. En fait plusieurs tentatives ont tenté d'identifier et d'élaborer une typologie de ces acteurs selon leurs statuts et rôles : structures gouvernementales, administratives et/ou d'appui, organisations non gouvernementales, intervenants au niveau national, régional et local.

La figure 4 illustre la diversité du paysage des acteurs institutionnels intervenant dans la gouvernance des parcours.

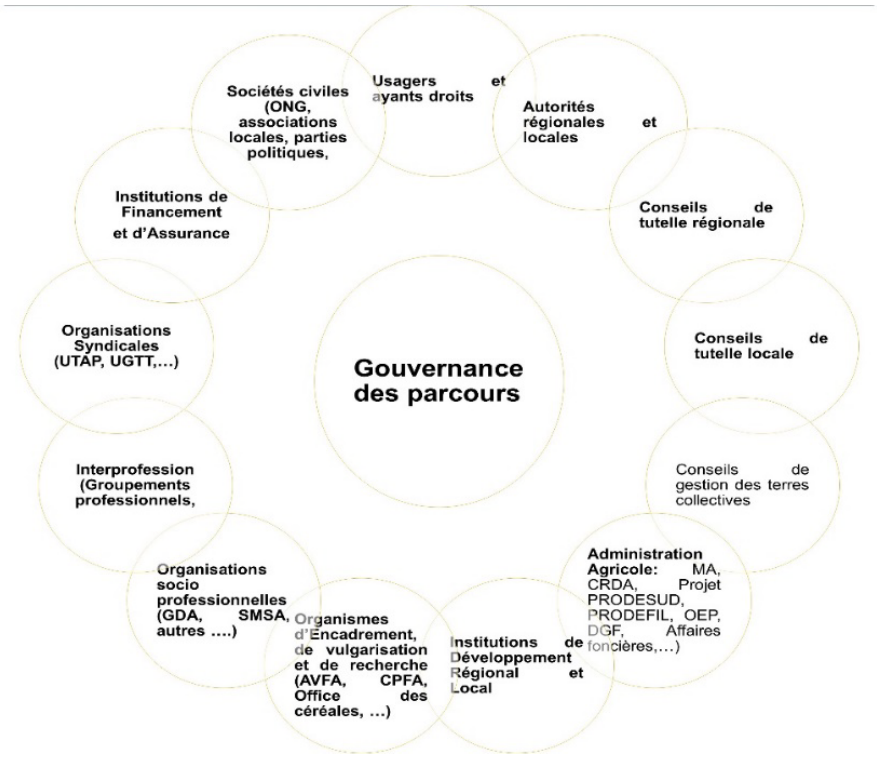


Figure 4.Panorama des institutions et parties prenantes de la gouvernance des parcours (paysage institutionnel)

4.1.1. L'administration

L'administration intervient à différentes échelles, nationale, régionale et locale.

A l'échelle nationale, l'Etat, à travers ses structures administratives représentées principalement au sein du ministère de l'agriculture, de la pêche et des ressources hydrauliques (MARHP)[33], s'assigne un rôle primordial dans la gouvernance des parcours qui se décline en 2 principales missions :

i. la mise en place du cadre juridique et institutionnel et l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement dans les territoires pastoraux : définition et d'élaboration des stratégies et la planification nécessaires au secteur ; et

ii. l'élaboration et la mise en œuvre des programmes et projets de développement pastoral et de gestion des parcours notamment en termes de réalisation des infrastructures et des aménagements pastoraux.

Afin d'assurer ces missions, l'Etat tunisien fait intervenir plusieurs administrations centrales dont la majorité dépend du MARHP. En effet, le ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche (MARHP) est l'autorité de tutelle, en Tunisie, organisant les différentes structures chargées de la gestion des parcours et de l'aménagement et de la gestion des infrastructures pastorales. Les principales directions générales techniques qui interviennent sont :

i. la Direction générale des forêts (DGF) qui est en charge de l'application du Code forestier ; elle est appelée à encadrer le développement social et économique des populations forestières et veille sur la conception et la mise en œuvre des programmes d'amélioration pastorale ;

ii. l'office d'élevage et des pâturages (OEP) est chargé du développement des ressources fourragères et pastorales privées, de la promotion des techniques de l'élevage, du suivi du secteur et la contribution à son développement économique. Il dispose de directions régionales à l'échelle régionale. En tant qu'organisme spécialisé du secteur de l'élevage et

[33] Le Ministère des finances qui a un rôle primordial moyennant l'allocation du budget et le contrôle des OP et le MDICI comme structure de planification sont des acteurs principaux avec le MARHP dans la gouvernance pastorale.

des pâturages, l'OEP assure l'encadrement, la formation et l'appui technique aux différents acteurs du secteur (éleveurs, producteurs des aliments de bétail, techniciens et structures professionnelles (SMSA et GDA) ;

iii. la direction générale de l'aménagement et de la conservation des terres agricoles (DG-ACTA) a pour mission d'élaborer les plans et les orientations pour la préservation des ressources naturelles en sols, végétation, eau et en terres agricoles. Elle assure également la promotion des mesures assurant une meilleure utilisation des ressources naturelles et le développement des approches visant une meilleure préservation des ressources et impliquer tous les opérateurs aux efforts de préservation ;

iv. la DG FIOP qui veille sur la promotion, le suivi et évaluation et le contrôle du fonctionnement des structures professionnelles agricoles des producteurs notamment les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA) et les Groupements de Développement Agricole et de Pêche (GDAP). Aussi, la DGFIOP coordonne les projets de développement à cofinancement extérieur et assure la planification et le suivi du budget d'investissement du MARHP ;

v. L'Office de Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO) est chargé du développement agro-sylvo-pastoral dans les zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest. Il a contribué à développer l'approche de développement rural intégré est participative dans des zones les plus défavorisées et isolées du pays. Ainsi, l'ODESYPANO met en œuvre, les programmes et les projets de Développement des Zones Montagneuses et Forestières du Nord-Ouest, avec l'appui de bailleurs de fonds notamment la Banque ;

vi. D'autres institutions d'appui sous tutelles du MARHP peuvent être citées dont notamment :

- L'Agence de la Vulgarisation et de la Formation Agricoles(AVFA) (créée en 1990) a pour principales missions de coordonner le dispositif de vulgarisation, d'assurer la vulgarisation de masse, et de veiller à la formation professionnelle des agriculteurs. Les insuffisances relevées du dispositif de la vulgarisation agricole se rapportent notamment à la faiblesse du taux d'encadrement des exploitants et au manque de moyens et de formation pour les vulgarisateurs des CRDA
- L'Agence Foncière Agricole (AFA) (créé en 1977) a pour mission l'exécution de la politique de l'Etat dans le domaine de remembrement agricole.
- L'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA), ayant pour mission principale la promotion de l'investissement privé dans les domaines de l'agriculture, de la pêche et des services associés, ainsi que dans les activités de la première transformation intégrées aux projets agricoles et de pêche.
- Les groupements interprofessionnels dans le secteur agricole et agro-alimentaire sont des structures représentatives de certaines filières et créées en vue d'apporter des solutions économiques pour l'amélioration des productions qualitativement et quantitativement et faciliter l'accès aux marchés.
- Les centres techniques qui sont créés à l'initiative des organismes et des organisations de producteur, de transformateur, de conditionneurs, d'exportateur de produits agricoles et de pêche ou des produits agro-alimentaires, ainsi que les groupements interprofessionnels, les établissements et les entreprises publiques exerçant dans le domaine de développement de la recherche et de la vulgarisation agricole, et qui adhèrent au centre.

Il faut cependant remarquer l'absence d'une structure dédiée directement aux parcours collectifs ou au pastoralisme. Une telle structure aurait à gérer et coordonner les différents programmes nationaux qui visent ou ayant un impact direct ou indirect sur les parcours. Une telle structure peut aussi contribuer à localiser et combler les anomalies dues au manque de cohérences des politiques nationales touchant les parcours et prendrait une position frontalière dans la planification des projets de développement axé sur les ressources des parcours des territoires pastoraux.

A l'échelle régionale, dans le cadre de sa politique de décentralisation et de déconcentration, l'Etat tunisien a mis en place un dispositif de gouvernance régionale et locale dont les principaux acteurs sont :

Le Gouvernorat, dirigé par le gouverneur, président du conseil régional dont la mission consiste à examiner "toutes les questions intéressant le gouvernorat dans les domaines économiques, sociaux et culturels". Le gouverneur assure également la présidence du conseil de tutelle régionale des terres collectives.

Les commissariats régionaux au développement agricole (CRDA) : au plan technique, les CRDA représentent l'administration régionale du MARH et assurent la mise en œuvre de la politique agricole dans la région. Le CRDA est notamment chargé de la gestion du domaine public hydraulique, du domaine forestier et la conservation des ressources naturelles, et d'entreprendre la vulgarisation agricole et les actions d'appui technique, d'encouragement et d'autorisation d'octroi des crédits. Il est le principal intervenant dans le développement agricole, pastoral et l'aménagement des parcours. Dans les gouvernorats à dominante pastorale (Kébili, Tataouine, Médenine, Gafsa, Gabès, Tozeur, Siliana, Jendouba, etc.), la quasi-totalité des arrondissements interviennent dans les programmes de développement pastoral et sylvo-pastoral avec une position privilégiée des arrondissements des forêts, de la production animale, d'encouragement et de génie rural (hydraulique pastorale).

A l'échelle locale, le gouverneurest relayé par les délégués qui sont appuyés par les chefs des secteurs (Omdas) à l'échelle locale. Le délégué préside lui-même le conseil de tutelle locale des terres collectives.

L'administration régionale est représentée à l'échelle locale par des antennes locales comme les CTV et les CRA qui assurent les services techniques agricoles.

4.1.2. Les structures décentralisées et de tutelle des terres collectives

Ces structures comprennent les structures informelles, les collectivités territoriales locales et les conseils de gestion et de tutelle des terres collectives.

Les structures informelles demeurent des acteurs d'influence dans la gouvernance des parcours collectifs en Tunisie et ce en dépit d'une volonté délibérée des autorités, depuis l'époque coloniale et maintenue après l'indépendance, de les remplacer par de structures formelles plus visibles et plus facile à contrôler par l'Etat. Néanmoins, ces structures ont persisté et continué à jouer un rôle parfois cachées derrière les structures formelles créées pour les remplacer. Dans les faits, la gestion des parcours collectifs est régie par une cohabitation des règles traditionnelles informelles et des règles modernes. Des personnes disposant d'une certaine notoriété sociale continuent à façonner la gestion et la gouvernance des parcours collectifs, soit directement à travers les structures formelles (CG ou GDA, autres sociétés civiles, etc.) soit indirectement dans les "coulisses" de décision intra ou intertribales. En fait, l'institution traditionnelle tribale « Myâad » continue à jouer sous de nouvelles formes pour influencer les règles des contrats sociaux intra et inter tribus.

Les collectivités territoriales locales ont pris de l'importance et ont acquis une autonomie presque totale suite à la volonté de décentralisation des pouvoirs de l'Etat instaurée par la nouvelle constitution tunisienne et traduite par le nouveau code des collectivités locales. Selon cette loi, un nouveau système de décentralisation est instauré pour rompre avec l'ancien système qui s'est limité à une décentralisation apparente qui ne répond pas aux besoins et aspirations des habitants. En effet, la constitution tunisienne a permis le fondement d'une nouvelle gouvernance des territoires prise en charge par les populations locales et qui doit concrétiser les principes de la reconnaissance des collectivités locales en tant que pouvoir exécutif et lui donner les moyens d'une gestion autonome, sur le plan administratif et financier, mettant en place une démocratie participative et une bonne gouvernance pour la gestion des affaires locales.

De même, en élargissant l'espace sous contrôle des collectivités locales et leur champ d'intervention qui couvrent désormais des terrains collectifs et des zones qui étaient classées auparavant rurales, le législateur a permis à ces collectivités locales de jouer désormais un rôle prépondérant et stratégique dans la gouvernance des terres collectives et pastorales incluses dans leurs territoires.

Le conseil de tutelle régionale (CTR) des terres collectives[34] est institué selon la loi n° 2016-69 dans les gouvernorats abritant des terres collectives. La tutelle de l'Etat sur les terres collectives est exercée par le gouverneur et le conseil de tutelle régional (Article 8, nouveau). Celui-ci est appelé à définir les programmes de mise en valeur des terres collectives en collaboration avec les services techniques du Ministère de l'Agriculture et à se prononcer sur tous les recours présentés par les parties intéressées contre les décisions arbitrales des conseils locaux relatives à la délimitation et à la détermination de la consistance des terres.

Il se prononce également sur les cessions à l'aliénation des terres collectives, à la détermination des terres de parcours et à l'appropriation à titre privé de ces terres. Il propose et entreprend toute action susceptible de faciliter l'application de la loi des terres collectives.

Le CTR assure les principales fonctions pour assurer la gouvernance des terres et des parcours collectifs notamment : (i) la délimitation des terrains de parcours collectifs, qui doivent être exploités en commun et notamment ceux dont la mise en culture présente des risques de désertification, de dégradation des sols ou tout autre danger nuisible à la conservation du sol. (ii) la coordination, l'orientation et l'approbation des décisions des conseils de gestion relatives à la gestion de la terre collective notamment l'attribution à titre privé, (iii) prendre des décisions et arbitrer les litiges fonciers relatifs aux terres collectives et statuer sur les oppositions contre les décisions arbitrales rendues par les conseils de gestion conformément aux textes de lois.

Le conseil de tutelle locale (CTL) des terres collectives est institué par la loi 88-5 du 8 février 1988, il existe dans chaque délégation où se trouvent des terres collectives. Le conseil de tutelle locale est composé du délégué, d'un juge et d'un représentant des conseils de gestion. Le CTL a pour rôle de contrôler la gestion administrative et financière des conseils de gestion, de coordonner et orienter l'activité des conseils de gestion dans la Délégation, de délimiter et déterminer la consistance des terres collectives et arbitrer les litiges fonciers relatifs aux terres collectives. Il donne son avis sur toute décision prise par le conseil de gestion relative à la disposition de la terre collective, notamment en ce qui concerne l'appropriation à titre privé et délimite les terrains des parcours collectifs qui devront être exploités en commun.

Le conseil de gestion (CG) des terres collectives constitue l'institution locale de proximité représentant les populations pastorales disposant de terres de parcours collectifs.

Selon la loi n° 2016-69 du 10 août 2016 (publiée au Jort n° 79 du 27 septembre 2016), modifiant et complétant la loi n° 64-28 du 4 juin 1964, fixant le régime des terres collectives, les conseils de gestion ont vu leur mission et leurs prérogatives élargies à (i) coopérer et coordonner avec les services administratifs concernés pour faciliter les opérations d'attribution, d'aménagement et de réaménagement foncier, (ii) diriger la terre collective appartenant à la collectivité et la gérer en son nom et pour son compte et ce selon les conditions mentionnées dans la présente loi, (iii) représenter la collectivité dans toutes ses affaires relatives à la terre collective et ester en son nom devant les tribunaux compétents et les différentes autorités administratives, (vi) aider à la mise en valeur des terres collectives et à leur développement, (v) réaménager le pâturage et entretenir les zones qui lui sont réservées et (iv) arbitrer les litiges fonciers relatifs aux terres collectives, dans les limites de ses compétences.

Il est important de noter l'importance des attributions de cette institution, cependant il faut également remarquer le manque d'efficacité de ces conseils, leurs activités sont souvent limitées aux opérations de partage des terres collectives. En effet, parallèlement aux problèmes de dégradation des terres constatés dans les terres privatisées, de sérieux problèmes de gestion sont courants dans la majorité des terres collectives non attribuables (soumises ou non au régime forestier) ainsi que dans les terres en cours d'attribution. Dans les terres collectives de parcours (soumises ou non au régime forestier), les conseils de gestion n'ont pas souvent développé de programmes d'aménagement et de gestion collective des parcours, comme prévu par leurs missions.

[34] Aux lendemains de l'indépendance de la Tunisie, une loi n° 57-16 du 28 septembre 1957 a été promulguée pour fixer un régime juridique unique pour les terres collectives. Puis, la loi n° 64-28 du juin 1964 modifiée par les lois n° 71-7 du 14 janvier 1971, n° 79-27 du 11 mai 1979 et n° 88-5 du 8 février 1988, ont abrogé la loi n° 57-16 du 28 septembre 1957 et ont organisé la gestion et l'administration des terres collectives (Nasr et Mares H., 2004).

4.1.3. Les organisations professionnelles agricoles et de pêche « OPAP »

Les OPAP qui interviennent dans la gouvernance des parcours ont pour mission principale la défense des intérêts de leurs adhérents. Elles sont représentées principalement par les groupements de développement agricole (GDA) qui ont été créés pour organiser les éleveurs et les agriculteurs des territoires pastoraux dans le cadre des grands projets de développement pastoraux tels que le PRODESUD, les PDAI, le PRODEFIL. D'autres formes d'organisation des agriculteurs tels que les sociétés mutuelles de services agricoles (SMSA) ont des interventions moindres et indirectes dans les parcours collectifs.

Les Groupements de Développement Agricole (GDA)[35] sont des structures formelles, dédiés aux parcours collectifs, qui interviennent dans les zones agricoles et pastorales et jouent par conséquent un rôle central dans la gestion participative des parcours collectifs. Héritiers des GIC, et auparavant des AIC, et des autres formes d'organisations et associations, les GDA sont dirigés par les représentants des éleveurs. Leur composition, mission et leur mode de fonctionnement sont fixés par leur statut. Ils rendent plusieurs services aux éleveurs usagers des parcours, dont notamment l'organisation des éleveurs, le suivi et l'entretien des points d'eau d'abreuvement.

Les GDA ont pour missions principales (i) la protection des ressources naturelles, la rationalisation de leur utilisation et leur sauvegarde, (ii) l'équipement de leurs périmètres d'intervention en équipement et infrastructures de base agricoles et rurales, (iii) la participation à l'encadrement de leurs adhérents et leur orientation vers les techniques agricoles et de pêches pour augmenter la productivité de leurs exploitation agricoles et leurs activités de pêche et d'aquaculture et vers le développement des systèmes de parcours et des techniques d'élevage, (iv) l'aide des organismes chargés de l'apurement des situations agraires, (v)l'établissement de relations de coopération et d'échange des expériences dans le domaine de l'agriculture et de la pêche avec les autres organismes agricoles locaux et étrangers et (vi) l'accomplissement, d'une manière générale, de toute mission visant l'appui des intérêts collectifs de leurs adhérents (Loi n°99-44 du 10 mai 1999, amendée par la loi n° 2004-24 du 15 mars 2004). Cependant, les premiers GDA qui se sont constitués et qui ont entamé des activités lucratives (approvisionnement en intrants, commercialisation, etc.) se sont trouvés en concurrence avec les coopératives de services créées. Suite à cette "confusion", la loi n° 2004-24 du 15 mars 2004 a désormais précisé le mode de fonctionnement et les prérogatives des GDA en retirant toute activité lucrative du GDA.

Ce cadre institutionnel en perpétuelle réforme a pour objectif de renforcer la décentralisation et faire du groupement un acteur capable de mobiliser ses adhérents et de les impliquer pour prendre en charge la gestion de leur territoire, le GDA devrait jouer le rôle de véritable interlocuteur entre l'Etat et les usagers. Le GDA connait alors un élargissement de ses prérogatives pour couvrir désormais la gestion des ressources naturelles, la productivité des exploitations de ses adhérents, l'encadrement technique et commercial de ces derniers, la résolution des conflits fonciers et toute autre mission touchant à l'intérêt collectif. En effet, le groupement est tenu d'assurer une utilisation rationnelle de ses ressources, de les entretenir, d'équiper et de réaliser les ouvrages et les travaux nécessaires à leur exploitation.

Cependant, les GDA sont des structures jeunes qui ont peu d'expérience et leurs acquis en matière d'appui aux éleveurs et de gestion des parcours sont relativement limités. Les moyens d'action des GDA sont réduits (administration, personnel, équipement, capitaux). Les GDA n'ont pas en réalité l'autorité réglementaire pour décider du sort des parcours et par conséquent de leur gestion et de l'organisation de leur exploitation. D'après la loi, seuls les Conseils de gestion sont habilités à prendre des décisions importantes sur ce plan. Toutefois, il convient de signaler que certains membres du GDA font partie aussi des conseils de gestion et connaissent parfaitement la situation de ces derniers.

[35] Les GDAP ont une attribution essentielle de préservation des ressources naturelles et ce, par l'effet de la loi n°99-43 du 10 mai 1999 telle que modifiée par la loi n°2004-24 du 15 mars 2004 et par son décret d'application n°99-1819 du 23 aout 1999 portant approbation des statuts type des GDAP, tel que modifié par le décret n°2001-3006 du 31 décembre 2001 et par le décret n° 2005-978 du 24 mars 2005.

Afin de pouvoir jouer réellement leur rôle de gestionnaire des parcours collectifs, les GDA ont besoin d'être reconnus en tant que tel en premier lieu par les usagers de ces parcours. Pour ce faire, ils doivent faire preuve de :

- Capacités de dialogue et de concertation avec les différentes catégories d'éleveurs et ayants droit sur les parcours de la zone dont les intérêts ne sont pas toujours convergents ;
- Crédibilité auprès des éleveurs notamment en ce qui concerne le respect des engagements qui seront pris en vue d'améliorer la situation des élevages ;
- Capacités d'assumer leur rôle de véritable partenaire pour les autorités administratives et les services techniques.

Ces conditions devraient contribuer à améliorer les mécanismes de gouvernance des ressources naturelles dans les parcours collectifs mais restent insuffisantes pour prétendre remplir toutes les conditions appropriées de la bonne gouvernance. L'administration et les autorités locales et régionales gardent toujours un rôle d'encadrement, d'appui et de contrôle des structures aussi bien formelles qu'informelles.

Les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles (SMSA)[36]interviennenttimidement dans la gouvernance des parcours collectifs en Tunisie. En intervenant comme fournisseurs de services agricoles aux éleveurs des territoires pastoraux notamment dans l'approvisionnement des aliments de bétails, les SMSA ont un effet indirect sur la gestion des parcours et les performances des systèmes pastoraux. De même, certaines SMSA développement des liens organiques avec les GDA et les CG en partageant des membres communs des conseils d'administration et des adhérents.

En général, ces sociétés mutuelles rencontrent des difficultés lors de leur constitution et pour l'accès aux financements et aux encouragements financiers, en plus du manque d'encadrement et de formation. "Plusieurs études ont établi que le système coopératif ne fonctionnait pas correctement et qu'il est loin d'accomplir le rôle que les pouvoirs publics en attendaient. Les défis auxquels sont confrontées les coopératives sont en effet nombreux. Outre leur dépendance vis-à-vis de l'État, leur faible capitalisation et leur mode de gestion les laissent incapables de concurrencer les opérateurs privés sur un marché caractérisé par des chaînes de valeur mal organisées, où l'informel tient encore une place importante, sinon prédominante. Les conséquences du changement climatique et la libéralisation progressive du marché intérieur amplifient ces défis à cause du manque d'adaptation des producteurs." (FAO-EBRD, 2017).

Conçu comme des structures de solidarité et de mutualisation des risques, les SMSA peinent à trouver leur place dans la gouvernance des territoires pastoraux, entre d'une part un Etat omniprésent et de structures traditionnelles encore prégnantes. Le projet, inscrit dans le plan quinquennal de développement (2016-2020) de faire émerger une économie sociale et solidaire comme alternative de développement des régions difficiles pourrait, s'il voit le jour, constituer un cadre pour le renforcement du rôle des SMSA.

L'Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche (UTAP) est une organisation syndicale créée depuis 1950 et regroupant les agriculteurs et les pêcheurs. Elle est représentée au niveau du gouvernorat par l'URAP, au niveau de la délégation par l'ULAP, et au niveau d'un secteur par le syndicat de base. L'union s'est fixée un rôle syndical, un rôle d'organisme de développement assurant l'encadrement techniquement des agriculteurs et un rôle fédérateur de ses adhérents autour du développement du secteur agricole du pays.

Bien qu'elle soit implantée dans toutes les régions du pays et ancrée dans le monde rural depuis longtemps, l'UTAP ne dispose pas d'une structure dédiée aux parcours. Cependant, il a une influence

[36] La promulgation de la loi n° 2005-94 en date du 18 octobre 2005 sur les Sociétés Mutuelles de Services Agricoles a exigé de toutes les coopératives de services agricoles existantes de se transformer en SMSA avant octobre 2008. Les sociétés mutuelles de services agricoles sont des sociétés à capital et actionnaires variables et exercent dans le domaine des services liés à l'agriculture et à la pêche. Elles sont chargées notamment de : fournir les intrants et les services nécessaires pour l'exercice de l'activité agricole et de la pêche ; orienter et encadrer leurs adhérents afin d'augmenter la productivité et la rentabilité de leurs exploitations et d'améliorer la qualité des produits ; commercialiser les produits agricoles y compris la collecte, le stockage, l'emballage, la transformation, le transport et l'exportation.

sur la gouvernance des parcours à travers ses membres représentés dans les conseils d'administration des GDA ou des SMSA. Elle est sollicitée également pour son rôle consultatif à donner son avis sur les politiques et les programmes pastoraux.

4.2. Analyse des rôles et interactions des acteurs dans la gouvernance des parcours

L'analyse des rôles d'acteurs institutionnels selon les différents statuts fonciers des parcours en Tunisie révèle la multiplicité des intervenants dans la gouvernance de ces parcours. Le tableau 1 synthétise les rôles des acteurs concernés selon les principaux statuts fonciers des terres agricoles, selon les modes d'acquisition et d'appropriation.

Tableau 1.Principales institutions participantes directement ou indirectement à la gestion des parcours

Statuts fonciers et localisation des parcours	**Principales tenures foncières**	**Principales institutions concernées**
Les terres privées de parcours (« Melk » propriété privée). Elles existent partout dans le pays.	Achat ou héritage Distribution de lots d'anciennes unités coopératives. Lots vendus aux enchères, Autres	L'Office de l'élevage et des pâturages (OEP). L'Office de Développement Sylvo pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO) La Direction de la Conservation des Eaux et des Sols du Ministère de l'Agriculture Agriculteurs et propriétaires
Les terres domaniales (propriété de l'Etat). Elles sont constituées des meilleures terres du pays et sont localisées essentiellement dans le Nord et le Centre du pays.	Elles proviennent : - des terres « habous publics » transférées à l'Etat par le décret du 31 mai 1956. - des terres nationalisées des colons par la loi du 12 mai 1964.	Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières. L'Office des Terres Domaniales du Ministère de l'Agriculture. Direction Générale des Forêts du Ministère de l'Agriculture (pour les terres forestières) Les Unités coopératives Les fermes pilotes et de recherche et les centres et institutions de formation agricole. Lots pour jeunes exploitants sous forme de location Coopératives de services et de mise en valeur agricole Sociétés de Développement et de Mise en Valeur Agricole.
Les terres collectives (ou terres des "Arouchs" littéralement terres de tribus) ; Ces terres sont localisées dans le centre et le sud du pays.	Les terres collectives étaient exploitées par les membres des tribus sous le contrôle du Miâad, puis des CG.	Direction Générale des Forêts du Ministère de l'Agriculture. Groupements de développement Agricole (GDA). Anciennes coopératives du Programme Alimentaire Mondial (PAM). SMSA/Coopératives de services agricoles. Groupements informels (chefs de communautés et Miâad). Conseils de gestion et de tutelle sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur.

La réflexion engagée sur le code pastoral par la DGF et ses partenaires (GIZ-ICARDA) a identifié 3 critères pour effectuer l'analyse des catégories d'acteurs intervenants dans la gouvernance des parcours:

i. Le lien avec la ressource : identification du ou des liens de la catégorie d'acteurs avec les parcours, aussi bien en tant que ressource pastorale qu'en tant qu'écosystèmes ;

ii. La décision : le pouvoir détenu par la catégorie d'acteurs ou son poids dans la prise de toute décision relative aux parcours (attribution d'un score suivant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très fort). Deux situations ont été analysées : la situation actuelle et celle attendue dans un proche futur (instauration des structures de décentralisation de l'administration)

iii. Les attentes / points d'intérêts : identification de l'objectif que poursuit chaque catégorie et des intérêts qu'elle focalise.

Le résultat de la cartographie d'acteurs en se basant sur ces critères est ainsi présenté dans le tableau 2.

Tableau 2.Analyse des catégories d'acteurs par rapport à la gouvernance des parcours

Catégorie d'acteurs	**Lien avec la ressource**	**Décision Situation actuelle**	**Décision Situation attendue**	**Attentes / Points d'intérêts**
Administration	Contrôle, Arbitrage, Développement / Investissement, Régulation Législation, Politiques et stratégies, Coordination	Très forte	Moyenne	Durabilité de la ressource Paix sociale Sécurité des frontières Exode rural Bien-être des populations
Profession	Exploitation de la ressource Défense des intérêts des usagers et des ayants droits Organisation Développement / Investissement	Faible	Elevée	Participation à la prise de décision Meilleure organisation de la filière Répartition équitable des biens et des services Meilleure participation aux politiques et stratégies
Partenaires	Investissement Développement des capacités Lobbying, Arbitrage	Très faible	Elevée	Duplication des expériences réussies Promotion du développement local Implication de la société civile Implication des femmes et des enfants
Usagers	Exploitation Développement / Investissement, Organisation	Moyenne	Moyenne	Durabilité de la ressource Meilleure implication et participation Partage équitable des bénéfices Développement des parcours
Ayants droits	Propriétaire, Investisseur	Faible	Faible	Faire valoir Rentabilité
Structures déconcentrées et traditionnelles	Arbitrage, Apurement foncier Développement / Investissement, Organisation Coordination	Moyenne	Très forte	Durabilité de la ressource Amélioration et renforcement des rôles Développement des capacités

Certains travaux (Neffati, 2017), ont souligné que la divergence entre les logiques d'acteurs dans les systèmes pastoraux entraine des problèmes lourds de conséquences sur la gouvernance des parcours notamment en termes de dégradation.

En effet, les logiques non cohérentes génèrent souvent des obstacles par le biais d'attitudes et de comportements contradictoires des acteurs. C'est le cas de la logique des projets de développement des parcours mis en œuvre dans les différentes zones de parcours qui peuvent entrer en conflit avec d'autres logiques en place. En effet, alors que la population est invitée à exprimer sa vision pour son propre développement, c'est l'administration qui est responsable de la gestion pratique de l'élaboration des programmes, des décisions de financement et de mise en place des actions (tableau 3).

Tableau 3.Divergences des logiques d'acteurs

Logique des projets de développement "Responsabilité, Initiative, Intérêt collectif".	**Logique des populations "Revendication, négociation"**	**Logique de l'administration "Arbitrage/Régulation/Contrôle"**
- Participation des personnes à la gestion du programme - Responsabilité - La prise de décision - Initiative - Action - Gestion de projets d'intérêt collectif - Résolution de conflit	- Défendre les intérêts collectifs - Servir des intérêts individuels - Maintien de l'accord avec le gouvernement et ses structures - Obtenir l'aide de l'État - Contribuer le moins possible au coût de développement - Préserver la cohésion du groupe malgré les divergences d'intérêts entre fractions et entre individus	- Organisation, régulation, pouvoir hiérarchique, contrôle direct - Déconcentration : transfert vers la population pastorale des activités durables (maintenance, contrôle) et nécessitant d'importantes ressources humaines et / ou l'appui des groupes concernés. - Maintenir le pouvoir essentiel du contrôle des ressources entre les mains de l'administration - Consulter la population pour assurer un minimum d'engagement nécessaire à la conduite des projets - Réduire l'espace de participation de la population au niveau administratif

Selon le cadre théorique cité dans la deuxième section, une bonne gouvernance fait que les différents acteurs intervenants dans la gestion des parcours réagissent (aux différents instruments et outils de gestion, appelé aussi fonctions de gouvernance) et agissent selon les objectifs globaux nationaux en matière de parcours comme définis dans le cadre d'une vision et une stratégie nationale de développement pastoral. Une meilleure harmonie entre les objectifs des différents acteurs, comme cité dans le tableau 3, reste alors une condition nécessaire de bonne gouvernance. Les organisations locales sont supposées être le tampon qui aide à homogénéiser ces objectifs et les concrétiser dans des actions de développement axées sur une gestion durable des parcours. Cependant, ces organisations font actuellement face à des problèmes de manque d'autonomie financière et autre, en plus du problème d'enchevêtrement de leur responsabilité et domaines d'actions. C'est pour cette raison qu'ils ne constituent pas encore un cadre de planification, et de gestion efficace des parcours offrant des modèles de bonne gouvernance.

5. DIFFICULTES ET CONTRAINTES POUR UNE GOUVERNANCE EFFICACE ET EFFECTIVE DES PARCOURS EN TUNISIE

Les formes de gouvernance des parcours en Tunisie sont actuellement marquées, au niveau du discours, par les grands efforts et la volonté politique claire de réduire la dépendance des institutions locales vis-à-vis des structures administratives de l'Etat. En effet, des progrès importants ont été enregistrés pour faire évoluer le mode de gouvernance des parcours vers de nouvelles formes de gestion qui donnent plus d'espace pour la participation des ayants droits et des usagers à la planification et la mise en œuvre des actions de développement dans leurs territoires et à plus d'implication dans les processus décisionnels.

Ainsi depuis le tournant de l'ajustement structurel, l'Etat s'est désengagé progressivement de la gestion directe de ressources communes telles que les parcours des terres collectives et a accordé une place de plus en plus importante aux institutions représentant les ayants-droits dans la gouvernance de ces ressources dans le cadre d'un partenariat entre elles et les services administratifs.

Cependant, en dépit des efforts déployés, des progrès accomplis et des acquis obtenus dans le domaine de la gouvernance de parcours en Tunisie, un certain nombre de contraintes et de difficultés persistent aussi bien au niveau des communautés locales que des administrations et continuent à faire obstacle à une gouvernance efficace avec une réelle participation à la prise de décision. Les principales contraintes sont analysées dans ce qui suit.

Au niveau du cadre juridique et règlementaire[37], nous constatons des carences manifestes traduites par l'absence d'un cadre spécifique au monde pastoral à l'instar de plusieurs pays qui disposent d'un code pastoral clair et bien défini. En Tunisie, le code forestier continue à être la référence pour le domaine pastoral. Notons dans ce sens, l'initiative lancée par la DGF avec l'appui de la GIZ et l'ICARDA pour animer un processus de concertation en vue d'élaborer un code pastoral régissant l'exploitation et la gouvernance des parcours. Ce processus est loin d'être achevé mais les attentes sont fortes et poussent à le faire aboutir.

En dépit des progrès accomplis dans la promulgation des textes réglementaires organisant les usagers et ayants droits en GDA, des insuffisances au niveau des textes persistent. En effet, l'interférence des missions des différentes structures paysannes, en particulier GDA et CG, reste source de conflits et de contraintes pour une bonne gouvernance pastorale. En termes de gouvernance, les textes réglementaires n'ont pas pu totalement garantir un niveau d'indépendance et de délégation du contrôle aux usagers et ayants droits des parcours. Ainsi à titre d'exemple, les GDA dépendent toujours des autorités régionales qui continuent d'en assurer la tutelle, même si une certaine amélioration a été introduite dans les textes de loi (loi n°99-44 du 10 mai 1999, amendée par la loi n° 2004-24 du 15 mars 2004).

Les difficultés d'application des textes réglementaires existants telles que les dispositions du code forestier (arbitrage des litiges, délits, sanctions, etc.) persistent pour plusieurs raisons notamment le manque d'information et de sensibilisation des usagers et des ayants droits, le manque de moyens de contrôle et d'intervention des services techniques, le manque de coordination entre les services et administrations locales, régionales et nationales intervenant dans les parcours, la lourdeur des procédures, la pression sociale exercée par la population locale qui réclame le droit d'accès libre aux parcours pour réaliser les activités de pâturage, de chasse etc.

Au niveau des GDA, des CG et des usagers des parcours, nous constatons que la gouvernance des parcours en Tunisie est caractérisée par une volonté claire pour asseoir une gouvernance communautaire à travers la consolidation des rôles des CG et des GDA. Il s'agit de la mise en place des conditions d'une gouvernance communautaire participative où l'administration ne jouera que le rôle de planification des politiques, d'encadrement et de contrôle/arbitrage.

Multiplicité, manque de coordination et enchevêtrement des rôles et missions des principaux acteurs institutionnels intervenants dans les territoires pastoraux : en effet, les usagers et ayants droits se trouvent relativement perdus, face un tissu institutionnel pluriel diffus qui regroupant directement le conseil de gestion et le GDA avec une présence lourde de l'administration et indirectement de l'UTAP avec ses représentations locales et régionales. La présence d'autres organisations (ONGs, associations d'éleveurs, etc.) et intervenants (projets divers d'autres secteurs comme l'artisanat, les projets de coopération, etc.) rend plus complexe la compréhension de l'environnement institutionnel par les populations locales et les parties prenantes des parcours (ayants droits et usagers).

Les relations entre les multiples CG et les multiples GDA partageant parfois le même espace pastorale collectif et les conflits d'intérêt internes ou externes entre eux vis-à-vis des opportunités qui se présentent compliquent davantage la situation et rend difficile la mise en place d'une gouvernance seine des parcours.

Les conflits relèvent aussi de la nature même de ces organisations, ainsi alors que les CG sont contrôlés par des notables traditionnels (gros éleveurs, grands propriétaires, etc.) les GDA sont souvent dominés par d'autres notables plus impliqués dans la vie économique et ayant des relations en dehors du secteur agricole. Cette différence de culture se traduit alors par une incompatibilité des projets et de visions pour le futur des parcours.

Manque de volonté de la part des usagers et des GDA d'évoluer vers une totale autonomisation : alors que les GDA sont sensés développer leur autonomisation, nous constatons dans plusieurs cas l'absence de volonté de la part des usagers et de leurs GDA pour la prise en charge totale du système de gouvernance de leurs territoires pastoraux. Ceci traduit bien l'attachement de ces acteurs à l'appui et

[37] Les travaux du GTT 2 offre une analyse complète de ce thème.

à l'aide offerts par l'administration aux niveaux financier, entretient des aménagements et maintenance des équipements, etc.

Cela montre une perspicacité de ces acteurs, car l'autonomie est conçue par l'Etat comme un moyen de se décharger du coût de la gestion qui de ce fait devrait être pris en charge par les acteurs locaux : c'est le principe du libéralisme. L'attachement des acteurs à l'intervention de l'état est pour eux une garantie d'avoir l'appui financier

En fait, cette situation semble être normale dans la mesure où elle est transitoire entre deux périodes et modes différents de gouvernance, la phase ancienne de gouvernance administrative assurée par les services techniques, et la phase actuelle encourageant la mise en place d'une gouvernance participative et communautaire. Ce manque de volonté délibéré a eu pour conséquence un autre problème qui est la dépendance vis-à-vis de l'Etat. Sachant que le transfert de la gestion doit être accompagné par celui des moyens financiers.

Une gestion participative défaillante : au vu de nombreux facteurs dont notamment le faible niveau d'instruction, le manque de maîtrise des aspects techniques par les membres des GDA, le manque de concertation avec les adhérents et l'administration, des défaillances de gestion sont enregistrées chez une portion importante des GDA. Ce qui engendre la dégradation rapide des aménagements et l'amortissement prématuré des équipements pastoraux. Le manque de capacité des GDA à se conformer aux règles de la bonne gouvernance de leurs territoires semble nécessiter un long processus d'apprentissage. Nous pouvons à ce sujet nous référer aux règles proposées par E. Ostrom[38] pour évaluer la mise en œuvre de la participation.

Capacité insuffisante de gestion des projets par l'administration et les services techniques : Le montage institutionnel des projets de développement pastoral présente parfois des faiblesses qui pourrait impacter négativement la gouvernance locale des parcours. Aussi, la capacité de l'administration à mieux gérer et mettre en œuvre les programmes de développement peut impacter la gouvernance et la prise de décision (l'absence d'une structure dédiée aux parcours collectifs avait des effets négatifs sur la gestion pastorale).

Problèmes liés au fonctionnement des GDA : la bonne gouvernance nécessite un fonctionnement judicieux des institutions locales chargées de la gestion des parcours telles que les GDA et les CG. Or ceux-ci se heurtent à de véritables défaillances de fonctionnement à plusieurs niveaux touchant notamment (i) à la concentration des responsabilités et des tâches au niveau d'un petit groupe du comité directeur des GDA (généralement le président, et l'agent comptable) opérant comme volontaires; (ii) au manque de concertation et relation parfois conflictuelle entre les adhérents et le conseil d'administration d'une part et entre le conseil d'administration et le CRDA d'autre part ; (iii) non satisfaction de certains adhérents vis-à-vis des critères d'élection des membres du conseil d'administration ; (vi) au manque de responsabilisation des membres du conseil d'administration, notamment leur implication en tant que bénévoles ; (v) au manque de suivi et de respect des décisions de l'assemblée générale et du règlement intérieur du groupement par le conseil d'administration ; (iv) aux difficultés de suivre et faire respecter par les usagers les espaces mise en défens ou en repos. L'administration continue à jouer un rôle lourd pour assurer le gardiennage et inciter les usagers à respecter les obligations et les conditions techniques d'exploitations des ressources pastorales.

[38]Elinor Ostrom a proposé huit "principes fondamentaux" pour la gestion collective de ressources communes : (i) des limites nettement définies des ressources et des individus qui y ont accès (qui permettent une exclusion des entités externes ou malvenues) ; (ii) des règles bien adaptées aux besoins et conditions locales et conformes aux objectifs des individus rassemblés ; (iii) un système permettant aux individus de participer régulièrement à la définition et à la modification des règles (faisceau de droits accordés aux personnes concernées) ; (vi) une gouvernance effective et redevable à la communauté vis-à-vis des appropriateurs ; (V) un système gradué de sanction pour des appropriations de ressources qui violent les règles de la communauté ; (iv) un système peu coûteux de résolution des conflits ; (vii) une auto détermination reconnue des autorité extérieures ; (viii) S'il y a lieu, une organisation à plusieurs niveaux de projet qui prend toujours pour base ces bassins de ressources communes. In : La Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles (1999).

6. ORIENTATIONS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE BONNE GOUVERNANCE DES PARCOURS EN TUNISIE

Après avoir analysé les principales contraintes et les insuffisances en matière de gouvernance des parcours en Tunisie, nous tenterons dans cette partie de proposer des orientations et des recommandations pour la diffusion des bonnes pratiques dans le domaine de gouvernance des parcours en Tunisie.

Repenser la politique de développement des territoires pastoraux : L'évolution de l'espace pastoral avec la transition vers l'agropastoralisme et l'émergence de nouvelles activités, nous impose de réfléchir à des nouvelles formes de développement permettent de réduire la pression sur les ressources pastorales et l'intégration de ces espaces à l'économie régionale, voire nationale et pourquoi pas internationale.

Dans ce sens une approche de développement territorial efficace, incarnée dans une vision globale de valorisation et de préservation des parcours Tunisiens, demeure nécessaire à développer et à adopter.

Amélioration du cadre juridique et règlementaire: le cadre juridique et règlementaire organisant les parcours en Tunisie devra évoluer pour répondre aux impératifs de promotion de la gouvernance communautaire et participative assurant l'autonomisation totale des organisations socio professionnelles des ayants droits et des usagers des parcours.

La recommandation dans ce domaine consiste à continuer l'effort déployé pour élaborer le code pastoral comme cadre unique à la gouvernance des parcours en Tunisie. Cependant, le code reste insuffisant sans la mise en place des stratégies pastorales dotées par les institutions (Agence, office, etc.) et les moyens adéquats pour soutenir les sociétés pastorales et leurs organisations socio professionnelles ;

Ce code devrait reconnaitre aussi le caractère de patrimoine national des territoires pastoraux et leur attribuer sur cette base des moyens pour le paiement des services environnementaux qu'ils sont en mesures de fournir à la collectivité nationale.

Amélioration des performances du tissu institutionnel chargé de la gouvernance des parcours : dans ce sens, œuvrer à engager une réflexion approfondie et une concertation élargie des parties prenantes pour harmoniser le paysage institutionnel et le faire évoluer vers l'unicité et le regroupement des fonctions de gouvernance au niveau d'interlocuteurs unique ou en nombre réduits pour éviter les chevauchements et réduire les conflits d'intérêt. Une étude institutionnelle pourrait sensiblement éclairer les visions stratégiques de gouvernance et de développement des sociétés et des territoires pastoraux.

La situation des CG et des GDA aussi bien au plan règlementaire que de fonctionnement et d'efficacité doit impérativement évoluer vers des formes de gouvernance plus efficace assurant (i) plus d'autonomisation des institutions locales notamment en termes de missions, de constitution, de composition et de fonctionnement et (ii) renforcement de l'implication des acteurs locaux et organisations communautaires dans le processus de planification, contrôle, suivi et gestion des ressources pastorales et des services écosystémiques offerts par les parcours ; (iii) l'idée maitresse ici est de renforcer le fonctionnement de la démocratie locale à travers l'inclusion des différentes catégories socio-professionnelles.

Mettre au point une gouvernance concertée, visant la protection de l'espace pastoral en tant que patrimoine national, basée sur la stratégie de coopération et de partenariat entre tous acteurs et parties prenantes. Une gouvernance où le rôle de chaque acteur doit être bien définit dans cet espace et qui ne sera pas uniquement basée sur les organisations socio professionnelles pastorales. Le rôle des autres acteurs, en particulier l'Etat devront continuer à apporter un appui consistant selon leur mission.

Améliorer les approches de conception des programmes de développement socioéconomique dans les espaces pastoraux. L'approche territoriale est à prospecter à la lumière de la nouvelle organisation territoriale basée sur le nouveau code des collectivités locales. L'intégration appropriée de l'approche filière au sein d'une approche participative plus globale tout en opérant dans le cadre d'un développement territorial durable et inclusif reste une ambition importante à atteindre.

Développer les capacités des institutions locales et des ONGs : le développement des capacités des institutions locales dans le domaine des bonnes pratiques en matière de gouvernance communautaire des ressources naturelles est plus que nécessaire dans le but d'accroitre l'efficacité de ces institutions pour une réelle participation à la prise de décision. Les propositions suivantes peuvent être avancées :

- renforcer les moyens mis en œuvre et consolidation du programme actuel de développement des capacités des institutions locales ;
- engager un processus de concertation en associant les populations locales, les acteurs de la société civile, les acteurs administratifs et les décideurs politiques pour mettre au point un cadre de gestion clair capitalisant l'expérience acquise dans le domaine des parcours ;
- encourager une meilleure responsabilisation des membres du conseil d'administration, notamment leur implication et motivation à travers le bon choix et la sélection de personnes engagées dans la vie associative et ayant un véritable rayonnement socio-économique ;
- offrir les conditions pour améliorer le suivi et le respect des décisions de l'assemblée générale et du règlement intérieur du groupement par le conseil d'administration ;
- pourvoir des missions d'assistance technique aux institutions locales, dans le cadre d'une stratégie spécifique à chaque activité (gestion financière, animation participative et communautaire, gestion hydraulique, information communication etc.) en s'appuyant sur l'élaboration de supports de gestion propres à ces activités.

Réaliser des recherches et études prospectives sur l'impact du changement climatique et les stratégies futures d'atténuation et d'adaptation des systèmes pastoraux et leur implication sur la gouvernance et le cadre institutionnel de la gestion des territoires et écosystèmes pastoraux. Ceci va permettre de bien définir la vision globale en matière de parcours ainsi que les stratégies et politiques appropriées à adopter pour assurer la bonne valorisation et la durabilité de cette ressource.

Promouvoir et mettre en œuvre les recherches scientifiques dans le domaine des sciences sociales et des recherches interdisciplinaires pour contribuer à apporter les réponses adéquates aux questions cruciales posées par la gouvernance des territoires pastoraux. En effet, la réalisation de toutes ses recommandations ne garantira pas la durabilité des ressources pastorales et le développement des territoires en question, en l'absence de programmes et actions de recherche et de recherche-développement qui devront contribuer à mieux comprendre la dynamique sociale, économique et institutionnelle de ces espaces afin de proposer de itinéraires pour un développement durable et autoentretenu.

Ces orientations et recommandations peuvent être positionnées par rapport aux trois niveaux[39] proposées par le cadre analytique présenté dans la section 2 (cf. 2.3.), comme le décrit le tableau 4.

[39] i) niveau national qui constitue le cadre global des politiques et institutions dans lequel les parcours sont gérés ; ii) niveau stratégique qui regroupe les instruments opérationnels de gestion des parcours ; et iii) niveau local, là où la cartographie des acteurs locaux ainsi que les résultats de la gouvernance sont évaluées.

Tableau 4.Correspondance entre orientations/recommandations et niveaux d'analyse de la gouvernance

Orientations & recommandations	**Niveau national**	**Niveau stratégique**	**Niveau local**
Amélioration du cadre juridique et règlementaire	X	X	
Amélioration de l'efficacité du tissu institutionnel chargé par la gouvernance des parcours	X	X	X
Mettre au point une gouvernance concertée		X	X
Procéder à une analyse institutionnelle et une évaluation des modes de gouvernance au sein des projets de développement des territoires pastoraux	X	X	
Développer les capacités des institutions locales et des ONGs	X		X
Réaliser des recherches et études prospectives sur l'impact du changement climatique et les stratégies futures d'atténuation et d'adaptation		X	
Promouvoir et mettre en œuvre les recherches scientifiques		X	

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Banque mondiale, 2004 : Analyse de la performance environnementale, (Country Environmental Analysis), Report No. TN-25566, Tunisie, Rapport final, Avril 2004, Département Eau, Environnement, Développement Social et Rural, Région du Moyen orient et de l'Afrique du Nord, Document de la Banque mondiale, 97 pages.

Ben Rhouma H., Souissi M., 2004. Les parcours du Sud tunisien : Possibilités et limites de leur développement. Office de l'Elevage et des Pâturages Tunis.

Ben Saad, A. & Bourbouze, A. 2010. Gestion des terres collectives au Maghreb. Impact socio-environnementaux de la privatisation. Manuel gouvernance foncière et usage des ressources naturelles FONCIMED. p 272-295.

Ben Saad, A., 2007. La privatisation des terres collectives dans les régions arides tunisiennes : Contraintes socio-économiques et impact sur l'environnement. Cas de la région de Tataouine, sud tunisien, Proposition de projet de recherche dans le cadre du projet : «appui a l'élaboration des politiques foncières rurales» volet «recherche d'approfondissement».

Ben saad, A., 2011. Les conseils de gestion des terres collectives en Tunisie entre mauvaise gouvernance et marginalisation. Cas de la région de Tataouine, Sud Tunisien. Institut des Régions arides de Mednine, Tunisie. CIHEAM, Option Méditerranéennes. Série B. Etude et recherche, n.66. p.73-84.

Bied-Charreton M., Makkaoui R., Petit O. et Requiert M., 2004 : la gouvernance de l'eau dans les pays en voie de développement, cahiers du C3ED n° : 04-01, CEEED, Université de Versailles, France.43 pages.

Bourbouze A., 2018. Les grandes transformations du pastoralisme méditerranéen et l'émergence de nouveaux modes de production. Watch Letter n°39 - January 2018

Da Silva L., 2017. Le coût de l'inaction face aux changements climatiques. Centre d'expertise et de recherche en infrastructure urbaine, Quebec.

Davies J., Herrera P., Ruiz-Mirazo J., Mohamed-Katerere J., Hannam I, Nuesri E. 2017. Améliorer la gouvernance des terres pastorales, guide technique pour la gouvernance des régimes fonciers n°6. Sous la direction de : Caterina Batello, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Devienne S., 2013. Régulation de l'accès aux parcours et évolution des systèmes pastoraux en Mongolie. Études mongoles et sibériennes, centrasiatiques et tibétaines [En ligne], 43-44 | 2013, Éditeur : Centre d'Etudes Mongoles & Sibériennes / École Pratique des Hautes Études, mis en ligne le 20 septembre 2013, consulté le 30 septembre 2016. URL : http://emscat.revues.org/2104 ; DOI : 10.4000/emscat 2104.

Elloumi M., 2006. Les politiques de développement rural en Tunisie. In Chassany J.P. (ed.), Pellissier J.-P. (ed.). Politiques de développement rural durable en Méditerranée dans le cadre de la politique de voisinage de l'Union Européenne. Options Méditerranéennes : Série A. ; n. 71 2006 pages 55-65

FAO, 2007. Directives volontaires pour la gouvernance foncière d'un coup d'œil. Rome, 2012. 14 p. ISBN 978-92-5-207305-5. www.fao.org/nr/tenure/fr.

FAO, 2007. La gouvernance foncière pour les femmes et les hommes. Guide technique pour une gouvernance équitable pour les femmes et les hommes. 120p.

FAO, 2017. Valuing land tenure rights. A technical guide on valuing land tenure rights in line with the Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forests in the Context of National Food Security. ISBN 978-92-5-130069-5. 110 pages.

FAO, European Bank for Reconstruction and Development (EBRD), 2017. Quel avenir pour les coopératives agricoles en Tunisie ? Etude prospective. 80 pages.

FIDA, 1999. La bonne gouvernance : une mise au point. Conseil d'administration - Soixante-septième session, Rome, 8-9 septembre 1999. EB 99/67/INF.4. 10 pages.

Floret Ch. & Pontanier R. 1982. L'aridité en Tunisie présaharienne : Climat, sol, végétation et aménagement. Travaux et documents ORSTOM N°150, Paris.

Genin Didier (ed.), Guillaume Henri (ed.), Ouessar M. (ed.), Ouled Belgacem A. (ed.), Romagny Bruno, Sghaïer M., Taamallah H. 2006. Entre désertification et développement : la Jeffara tunisienne. Tunis (TUN) ; Tunis : IRD ; Cérès, 351 p. ISBN 9973-19-683-5

Gratzfeld J.(edt.), 2004 : Industries extractives dans les zones arides et semi-arides Planification et gestion de l'environnement, Collection Gestion des Écosystèmes No 1, UICN – Union mondiale pour la nature en collaboration avec le Bureau régional de l'UICN pour l'Afrique de l'Ouest (BRAO) et le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), 122 pages.

Guillaume H. et Nouri H. 2006. Sociétés, dynamiques de peuplement et mutations des systèmes de production traditionnels. In Entre désertification et développement : la Jeffara tunisienne. Tunis (TUN) ; Tunis : IRD ; Cérès, 351 p. pages 80-96, 2006.

Guillaume H., 2009. Mutations agro-pastorales, ruralité et développement dans le Sud-Est tunisien. In « Développement rural, Environnement et Enjeux territoriaux : Regards croisés Oriental marocain et Sud-Est tunisien ». CERES Edition, 351 p. pages 20-43, 2009.

Hamdi M., 2014. Le cadre juridique des organisations professionnelles agricoles et de pèche en Tunisie : acquis (forces) et limites (insuffisances). FAO-UMA/MARHP-DGFIOP.

IUCN -International Union for Conservation of Nature (2008): The Nature of drylands: Diverse ecosystems, diverse solutions, Seneiya Kamotho, Wendy Strahm, Caterina Wolfangel (Eds.), IUCN, Eastern and Southern Africa Regional Office, Nairobi, Kenya, pp. 44

IUCN, IISD, SEI, 2003: Sustainable Drylands Management, A Strategy for Securing Water Resources and Adapting to Climate Change, Climate Change, Vulnerable Communities and Adaptation, Information Paper 3, December 2003, Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC), IUCN Commission on Environmental, Economic and Social Policy (CEESP).

JORT, 1999 : Loi No : 99-43 relative aux groupements de développement GDA, JORT No 39, 14 mai 1999, p 710.

JORT, 1999 : Loi No : 99-1819 portant approbation des statuts types des GDA, JORT No 72, 7 septembre 1999, pp 1629-1635.

Kardous M., 2005 : Quantification de l'érosion éolienne dans les zones arides tunisiennes : approche expérimentale et modélisation, Thèse de Doctorat, Université PARIS 12 - VAL-DE-MARNE, Spécialité : Physique de l'Environnement, 298 pages.

Lavigne Delville Ph., 2001. La gestion des ressources renouvelables dans le contexte de la décentralisation en Afrique de l'Ouest. AFD. 58 pages.

Lavigne Delville, P. & Papazran, V., 2008. Le foncier au cœur du développement économique et de la paix sociale. Défis agricole africains. Agence Française de développement. Edition Karthala. p 247-261.

Lazarev G. 2008. La gouvernance territoriale et ses enjeux pour la gestion des ressources naturelles, Des approches novatrices pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres et des eaux. Désertification, dégradation des terres et sécheresse document thématique No. 3, Secrétariat de la UNCCD, ISBN 978-92-95043-43-5 1ere Édition.

Maaouia Ch. 2017. Place du pastoral dans la règlementation forestière actuelle (code forestier et textes d'application). Atelier sur le « Partenariat pour améliorer les politiques pastorales en Tunisie » 22-23 mai 2017, Hammamet, Tunisie.

MEAT - Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, 1995 : Agenda 21 National. 181 pp.

Mortimore, M. with contributions from S. Anderson, L. Cotula, J. Davies, K. Faccer, C. Hesse, J. Morton, W. Nyangena, J. Skinner, and C. Wolfangel (2009). Dryland Opportunities: A new paradigm for people, ecosystems and development, IUCN, Gland, Switzerland; IIED, London, UK and UNDP/DDC, Nairobi, Kenya. x + 86p.

Mouri H., Marlet S., 2010 : De l'association d'intérêt collectif au groupement de développement agricole : le changement institutionnel et son impact sur le fonctionnement des périmètres publics irrigués tunisiens, Sami Bouarfa, Marcel Kuper, Abdelhafid Debbarh (éditeurs scientifiques) 2007. L'avenir de l'agriculture irriguée en Méditerranée. Nouveaux arrangements institutionnels pour une gestion de la demande en eau. Actes du séminaire Wademed, Cahors, France, 6-7 novembre 2006. Cirad, Montpellier, France, 8 pages.

Moussa, F., 2010. La gouvernance du système foncier Tunisien. Manuel gouvernance foncière et usage des ressources naturelles. Valorisation des communications de l'école chercheur et Gabès et du cours spécialisé de Tataouine, organisé dans le cadre du réseau FONCIMED avec le concours financier de l'AFD. 120p.

Nasr N. et Mares H. (2004) : Dynamique des législations du foncier et de l'eau pour un accès équitable et une gestion durable des ressources en Tunisie, Tunisia, Country Case Study, IPGRI Tunisie, Direction Générale des Affaires Juridique et foncière, Ministère de l'Agriculture et des Ressources Hydrauliques,Tunis, disponible àhttp://www.google.com/arabstates.undp.org/contents/file/Tunisia.doc

Nasr N., Abaab A. Lachiheb N., 2000. Partage des terres collectives et transformation des sociétés et des modes d'occupation et de gestion des espaces : les steppes du sud-est tunisien. MEDIT N" 3/ 2000,

Neffati M. 2017. Rangelands management in the Near East and North Africa region: breaching the gap between growing needs and a shrinking resources. FAO, Regional Office for the Near East and North Africa, Cairo, Egypt, 47 pages.

OCDE, 2008. Coûts de l'inaction face à certains enjeux de la politique de l'environnement : Rapport succinct. Réunion du Comité des politiques d'environnement (EPOC) au niveau ministériel Environnement et compétitivité mondiale, 28-29 avril 2008.

OCDE, 2015. Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau. Direction de la gouvernance publique et du développement territorial. https://www.oecd.org/fr/gov/politique-regionale/Principes-OCDE-gouvernance-eau_brochure.pdf

OECD, 2011. Water Governance in OECD Countries: a Multi-level Approach.

ONU, 2010. Projet de document final de la réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, Points 48 et 114 de l'ordre du jour, Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 20 au 22 septembre 2010.

Ostrom, E. 2010. Gouvernance des biens communs. Pour une nouvelle approche des ressources naturelles (Bruxelles, De Boeck), 301 p.

Ouled Belgacem A., Sghaier M., Ouessar M., 2011. Vulnérabilité de l'écosystème pastoral face au changement climatique dans le Gouvernorat de Médenine Deutsche Gesellschaft für Internationale. Zusammenarbeit (GIZ) GmbH.

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatif), résolution 1, annexe I.

Saleth R.M., Dinar A., 2004. The institutional economics of water a cross-country analysis of institutions and performance. Edward Elgar Publishing Limited, Cheltenham, UK. 398 pages.

Selmi S. et Elloumi M., 2007. Tenure foncière, mode de gestion et stratégies des acteurs : le cas des parcours du Centre et du Sud Tunisien. Dans : Revue électronique en science de l'environnement VERTIGO. http://www.vertigo.uqam.ca.

Sghaier, M., 2010. Etude de la gouvernance des ressources naturelles dans les oasis. Cas des Oasis en Tunisie. Union Internationale pour la conservation de la nature (UICN). 69p.

Triki S., 2016. Rapport sur l'analyse de l'environnement institutionnel (version préliminaire) Assistance d'appui au développement de la petite agriculture et au développement local PROJET TCP/TUN/3502. 99 pages.

UICN (2004) : Industries extractives dans les zones arides et semi arides : Planification et gestion de l'environnement. Joachim Gratzfeld (Éd.). Traduit par Danièle et Richard Devitre. UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. viii + 112 p.

UMA - Union du Maghreb Arabe (1999) : Programme d'action Sous-régional de lutte contre La désertification au Maghreb Secrétariat général de l'UMA, Août 1999, 112 pp., Disponible à :http://www.maghrebarabe.org/fr/

UNDP, 2009. UNDP launches its "Water Governance Programme for Arab States" Disponible à http://content.undp.org/go/newsroom/2009/october/undp-launches-its-water-governance-programme-for-arab-states.en.

World Bank, 1992. Governance and development. World Bank Publications.

Ressources web

http://www.fao.org/tenure/fr/

https://unictunis.org.tn/files/2017/10/brochure-ODD-TN.pdf

http://www.google.com/arabstates.undp.org/contents/file/Tunisia.doc

http://content.undp.org/go/newsroom/2009/october/undp-launches-its-water-governance-programme-for-arab-states.en.

Techniques et pratiques de restauration, réhabilitation et systèmes d'exploitation des parcours[40]

Abdelmajid El Hamrouni[1], Touhami Khorchani[2], Mohamed Neffati[2], Mohamed Nejib Rejeb[1], Fethi Gohis[3], Abdelhamid Hajji[1]., Khemiri Hichem[4], Suissi Mohamed[1], Mohamed Sghaier Zaafouri[5]

[1]Expert
[2] Institut des Régions Arides
[3] Office de l'Elevage et des Pâturages (OEP)
[4]Office du Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO)
[5] Faculté des Sciences, Sidi Bouzid

1. INTRODUCTION

L'homme est devenu pasteur le jour où pour la première fois, il domestiqua la chèvre et le mouton, il y a quelques huit ou dix millénaires. Auparavant, il commença par le chien qui n'a cessé de l'aider à garder son troupeau et à le protéger contre les grands fauves, le loup et le chacal quand ils étaient nombreux. Il ne cesse aujourd'hui de le faire pour le protéger contre les voleurs de bétail.

Avant de parler du troupeau national, de ses composantes, de seseffectifs et de ses besoins alimentaires ; des parcours, de leur typologie, de leur production et de leur gestion, nous essayerons dedonner une esquisse du passé de la Tunisie pastorale, sans aller loin dans son histoire.

Mais il convient de préciser avant tout que le présent rapport représente la contribution d'un groupe thématique de travail (GTT4) qui a été chargé de faire le bilan des techniques et pratiques de restauration, réhabilitation et systèmes d'exploitation des parcours adoptées par la Tunisie au cours des cinquante dernières années. Il s'agit d'un groupe parmi cinq groupes qui ont été constitués dans le cadre d'un processus national visant la capitalisation et la valorisation des acquis de l'expérience tunisienne dans le domaine du développement de l'élevage et des territoires pastoraux.

2. HISTORIQUE DE LA TUNISIE PASTORALE : DE LA PERIODE ANTIQUE AUX TEMPS MODERNES

La Tunisie a toujours été un pays d'agriculture et d'élevage. De ce sujet, nous parlerons successivement du temps de la Tunisie berbère et carthaginoise, de la Tunisie romaine, arabo-turque, coloniale, la Tunisie indépendante étant l'objet principal de cette contribution.

Avant l'arrivée des Puniques, les berbères occupaient l'ensemble des pays du Maghreb actuel. La Tunisie, était partagée entre les Massyles dans sa partie nord et les rudes et farouches Gétules dans sa partie sud. Ils vivaient de céréales qu'ils cultivaient et/ou d'élevage selon les conditions de leur milieu. C'étaient des agro-pasteurs tels les Massyles de l'Ouest, ou des agro-pécheurs, comme ceux du pays de Tamazrit, connu aujourd'hui au Cap Bon sous le nom de Kerkouane.

La mise en valeur agricole de la Tunisie par l'occupant Punique à l'Est d'une ligne Tabarka-Sousse et plus particulièrement la péninsule du Cap Bon, transforma les modes et les paysages agraires. D'une exploitation extensive, on passe alors à une exploitation intensive, menée dans le style de ce que Magon a gravé comme connaissances scientifiques et techniques dans ses vingt-huit volumes. Les vignobles côtoyaient les plantations d'oliviers, de grenadiers et de figuiers, les champs de céréales s'étendaient à perte de vue, les chèvres, les moutons, les vaches et les chevaux, pâturaient les riches et verdoyantes prairies, dans une harmonie parfaite, ce qui suscita l'admiration d'Agathocle lorsqu'il débarqua sur la côte orientale de la péninsule lors de sa première expédition de Tunisie en 310 av. J.C.

A l'époque romaine, l'espace agraire se présentait sous trois formes : l'Ager, le Saltus et le Silva. Le premier était réservé à toutes les spéculations agricoles sous toutes leurs formes, aussi bien l'élevage que la céréaliculture et l'arboriculture où dominaient la vigne, et l'olivier. Le second, de type pré-bois, avec des arbustes, arbrisseaux et herbes, servait de parcours. Suite à l'extension des céréales et des

[40] Travaux du Groupe Thématique de Travail (GTT4)

arbres fruitiers qu'opéraient les colons romains, ces derniers régressaient comme « la peau de chagrin ». Ainsi, le Genévrier rouge avec ses formations claires de la Tunisie centrale, céda la place à l'olivier dans les grands latifundia de 300 à 500 ha. La steppe d'Alfa se substitua à cette forêt d'olivier après le passage des Vandales et se transforma en terre de parcours. Le troisième, la forêt, domaine des fauves, n'était accessible et défrichable que lorsque l'incendie éloignait ces derniers.

L'étude des stèles votives, plaques et mosaïques, vestiges phéniciens et romains (Sarson, 1973) nous apprend que les Phéniciens ont introduit en Afrique du Nord, à partir de la Syrie, le mouton à queue large qui fut exploité jusqu'au III^{ème} Siècle de notre ère. Ce mouton serait peut-être à notre avis, par sa ressemblance à la race "Awassi" du Proche Orient, l'ancêtre de notre "Barbarin".

Un mouton à queue très longue et fine se substitua ensuite à lui qui, du Sahel (ElDjem) se répandit en Tunisie centrale (Sbeitla, Kasserine, Thala) et gagna ensuite l'Algérie (Tebessa, Lambèze, Djemila, Timgad). Bien que l'auteur affirme le contraire, il est probable pour nous, que ce que nous appelons aujourd'hui la race de l'Ouest, race "d'Ouled Djellal" à queue fine, nous parvenant de l'autre coté de la frontière, en soit un héritage génétique.

L'observation des mosaïques romaines nous livre de beaux tableaux et scènes de la vie rurale de la période romaine (bâtiments, arbres fruitiers, animaux domestiques, scènes de chasse…). L'un des plus remarquables de ces tableaux encore en place aux ruines d'UTINA, aujourd'hui OUDNA, à une vingtaine de km au Sud de Tunis, est celui qui orne le parterre du ''salon'' d'une de ses anciennes riches demeures.

Les romains pratiquaient l'élevage de tous les animaux domestiques. Alors que les travaux de labour, de transport ou de trait sont réservés aux bœufs, taureaux, mulets et ânes, l'élevage du cheval faisait l'objetd'un élevage strictement de prestige.

Contrairement à ce que l'on pense, les Beni Hilal, qualifiés de turbulents, qui s'étaient abattus avec leurs troupeaux sur la Tunisie au XI^{ème,} ont peut-être détruit les cités mais pas les parcours ; ils disposaient de 39 ha par tête ovine (Mejri et Attafi, 1990),

Au moyen âge, sous le règne des Aghlabides et des Fatimides, après réparation des installations hydrauliques, romaines, la création d'autres et l'introduction de nouvelles méthodes d'irrigation les « canat », l'agriculture s'est développée. Dans le Blèd Gammouda, Hassan Hosni Abdelwab (1950), nous apprend que l'agriculture avec ses vergers en sec et en irrigué, son élevage et ses produits, était florissante, il est probable que la réputation de l'agneau de Sidi Bouzid date de cette époque.

Bien triste est l'image de ce qu'était l'état des forêts, des terres, des parcours et des troupeaux à l'époque beylicale entre 1831 et 1861, que nous donne Ganiage (1957 cité par El Hamrouni 2019). Des terres fertiles qu'exploitaient les romains, il disait : *« Mais toutes ces terresétaient alors mal exploitées ; de vastes étendues restaient en friche, couvertes de broussailles où pâturaient quelques maigres troupeaux. Les forêts du Nord-ouest étaient dévastées par une exploitation inconsidérée, par les ravages des troupeaux et les incendies* »

Durant la période coloniale, à coté de l'élevage traditionnel local, les colons, associant le troupeau à l'exploitation des céréales, les colons conduisaient un élevage rationnel. Ils pratiquaient les grandes cultures, des cultures fourragères en sec et en irrigué, faisaient du foin et de l'ensilage et plantaient des arbustes fourragers tels que, *Atriplex nummularia*, introduit d'Australie en Tunisie entre la fin du 19ème et le début du 20ème Siècles, le Cactus et autres espèces comme *Coronilla valentina.*

3. CHEPTEL ET PARCOURS DE LA TUNISIE INDEPENDANTE

L'élevage en Tunisie repose sur la production des parcours naturels, les sous-produits agricoles et les aliments concentrés. Les prix de ces derniers sont devenus de plus en plus élevés, la production des parcours naturels est de plus en plus faible, sous le poids d'une très forte charge accompagnée par la dégradation du couvert végétal. La contribution des parcours dans l'alimentation du cheptel qui était de l'ordre de 80% au cours des années 60 se situe actuellement à 30- 50% et peut baisser à des niveaux inférieurs en Tunisie centrale et dans le Sud où on rencontre 72% des ovins, 81% des caprins et presque la totalité des troupeaux camelins.

En l'absence d'un schéma de gestion conservatrice et évolutive, ces parcours ont connu différentes formes de dégradation réduisant leurs capacités de régénération naturelle. Devant une telle situation, touchant l'environnemental, l'économique et le social, un programme national d'amélioration et de restauration des parcours a été mis sur pied et exécuté par la Direction Générale des Forêts (DGF), l'Office de l'Elevage et des Pâturages (OEP), la Direction Générale de l'Amélioration et la Conservation des Terres Agricoles (DGACTA), organismes du Ministère de l'Agriculture, des Ressources hydrauliques et de la pèche, avec la participation depuis peu de temps, des représentants des éleveurs avec lesquels le dialogue s'est amorcé dès la fin du siècle dernier, en même temps que les textes de création d'un certain nombre de groupements d'entre eux.

3.1. Le cheptel tunisien et ses besoins alimentaires

Les effectifs du troupeau tunisien fluctuent considérablement en fonction de la production des parcours, dépendant des fluctuations pluviométriques. En années de sécheresse sévère, les effectifs des troupeaux subissent une véritable hécatombe. A ce titre, il convient de citer comme exemple les sécheresses des années 1981 et 1982, 1994 et 1995 ou celle auparavant de 1943 à 1945. Au cours de cette dernière, les ovins ont subi une réduction de 14%, passant de 2.074.000 têtes à 1.783.000, alors que les bovins ont enregistré une baisse de 100.000 têtes sur 501.000, soit une réduction de 20%.

Selon l'annuaire des statiques agricoles de 1980, il y avait en Tunisie 598.000 bovins, 4.967.000 ovins et 922.000 caprins. Les statistiques officielles données par AGRINET pour l'année agricole 2016/2017 pour les effectifs des différentes espèces de ruminants élevées en Tunisie seront présentés dans les paragraphes suivants.

3.1.1. Les Bovins

Leur effectif est évalué à 646.076 têtes dont 59% appartient aux éleveurs du Nord, 27,5% à ceux du Centre et 13,5% à ceux du Sud. Il faut signaler que l'ensemble de cet effectif se subdivise en 381.236 têtes de race pure, 170.010 têtes croisées et 86.830 têtes locales.

Plusieurs types d'élevage bovin se pratiquent en Tunisie :

- Elevage libre : ce type se trouve dans les zones montagneuses de la Kroumirie et des Mogods ainsi que celles du centre (Jebel Bargou) ; Il a été également pratiqué pendant plusieurs années à la grande ile de l'archipel de la Galite après l'indépendance ; les animaux de la race locale ''Brune de l'Atlas' sont abandonnés sur les parcours forestiers toute l'année. Le propriétaire ne leur rend visite que lorsqu'il a besoin de récupérer les veaux. Il ne peut le faire parfois qu'à coups de fusil.

- Elevage traditionnel : c'est le type le plus courant.

Les animaux (1 à 5 têtes au maximum) restent la journée sur les parcours naturels (forêts, jachères, chaumes, bords de routes, de ravins…) et passent la nuit à l'abri dans une étable, attenante au logement de l'éleveur. La production de lait et la production de viande sont généralement faibles ; les vêles sont gardées pour accroitre le troupeau, les veaux sont vendus aux engraisseurs à l'âge de sept à neuf mois. Cet élevage n'est pas intégré à l'exploitation agricole ;

- Elevage semi-intensif : Pratiqué dans les petites exploitations (1 à 5 ha) et même dans celles de moins de 20 ha ayant la possibilité de produire du fourrage vert (luzerne, bersim, sorgho fourrager…) pour la production laitière ou des cultures en sec pour la production de viande (vesce-avoine, atriplex, sulla, arbustes fourragers, cactus inerme…). L'intégration à l'exploitation est ici fréquemment observée.

- Elevage intensif ; il caractérise les grandes exploitations étatiques (Agro-combinats) ou privées (grands fellahs ou Sociétés de mise en valeur agricole SMVDA), appartenant au secteur dit organisé et qui s'adonnent à la production intensive laitière et bouchère. Une telle intensification est basée sur des races bovines pures importées (Frisonne Pie Noir, Holstein, Aubrac, Limousine, Charolaise, Blonde Bleu Belge ou BBB, Aberdeen Angus, Montbéliarde, Brown Swis…) ou leurs croisements avec la race locale. Cet élevage va de paire avec les autres spéculations agricoles de la ferme.

Par ailleurs, les régions de Sedjénane, Bizerte, le Cap Bon, et quelques élevages péri-urbains, outre la production de viande, sont les « bassins laitiers de la Tunisie ». Néanmoins, l'usure continue de la monnaie et l'augmentation insupportable du prix de l'aliment concentré sur lequel reposent en grande partie les filières viande et lait, sont responsables de l'augmentation du prix des viandes rouges d'une part et de la pénurie ou du moins de la restriction de la production et de la distribution du lait demi-écrémé durant plusieurs mois au cours de 2018 et 2019, acculant le consommateur à prendre du lait entier.

3.1.2. Les Ovins

Le troupeau ovin, composé de quatre principales races, la barbarine à grosse queue, à tête noire ou rousse, la queue fine de l'Ouest (d'origine algérienne), la noire de Thibar et la Sicilo-sarde (race laitière), est fort de 6.406.070 têtes dont 38% au Nord, 43% au centre et 19% au Sud.

Les contrôles de performances effectués de 1962 à 1969 sur 82 troupeaux totalisant 16.000 brebis toutes races confondues, au Nord d'une ligne Le Kef-Sidi Bouzid, ont montré que le taux moyen de la mise bas est supérieur à 90%, celui de la fécondité dépasse les 100% et la prolificité est au-dessus de 115% (Tchanmitchan et Sarson, 1969).

Les troupeaux du Sud enregistrent selon l'âge, 20% à 100% de mise-bas. Dans les élevages traditionnels, où mâles et femelles ne sont jamais séparés, les naissances sont étalées sur plusieurs mois et la réforme n'a lieu que si l'éleveur est financièrement contraint à la faire.

3.1.3. Les Caprins

Leur effectif est de 1.184.670 têtes, réparti dans une proportion de 24,4% au Nord, 28,4% au centre et 46,2% au Sud. L'interdiction de l'élevage caprin en forêt durant plus d'une décennie (1958-1970), les sècheresses plus ou moins prononcées et les épizooties, n'ont pas encore permis à ce troupeau de se relever et d'atteindre l'effectif de 1.500.000 têtes qu'il était en 1958. Notons qu'au Sud, la chèvre a bénéficié au cours des années 1980 d'un croisement avec l'alpine pour améliorer sa production laitière et avec la damasquine pour la production de viande. Cette opération, initiée et vulgarisée par l'Institut des Régions arides deMédenine a suscité l'intérêt des éleveurs des gouvernorats du Sud et du centre voire ceux de Zaghouan.

L'élevage des animaux domestiques en général, comme a été dit supra et celui des petits ruminants en particulier, affecté par la dégradation qualitative et quantitative des parcours naturels (El Hamrouni et Talbi, 1983 ; El Hamrouni, 1985) à laquelle s'ajoute la diminution de leur superficie due à l'expansion de l'arboriculture demeure traditionnel, extensif et effrité en petits troupeaux, dans sa grande majorité. Il reste cependant à souligner que ces petits troupeaux de **naisseurs** fournissent, soit à l'éleveur lui-même, soit à des tiers **engraisseurs**, des agneaux qui après trois à quatre mois d'engraissement sont vendus à des prix très intéressants.

3.1.4. Les dromadaires

Le dromadaire ou vaisseau du désert (Finbert, 1938), jouait un rôle important dans les sociétés des régions arides et désertiques puisqu'il assurait les travaux les plus durs (labour, transport dans le désert, *etc*.) ainsi qu'une fonction de production du lait et de la viande pour la nourriture et du poil et de la peau pour les habits traditionnels (burnous, balgha) et des moyens de stockage et de transport de biens comme les céréales venant du nord du pays au cours des années de disette dans le sud et le centre. La Tunisie possédaient lors de son indépendance environ 225000 têtes de dromadaires (Ismail,1990).

L'élevage camelin connait, en plus des problèmes rencontrés par les autres espèces des zones arides, des contraintes spécifiques qui ont contribué à la régression de cet élevage durant les dernières décades qui sont principalement :

- une perte élevée des jeunes (manque du lait maternel, prédation, etc.) ;
- un intervalle entre 2 mises bas qui dépasse 24 mois,
- des problèmes sanitaires très peu combattus.

La période de « modernisation » qui a suivi l'indépendance a été caractérisée par un recours de plus en plus généralisé à la mécanisation (transport, travaux agricoles, *etc*.) qui a eu comme conséquence

immédiate la régression du rôle de cet animal dans la société le réduisant à un simple animal producteur de lait et surtout de viande, comme les petits ruminants et provoquant la réduction de ses effectifs pour atteindre moins que 80.000 têtes à la fin des années 1980. Transformé en un animal producteur, le dromadaire a été considéré peu productif par comparaison aux vaches importées ou mêmes aux ovins élevés dans le nord du pays. Toutefois, cette comparaison est injuste puisque ces espèces ne sont même pas capables de survivre dans les conditions où cet animal survit et produit. Les récentes études réalisées par l'IRA et d'autres institutions tunisiennes ou étrangères ont démontré clairement que les niveaux génétiques des populations camelines sont nettement au-dessus des performances enregistrées puisque la croissance des chamelons a pu atteindre 1000 g/j et la production laitière moyenne a atteint une moyenne de 6 l/j sur une durée de lactation de 11 mois dans un système d'élevage intensif (Khorchani et *al*.,2009). Avec le changement du mode de vie du citoyen tunisien, la viande de dromadaire est de plus en plus recherchée pour sa faible teneur en graisse (concentré dans la bosse) et les vertus thérapeutiques de son lait notamment ses effets antidiabétiques confirmés (Sboui et *al.*, 2010, El hatmi et *al.*, 2018 ; Jrad et *al*. 2019. Cet animal a été certes marginalisé pendant plusieurs décennies mais suite notamment à la sonnette d'alarme tirée par l'IRA, un projet de développement de l'élevage camelin, confié à l'OEP, a pu démarrer depuis 1993 et continue jusqu'à nos jours pour résoudre certaines contraintes de l'élevage de cet animal comme la perte des jeunes chamelons, les pathologies graves comme la gale, la maladie du Kraft, *etc*. Certaines techniques comme l'allaitement artificiel des chamelons mis au point à l'IRA constituent une composante très recherchée par les éleveurs surtout au cours des années de disette puisque la poudre du lait destinée aux chamelons demeure subventionnée à 80% par l'OEP.

Ce projet a été renforcé par un plan quinquennal 2016-2020 qui a bénéficié d'un financement de l'état de **16 Millions de dinars** pour appuyer les éleveurs de dromadaires à améliorer les conditions de l'élevage, sauvegarder les jeunes chamelles, engraisser les jeunes chamelons, lutter contre les principales maladies, mieux valoriser les produits de cet animal, etc.

L'élasticité exemplaire du dromadaire le rend un animal du futur par excellence à la lumière des changements climatiques prévisibles en Tunisie comme dans plusieurs autres pays du globe.

3.1.5. Les besoins alimentaires du cheptel

Les besoins alimentaires du cheptel sont directement liés aux effectifs des espèces élevées qui peuvent connaitre des variations plus moins importantes pour diverses raisons qui ne sont pas souvent liées aux conditions climatiques aléatoires qui peuvent être surmontées au moins en partie par des apports d'aliments complémentaires. Au cours de la période **1993-2018**, les besoins moyens annuels des bovins, ovins, caprins et camelins peuvent être évalués à **5828 millions UF** (variant entre 5267,8 à 6300,7 millions UF). La part respective des bovins, ovins, caprins et camelin est de 33,1 ; 52,7 ; 10,5 et 3,7% soit plus que la moitié des besoins annuels totaux sont liés à l'élevage ovin. Compte tenu des taux d'accroissement annuels ne serait-ce que pour les petits ruminants, il faudra tabler pour les années à venir, sur **6 milliards d'UF/an.** Les divers parcours naturels tunisiens sont-ils capables de faire face à tous ces besoins ?

Entre 2001 et 2018 l'importation moyenne annuelle du son de blé a été de **55002,9** tonnes avec un maximum de 111430,6 tonnes en 2010 et un minimum de 23085,2 tonnes en 2004. Ces importations s'ajoutent à une production nationale moyenne de 507,9 mille tonnes mais dont la production est liée à la production annuelle de blé (Ministère de l'Agriculture RHP, 2019).

Entre 2007 et 2017, la production moyenne annuelle d'aliments concentrés pour ruminant a été de 897.300 tonnesdont 76,4 sont destinés aux bovins (51,2% pour bovin laitiers) et le quart est destiné aux ovins et aux caprins. Au cours de cette période, la part des aliments concentrés destinés aux ovins et aux caprins a varié entre 13,3 et 28,3% du total. Toutefois, pour ces espèces il faut ajouter à cette quantité de concentré les compléments sous forme principalement d'orge grain et de son de blé surtout dans les régions du sud du pays. La production moyenne annuelle de sous-produits agricoles et agro-industriels s'élève à 2.803.300 tonnes (y compris le son de blé) entre 2008 et 2017 qui ont contribué par une part non négligeable à la satisfaction des besoins alimentaires de notre cheptel.

La part des besoins annuels moyens couverts par les parcours serait seulement de **15,5%** du besoin annuel du cheptel national ce qui parait très faible. Toutefois, rapportés aux besoins des ovins, caprins

et camelin (dont le besoin annuel moyen s'élève à 3,871 millions d'UF), qui sont les espèces les plus concernées par l'usage des parcours, cette part s'élève à **23,3%** soit environ le quart de leurs besoins. La stabilisation et parfois la progression des effectifs des animales grâces, au moins en partie, aux apports d'aliments importés parallèlement à une régression des espaces pastoraux explique ce **bilan alimentaire alarmant**. Toutefois, si le pays est contraint à faire des importations, il est plus judicieux et plus stratégique d'importer des aliments pour ses animaux que des produits animaux dont la qualité n'et pas toujours garantie d'une part et pour le besoin impératif de maintenir une activité humaine dans des zones marginales mais stratégiques (sécuritaire) qui ne peut, du moins pour le moment, se passer de l'activité "Elevage". Toutefois, il est nécessaire de développer les moyens assurant une meilleure valorisation de toutes les ressources alimentaires nationales notamment les sous-produits agricoles et agro-alimentaires. Il faut insister sur le fait que les sous-produits de 2 arbres piliers de l'agriculture nationale sont loin d'être valorisés d'une manière rationnelle. Il s'agit de **l'olivier et du palmier dattier**. C'est ainsi qu'on constate de plus en plus un délaissement du bois de taille de l'olivier sur champs à cause du cout de transport élevé, ce qui limite le commerce de ce produit, d'une part et du fait que le propriétaire n'est souvent pas éleveur. Ceci pourrait être résolu par l'octroi d'une **subvention de transport** de ces produits à l'image de la subvention accordée au transport des fourrages du Nord du pays vers le Sud dont la valeur a atteint après une récente actualisation 1,5 DT/balle de foin ou de paille vers les régions de Tataouine ou de Médenine. Pour le palmier dattier, seules les dattes de rebu et les noyaux sont actuellement valorisés en alimentation des ruminants du sud en particulier alors que des résultats obtenus à l'IRA ont montré que les spathes ou régime peuvent être valorisés sous forme d'ensilage chez l'éleveur (Khorchani et *al.*,2004) en mélange des déchets des dattes de l'urée et d'un complément minéral vitaminique avec un faible taux de son de blé.

3.2. Les parcours et leurs potentialités pastorales

Les forêts, les steppes, la végétation spontanée hors forêts et steppes, les formations ripicoles, les jachères non travaillées et les chaumes, constituent les parcours naturels de la Tunisie. Leurs répartitions, situation foncière, flore, production, gestion, dégradation, aménagement, amélioration et conservation, seront l'objet de ce qui suit.

3.2.1. Répartition, statut foncier et organismes de tutelle

La superficie des parcours en Tunisie est estimée à 4,5 millions d'ha en 2003 (DGF 2010), soit 27,4%, de la superficie totale du pays. Selon les résultats de l'inventaire forestier et pastoral (2010), cette superficie se répartit selon les régions en : 82% au Sud, 12% au Centre-ouest, 4% au Centre-est et 2% au Nord du pays.

Les parcours forestiers font partie du domaine privé de l'état. Toutefois le pacage en forêt étant un droit d'usage reconnu par le code forestier, aux usagers forestiers. La zénaie, la subéraie, la cocciféraie, les pinèdes et leurs formations de dégradation (pelouses d'altitude, maquis à Ericacées, brousse à lentisque, garrigue à romarin) constituent des parcours à leurs troupeaux, à l'exception toutefois des zones mises en défens (parties en régénération naturelle, incendiées ou nouvellement reboisées). Ces restrictions représentent 25% à 30% de la superficie du domaine forestier, soit à peu près 200.000 à 250.000 ha, laissant à la disposition des animaux un parcours de 600.000 à 650.000 ha, en Koumirie-Mogods, aux Monts de Mellègue-Téboursouk, au Cap Bon et sur la dorsale. Les formations ripicoles qui couvrent 87.000 ha forment au centre ouest (11%) et (8%) au centre est.

Situés en majorité dans les zones arides, les parcours steppiques appartiennent au régime des terres collectives dont certains sont soumis au régime forestier. C'est le cas des nappes alfatières (452.000 ha) des Gouvernorats de Kasserine (32%), Sidi Bouzid (22%), Gafsa (21%), Gabès (7%), Médenine (4%) et Kairouan (4%) (DGF 2010).

Les autres formations steppiques du Sud sont à Arfej (*Rhanterium suaveolens*, 165.750ha.), Chih (*Artemisia inculta*, 175.450 ha), Bêguel (*Hammada schmittiana*, 611.000 ha), Remth (*Hammada scoparia*, 562.100 ha), Ghezdir (*Anthyllis henoniana*, 575.200 ha), ou à hallophytes (*Nitraria retusa, Suaeda mollis, Zygophyllum album, Atriplex halimus, A. Glauca, Obione portulacoides, Salsola vermiculata*, 537.800 ha) *etc*….

La privatisation des terres collectives a entraîné la conversion des terres de parcours en plantations d'oliviers et emblavures de céréales formant au Centre et au Sud, la mosaïque agriculture-

steppes occupant dans cette région 626.000 ha. Cette combinaison agriculture / steppes est liée à la domination du système agro-pastoral dans ces régions, et dénote de l'extension de l'agriculture au détriment des parcours steppiques.

Certains oueds du Centre et du Sud, à végétation contractée, constituent de bons parcours à Périploque (*Periploca angustifolia*), Ephèdre (*Ephedra altissima*), jujubier (*Ziztphus lotus*) voire (*Calicotome intermedia*). Ce type de parcours qui appartient au domaine public, occupe 87.000 ha dont 81% au Sud.

Les chaumes et les jachères résultant des grandes cultures (en assolement biennal) pratiquées sur les terres privées ainsi que les parties non labourables occupées par la végétation spontanée, sont des parcours utilisés par le propriétaire du terrain ou en location (achaba) par d'autres s'il ne possède pas lui-même de bétail, l'association agriculture-élevage n'est pas toujours d'usage chez les absentéistes.

3.2.2. La flore

A l'exception des plantes toxiques évitées instinctivement par l'animal (Asphodèle, coloquinte, scille, harmal …), les plus épineuses ou celles difficiles à atteindre, tout le reste de la flore tunisienne est consommé, par les ruminants à des degrés divers, selon sa nature (ligneuse ou herbacée) et son degré d'appétibilité, les caprins étant moins sélectifs que les ovins qui, à leur tour, le sont moins que les bovins.

Parmi les herbacées du Nord, il convient de citer, le groupe des trèfles *(Trifolium subterraneum, T. fragiferum, T. campestre*), celui des sullats (*Hedysarum coronarium, H. spinosissimum, H. carnosum, H. pallidum)*, les luzernes (*Medicago tunetana, M. truncatula, M. italica, M. orbicularis*.), les mélilots, les lotus, parmi les Fabacées ; Dactylis *glomerata, Festucaelatior* du Kef, de Soliman, de Jbébina (Nadhour actuellement), le groupe des Lolium (*L. rigidum, L. perene*), parmi les *Poacées.*

Les parcours du centre et du Sud sont riches en *Stipagrostis (S. ciliata, S. plumosa, S. obtusa*), Cenchrus*ciliaris, Panicum turgidum, Digitaria commutata.*…… et par diverses autres espèces appartenant à d'autres familles botaniques telles que les plantains (*Plantago albicans, P. ovata.*…). Plus d'une centaine d'espèces pastorales des zones arides tunisiennes parmi lesquelles *Helianthemum sessilifloum, Argyrolobium uniflorum,* constituent le pastoretum de l'Institut des Régions arides de Médenine créé au printemps de l'année 1985.

Parmi les pastorales ligneuses fourragères, on peut citer le Cytise à trois fleurs (*Cytisus villosus)* des chénaies de Kroumirie, de Jebels Serj à la dorsale et de jebel Abderrahman au Cap Bon, qui est parmi les mieux appréciés par le bétail. Viennent ensuite les genêts (Genista *ulicina, G. tricusidat*a), l'oléastre (*Olea europea*), l'arbousier (*Arbutus unedo*) l'azérolier (*Crataegus azarolus)*, le pistachier lentisque (*Pistacia lentiscus*), le pistachier de l'Atlas (*P. atlantica*) le Frêne (*Fraxinus oxyacanta*), le caroubier (*Ceratonia siliqua*), le micoucoulier (*Celtis australis*), ce dernier est devenu très rare suite à un broutage intense.

La plupart de ces espèces ont été l'objet d'études écologiques, physiologiques, phénélogiques, bromatologiques, chimiques etde digestibilité.

3.2.3- La production pastorale

Elle est tributaire de la nature et de la qualité des sols ainsi que de la pluviométrie de l'année. En Tunisie, la pluviométrie moyenne annuelle diminue du Nord au Sud, de plus de 1500 mm à moins de 50 mm/an. La production des parcours des différentes zones bioclimatiques, de l'humide au saharien, varie de 250-300 UF/ha/an à 20-50 UF/ha/an. Des corrélations entre la pluviométrie et la production primaire ou secondaire des parcours naturels tunisiens, ont été mises en évidence pour le Nord, le Centre et le Sud ou pour l'ensemble du pays. Les équations des droites ou courbes de régression sont les suivantes.

Différents modèles d'estimation de la production primaire aérienne (P) :

- Parcours du Sud (Floret et Pontanier 1978) :

  P=ETR/Eo – 368 avec R=0,90 (**)

P= Kg.M.S/ha.
ETR= Evapotranspiration réelle annuelle

Eo= Evaporation annuelle Piche

- Parcours du Sud (Novikof 1976)

$Y=65,447 +7,987 X – 0, 022X^2$ avec Y= enKg et X en mm de pluie des mois de septembre, octobre et novembre

- Parcours de l'aride à l'humide, (El Hamrouni 1994)

$Y= 239,625 – 0,91X + 0,00175X^2$ avec R=0, 998 (**)
Y= UF/ha et X= Pmm

- Parcours forestier en Tunisie centrale (El Hamrouni 1978)

Y= 0,49 X - 1 ,85 avec

Y= UF/ha et X= Pmm

- Modèle d'estimation de la production secondaire des prairies du Nord

(El Hamrouni et Khémiri 1980)

Q =0,329 P + 111,5 avec R= 0,95(**)

Q= Kg viande et P= pluviométrie des mois de février, mars et avril.

La méthode de Daget et Poissonet (1971) permet de connaitre la production en UF d'un parcours*in situ*.

En considérant que la production moyenne de nos parcours est de 200 UF/ha, la production totale des 4,5 millions d'hectares serait de 0,9 milliard d'UF/an, soit **15, 5**% des besoins théoriques du troupeau national. Pour compenser le déficit fourrager sinon la totalité, du moins en grande partie, il est fait appel aux aliments concentrés, aux sous-produits agricoles et agro-industriels aux cultures fourragères en sec et en irrigué à haut rendement. Les principales cultures en sec sont l'avoine avec ou sans la vesce, l'orge en vert ou en grain, le triticale, le trèfle d'Alexandrie (Bersim), le Sulla, la luzerne…… Parmi les cultures en irrigué il y a la luzerne, le sorgho fourrager, le nappier….

3.2.4- La dégradation des parcours : historique, causes et conséquences

En l'absence d'un schéma de gestion conservatrice et évolutive, les parcours connaissent différentes formes de dégradation réduisant leurs capacités de régénération naturelle. Surpâturage et sédentarisation des paysans, sécheresses chroniques, baisse du taux de matière organique dans les sols, troncature plus ou moins prononcée des horizons supérieurs et modification des états de surface des sols avec apparition de croûtes calcaires et salines, conduisant à un dysfonctionnement hydrique très prononcé tels sont les principaux traits de la dégradation des parcours. Tous ces facteurs, se sont soldés par la baisse du couvert végétal, la raréfaction des espèces à haute valeur pastorale, la perte de la biodiversité et la chute de la productivité des terres. Les superficies ayant atteint des taux de recouvrement inférieur ou égal à 50% sont de l'ordre de plus de 3,6 million d'ha (IFPN, 2010).

Trois facteurs externes sont également à l'origine de la dynamique régressive des écosystèmes pastoraux de la Tunisie, en particulier ceux du Centre et du Sud depuis trois quarts de siècle, de 1940 à 2015. Il s'agit de facteurs inhérents aux changements du mode de vie, de politique et du système d'exploitation et au changement climatique. Bien que vulnérables, ces écosystèmes aient été relativement en équilibre durant les trois décennies allant de 1940 à 1960. Un nomadisme séculaire, une transhumance et un cheptel limité, permettaient à ces écosystèmes naturels de se reconstituer rapidement lorsqu'ils sont touchés par une dégradation peu prononcée.

L'adoption du pays de la politique des coopératives agricoles durant presque toute la décennie 1960-1970, était à l'origine de la transformation du mode de vie de pasteurs mobiles à celui de paysans plus ou moins sédentaires. De ce fait et progressivement, d'un mode d'exploitation pastorale on passe à un nouveau mode d'occupation et d'exploitation des vastes parcours, basé sur l'oléiculture, la céréaliculture, les ateliers d'engraissement et un pacage limité dans le temps et dans l'espace. C'est aussi le début d'apparition des périmètres irrigués par la création des puits de surface dans les parcours des plaines fertiles où la nappe phréatique est relativement superficielle, comme celle du Bled Gammouda (Sidi Bouzid) par exemple.

Entre 1975 et 2005, la Tunisie a vu la majorité de ses écosystèmes pastoraux se transformer en agro-systèmes. La sédentarisation de plus en plus accrue des pasteurs, l'éclatement de leurs troupeaux en petites unités pâturant alors les mêmes lieux et la disparition des ressources pastorales dans la plaine, ont engendré la surexploitation et le surpâturage des fragiles parcours naturels des terres collectives et forestières, des glacis et des jbels. Le taux de surpâturage des parcours oscillant entre 69,3% et 80% pour la suberaie. (Chabane, 1984 ; El Hamrouni, 1992 et 2000), celui du pin d'Alep est passé de 23% en 1966 à 39% en 1978 et de 61% en 2000 à 78,4% en 2012 (El Hamrouni et *al*., 2017).

Il est à rappeler que la politique adoptée lors du colonialisme pour limiter les mouvements des pasteurs et les forcer à payer les impôts, a profondément ébranlé et déstructuré les sociétés pastorales. Cette politique s'est poursuivie pour contrôler davantage le mouvement des pasteurs et réglementer le droit de pacage. Le nomadisme et la transhumance qui créaient une complémentarité entre secteurs écologiques (plaines et montagnes, Nord, Centre et Sud) ont été brisés.

3.2.5. Les techniques mises en œuvre pour la restauration, réhabilitation, réaffectation des écosystèmes pastoraux en Tunisie

Les tentatives d'aménagement pastoral ont commencé durant la période coloniale et ont porté sur des superficies trop limitées comparativement au potentiel existant. Les résultats recherchés en ce moment ont été jugés non atteints et même décevants pour beaucoup d'observateurs et décideurs. De ce fait, la notion de développement pastoral est restée dans l'oubli jusqu'à 1960. Les effets désastreux des sécheresses ont suscité une prise de conscience sérieuse du problème de l'élevage et de l'amélioration des pâturages comme en témoigne l'analyse de quelques exemples.

Avec la promulgation du code forestier en 1966, la DGF a entamé quelques opérations d'amélioration pastorale. A leur début, les efforts n'ont touché que des superficies limitées et les résultats obtenus sont restés loin des attentes en raison du faible pouvoir d'adaptation de certaines espèces introduites.

3.2.5.1. Analyses de quelques expériences antérieures

Effectivement les services forestiers se sont mis les premiers à l'œuvre en créant des suites et des séries pastorales lorsqu'ils ont entamé les premières études et conçu les premiers plans d'aménagement des forêts.

C'est à la suite de l'application de ces plans concernant l'aspect pastoral que les difficultés sont apparues ; les usagers de la forêt refusaient le regroupement des animaux en un sel troupeau, prévu par le plan d'aménagement afin de faciliter la mise en place du système de parcours en rotation.

Ce fut ensuite la création des premiers périmètres de sauvegarde (PPS) à base d'arbustes fourragers pour les périodes difficiles. En exploitation directe par les troupeaux ou par coupe des branches et distribution à la bergerie, ils ont donné plus de bois que de fourrage.

Le choix des espèces (cactus inerme, *Acacia saligna = cyanophylla* et *A. salicina* (à la place d' *A. ligulata), Medicago arborea,Atriplex halimus , A. nummularia , A. canescens, A. semi baccata, Periploca angustifolia, Rhus tripartita, et Calligonum sps*) , la maitrise de leurs exigences écologiques et des techniques de leur exploitation, ont permis de créer de nombreux périmètres pastoraux à l'intérieur et en dehors du domaine forestier par tous ceux qui sont impliqués dans l'opération de réhabilitation des parcours.

Levolet pastoral du Projet « expérimentation et démonstration sur certaines productions fruitières, fourragères et animales, aménagement des parcours et leur relation avec les cultures fourragères en Tunisie centrale », a procédé à l'élevage de moutons et de chèvres sur parcours à armoise blanche et garrigue à romarin, de la ferme d'Ousseltia (Gouvernorat de Kairouan), exécuté en commun par la FAO et l'Institut National Agronomique de Tunis (INRAT). Outre la réussite de certaines cultures fourragères en sec (Oueslatia) et en irrigué (Ouled Mhamed), les résultats du projet montrent une fois encore que : «l'organisation du cheptel est possible lorsqu'on dispose de fourrage pour compenser les irrégularités de la production des parcours ».

L'exploitation rationnelle des parcours, base de l'amélioration de leur production fourragère n'est réalisable qu'après avoir stabilisé le bilan fourrager, en évitant le surpâturage en période de disette et organisé le troupeau pour permettre la mise en défens de certains parcours.

Le plan d'aménagement du périmètre pastoral de l'agrocombinat de Sbeitla (Gouvernorat de Kasserine) a prévu sa division en quatre grandes parcelles dont une est mise en défens chaque année, les trois autres, exploitées à tour de rôle en quatre passages d'un mois chacune. Une supplémentation de 20% à 80% de la ration alimentaire est distribuée au troupeau en période de soudure ou de disette. Au vu de sa simplicité, sa souplesse et les bons résultats obtenus tant au niveau de la stabilité de la végétation qu'au niveau de la qualité des produits et de la baisse du taux de mortalité dans le troupeau passant de 10% à 2%, l'expérience a été adoptée par d'autres fermes étatiques des gouvernorats voisins (Sfax, Sidi Bouzid, Gafsa, Gabès).

Indiscutablement sur le plan technique, l'exemple de conversion du maquis du Nord en prairies à Sedjenane, initié par l'OEP et la GTZ (GIZ), dans le cadre de la coopération tuniso-allemande, à partir d'une expérimentation menée par la recherche forestière, a été un vrai succès. Il a été à l''origine de l'installation de nombreuses prairies dans la région, par la DGF, l'OEP et l'ODESYPANO.

La productivité pastorale y a connu une évolution spectaculaire ; la production fourragère étant passée de 300 UF/ha pour les maquis et garrigues à plus de 2500- 3000 UF/ ha/ an grâce aux herbacées introduites. Ce changement s'est accompagné par l'introduction du bovin laitier, l'intensification des élevages et le développement de la production laitière et celle de la viande. D'une économie de cueillette, la région pouvait alors passer à une économie de marché.

Malgré ce changement fortement sensible et très positif sur les plans socio- économique et environnemental, la reproductibilité et la durabilité du système n'ont pas suivi la trajectoire évolutive et les premiers résultats sont décevants en raison du dysfonctionnement qu'a connu la région dès que l'administration s'est désengagée, les années 80, de la prise en charge des frais de gardiennage des périmètres. Des milliers d'ha ont été exposés à des utilisations anarchiques et destructives conduisant à leur rétrogradation et l'atteinte d'états plus sévères que la situation de référence.

Le périmètre de Menzel Habib (Gabès), un exemple frappant de succès de réhabilitation des parcours et de lutte contre l'ensablement a subi la même tendance de dégradation et de délaissement voire la réaffectation, à des plantations oléicoles suite au désengagement de l'administration.

Le périmètre Ennassr (Kairouan) qui était un refuge pour des dizaines de milliers de petits ruminants les années 70 – 80 et 90 se trouve actuellement dans un état de délaissement total, détérioré et réaffecté à d'autres fins. La majorité, voire la totalité des PPS ont subit le même sort de détérioration.

Les périmètres pastoraux aménagés dans le cadre des différentes générations des PDRI ont eu la même tendance.

L'expérience d'amélioration pastorale dans les terres collectives adémarré avec le projet Oglet Martaba dans la région D'El Hamma de Gabès. Prévu pour une zone de 100.000 ha ; il a été décidé de le réaliser dans une première étape sur une zone test de 20.000 ha. Ce projet était considéré comme une action pilote afin de tester les techniques d'amélioration pastorales pour lutter contre la désertification et pour étudier la possibilité d'en extrapoler les résultats.

L'échec du projet a été annoncé dés les premières années, suite à une tentative de réduction des animaux en vue d'équilibrer leurs besoins alimentaires avec les potentialités productives des parcours. Une opposition farouche, surtout de la part des gros éleveurs, a obligé les responsables du projet de différer la mise en défens et la pratique de la rotation avec respect de la charge.

Les plantations réalisées par le projet ont subi un échec sur lequel les ayant droits se sont appuyés pour mettre en cause la validité des techniques proposées. Même la tentative de planter des espèces locales (Retam) n'a pas eu le temps pour être diffusée.

La seule véritable tentative d'amélioration pastorale menée sur des terres collectives qui a démarré en 1974 s'est alors arrêtée en 1985, non seulement pour des raisons techniques mais également en raison de son inadaptation à la réalité socio-économique. Il est, en effet, paradoxal de constater qu'on a voulu appliquer dans le cadre d'une économie libérale un schéma d'aménagement calqué sur celui proposé pendant la période collectiviste.

3.2.5.2. Changement d'orientations

Ce changement a été imposé par le cumul de plusieurs facteurs dont :

- les succès et les échecs des actions entreprises ;
- la prise de décision en 1975 de soumettre au régime forestier les parcours collectifs et
- la préparation de leurs plans d'aménagement (la soumission a concerné 600 000 ha) ;
- la mise en œuvre du programme PAM qui a touché aux parcours notamment en Tunisie centrale ;
- les résultats des mises en défens des parcours en milieu aride (Chehbania) ;
- la création de l'IRA en 1976 avec comme mission principale le développement des parcours en zones arides ;
- l'accumulation des études relatives au développement des parcours.

C'est à la suite et au cumul de ces facteurs que s'est déclenché un processus national de réflexion pour développer, valoriser et conserver le potentiel de production des écosystèmes pastoraux.

La lecture des différentes analyses de la problématique du développement pastoral a montré que les errements du pastoralisme résident dans la méconnaissance du fond des sociétés pastorales, non seulement de la part des aménageurs mais aussi de la part des planificateurs et des décideurs. Ce diagnostic a alimenté de grands espoirs et a justifié une confiance disproportionnée en la capacité des techniciens à résoudre le problème du développement pastoral, problème complexe relevant du socio-économique, de l'institutionnel, du culturel et non pas seulement du technique.

L'approche sectorielle et non participative adoptée lors de la mise en œuvre des premiers programmes de développement pastoral a montré ses limites en raison de cette négligence du savoir-faire local et des structures sociales et économiques qui influent favorablement ou défavorablement sur le développement.

De ce constat et de l'intérêt de poursuivre et de consolider les actions de développement pastoral à plus grande échelle , un séminaire national a été organisé à Kairouan à la fin de 1988 dont l'aboutissement fut la naissance du programme national de développement pastoral qui s'inscrit dans le cadre d'une stratégie globalisante, intégrant les aménagements sylvicoles , la conservation des eaux et des terres agricoles, la lutte contre l'ensablement, concordant avec les objectifs de protection et de production des terres de parcours.

Sur la base de cette évaluation qui a fait ressortir les succès et les insuffisances au niveau des techniques employées mais également des défaillances au niveau surtout de la gestion, il a été jugé pertinent de reconduire la stratégie pastorale pour une deuxième décennie 2000- 2010. La démarche recommandée s'appuyait sur l'adoption de l'approche participative et intégrée (API) et la concertation avec les populations pour leur partenariat.

3.2.5.3. Création de structures de partenariat et mise en œuvre du programme pastoral

Pour amorcer le dialogue avec les usagers forestiers et avoir leur adhésion, la Direction Générale des Forêts s'est inspirée des Associations d'Intérêt collectif, les (AIC), crées et fonctionnant depuis longtemps dans les périmètres irrigués. Elle commença par la création des Associations Forestières d'Intérêt Collectif, les (AFIC), qu'elle ne tarda pas à se transformer en Groupements Forestiers d'Intérêt Collectif, les (GFIC). Ces derniers furent ensuite intégrés dans les Groupements de Développement Agricole et de Pèche (GDAP).

Ce sont les vis-à-vis et partenaires de toutes les administrations du Ministère de l'Agriculture pour tous les problèmes relatifs au développent et gestion agricoles, notamment les problèmes pastoraux.

C'est ainsi par exemple que dans le cadre du projet de développement rural à Sedjnane, l'ODESYPANO a procédé à la création des structures suivantes :

- *Conseils de gestion*

72 conseils de gestion ont été mis en place au profit d'environ 8 000 hectares de prairies permanentes préservées qui ont profité à la communauté locale composé de 57 groupements (Henchir) soumis au système foncier socialiste.

Ces conseils ont joué le rôle de gestionnaire des prairies permanentes dans le cadre de désengagement de cette tâche par l'administration du projet et de la réduction du coût d'intervention dans cette activité, et ce de 1981 à 1989, date coïncidant avec l'adoption de la loi sur l'amélioration du caractère social de la terre et le retour de la situation immobilière de cette région au système de la propriété privée de la terre. Ainsi, les comités d'élimination ont perdu le droit de supervision légale de la gestion des prairies.

Pour que le projet puisse préserver les ressources pastorales comme un avantage pour la région pour développer le secteur de l'élevage, un contrat lie ces structures et les bénéficiaires.

Les ayant droit aux prairies ont continué la prise en charge des opérations d'entretien et du gardiennage dont les frais sont couverts par la redevance de pacage calculée par vache et par mois.

- *Association d'intérêt collectif à partir de 1988* :

L'ODESYPANO a encouragé les groupes d'intérêt commun dans ses zones d'intervention à se fondre dans la loi sur les associations n ° 20-88 du 13 avril 1988 et en collaboration avec les services des commissariats régionaux au développement agricole dans les gouvernorats concernés. Il a pu ainsi créer quatre associations forestières (AFIC) pour favoriser la réconciliation entre la forêt et ses habitants : «El Faija » à la délégation de Ghardimaou, « Gouadria » à la délégation de Fernana et « Ouled khemissa» à Ain Drahem dans le cadre du projet de développement des zones forestières du gouvernorat de Jendouba. La quatrième est celle de «Oued el Zen» de la délégation de Sejnene dans le cadre du projet de développement intégré de Sejnene. Ces AFIC ont joué un grand rôle dans la production de plants fourragers pour le besoin de leurs adhérents et dans le cadre de convention avec l'administration qui arrête les obligations de chaque partenaire.

- *Comité de développement* :

L'expérience des comités de développement dans les zones d'intervention de l'ODESYPANO a commencé dans le cadre de développement de la méthodologie participative intégrée et son adoption en tant que planification et programmation des projets supervisés dans les Gouvernorats du Nord-Ouest à travers l'élaboration de plans de développement visant à améliorer les conditions économiques et sociales des groupes cibles. Ces structures informelles se sont heurtées à la gestion financière des ressources pastorales réalisées.

Comparativement aux structures sectorielles formelles susmentionnées, ces comités sont caractérisés par leurs inclusions et intégration, bien qu'ils soient informels.

Jusqu'à 2002 le nombre crée par l'office est de 243 comités de développement. Ce nombre a diminué en raison de l'intégration d'un certain nombre de ces comités dans le noyau des comités élargis, où le nombre ne dépasse pas 101, soit une réduction d'environ 58%, dont le cadre du projet de développement de zones montagneuses et forestières du Nord-ouest.

- *Groupement de Développement Agricole et de Pêche (GDAP*) :

La loi régissant les groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche a été adoptée pour compléter les ateliers juridiques pour le développement du secteur agricole, ce qui permet à ces structures de s'acquitter au mieux de leurs tâches et offre aux petits agriculteurs la possibilité de se faire concurrence.

L'office a profité de cette législation juridique relative au rééchelonnement des groupements pour officialiser certains comités de développement. En outre pour permettre la gestion financière des ressources pastorales, un appui technique a été dispensé que ce soit au profit des GDAP ou des AFIC à l'époque, par les services compétents de l'ODESYPANO, concrétisé par l'élaboration de cahiers de charge de gestion technique de ces ressources. Ainsi 18 groupements de développement ont été créés dans le secteur agricole (durant la période 1994 à 2002) passant à 36 en 2007 et atteignant 87 GDAP en 2016.

Le programme pastoral élaboré en 1989 pour la décennie 1990 – 2000 avait pour objectifs de réhabiliter 1 million d'hectares par mise en défens et 200 000 ha par plantation de réserves fourragères sur pied.

Les principaux acteurs en la matière, sont :

- l'Office de l'Elevage et des Pâturages (OEP) sur terrains privés ;
- la Direction Générale des Forêts (DGF) sur terrains forestiers de l'Etat et terrains collectifs soumis au régime forestier ;
- la Direction de la Conservation des Eaux et des Sols (D/CES) pour la consolidation biologique des travaux de CES ;
- l'Office de Développement Sylvo-pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO) pour les terrains privés dans l'extrême indivision.

Lors de la mise en œuvre de ce programme, de nombreuses mesures et techniques ont été employées, en s'inspirant des opérations et expériences réussies. Il s'agit de la mise en défens, du réensemencement, de la plantation de cactus inerme et d'arbustes fourragers en plein et/ou en consolidation des ouvrages de CES, de la poursuite de création de périmètres pastoraux de sauvegarde (PPS) et du renforcement de l'hydraulique pastorale. Ces diverses opérations ont été réalisées selon une approche qui peut être qualifiée de techniciste.

3.2.5.4. Améliorations entreprises par les différents intervenants

Les améliorations des parcours, selon leur type, entreprises par les organismes chargés de la mise en œuvre de la stratégie se présentent de la manière suivante :

3.2.5.4.1. Amélioration pastorale au niveau des parcours collectifs sous régime forestier

Les réalisations de la Direction Générale des forêts sont consignées dans le tableau 1.

Tableau 1 : Réalisations de la Direction Générale des forêts dans le domaine de l'amélioration des parcours

Période Type d'aménagement	1990-1999*	1999-2006**
Plantations d'arbustes fourragers (ha)	26.000	272.890
Plantation de Cactus (ha)	23.500	-
Aménagement (ha)	130.000	-
Améliorations pastorales ? (ha)	-	360.179
Total	179.500	633.069

Sources : *Ministère de l'Agriculture 2000. ** DGPDA/GN 081225/GN

3.2.5.4.2. Amélioration pastorale dans les parcours privés

Les techniques d'intervention pastorale ou agropastorale, diffèrent selon la vocation du sol. La démarche de l'OEP consiste à impliquer les agro-éleveurs dans le cadre d'une procédure mise en œuvre qui vise l'amélioration des terres de parcours privés par la création de parcelles pastorales, l'encadrement technique et l'assistance financière pendant une période de trois années qui correspond à la mise en défens des aménagements.

Dans le cadre d'un référentiel technico-administratif (manuel de procédures), la mise en place de parcelles pastorales à base de matériel végétal et de techniques diffère selon les régions et les systèmes de production agricole. Le territoire national est subdivisé en trois grandes régions :

- la région du nord où la pluviosité dépasse 400 mm ;
- la région du centre où la pluviosité varie de 250 à 400 mm ;
- la région du sud où la pluviosité ne dépasse pas 250 mm.

Dans chaque région, le programme classe les terres selon leurs aptitudes et systèmes d'exploitation et caractérise les exploitations agricoles au regard de la taille et de l'utilisation des terres.

Selon les régions et les types d'exploitation, les opérations d'amélioration pastorales ont été les suivantes :

- ✓ les réserves fourragères (cactus en bosquets, arbustes fourragers en bandes, en plein, autour des points d'eau et sur banquettes de CES) ;

- ✓ l'amélioration de la jachère (parcelle ou sole fourragère à base de graminées et de légumineuses) ;
- ✓ le resemis sur terrain à vocation pastorale et agropastorale ;
- ✓ la mise en défens des terres dont le couvert pastoral demande le repos périodique.

Le matériel végétal prévu par la procédure comprend :

- le cactus : dans le nord et le centre ;
- les arbustes : Acacia, luzerne arborescente et atriplex dans le nord, le centre et le sud ;
- les espèces de resemis : Lolium pérenne, fétuque, trèfles sps et sulla du nord : pour La région du nord et quelques régions du centre.

Les modes de mise en place de chaque matériel végétal diffèrent selon l'objectif de production et les caractéristiques des exploitations.

- Les limites d'intervention du programme

Le programme d'intervention sur les parcours privés a fixé des limites de la superficie à aménager, variant selon le mode et la nature de l'intervention. Ainsi pour :

- le Cactus : les superficies optimales à améliorer varient de 0.5 à 2 ha pour le mode en bosquet et de 1 à 20 ha pour le mode en bandes, en poquet et en plein. Elle est de 1 à 10 ha pour le mode CES ;
- les arbustes : La superficie optimale d'intervention varie de 1 à 10 ha ;
- les resemis et jachère : La superficie optimale d'intervention varie de 1 à 20 ha ;
- la mise en défens : La superficie optimale d'intervention varie de 20 à 100 ha pour les privés et supérieure à 20 ha pour les parcours de type privé-familial.

- Participation des bénéficiaires au financement des actions

Le programme d'amélioration pastorale sur les terrains privés se base en principe sur une approche qui fait participer le bénéficiaire depuis le choix du type et du mode d'aménagement jusqu'au financement des aménagements.

Les bénéficiaires du programme sont, en fait, impliqués indirectement dans le financement des actions. La participation des bénéficiaires se présente sous forme de travaux de préparation du sol, de main d'œuvre pour la mise en place, de gardiennage et d'entretien. Ils participent également par l'irrigation des plantations d'arbuste fourrager.

- Bilan des réalisations de la stratégie pastorale

La composante amélioration pastorale visait l'augmentation de l'apport fourrager des parcours par la création de 600.000 ha de réserves fourragères sur pied et l'aménagement pastoral sur 2.200.000 ha.

A part l'aménagement à base de cactus, les autres types d'aménagements n'ont pas atteint les objectifs escomptés. Le niveau de réalisation le plus faible est celui de la composante aménagement de parcours naturels. Les réalisations de la première décennie de la stratégie (1990-2001) sont portées dans le tableau 2.

Tableau 2 : Taux de réalisation des différentes opérations d'aménagement des parcours mises en œuvre dans le cadre de la stratégie d'amélioration pastorale au cours de sa première phase.

Types d'aménagement	Prévisions (ha)	Réalisations (ha)	Taux de réalisation (%)
Arbustes fourragers	400.000	182.000	46
Cactus inerme	200.000	174.000	87
Aménagements des parcours	2.200.000	236.000	11
Total	3.000.000	592.000	19

Pour l'ensemble des composantes de la stratégie, le niveau de réalisation n'a pas atteint les objectifs escomptés pour les raisons suivantes :

- les objectifs fixés sont ambitieux, en particulier pour les actions d'aménagement et de re-semis des parcours ;

- les difficultés d'obtention des fonds extérieurs pour le financement des actions d'amélioration pastorale ;
- l'insuffisance des encouragements octroyés par l'Etat tel que stipule le code d'investissement ;
- l'inadéquation entre les fonds alloués et les prévisions budgétaires des Plans ;
- la complexité et la diversité des situations foncières ;
- la spécificité de l'investissement au niveau de l'amélioration pastorale qui ne génère pas des bénéfices immédiats.

La prise en compte des différentes problématiques en jeu a permis de redéfinir les éléments de la stratégie et de concevoir le contenu du programme de la deuxième décade de la stratégie (2002-2011) qui consiste à réaliser :

- 210.000 ha de cactus inerme ;

- 165.000 ha de plantation d'arbustes fourragers ;

- 275.000 ha de mise en défens et resemis.

Les réalisations de cette deuxième phase sont rapportées sur le tableau 3.

Tableau 3 : Taux de réalisation des différentes opérations d'aménagement des parcours mises en œuvre dans le cadre de la stratégie d'amélioration pastorale au cours de sa deuxième phase.

Types d'aménagement	Prévisions (ha)	Réalisations (ha)	Taux de réalisation (%)	Réalisations 2012-2018
Arbustes fourragers	210.000	82.000	39	16600
Cactus inerme	165.000	75.000	45	14000
Aménagements des parcours	275.000	182.000	66	291000
Total	650.000	339.000	52	321600

Cette deuxième phase de la stratégie n'a pas été évaluée, néanmoins le manque de ressources humaines qualifiées et l'insuffisance des budgets annuellement alloués ont largement contribué aux faibles réalisations.

- *Innovations dans la procédure d'intervention de l'OEP*

Les zones d'intervention de l'OEP sont principalement celles du semi aride et aride à dominance pastorale et agropastorale, caractérisées par des écosystèmes fragiles et des indicateurs économiques faibles.

L'intervention de l'OEP obéit à une procédure et un suivi réguliers des réalisations. Un manuel de procédure a été élaboré et une application informatique a été mise au point.

Les aménagements prévus par l'OEP, sont réalisés à travers quatre actions ayant pour but l'augmentation des ressources alimentaires, la valorisation des terrains de parcours et l'intégration des légumineuses en assolement :

- Plantation de cactus

Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'exécution de son programme par les promoteurs privés (délai d'exécution, qualité…), l'OEP a encouragé la plantation du cactus par l'auto-approvisionnement. Cette nouvelle option dans l'approvisionnement permet actuellement de réaliser plus que 70 % du programme.

- Plantation d'arbustes fourragers
- Resemis

Pour réaliser son programme par la technique de resemis, l'OEP a démarré à partir de l'année 2000, une nouvelle démarche d'approvisionnement en semences pastorales. Cette démarche consiste à établir des contrats de multiplication des semences nécessaires avec des agriculteurs pilotes.

- Mise en repos

A l'instar de la mise en repos traditionnelle d'une partie du parcours, le GDEL de jadis, l'OEP en collaboration avec le PRODESUD I à Tataouine durant la période 2003-2010 d'intervention ont réintroduit la mise en repos. A partir de 2010, cette démarche a été adoptée et généralisée. Cette procédure permet à l'OEP d'intervenir sur des parcelles en dessous du plancher fixé par la procédure en vigueur (20 ha/bénéficiaire). Cette extension a permis d'intégrer les petits propriétaires dans le programme de mise en repos. Ainsi les agropasteurs d'une même famille (ayant droit de propriété commune sur les parcours) peuvent formuler, sur la base d'un accord collectif, une demande commune à l'OEP pour bénéficier des réalisations du programme de mise en défens. Une procuration à fournir à un représentant (délégué de la famille) des demandeurs qui joue l'interface entre eux et l'OEP.

Cette démarche d'intervention a été consolidée dans le cadre du projet PRODESUD 2, en intégrant les GDA dans le processus de mise en défens à travers le choix des bénéficiaires et la coordination entre eux, le suivi des réalisations l'élaboration d'un modèle de gestion adapté des parcours mis en défens, la distribution de l'aliment de compensation et d'exploitation.

- Approche participative et choix des bénéficiaires

Le bénéficiaire doit disposer d'une activité d'élevage des ruminants, conduit en extensif ou semi-intensif et dont les parcours et les terres agropastorales.

L'OEP adopte une démarche participative et concertée. Le bénéficiaire participe au choix du type d'intervention et des modalités de réalisation et assure la réalisation, la sauvegarde et l'entretien des aménagements.

L'OEP assure les activités suivantes :

- l'animation des journées d'information et de sensibilisation à l'échelle régionale, afin d'expliquer le programme de plantation du cactus, la méthodologie d'intervention et ses avantages et la distribution des demandes d'adhésion au programme ;
- la visite des parcelles des futurs adhérents ;
- une visite technique sur terrain des futurs adhérents qui est consacrée à la détermination de la vocation des parcelles pour le choix du type d'aménagement, le suivi par l'élaboration d'une fiche de renseignements concernant le futur adhérent ;
- le dépouillement des fiches de renseignements et l'élaboration de la liste définitive des bénéficiaires ;
- l'élaboration des contrats de réalisation avec le bénéficiaire.

3.2.5.4.3. Amélioration de la production pastorale des parcours dans l'indivis et clairières forestières

Pour subvenir aux besoins d'un troupeau bovin important, les premières prairies ont été basées sur un mélange de graminées et de légumineuses dans des proportions respectives de 1/3 – 2/3 avec au moins 4 espèces de graminées et 4 variétés de trèfle.

Ce type de prairie a le mérite d'offrir une biomasse équilibrée sur une plus longue période de l'année compte tenu de l'utilisation des variétés précoces et tardives de trèfle souterrain.

Le mode de gestion imposé par des contraintes socio-économiques perturbe l'équilibre si fragile des prairies. Ces dernières voient leurs graminées disparaitre au fil des années et sont vite envahies par les adventices (ciste, chardon, asphodèle) qui les salissent.

Le deuxième type de ces prairies a été basé sur un mélange à deux graminées et une légumineuse dans les proportions respectives 1/3 – 2/3.

Bien que le développement ait été satisfaisant au cours des trois premières années, des prairies à base de graminées ont alors apparu à la suite de la disparition progressive des trèfles.

Le troisième type de prairies est à base de graminées, où l'azote joue le rôle de moteur de la production biomassique.

La mise en valeur du parcours naturel dégradé des terres dans l'indivis comprend le sursemis d'espèces herbacées fourragères après scarification et épandage d'engrais, avec une mise en défens pendant au moins la période de reprise et de développement de la végétation.

Depuis 2000, l'ODESYPANO a approuvé un plan quinquennal de développement de la culture de Sulla, selon lequel 1200 ha par an sont réalisés avec la contribution des bénéficiaires qui participent par la mise en défens des parcours améliorés et à raison de 20 à 50 % du prix d'achat du sulla.

Les arbustes fourragers sont utilisés pour la création des périmètres sylvo-pastoraux (PSP) en zones montagneuses. C'est une association par plantation dans le même terrain, d'espèces fourragères arbustives et plantes fourragères herbacées préexistantes ou semées, avec apport d'engrais pour stimuler la croissance du tapis herbacé et des arbustes fourragers.

Les arbustes fourragers sont également utilisés pour la végétalisation des ravins (VR) qui consiste à planter des arbres et arbustes sur leurs flancs et leurs berges, sur une bande latérale d'une largeur minimale de 2m. Etant donné l'hétérogénéité qui caractérise aussi bien les sols que la topographie des ravins traversant le terroir ou y prenant naissance, il convient nécessairement d'adapter les modalités techniques de végétalisation et d'entretien des plantations aux différents sites rencontrés le long de chaque ravin. De même, il y aura lieu de tenir compte de la présence éventuelle de la végétation ligneuse pérenne locale qui pourra profiter de la mise en défens temporaire des plantations pour reprendre une croissance normale et jouer son rôle antiérosif notamment.

Dans le cas des PSP et ou des VR, les bénéficiaires s'engagent à la mise en défens et au recepage des plantations.

3.2.5.4.4. Amélioration de la production pastorale des parcours des terres agricoles améliorées

Les ouvrages de CES sont consolidés par des arbustes à usage multiple et plus particulièrement à usage fourrager exploités par émondage (*Acacia*, *Cactus*, *Atriplex*).

3.2.5.5. Amélioration de la gestion des parcours

D'une gestion traditionnelle anarchique, on tend progressivement vers une gestion des espaces pastoraux, rationnelle et durable.

3.2.5.5.1. La gestion traditionnelle

Les terres collectives qui appartiennent à tous et à personne, du moins au niveau d'une communauté donnée, étaient pâturées d'une manière anarchique et minière ; les propriétaires confient leurs troupeaux à des bergers avec lesquels ils sont liés par un contrat traditionnel tacite connu sous le nom de ''contrat du Khamès'', sur la base autrefois d'un salaire en nature (nourriture, habits, et le cinquième en jeunes, dans une proportion donnée entre mâles et femelles de l'année) ; ils sont aujourd'hui salariés, payés en espèces. Dans un cas comme dans l'autre, en pâturant, le berger ne fréquente pas toujours le même endroit mais il a la liberté de promener son troupeau là où il le désire, sauf l'endroit dit « GDEL » ; partie du parcours choisie chaque année d'un commun accord entre les représentants des ayant-droit pour être mise en défens. Lorsque les troupeaux transhument, ils sont précédés par un connaisseur des pâturages qui va négocier le prix et le temps de séjour sur les parcours à louer.

3.2.5.5.2. Vers une approche de gestion rationnelle

Le projet Sedjénène OEP/GIZ, les fermes expérimentées (Fritissa, Oueslatia, Sbeitla), les fermes d'Etat (Chaâl et autres de l'OTD), ont géré ou gèrent encore leur parcours d'une manière correcte. Les forestiers mettent les trois premières années en défens leurs périmètres d'arbustes fourragers et acceptent le bétail des usagers forestiers en ouvrant leurs prairies artificielles, une fois par an, pour une période donnée et un nombre de têtes déterminé.

La réinstauration par l'OEP de la mise en défens d'une partie du parcours et son acceptation par les éleveurs et/ou leurs représentants sur des centaines de milliers d'hectares, préludent une mise au point proche de plans participatifs de gestion rationnelle et durable des parcours des zones arides.

3.2.5.6. Amélioration de l'infrastructure

Elle concerne l'Hydraulique pastorale, la création et réhabilitation de citernes publiques, les aires d'ombrage

- *L'Hydraulique pastorale*

Des efforts considérables ont été développés au cours des dernières années par l'Etat dans le domaine de l'hydraulique pastorale au niveau des grands parcours du Sud (le Dhahar et El Ouara). Plusieurs points d'eau ont été crées et/ou équipés dans différents endroits au niveau de ces zones qui sont devenues relativement assez bien desservies. Les endroits qui restent loin des zones d'influences des points d'eau se font, en effet, de plus en plus rares.

Actuellement, le problème de l'eau dans ces zones se pose surtout en terme de gestion des différents points d'eau qui reste la principale contrainte qui risque d'entraver la durabilité des équipements mis en place.

- *La création et la réhabilitation de citernes publiques*

La non disponibilité de l'eau au niveau de certains endroits d'une part et la salinité de cette eau dans d'autres endroits d'autre part rendent nécessaires la création et la réhabilitation de citernes publiques au niveau de ces zones.

- *Les aires d'ombrage*

Malgré les réalisations très importantes, le problème de l'ombre au niveau des parcours du Dhahar et d'El Ouara est très sérieux. Durant la période estivale, l'exposition des animaux à l'ensoleillement aboutit, en effet, à un état de souffrance qui pourrait mettre en péril la survie des animaux, surtout que cette période coïncide avec la lutte, c'est-à-dire au moment où les animaux doivent avoir un état corporel convenable permettant de réussir l'exercice reproductif. Les mécanismes d'adaptation physiologique aux chaleurs excessives sont très coûteux en terme énergétique, surtout que le stress thermique engendre une baisse de l'ingestion des fourrages.

La création d'aires d'ombrage revêt ainsi une importance capitale pour les troupeaux des petits ruminants. Elles permettent de diminuer les besoins alimentaires et hydriques des animaux, de mieux profiter de l'alimentation disponible, d'améliorer les performances reproductives par une meilleure fertilité et un faible taux d'avortement, et de surmonter ainsi la période estivale avec le minimum de dégâts. Ce problème doit être, analysé et résolu au niveau de toute la zone et non au niveau de quelques points d'eau uniquement. L'usage des aires d'ombrage et leur entretien doivent être considérés dans un contexte plus large de gestion des ressources du milieu.

3.2.5.7. Mesures d'accompagnement

Elles consistent en appuis financiers et en apports technologiques et scientifiques.

3.2.5.7.1. Appuis financiers

L'appui financier de l'OEP aux bénéficiaires comprend l'indemnité de compensation et les subventions. L'indemnité de compensation est une mesure d'accompagnement des opérations d'aménagement qui permet d'atténuer le déficit fourrager immédiat induit par la mise en défens des parcelles pastorales réalisées. Elle est attribuée en nature sous forme d'aliments de bétail et sur une durée de trois ans pour les bénéficiaires de parcelles d'arbustes, de cactus et de mise en défens. Le montant de la compensation est de 25/40/55 dinars/an/ha au sud, centre et nord. La compensation peut être accompagnée d'une ou plusieurs nouvelles technologies.

3.2.5.7.2. Appuis technologiques

Ces technologies sont :

- le traitement de la paille à l'urée ;
- les semences fourragères ;
- la fabrication des blocs alimentaires ;
- l'acquisition de béliers géniteurs pour améliorer le potentiel génétique des ovins.

La subvention constituant une contribution aux travaux de préparation du sol, de plantation de cactus et des arbustes et leur irrigation, est octroyée aux bénéficiaires après constat de réussite des mises en place des parcelles. Le montant diffère selon les types d'aménagement, la densité de plantation et la zone d'intervention.

3.2.6 Apports de la recherche : Principaux résultats des travaux de recherche/développement

3.2.6.1 Domaine de la restauration, réhabilitation et réaffectation des parcours

A ce propos, il convient de mentionner la contribution active de l'IRA pour le Sud, l'INRAT (Nord et centre), l'INRF, devenu INRGREF, en matière de recherche intéressant les parcours (caractérisation et domestication des plantes spontanées d'intérêt pastoral, analyses fourragères, précision des caractéristiques bromatologiques, digestibilité…) ainsi que leur implication dans la formation des spécialistes de demain, dans tous ce qui concerne le pastoralisme.

Les résultats d'analyses des différents travaux et expériences menés sur l'adaptation et sur l'utilisation des différentes espèces arbustives et celle du cactus inerme par les différentes espèces animales. Du point de vue nutritionnel, chaque espèce considérée seule, montre des limites du fait du déséquilibre en nutriments essentiels :

- les *Atriplex* ont un feuillage relativement riche en matières azotées digestibles mais pauvre en énergie ;
- le cactus riche en énergie mais pauvre en matières azotées digestibles ;
- l'Acacia, une légumineuse, est riche en MAT mais très peu digestibles à cause de sa richesse en tanins condensés, limitant la digestion des protéines. D'où sa faible valeur alimentaire et sa pauvreté en énergie ;

Lorsque l'Acacia est considéré seul, les effets négatifs des tannins commencent à apparaître à partir de 150 gr de MS ingérée avec une ration de base de qualité faible (chute de poids), alors qu'avec une ration de base de bonne qualité, les effets négatifs commencent à avoir lieu après l'ingestion de 300 gr de MS. Le cactus et les Atriplex sont riches en minéraux et en oxalate. L'effet limitatif de ce dernier élément sur l'assimilation des minéraux est compensé par la richesse en minéraux de ces plantes.

Les conditions de réussite des plantations sylvo-pastorales dans les régions arides ont été analysées, en termes de contraintes hydriques, édaphiques et bioclimatiques pour quelques espèces exotiques et autochtones communément utilisées dans ces régions (Zaafouri et *al.*1994).

Cette analyse a permis de montrer que la réussite de telles plantations reste tributaire du choix du matériel végétal adapté, du milieu édaphique adéquat, des techniques d'élevage des plants, des travaux d'entretien et de sauvegarde et des techniques de conduite et de gestion des plantations.

Les situations écologiques d'installation, de développement et de croissance des espèces plantées en Tunisie présaharienne sont, en effet, loin d'être homogènes. Si les conditions climatiques sont généralement sévères et non contrôlables, en revanche les conditions édaphiques peuvent être plus ou moins favorables en fonction des situations. Ces dernières peuvent soit accentuer, soit atténuer l'aridité et donc favoriser ou défavoriser l'installation, le développement et la croissance des arbustes, exotiques ou autochtones, destinés à la création des réserves fourragères.

3.2.6.2. Domaine de l'amélioration des performances et du mode de conduite du cheptel et de la valorisation de ses produits

Ces objectifs ont été visés par la mise en œuvre des projets détaillés ci-après :

3.2.6.2.1-Projets réalisés par l'IRA en collaboration avec ses partenaires

Il s'agit principalement de 3 grands projets dédiés au développement technologique de l'élevage dans le Sud tunisien.

a. Intensification des productions animales dans les zones arides (Projet : NECP/TUN/502/QAT)

Ce projet, a été réalisé dans sa première phase au cours de la période 1979-1982. Il a été confié à la FAO comme agence d'exécution. Le projet visait à long terme l'amélioration du niveau de vie de la population rurale du Centre et du Sud tunisiens afin de réduire le déséquilibre entre les régions du Nord et les zones arides, d'assurer un meilleur emploi de la main d'œuvre et de freiner l'exode rural et

l'émigration. L'amélioration des productions animales devrait être assurée par une meilleure valorisation des ressources disponibles en eaux, en terres, en cheptel et en sous-produits agro-industriels.

Les objectifs à court terme de ce projet étaient :

- l'accroissement des productions de lait et de viande des régions du Centre et du Sud ;
- le renforcement des moyens humains et matériels mis à la disposition de l'IRA ;
- la formation, à tous les niveaux, de personnel qualifié en matière de développement intégré de l'élevage dans les zones arides ;
- la préparation de modèles de développement pouvant servir de base à des actions futures.

Dans les périmètres irrigués, le projet devait mettre au point des systèmes de productions animales intensifs intégrés aux activités agricoles (production laitière à partir d'élevage de chèvres ou de vaches, engraissement des moutons) et en assurer la vulgarisation. Dans les zones steppiques environnantes, ce projet devait définir une stratégie pour la sauvegarde du cheptel en période de disette et mettre en place les structures nécessaires à son application, renforcer le contrôle sanitaire des troupeaux, étudier les principales contraintes freinant l'élevage du dromadaire et préparer un programme d'amélioration de sa production. En outre le projet devait fournir aux agriculteurs intéressés une assistance technique, sous forme d'ingénieurs et d'encadreurs spécialisés, ainsi qu'une assistance matérielle (directe ou indirecte).

Ce projet, et ceux qui l'ont suivi, ont laissé leurs traces encore observables dans les régions oasiennes en particulier mais aussi dans les régions arides du sud et du centre. Ces traces sont claires, une quarantaine d'années après la fin du premier projet au niveau des phénotypes des caprins dont la plupart surtout des zones littorales ou proches des oasis continentales comportent des gènes de l'une des 3 races importées par l'IRA (Alpine, Damasquine, Murciana). Tous les génotypes (chèvres croisées) dont la robe ressemble à celle de la race alpine sont appelés par les éleveurs "Fjaoui" en allusion au siège social de l'IRA situé à oued El Fjé. Les éleveurs ont au début recherché la race Alpine, arrivée la première à l'IRA, mais ils se sont rendus compte rapidement de ses limites d'adaptation dans les conditions des élevages du sud tunisien, notamment sa haute sensibilité aux pathologies (respiratoires...) ; en outre la production du lait n'était pas le produit visé en raison de sa difficulté de commercialisation. La race qui a pris la relève est la race damasquine dont l'échantillon importé n'a pas montré de hautes performances laitières mais de bonnes aptitudes à la production de viande en particulier dans les élevages familiaux qui assurent les conditions minimales nécessaires pour satisfaire les besoins alimentaires d'une chèvre d'un format relativement grand comparativement à la chèvre locale ; son prix peut atteindre ou dépasser actuellement facilement 5 fois celui de la chèvre locale. Toutefois, il faut insister que la chèvre locale reste sans rival dans les élevages extensifs où les conditions alimentaires sont loin de répondre aux besoins des animaux et où les températures estivales, en absence d'abris peuvent atteindre ou dépasser 50°C. Il s'agit d'un défi à prendre en considération dans le futur à la lumière des tendances prévisibles au niveau des changements climatiques qui toucheront les zones arides en premier.

b. Amélioration et Développement des productions animales dans le Centre-sud tunisien (Projet : TUN/84/013)

Le projet NECP/TUN/502/QAT a abouti à des résultats encourageants mais insuffisants pour lancer un projet de grande envergure. Pour cette raison, le gouvernement tunisien a demandé l'assistance du PNUD qui s'est concrétisée par une phase préparatoire (1985-1986) qui a permis d'élargir les activités du projet à l'élevage des camélidés et d'approfondir les activités du projet précédent de façon à justifier la phase principale du présent projet qui a démarré en Janvier 1985 et s'est achevé en Décembre 1990. Ce projet a été confié à la FAO comme agence d'exécution et l'IRA comme organisme de contrepartie.

Le projet visait à réduire les effets des aléas climatiques et à accroitre le revenu de la population par une amélioration du niveau et de la régularité des productions animales dans les zones arides de la Tunisie. Il visait également à améliorer les systèmes de production animales traditionnelles par une meilleure valorisation des ressources locales à travers :

- une étude détaillée de la valeur des différentes combinaisons génétiques par rapport à la population locale, dans différents systèmes de production (intensif, semi-intensif et extensif);
- la mise au point de méthodes appropriées de diffusion du matériel génétique caprin amélioré auprès des éleveurs;
- la mise au point de rations d'alimentation de sauvegarde et d'engraissement à base de dattes et autres sous-produits agro-industriels locaux;
- la maitrise de la technique d'allaitement artificiel des chamelons en tant que qu'élément de sauvegarde du cheptel en période de disette ;
- la mise au point de techniques pour l'amélioration des performances de reproduction des chamelles.

Les travaux accomplis dans le cadre de ce projet ont permis d'obtenir les principaux résultats et conclusions suivants (FAO, 1990) :

Bien que la chèvre locale soit peu productive, elle a le mérite de subsister dans des conditions très difficiles, conditions dans lesquelles aucune race ne peut vivre. Mais, devant les besoins croissants en lait de la population des régions du Centre-Sud où le déficit national dépasse 50% et devant l'échec de l'élevage bovin laitier "hors-sol" il ne reste que la voie d'amélioration génétique des productions de lachèvre locale làoù les conditions, surtout alimentaires, se prêtent :oasis et périmètres irrigués.

Le choix de la race Alpine comme race amélioratrice semble judicieux car, en termes de production laitière, c'est elle qui a donné les meilleures performances, que ce soit en race pure ou en croisement avec la chèvre locale. Dans des situations moins favorables (système semi-intensif), la race Damasquine serait plutôt conseillée pour améliorer la production de viande de la chèvre locale. Dans les autres situations plus défavorables (systèmes extensifs), la chèvre locale reste l'animal le plus approprié, ce qui permet de protéger une grande partie du cheptel local contre toute pollution" génétique, tout en ayant recours à la voie de sélection si une amélioration des performances se justifie.

Le passage du niveau génétique F1 (50% Alpine, 50% locale) au deuxième niveau (75% Alpine+ 25% locale) n'a pas été suivi d'une augmentation de la production laitière, en raison probablement de la pertedes caractères d'adaptationau milieu. Il y a donc intérêt à se limiter au niveau d'absorption de de mettre à la disposition des éleveurs un matériel génétique à la fois performant et rustique.

En ce qui concerne l'élevage des camélidés, l'IRA a déployé de grands efforts pour le développer à travers des actions de recherche et de prévulgarisation qui ont concerné notamment l'allaitement artificiel des jeunes chamelons, l'amélioration de la productivité des chamelles et la fabrication de fromage à partir du lait de chamelle.

- Allaitement artificiel des jeunes chamelons : la technique d'allaitement artificiel a été maitrisée et un programme d'allaitement s'étalant sur 14 semaines a été arrêté nécessitant 43 kg de lait en poudre et environ 45 kg de foin de bonne qualité. La croissance moyenne au cours de toute la période d'allaitement a été assez proche soit 502 et 595 g/j respectivement pour l'allaitement artificiel et l'allaitement naturel. Les dépenses alimentaires ont été considérées équivalentes à la valeur du gain du poids vif.
- Amélioration de la reproduction des chamelles : La séparation des chamelons en année normale a permis de réduire l'intervalle entre les mise bas de 24 à 14 mois soit un gain de **10 mois** ce qui peut bouleverser positivement les idées relatives à la faible rentabilité de cette espèce qui semble avoir des potentialités nettement plus élevées que les résultats enregistrés dans les conditions d'élevage qui peuvent être considérées comme extrêmes.

En ce qui concerne l'élevage ovin, les essais axés sur l'amélioration des conditions alimentaires sur les parcours : complémentation des agneaux sevrés, sauvegarde des femelles dans les périodes difficiles et sauvegarde des agneaux pendant la sécheresse ont abouti aux conclusions suivantes :

- le maintien de la croissance des agneaux sevrés peut être assurée par une complémentation par du concentré à raison de 300 g/tête/j ;
- en périodes de crise alimentaire, les brebis peuvent être nourries avec des sous-produits agro-industriels (paille traitée à l'urée, dattes communes, grignon d'olive) ;

- au cours des saisons difficiles, la complémentation sous la mère permet à la fois la sauvegarde des agneaux et des brebis par un aliment contenant 30% de grignon d'olive à raison de 300 g/tête/j.

c. Promotion des innovations techniques dans les filières camelines pour un développement durable des territoires sahariens du bassin méditerranéen (Projet : Procamed)

L'objectif spécifique du projet PROCAMED (2012-2015) est de promouvoir des systèmes innovants en élevage camelin pour le développement durable des filières locales et la gestion du territoire saharien. Le projet a touché à tous les aspects de l'élevage camelin : socio-economique, techniques (reproduction, alimentation, génétique, santé) et la valorisation des produits de cet animal (peau et poil).

Parmi les résultats saillants du projet Procamed et des travaux réalisés à l'IRA qui ont précédé ce projet on peut citer :

- la détermination des principaux systèmes d'élevage actuel ainsi qu'une actualisation de la situation de cet élevage après les travaux de l'IRA en fin des années 80 et l'enquête ACSAD réalisée par l'OEP et l'IRA en 1998 ;
- le développement d'un nouveau système d'élevage qui est le système intensif destinée à la production du lait; un produit de plus en plus recherché pour ses vertus thérapeutiques dont certains ont été confirmées par l'IRA et ses partenaires scientifiques (Faculté Sc. Tunis, ENMV Sidi Thabet) notamment son effet antidiabétique ;
- la confirmation des potentialités productives élevées d'un animal qualifié et handicapé par une faible production. En effet, la production laitière qui n'a pas dépassé 2 à 3 l/chamelle/j en système d'élevage extensif a pu atteindre une moyenne sur 11 mois de 6 à 7 litres avec des tops de 13 litres/j par des chamelles du troupeau expérimental de l'IRA qui n'ont subi aucun programme de sélection spécifique. La croissance des chamelons qui n'a pas dépassé 500 g/j en élevage a atteint 1000 g/j en système intensif avec la traite de la moitié de la quantité du lait produite ;
- la maitrise et la vulgarisation, auprès des éleveurs, de l'élevage intensif des chamelles et de la traite mécanique ce qui permet de valoriser presque la totalité du lait produit et d'augmenter le nombre de chamelles laitière par unité d'élevage ;
- la réussite pour la première fois en Tunisie et en Afrique de l'insémination artificielle de 2 chamelles à l'IRA ce qui peut ouvrir de nouvelles voies d'amélioration des performances de reproduction de cette espèce et la possibilité de mettre en place un programme d'amélioration génétique efficient ;
- la caractérisation de la population cameline tunisienne par des méthodes de génétique moléculaire après sa caractérisation phénotypique (IRA et INAT) ;
- la caractérisation des principales pathologies qui touchent les dromadaires et les moyens de lutte appropriés ;
- la poursuite des résultats encourageants concernant la valorisation, en collaboration du Centre national des cuirs et des chaussures (CNCC) des peaux de dromadaire en produits de maroquinerie et en chaussures ;
- la poursuite des résultats encourageants concernant la valorisation du poil de dromadaire en collaboration avec l'Institut de Mode de Monastir.

L'ensemble de ces résultats montrent que le dromadaire est un animal du futur compte tenu des changements climatiques prévisibles.

3.2.6.2.2. Projets de R/D destinés au développement de l'élevage en Tunisie et particulièrement au Centre et au Sud du pays

NB : Ces projets seront présentés selon l'organisme coordinateur du projet mais qui n'est pas forcément le seul dans son exécution.

- **Projets réalisés par OEP**

- **Projet Filière Lait Bovine,** Période : 1990-2000

- **Projet d'intensification de l'élevage caprin laitier dans les oasis tunisiennes (PICO),** Période : 1992 -2000

Ce projet est considéré comme une continuation logique des deux projets réalisés par l'IRA sur l'élevage caprin : Intensification des productions animales dans les zones arides (NECP/TUN/502/QAT) et Amélioration et Développement des productions animales dans le centre-sud tunisien (TUN/84/013).

- **Projet d'appui à la valorisation du potentiel des exploitations laitières AVAPEL,** Période : 1997 -2002
- **Projets de coopération Tuniso-Luxembourgeoise en matière d'appui au secteur laitier :**
  - Projet de Renforcement de la Production et de la Collecte de Lait (de 1993 à 1999)
  - Projet d'Appui aux Petits et Moyens Éleveurs Bovins Laitiers du Nord (de 1999 à 2004)
- **Projet ACSAD, Période** : 2007 -2011
- **Appui aux organisations professionnelles agricoles pour un meilleur encadrement des éleveurs dans le cadre d'un partenariat public privé (TCP/ TUN/ 3302),** Période : 2010-2013
- **Projet de développement économique et création d'emplois dans le secteur laitier tunisien,** Période : 2013 -2016
- **Coopération Tuniso – Française (Convention– Cadre de Coopération (OEP/IDELE), Période : 2014 - 2019.**

- **Projets réalisés par la FAO**

La FAO a fourni une assistance à travers les projets suivants :

• **TCP/TUN/6652** « Développement de la production des fourrages et de l'élevage ».

Ce projet avait eu pour résultat l'élaboration d'un document de stratégie et d'un plan d'action pour développer les ressources fourragères et prévoir les investissements du secteur public dans ce domaine. Ce plan, qui a été conçu, de manière complémentaire au plan céréalier élaboré dans le cadre du projet TCP/TUN/4505, visait le développent de l'élevage ovin, caprin et bovin à travers l'amélioration et la stabilisation de la disponibilité des ressources alimentaires du bétail sur le plan local.

• **TUN/84/013 « Développement de l'élevage dans les oasis et les zones sahariennes.** » (1987-1993).

Ce projet, qui avait pour objectif d'améliorer les revenus des éleveurs du sud par la rationalisation de l'élevage traditionnel et des pratiques en usage, a permis d'introduire et de développer l'élevage de races caprines améliorées dans les oasis du sud, de valoriser les sous produits des oasis par des traitements appropriés, ainsi que l'amélioration de la conduite de l'élevage camelin.

L'institut des régions Arides (IRA, Médenine) qui avait la responsabilité de ce projet au plan national, a utilisé ses acquis techniques pour développer et réaliser un programme d'amélioration des performances de l'élevage au sud tunisien.

• Projets Telefood 01, 02 et 03

Trois projets Téléfood ont été à l'origine de la création de 35 microprojets cunicoles promus par 3 groupes de femmes rurales dans des localités pauvres.

Le premier projet **TFD/01/TUN/001** a concerné un groupe de 16 femmes à Mornaguia. Les deux projets (**TFD/06/TUN/02 et 03**) ont également permis de financer en 2009 les microprojets d'élevage cunicole de 19 femmes dans la région du Cap Bon. Parallèlement, les activités de santé animale sont devenus au fil du temps un axe prioritaire de la coopération de la FAO /Tunisie notamment dans le cadre des interventions d'urgence à travers les projets suivants :

• TCP/TUN/8054 « Surveillance, Prévention et contrôle de la lucilie bouchère »

La mission du projet était axée sur le renforcement des capacités nationales en matière de prévention de la Lucilie bouchère, suite à son apparition en Libye où il a fallu mener des actions massives d'éradication de ce fléau avant que le cheptel du pays ne soit déclaré indemne. Durant la période couverte par ce rapport, deux projets PCT de santé animale ont été menés dans le cadre des interventions d'urgence :

• **TCP/TUN/0051** «Campagne d'urgence contre la fièvre aphteuse» dont l'activité principale a porté sur l'importation et la fourniture de vaccins aux services nationaux vétérinaires.

• TCP/TUN/1251 «Campagne de vaccination contre la brucellose»

L'activité principale a porté sur l'importation et la fourniture de vaccins auxservices nationaux vétérinaires.

Plusieurs autres projets régionaux et interrégionaux ont été également réalisés :

• **TCP/RAF/3106 « Renforcement du contrôle des maladies animales** à travers l'amélioration du système de l'information sur les maladies animales transfrontalières (TAD info) »

• OSRO/GLO/504/MUL, OSRO/GLO/601/SWE et OSRO/RAB/601/SPA.

Ces trois projets d'assistance d'urgence pour le contrôle de l'influenza aviaire ont contribué au cours de 2006 à renforcer les capacités nationales dans l'élaboration et l'exécution d'un plan national de vigilance axé sur la prévention, l'information et la coordination avec toutes les institutions concernées par la santé animales et humaine. Le relais a été assuré à partir de 2007 par le Centre régional de la santé Animale pour l'Afrique du Nord (ECTAD) qui a été établi au sein du Bureau Sous-Régional de Tunis avec l'appui du projet OSRO/RAB/601/SPA financé par L'Agence Espagnole de Coopération Internationale (AECI).

• **GCP/RAB/002/FRA « Renforcement de la surveillance et système d'alerte pour la Blue Tongue, la fièvre du Nil Occidental et la rageau Maroc, en Algérie et en Tunisie** » qui a mené des activités de coordination et de formation pour la surveillance des trois maladies précitées au niveau des trois pays et a contribué à l'échange d'informations et à l'élaboration de stratégies de prévention.

- **Projets finances par le FIDA intégrant l'élevage et réalisés par les CRDA**

Le FIDA a contribué au financementde plusieurs projets agricoles intégrés dans le Nord et surtout dans le Sud du pays :

- les projets **PDAI** à **Gabes** et **Gasfa ;**
- **l**e projet **Prodesud** (2 phases) à **Tataouine et Kébili** ;
- le projet **Prodfile** à Médenine.
- le projet **PGRN** à **Médenine** (au moins 2 phases).

Ces divers projets méritent une analyse plus approfondie quant à leurs contributions au développement de l'élevage et des productions animales dans leurs zones d'action.

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort des différents documents consultés que les expériences menées en Tunisie sont diverses et toutes les opérations d'aménagement pastoral ont été marquées, pour la plupart, par leur succès technique et leur intérêt dans l'alimentation du cheptel notamment en années difficiles **mais** le manque d'efficacité, de durabilité et de reproductibilité des premiers programmes 70- 90 est surtout du à l'approche descendante adoptée et au schéma d'aménagement et de gestion suivi qui sont fortement influencés par un ensemble de facteurs qui n'agissent pas dans le même sens (non concordance des besoins sociaux avec les objectifs de développement).

La lecture des différentes analyses de la problématique du développement pastoral a montré que les errements du pastoralisme résident dans la méconnaissance du fond des sociétés pastorales, non seulement de la part des aménageurs mais aussi de la part des planificateurs et des décideurs. Ce diagnostic a alimenté de grands espoirs et a justifié une confiance disproportionnée en la capacité des

techniciens à résoudre le problème du développement pastoral, problème complexe relevant du socio-économique, de l'institutionnel, du culturel et non pas seulement du technique.

A la fin des années 90, l'approche assistée et non concertée a été abandonnée et les aménageurs et les développeurs ont adopté des schémas d'aménagement et de gestion qui prennent en compte l'état de référence des écosystèmes, les facteurs de pression et de réponse et commencent d'agir selon une trajectoire qualifiée d'évolutive et progressive. Ils ont adopté l'approche participative et intégrée et de nouvelles mesures incitatrices et structurantes ont été mises en œuvre pour stimuler l'organisation des usagers des parcours à travers la création de plusieurs structures comme les associations forestières d'intérêts collectifs (AFIC) puis les groupements d'intérêts collectifs (GFIC) puis les groupements de développement agricole (GDA) pour une gestion commune des services et des biens fournis par les parcours. Aussi d'autres éléments structurant ont été intégrés au schéma d'aménagement pour une meilleure adhésion des éleveurs. Il s'agit en plus des infrastructures d'hydraulique pastorale, de d'aménagement de pistes dans les parcours, de création d'aires d'ombrage et de centres de services (approvisionnement en intrants pour les élevages et pour les bergers).

Techniquement, chaque méthode d'aménagement pastoral mise en œuvre a montré ses points forts et ses faiblesses ;

- les mises en défens ont été jugées plus convenables et profitables pour la régénération du couvert végétal comparativement aux autres techniques mises en œuvre. Cette méthode est moins coûteuse et son effet sur la régénération du couvert végétal est plus rapide ;
- la mise en défens associée au scarifiage a eu des effets plus sensibles sur la régénération du couvert végétal résultant de l'amélioration du fonctionnement hydrique des sols ;
- les espèces arbustives ou herbacées, et notamment les espèces exotiques, employées dans les différentes opérations de réhabilitation des parcours n'ont pas montré leurs efficacités en terme de production et de durabilité, notamment dans les régions arides et désertiques en raison de leurs faibles pouvoir d'adaptation et de résistance aux conditions bioclimatiques et aux modes d'exploitation.
- La gamme d'espèces arbustives utilisées dans les différentes régions bioclimatiques est relativement limitée. Outre le cactus inerme planté dans les régions recevant entre 200 et 600 mm de pluie, les plantations arbustives introduites au Nord, au Centre et au Sud sont ; les Acacias avec la dominance de l'espèce*cyanophylla*, les *Atriplex halimus, A. nummularia*, *A. canescens* et *A. semi baccata*, *Medicago arborea*, *Periploca angustifolia*, *Rhus tripartia*, et *Calligonum* sps. L'espèce *Maireana* sps introduite ces dernières années reste encore peu développée géographiquement. Les espèces sus citées ont montré leurs limites de développement et de production notamment en milieux arides.
- L'évaluation de l'impact de ces différentes espèces a montré la faiblesse de leur production fourragère face à leurs coûts d'installation et d'entretien trop élevés surtout lorsque l'espèce est considérée seule dans le système de production. Aussi, la viabilité des espèces introduites est limitée à 12- 15 ans si les conditions d'utilisation et de gestion sont convenables.
- Pour les espèces fourragères exotiques, n'introduire que celles qui présentent la certitude d'être appétées et qui sont capables de s'adapter parfaitement aux conditions des milieux tunisiens afin de ne pas répéter les erreurs du passé (*Acacia ligulata* importé d'Australie et les quelques ‘’warm season species’’ introduites des USA).
- Pour les zones humides, les mélanges (Fétuque élevée et Trèfle fraise dans les terrains hydromorphes, Ray grass pérenne et Trèfle souterrain sur les sols filtrant) sont considérés comme un succès pour leurs apports fourragers de qualité (2500-3000 UF/ha/an), la fixation et l'amélioration de la fertilité des sols et comme source mellifère abondante.
- Les luzernes annuelles introduites pour améliorer les jachères sont également un succès technique en termes d'apport fourrager additif et en termes d'amélioration de la fertilité des sols et l'amélioration des rendements céréaliers.

- Pour la Tunisie centrale, le projet parcours a eu recours à des espèces plutôt introduites surtout des USA et la majorité de ces espèces sont à croissance estivale (warm season species) et n'ont pas prospéré dans les conditions bioclimatiques tunisiennes. Ce modèle s'est poursuivi pour une série d'années et s'est rompu pour différentes raisons liées surtout aux contraintes techniques de mise en place (disponibilité d'équipements appropriés), de disponibilité des semences et de modèles d'exploitation. Il est à souligner que le recours aux luzernes annuelles et au sulla de Sousse pour réensemencer certains parcours a été maintenu dans la zone de Kairouan avec l'OEP et plusieurs agriculteurs éleveurs se sont appropriés les techniques de ces cultures à plusieurs fins ; apport fourrager et réduction des charges d'alimentation du cheptel, collecte et vente des semences à l'OEP, fertilité des sols maintenue voire améliorée.
- Pour le Sud, les chances de succès d'installation et de production des espèces autochtones qu'elles soient herbacées (Stipa, Cenchrus, Rhanterium, Argyrolobium …)ou arbustives(Periploca, Calligonum, Retama, …) pourraient être améliorées moyennant le recours aux diverses techniques de CES et l'optimisation, en terme de temps et d'espace, de leur réintroduction dans les milieux fortement dégradés.
- Les travaux cartographiques d'ensemble qui datent d'un demi-siècle et plus (cartes phytoécologiques de la Tunisie septentrionale et de la Tunisie centro-méridionale) et les quelques travaux fragmentaires (Mareth-Oglat Marteba, Douiret, El Faouar, El Ouara, Tunisie centrale …) demandent à être actualisés.
- La valorisation du bois de taille de l'olivier qui est de plus en plus délaissé pour plusieurs raisons (coûts élevés de la main d'œuvre et du transport, propriétaire souvent non éleveur…) pourrait être assurée à travers l'octroi d'une subvention de transport de ces produits à l'instar de la subvention accordée au transport des fourrages du Nord au Sud du pays. Pour le palmier dattier, seules les dattes de rebu et les noyaux sont actuellement valorisés en alimentation des ruminants du sud en particulier alors que des résultats obtenus à l'IRA ont montré que les spathes ou régime peuvent être valorisés sous forme d'ensilage en mélange des déchets des dattes de l'urée et d'un complément minéral vitaminique avec un faible taux de son de blé.
- Le croisement de la chèvre locale avec la chèvre Alpine dans les oasis qui doit être mené parallèlement au lancement d'un programme de sélection d'une race caprine locale et l'amélioration des conditions d'élevage en réduisant en particulier l'impact des maladies (PPCC etc.) qui causent des pertes sensibles dans les élevages, ne doit pas dépasser le niveau F1 (50% locale x 50% Alpine). Afin de diminuer le nombre de boucs à entretenir, les chèvres peuvent être en partie inséminées artificiellement nécessitant alors la formation du personnel qui sera chargé d'assurer cette tache. Pour les races pures, il a été recommandé de poursuivre le contrôle des performances des races Murciana et Damasquine et de multiplier les effectifs des génotypes les plus performants pour limiter les importations de femelles, en particulier tout en faisant recours à des importations limitées de boucs pour éviter la consanguinité.
- Les contraintes spécifiques à l'élevage camelin (perte élevée des jeunes, longueur de l'intervalle entre 2 mises bas, problèmes sanitaires …) pourrait être surmontées grâce à plusieurs techniques qui ont pu être mises au point et maitrisées :
  - ✓ l'allaitement artificiel pour la sauvegarde des jeunes chamelons ;
  - ✓ l'engraissement des chamelons ;
  - ✓ la séparation précoce des chamelons pour réduire l'intervalle entre les mises bas et l'insémination artificielle des chamelles ;
  - ✓ L'élevage intensif des chamelles laitières et la traite mécanique
  - ✓ la valorisation des différents produits secondaires de cet élevage (lait, peaux et poils).

L'ensemble de ces résultats font du dromadaire un animal du futur et surtout à la lumière des changements climatiques dont les répercussions commencent à agir sur le secteur de l'élevage en zone aride.

5. ELEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Abdelwahab H.H. 1954. Les steppes tunisiennes (région de Gammouda) au moyen âge. Cahier de Tunisie n°5

Abdelkhalak F.M.F. 1980 : El ibel fil watan el arabi (les camélidés)

Aouadi H., El Hamrouni A., Mhirit O., Lanly J.P. 2019 : L'homme et la forêt au Maghreb depuis la préhistoire jusqu'au19ème Siècle. Première partie, Chap. 1 in « Vivre et travailler en forêt au Maghreb, regards croisés» sous la direct. de J.P. Lanly et A. Khaldi. pp 21-42 Edit. l'Harmattan.

Carte phyto-écologique de la Tunisie septentrionale au 1/200.000ème

Chaaban A. 1984 : Les pelouses naturelles de Kroumirie (Tunisie), Typologie et production de biomasse. Thèse Dr-ing. F ac. Sci et Tech. St Jérôme, Univ.Droit, Eco. Sci. Aix-Marseille.

DGF 1995 : Inventaire forestier et pastoral national

El Hamrouni A. 1985 : L'agropastoralisme dans le centre et le Sud tunisiens. Consulltation d'experts sur la restauration et la mise en valeur des terres de parcours au Proche-Orient. Rome 22-25 octobre 1985.

Daget P., Poissonet J., 1971**.** Une méthode d'analyse phytologique des prairies : critères d'application. *Annales Agronomiques*, 22 (1) : 5-41.

DGF, 2010**.** Inventaire des forêts par télédétection – Résultat du deuxième inventaire forestier et pastoral national. Ministère de la Défense Nationale, Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique. 195 p.

El Hamrouni A. et Talbi M. 1983 : Dégradation d'une steppe à Rhanterium en Tunisie du Sud. Séminaire international sur la désertification. Djerba 18-ZZ nov.1983

El Hamrouni A et Sarson M. 1975 : Exploitation de parcours forestiers en Tunisie centrale. Georgophili, Firenza, Italia

El Hamrouni A. 1978 : Etude phytoécologique et problèmes d'utilisation et d'aménagement dans les forêts de pin d'Alep de la région de Kasserine (Tunisie centrale); Thèse Doc.ing. Fac Sc. Tech. Marseille St Jérôme

El Hamrouni A. 1994 : Végétation forestière et pré-forestière de la Tunisie : typologie et éléments pour la gestion. Bull. Régions Arides n° sp. ; 6/94

El Hamrouni A. 2000 : Forêts et population forestière. Séminaire MEDINPOP

El Hamrouni A. 2019 : La forêt tunisienne depuis l'indépendance Première partie, Chap.7 in

El Hamrouni A. ; El Hamrouni-Aschi K. ; El Khorchani A. ; Mechergui R. 2017 : Parcours et troupeaux dans l'aire du Pin d'Alep. Séminaire 6°ème anniversaire de la recherche forestière en Tunisie, Hammamet 17-18 novembre 2017

El Hamrouni A. et Khémiri A. 1980 ; Production de viande sur prairies d'embouche à Tabarka (Tunisie du Nord) Note de Recherche INRF

El Hamrouni A. ; Le Floc'h E. ; Réguigui M. ; Zemzem J. ; Znati S.1985 : Carte d'occupation des terres et des ressources au 1/100.000 ; Délégations de Douz et d'Elaouar.

El Hamrouni A., 1992**.** Végétation forestière et préforestière de la Tunisie : typologie et éléments de gestion. Thèse de doctorat d'état, Marseille, Univ. d'Aix-Marseille – III, 298 p. + annexes.

El Hamrouni A.1985 (a) : Atriplex spieces and others schrubs in range inprovment in North Africa Elsevier publ

El Hamrouni A.1985 (b) : Les systèmes pastoraux maghrébins et leur rôle dans la lutte contre la désertification. (ou face à la désertfication) Bull. tech.

FAO, 1985. Rapport final du projet :Intensification des productions animales dans les zones arides (Projet : NECP/TUN/502/QAT). Amélioration de la production animale dans les zones arides, Tunisie. Conclusions et Recommandations, 39 p.

FAO, 1992. Rapport final du projet :Amélioration et Développement des productions animales dans le Centre-Sud Tunisien (Projet : DP/TUN/84/013). Amélioration de la production animale dans les zones arides, Tunisie. Conclusions et Recommandations, 32 p.

FAO-IRA, 1985. Intensification des productions animales dans les zones arides. Rapport final du projet TF/TUN/QAT/502/N.E.C.P.

Finbert E-J 1938 : La vie du chameau, le baiseau du désert. Albin Michel Edit.

Floret Ch. et Pontanier R.1978 : Relation climat-sol-végétation dans quelques formations végétales spontanées du Sud tunisien (Production végétale et bilan hydrique des sols). IRA-CEPE Louis Emberger-ORSTOM

Ganiage J. 1957 : Les origines du protectorat français en Tunisie 1831-1861

Halima El Hatmi**,** Zeineb Jrad, Olfa Oussaief, Waad Nasri, Imed Sbissi, Touhami Khorchani, Laetitia Canabady-Rochelle (2018).Fermentation of Dromedary camel (*Camelus dromedarius)* milk by *Enterococcus faecium, Streptococcus macedonicus* as a potential alternative of fermented cow milk. LWT-Food Science and Technology, 90, 373–380.

IFPN, 2010 : Inventaire des forêts par télédétection. Résultats du deuxième inventaire forestier national, 2010 : DGE (MARCH), CCT (Min Défense Nationale), DGRS (Min.Enseignement Sup).

Ismail M.,1990. Situation et perspectives de l'élevage camelin en Tunisie. Revue des Régions Arides, 1/90, 113-134.

Khorchani T., Hammadi M. Amri M., Barmat A., Belgacem A, Fatnassi B. 2009. Forage intake and diet digestibility in Maghrebi milking camel under oasis conditions. Second conference of the International Society of Camelid Research and development. Djerba, Tunisia, 12-14, March, 2009.

Khorchani T., Hammadi M., El Jani H., Genin D., Sakkal K., Abdouli H. Valorisation of date-palm by-products (DPBP) for livestock feeding in Southern Tunisia. II-Characteristics and digestibility of DPBP-based silages. In: Ben Salem H. (ed.), Nefzaoui A. (ed.), Morand-Fehr P. (ed.). *Nutrition and feeding strategies of sheep and goats under harsh climates.*Zaragoza : CIHEAM, **2004**. p. 227-232. (Options Méditerranéennes : Série A. Séminaires Méditerranéens ; n. 59). 9. Seminar of the Sub-Network on Nutrition of the FAO-CIHEAM Inter-Regional Cooperative Research and Development Network on Sheep and Goats, 2001/11/08-10, Hammamet (Tunisia). http://om.ciheam.org/om/pdf/a59/04600033.pdf.

Kruisdijk A.L. 1981 : Enquête hebdomadaire sur l'élevage traditionnel dans le Sud tunisien. Résultats zootechniques et économique. Rojet FAO/TUN/78/OO7. Institut des Régions Arides, Ministère de l'Agriculture.

Ministère de l'Agriculture ONAGRI Cheptel de la Tunisie 2016/2017.

Ministère de l'Agriculture 1982 : Annuaire des Statistiques Agricoles 1980.

Ministère de l'Agriculture DG/PDIA 1996 : Annuaire des Statistiques Agricoles 1994-1995.

Ministère de l'Agriculture DG/PDIA-S/D Stat.Agri. 1997 : Résultats de l'enquête agricole de base 1996.

Ministère de l'Agriculture-Direct. Planif. et Anal. Econo-Div. Stat. 1988 : Enquête agricole de base 1988.

Ministère de l'Agriculture-Direct. Planif. et Anal. Econo-Div. Stat.Anal. Econo. et Emploi agri . 1982 : Enquête agricole de base 1981.

Ministère de l'Agriculture-Direct. Planif. et Anal. Econo-Div. Stat. 1988 : Enquête agricole de base 1988

Ministère de l'Agriculture RHP,2019.http://www.agridata.tn/group/aliments-pour-animaux

Novikoff, F.H. Wagner, Dr Skouri (Eds.), 1975. Systems Analysis of the Pre-Saharan Ecosystem of Southern Tunisia, Utah State University, Logan (1975), Report No. 3: 1974 Progress.

Novikof G.1976; Tunisian presaharian project progress, report n°5 pp 19-31 Desert Biom

Sarson, 1973**.** Les ovins dans l'antiquité d'après les vestiges phéniciens et romains en Tunisie et en Algérie. Document technique No. 65. Institut National de la Recherche Agronomique, Paris, France.

-Sboui A, Khorchani T, Djegham M, Agrebi A, El Hatmi H, Belhadj O. 2010. Anti-diabetic effect of camel milk in alloxan-induced diabetic dogs: a dose-response experiment. J Anim Physiol Anim Nutr (Berl)**.** 2010 Aug 1;94(4):540-6.

Tchanmitchan et Sarson M. 1969 : Contrôle de performances zootechniques de troupeaux ovins ; Doc.tech. INRA. Tunis

Trigui S. 2006 : Pérégrination dans le monde des camélidés ; Texte en arabe (Rihlaton fi 'alimi elibili). Alif-Editions Méditerranéennes.

Trigui S. 2016 : Sahara Paradis Doré. Civilisations, Secrets du Tropisme des Déserts. Editions Karem Sharif.

Zaafouri, M.S., Akrimi, N., Floret, C., Le Floc'h, E. et Pontannier, R., 1994**.** Les plantations sylvopastorales en Tunisie présaharienne. *Sécheresse*, 5 : 265-275.

Zeineb Jrad, Halima El-Hatmi, Isabelle Adt, Sandrine Gouin, Julien Jardin, Olfa Oussaief, Mohamed Dbara, Samira Arroum, Touhami Khorchani, Pascal Degraeve and Nadia Oulahal**.** (2019).Antilisterial activity of dromedary lactoferrin peptic hydrolyzates**.** Journal of Dairy Science, 102: 4844–4856.https://doi.org/10.3168/jds.2018-15548

Approches adoptées en Tunisie en matière de développement pastoral[41]

Ali Abaab, Ali Bouaicha[2], Abdelhamid Hajji[3], Youssef Saadani[3], Fethi Gouhis[4], Jamel Kailen[5], Hichem Khemiri[6]

[1] GIZ
[2]CRDA de Médenine
[3]Expert
[4]Office d'Elevage et des Pâturages (OEP)
[5]Direction Générale des Forêts (DGF)
[6]Office du Développement Sylvo-Pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO)

INTRODUCTION

L'analyse des approches en matière de développement pastoral conduit en premier lieu à se poser la question suivante : qu'est-ce qu'une approche en matière de développement pastoral : s'agit-il des aspects purement techniques ou socio-économiques ou les deux à la fois. Autrement dit, notre groupe de travail devrait-il opter pour une analyse globale des interventions (y compris les aspects techniques) ou mettre davantage l'accent sur la démarche adoptée par l'administration en matière de mise en œuvre des projets ayant trait au développement des zones pastorales. Finalement, un accord a été trouvé pour mettre l'accent principalement sur les approches en termes de modalités d'intervention et de mise en œuvre des projets et politiques publiques en matière de développement pastoral.

Pour tenter d'appréhender la question des approches, le groupe a bénéficié de l'apport de plusieurs collègues souvent au nom de leurs institutions respectives (DGF, OEP, ODESYPANO, CRDA, IRA), le groupe a également consulté de nombreux documents d'analyse portant sur la question y compris des travaux de recherches entrepris non seulement en Tunisie mais également à l'étranger.

Le présent document de travail comporte deux partie, une première qui fait le point à la fois sur l'expérience des organismes publics en charge du développement pastoral tels que la Direction générale des forets (DGF), l'Office de l'élevage et des pâturages (OEP), l'Office de développement sylvopastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO) et sur certains projets portant spécialement sur le développement pastoral ; et une seconde partie qui tente de tirer quelques enseignements en matière de développement pastoral.

1. L'EXPERIENCE DE LA DIRECTION GENERALE DES FORETS (DGF)

1.1. Évolution de la politique forestière

Depuis l'indépendance du pays, la politique forestière et pastorale tunisienne est passée par quatre étapes majeures :

Une première étape couvrant la période 1956-1970 où la priorité a été accordée à la lutte contre l'érosion hydrique par la mise en œuvre d'une politique d'aménagement des bassins versants. L'objectif consistait à protéger les barrages contre les phénomènes de sédimentation, et les zones habitées ainsi que les infrastructures contre les inondations. Cette période visait également à délimiter le domaine forestier, en procédant à son apurement foncier, et à définir les rôles économique, social et environnemental des forêts.

Une seconde étape, couvrant la période 1971-1987, a été consacrée, dans le cadre de l'apurement des terres collectives et la sauvegarder des parcours privés, à leur soumission au régime forestier (1974), ce qui a engendré une augmentation importante de l'espace géré par l'administration forestière. Une importance particulière a été accordée à certains aspects dont : i) la valorisation des potentialités forestières ; ii) l'encouragement de l'emploi par la réalisation d'importants travaux de plantations

41 Travaux du Groupe Thématique de Travail (GTT) 5

forestières et pastorales ; iii) la création de réserves naturelles et de parcs nationaux ; iv) la formation des cadres et le développement de la recherche forestière ; v) la poursuite de la politique d'assainissement foncier des terrains forestiers et de regroupement des populations forestières dans des villages forestiers.

Une troisième étape, couvrant la période 1988-2011*, pendant laquelle l*e secteur forestier a bénéficié d'une attention particulière avec une ouverture de l'administration forestière sur son environnement en particulier dans les zones de montagne, les zones rurales ainsi que dans les zones urbaines et péri-urbaines. Les mesures importantes arrêtées en faveur du secteur forestier ont porté sur : i) la promulgation du nouveau code forestier en 1988 qui introduit des dispositions pour la promotion du rôle socio-économique du secteur forestier ; ii) la formulation de la Stratégie nationale de reboisement, de conservation de l'eau et des sols (CES) et de lutte contre la désertification ayant pour objectif le développement du reboisement sur terres privées et domaniales; iii) le financement de projets forestiers avec l'appui de bailleurs de fonds (PDFI et II avec la BIRD et le PGIF avec la Banque Japonaise pour la Coopération Internationale/JAICA) ; iv) l'élaboration en 2007 du programme forestier national (PFN) ; V) la création de l'Agence nationale de protection de l'environnement (1988) et du ministère de l'Environnement (1994); vi) la formulation d'une Stratégie des parcours; vii) l'élaboration d'un Plan national de protection des forêts contre les incendies ; viii) l'adhésion de la Tunisie à de nombreuses conventions internationales dont les trois conventions de Rio (Changement climatique, Lutte contre la désertification et Protection de la biodiversité) et ix) la réalisation du premier Inventaire forestier et pastoral national (IFPN).

Une quatrième étape faisant suite à la Révolution de 2011qui a entrainé à la fois une dégradation d'une partie du domaine forestier à cause du défrichement, des coupes illicites et des incendies provoquées mais aussi une prise de conscience de l'impératif d'un développement économique et social durable en milieu forestier. C'est dans ce contexte qu'on a : i) élaboré la nouvelle et troisième stratégie forestière et pastorale (2015-2024) ; ii) lancé en 2014 une initiative d'appui au financement du secteur forestier, le pacte pour une Tunisie verte et iii) la préparation et le lancement avec l'appui de la BIRD du nouveau projet de gestion intégrée des paysages (PGIP) avec un coût de 100 Millions de dollars et une durée d'exécution de sept ans (2017-2023). Également, une réflexion est en cours pour apporter des amendements au Code forestier dans le sens de plus de souplesse des dispositions d'accès aux ressources et de gestion du domaine forestier ainsi que la promulgation du statut des techniciens forestiers.

1.2. Implication des différentes stratégies forestières sur les parcours

Localisés principalement dans les zones arides et désertiques (plus de 80 %), les parcours naturels en Tunisie couvraient dans les années 1980 environ 5,5 millions d'ha soit 34% de la superficie totale du pays. Sous l'effet de la conjugaison de nombreux facteurs, les parcours naturels ont connu une régression continue tant sur le plan quantitatif que qualitatif. Cette régression a affecté notamment les steppes pastorales de la Tunisie centrale et méridionale alors que l'effectif des animaux n'a cessé d'augmenter dans ces régions. Plusieurs facteurs ont contribué à cette régression dont notamment la privatisation d'une grande partie des anciennes terres collectives et les nombreux programmes et projets de mise en valeur agricole qui ont entrainé progressivement une transformation du paysage agricole.

En période de sécheresse, la sauvegarde du cheptel est assurée généralement à travers un vaste programme d'importation et de vente d'aliments pour bétail avec des prix subventionnés par l'Etat. Certes indispensable pour assurer une production animale nécessaire pour la satisfaction des besoins croissants du pays en produits animaux, cette intervention n'a pas intégré en fait l'aménagement des parcours comme une dimension importante pour faire face aux crises récurrentes du secteur de l'élevage notamment dans les zones à dominante pastorale. Néanmoins, de nombreux projets ont été initiés dans le domaine du développement pastoral au cours des années 1980, mais qui ne semblent pas avoir obtenus les résultats escomptés. La conception des projets, leurs modalités de mise en œuvre et la faible implication des bénéficiaires sont signalés par de nombreux travaux de recherche comme les principales causes de leur échec (Omrani, Makhlouf, 1989).

Suite à l'échec de ces projets, une prise de conscience concernant les risques d'une dégradation irréversible des parcours a conduit dans les années 1990 à l'élaboration et la mise en œuvre de la

première stratégie décennale (1992-2001) pour l'amélioration des parcours. Son objectif est d'assurer la remise en état des parcours dégradés par leur réhabilitation et leur aménagement en milieu forestier et hors forêt. Cependant, cette stratégie s'apparentait davantage à un programme unifié, regroupant les interventions des acteurs institutionnels concernés sur les différents types de parcours, qu'à une véritable stratégie. En effet, dans ce programme : la DGF assurait la responsabilité du développement des parcours forestiers et des parcours collectifs soumis au régime forestier, et ce dans le cadre de sa stratégie de reboisement et de lutte contre la désertification (1990-2001); l'OEP assure quant à lui le volet développement des parcours sur les terrains privés individuels; de son côté la Direction générale de la conservation des eaux et du sol (DGACTA) contribue, dans le cadre de sa propre stratégie décennale, à la réalisation d'une partie du programme parcours, grâce à des interventions pour la consolidation biologique des ouvrages de CES effectués sur les terrains agricoles privés.

Cette première stratégie décennale d'amélioration des parcours a été relayée par une seconde stratégie pour la décennie des années 2000. En réalité, cette dernière découlait de la Stratégie nationale de développement du secteur forestier et pastoral (SNDSFP 2002-2011) qui relève de la DGF et qui a été complétée par les interventions des autres acteurs concernés chacun selon son domaine d'intervention : l'OEP pour les parcours privés, l'ODESYPANO pour les prairies des zones forestières du Nord-Ouest et la DGACTA pour la consolidation des ouvrages de CES dans les terrains agricoles privés.

La mise en œuvre de ces deux stratégies décennales ne semble pas avoir eu un impact significatif sur l'état des parcours puisque selon le dernier inventaire forestier, ces derniers ont perdu environ 18% de leur superficie qui ne couvre plus actuellement que 4,5 millions d'ha, soit environ 27,4 % de la superficie du territoire national. En outre, selon certains travaux la contribution des parcours naturels à la couverture des besoins alimentaires du cheptel (surtout ovin) est passée de 60 % dans les années 1960 à environ 10 % à 15 % actuellement. Ceci confirme que les stratégies de développement des parcours, qui se sont succédé au cours des deux dernières décennies (1990 à 2011), ne semblent pas avoir obtenu les résultats escomptés, aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. Les raisons de ceci peuvent être esquissées comme suit :

- L'absence d'une véritable politique dédiée au développement pastoral à l'instar de celle relative à d'autres domaines agricoles (exemple élevage bovin laitier) intégrant les différents programmes et interventions dans le domaine ;
- L'engouement des usagers des parcours pour la mise en culture des espaces pastoraux encouragés en cela par les politiques de privatisation des terres collectives et les programmes de mise ne valeur agricole (plantation arboricole et périmètres irrigués).
- La vulnérabilité économique des petits agro-pasteurs et la faible organisation des éleveurs en général en milieu pastoral où les conseils de gestion sont souvent inactifs**.**

En somme, l'examen rapide de l'action de la DGF en matière de parcours met en évidence ***l'absence d'une vision claire de promotion des parcours*** en Tunisie et ceci en dépit des efforts entrepris à travers l'élaboration et la mise en œuvre des différents programmes et projets de développement des ressources forestières et pastorales. Ce manque de vision s'est traduit par les insuffisances suivantes :

- Insuffisance au niveau des taux de réalisation physique des composantes techniques. Ces taux sont en général faibles, voire très faibles dans certains cas, par rapport aux prévisions des stratégies et des plans d'action. A titre d'illustration, les taux enregistrés au terme de la mise en œuvre de la première stratégie (1990-2001) ont été 46% pour la plantation d'arbustes fourragers, 87% pour la plantation de cactus interne et 11% pour la composante aménagement pastoral. La deuxième stratégie (2002-2011) a enregistré un taux de réalisation des composantes pastorales se situant entre 25% et 31%. Ces faibles taux de réalisation traduisent, entre autres, l'inadéquation entre les objectifs retenus et les moyens mobilisés pour les atteindre.
- Les activités du sous-secteur et en particulier l'aménagement sylvo-pastoral ne sont pas totalement intégrées dans le cadre d'une stratégie d'aménagement global du milieu rural et encore moins dans le cadre d'une stratégie de développement intersectoriel.
- La DGF, malgré sa transformation récente et sa performance reconnue sur le plan de la technicité, reste inadaptée aux besoins de la nouvelle politique forestière. En effet, l'effectif des ressources humaines est en réduction continue et mal réparti entre les régions du pays. Le

personnel technique de la DGF n'a pas bénéficié d'une formation adéquate pour l'adoption de l'approche participative et intégrée en matière d'amélioration pastorale.

- L'absence de structure unique de gestion des parcours, ou de structure de coordination entre les différents acteurs intervenant sur lesparcours couplée au manque / absence de compétences spécialisées dans le secteur pastoral au sein de la DGF (notamment pour les parcours steppiques du Sud et du Centre tunisiens), représente un obstacle important à la préservation et à la gestion durable des parcours de la Tunisie.
- L'inaboutissement des objectifs de la soumission de terrains des parcours collectifs au régime forestiers par manque d'engagement des différentes parties (la commission chargée de délimiter l'assiette des terrains de parcours à soumettre au régime forestier, le conseil de gestion ..) en plus du caractère non obligatoire et plutôt volontaire de la mise sous régime forestier ont fait que le rôle de la DGF reste limité aux aspects de conservation, de répression et de gestion des conflits entre usagers**.**

2. L'EXPERIENCE DE L'OFFICE DE L'ÉLEVAGE ET DES PATURAGES (OEP)

2.1 Amélioration pastorale sur les parcours privés

La Stratégie nationale de reboisement, de lutte contre la désertification et de la conservation des eaux et du sol qui a démarré en 1990 vise entre autres la mise en valeur des terres de parcours. L'exécution de cette stratégie a été confiée à quatre organismes relevant du Ministère de l'Agriculture dont l'OEP pour les parcours privés.

Les zones d'intervention de l'OEP sont principalement celles du semi-aride à aride à dominance pastorale et agropastorale caractérisées par des écosystèmes fragiles et des indicateurs économiques faibles. Les aménagements prévus par l'OEP, sont réalisés à travers quatre actions ayant pour but l'augmentation des ressources alimentaires, la valorisation des terrains de parcours et l'intégration des légumineuses en assolement :

- plantation de cactus ;
- plantation d'arbustes fourragers ;
- re-semis des parcours ;
- mise en défens.

Les interventions de l'OEP sur les parcours privés se font selon une approche participative au profit de bénéficiaires pratiquant une activité d'élevage des ruminants, conduit en extensif ou semi-intensif, et disposant de parcours et terres agropastorales. Selon cette approche, le bénéficiaire participe au choix du type d'intervention et des modalités de réalisation et assure l'exécution, la sauvegarde et l'entretien des aménagements. De son côté, l'OEP assure l'animation des journées d'information et de sensibilisation en matière d'amélioration pastorale à l'échelle régionale et l'appui technique sur les parcelles des bénéficiaires du programme d'amélioration pastoral. Sur le plan pratique, l'intervention de l'OEP se fait à travers une visite technique sur terrain des futurs adhérents afin de déterminer la vocation des parcelles et les types d'aménagements à entreprendre. A la suite de cette visite, un contrat de partenariat est élaboré et un programme d'action est mis en œuvre.

La démarche de l'OEP consiste à impliquer les agro-éleveurs dans le cadre d'une procédure mise en œuvre qui vise l'amélioration des terres de parcours privés par la création de parcelles pastorales, l'encadrement technique et l'assistance financière pendant une période de trois années qui correspond à la mise en défens des aménagements.

Sur la base d'un référentiel technico-administratif, la mise en place de parcelles d'amélioration pastorale se fait selon un matériel végétal et des techniques d'intervention qui se différencient selon les régions, les systèmes de production agricole et la taille de l'exploitation. Sur cette base, le territoire national est subdivisé en trois grandes régions :

- La région du Nord où la pluviosité dépasse 400 mm/an
- La région du Centre où la pluviosité varie de 250-400 mm/an
- La région du Sud où la pluviosité ne dépasse pas 250 mm/an

Selon les régions et les types d'exploitation, les opérations d'amélioration pastorales sont les suivantes :

- Les réserves fourragères : cactus en bosquet, en poquet, en bande, en plein sur banquettes de CES/arbustes fourragers en bande, en plein, autour des points d'eau et sur banquettes de CES.
- L'amélioration de la jachère : parcelle ou sole fourragère à base de graminées et de légumineuses.
- Re-semis sur terrain à vocation pastorale et agropastorale.
- Mise en défens des terres dont le couvert pastoral demande le repos périodique**.**

Le matériel végétal prévu par la procédure comprend :

- Le cactus : dans le Nord et le Centre du pays ;
- Les arbustes : Accacia, luzerne arborescente et Atriplex dans le Nord, le Centre et le Sud ;
- Les espèces de re-semis : Lolium pérenne, fétuque, trèfles Sps et sulla pour le Nord et quelques régions du Centre**.**

Les modes de mise en place de chaque matériel végétal sont différenciés selon l'objectif de production et les caractéristiques des exploitations.

2.2. Limites d'intervention du programme

Le programme d'intervention pour l'amélioration pastorale sur les parcours privés a fixé des limites de superficie à aménager qui varient selon le mode et la nature de l'intervention :

- Cactus : les superficies optimales à améliorer varie de 0.5 à 2 ha pour le mode en bosquet et de 1 à 20 ha pour le mode en bandes, en poquet et en plein. Elle est de 1 à 10 ha pour le mode CES ;
- Arbustes : la superficie optimale d'intervention varie de 1 à 10 ha ;
- Re-semis et jachère : la superficie optimale d'intervention varie de 1 à 20 ha ;
- Mise en défens : la superficie optimale d'intervention varie de 20 à 100 ha pour les privés et supérieure à 20 ha pour les parcours de type privé-familial**.**

2.3 Appui financier

L'appui financier de l'OEP aux bénéficiaires comprend l'indemnité de compensation et les subventions.

L'indemnité de compensation est une mesure d'accompagnement des opérations d'aménagement qui permet d'atténuer le déficit fourrager immédiat induit par la mise en défens des parcelles pastorales réalisées. Elle est attribuée en nature sous forme d'aliments de bétail et sur une durée de trois ans pour les bénéficiaires de parcelles d'arbustes, de cactus et de mise en défens. Le montant de la compensation varie de 25/40/55 dinars/an/ha du Sud, Centre et Nord du pays.

La compensation peut être accompagnée d'une ou plusieurs nouvelles technologies. Ces technologies sont :

- Le traitement de la paille à l'urée ;
- Les semences fourragères ;
- La fabrication des blocs alimentaires ;
- L'acquisition de béliers géniteurs pour améliorer le potentiel génétique des ovins**.**

La subvention constitue une contribution aux travaux de préparation du sol, de plantation et d'irrigation du cactus et arbustes. Elle est octroyée aux bénéficiaires après constat de réussite des mises en place des parcelles. Le montant se différencie selon les types d'aménagement, la densité de plantation et la zone d'intervention.

2.4. Participation des bénéficiaires au financement des actions

Comme signalé plus haut, le programme d'amélioration pastorale sur les terrains privés se base sur une approche participative qui fait participer le bénéficiaire depuis le choix du type et du mode d'aménagement jusqu'au financement des réalisations des aménagements. La participation des

bénéficiaires au financement se présente sous forme de travaux de préparation du sol et de main d'œuvre pour la mise en place, le gardiennage et l'entretien y compris à travers l'irrigation des plantations d'arbuste fourrager.

2.5. Les réalisations de la stratégie pastorale

La composante amélioration pastorale visait l'augmentation de l'apport fourrager des parcours par la création de 600.000 ha de réserves fourragères sur pied et l'aménagement pastorale sur 2.200.000 ha. Mis à part l'aménagement à base de cactus, les autres types d'aménagements n'ont pas atteint les objectifs escomptés. Le niveau de réalisation le plus faible est celui de la composante aménagement de parcours naturels. Les réalisations de la première décade de la stratégie sont portées dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Les réalisations de la stratégie pastorale 1990-2001

Types d'aménagement	Prévisions (ha)	Réalisations (ha)	Réalisations (%)
Arbustes fourragers	400.000	182.000	46
Cactus inerme	200.000	174.000	87
Aménagements des parcours	2.200.000	236.000	11
Total	3.000.000	592.000	19

Pour l'ensemble des composantes de la stratégie, le niveau de réalisation n'a pas atteint les objectifs pour les raisons suivantes :

- Les objectifs fixés sont ambitieux, en particulier pour les actions d'aménagement et de re-semis des parcours.
- L'inadéquation entre les fonds alloués et les prévisions budgétaires des Plans.
- Les difficultés d'obtention des fonds extérieurs pour le financement des actions d'amélioration pastorale.
- L'insuffisance des encouragements octroyés par l'Etat tel que stipule le code d'investissement.
- La complexité et la diversité des situations foncières
- La spécificité de l'investissement au niveau de l'amélioration pastorale qui ne génère pas des bénéfices immédiats.

La prise en compte des différents problématiques en jeu a permis de redéfinir les éléments de la stratégie et de concevoir le contenu du programme de la deuxième décade de la stratégie (2002-2011) qui consiste à réaliser :

- 210.000 ha de cactus inerme ;
- 165.000 ha de plantation d'arbustes fourragers ;
- 275.000 ha de mise en défens et re-semis.

Les réalisations de cette deuxième phase sont rapportées sur le tableau suivant :

Tableau 2 : Les réalisations de la stratégie pastorale 2002-2018

Types d'aménagement	Prévisions (ha) 2002-2011	Réalisations (ha) 2002-2011	% des réalisations 2002-2011	Réalisations 2012-2018
Arbustes fourragers	210.000	82.000	39	16600
Cactus inerme	165.000	75.000	45	14000
Aménagements des parcours	275.000	182.000	66	291000
Total	650.000	339.000	52	321600

Cette deuxième phase de la stratégie n'a pas été évaluée, néanmoins le manque des ressources humaines qualifiées et des budgets annuellement alloués ont largement contribué aux faibles réalisations constatées (seulement 52 % des prévisions).

2.6. Innovations dans la procédure d'intervention de l'OEP

- **La mise en repos**

Une nouvelle démarche d'intervention a été introduite, à partir de 2010, par l'OEP en collaboration avec le PRODESUD I à Tataouine. Cette nouvelle démarche permet d'intervenir sur des parcelles en dessous du plancher fixé par la procédure en vigueur (20 ha/bénéficiaire) ce qui a permis d'intégrer les petits propriétaires dans le programme de mise en repos. Ainsi les agropasteurs d'une même famille (ayant droit de propriété commune sur les parcours) peuvent formuler, sur la base d'un accord collectif, une demande commune à l'OEP pour bénéficier des réalisations du programme de mise en défens. Cette démarche d'intervention a été consolidée dans le cadre du projet PRODESUD 2, en intégrant les GDA dans le processus de mise en défens à travers le choix des bénéficiaires et la coordination entre eux, le suivi des réalisations, l'élaboration d'un modèle de gestion adapté des parcours mis en défens, la distribution de l'aliment de compensation et l'exploitation des parcours mis en repos.

- **Le re-semis**

Pour réaliser son programme par la technique de re-semis, l'OEP a démarré à partir de l'année 2000, une nouvelle démarche d'approvisionnement en semences pastorales. Cette démarche consiste à établir des contrats de multiplication des semences nécessaires avec des agriculteurs pilotes.

- **La plantation de Cactus**

Compte tenu des difficultés rencontrées dans l'exécution de son programme par les promoteurs privés (délai d'exécution, qualité…), l'OEP a encouragé la plantation du cactus par l'auto approvisionnement. Cette nouvelle option dans l'approvisionnement permet actuellement de réaliser plus que 70% des prévisions.

2.7. Conclusion.

Pour conclure, on peut dire que l'expérience de l'OEP a certes permis d'améliorer les approches en matière d'amélioration pastorale en favorisant l'adhésion des privés à ces techniques, toutefois les résultats assez modestes et la durabilité limitée des réalisations ne permettent pas pour l'instant de dire que cette expérience a permis d'améliorer d'une façon significative la situation des parcours privés. Plusieurs raisons sont déjà signalées plus haut pour expliquer la faiblesse des acquis dans ce domaine et rejoignent dans une large mesure le manque d'une vision globale et la faiblesse des ressources mises à la disposition des programmes et projets d'amélioration pastorale.

3. L'EXPERIENCE DE L'OFFICE DE DEVELOPPEMENT SYLVOPASTORAL DU NORD-OUEST (ODESYPANO)

3.1. Aspects techniques

Les techniques adoptées par l'ODESYPANO pour la création des prairies et des parcours ont fait l'objet d'un référentiel technique qui résume l'expérience de l'Office en la matière tenant compte du contexte socio-économique et des conditions édapho-climatiques des zones d'intervention dans la région montagneuse et forestière du Nord-Ouest. Le contenu technique de ce référentiel tient compte de l'apport de la recherche dans ce domaine, du savoir-faire local, des exigences des systèmes de production et des calendriers fourragers adoptés par les populations concernées. Ceci explique la diversité des pratiques et le niveau d'intensification appliqué dans les différentes zones d'intervention de l'ODESYPANO.

Prairies permanentes

L'installation des prairies permanentes à Sejenane a débuté vers la fin des années 1970 pour subvenir aux besoins d'un troupeau bovin important. Les premières prairies ont été basées sur un mélange de graminée et de légumineuses dans des proportions respectives de 1/3 – 2/3 et en se basant sur au moins 4 espèces de graminées et 4 variétés de trèfle. Ce type de prairie a le mérite d'offrir une biomasse équilibrée sur la plus longue période de l'année vue l'utilisation des variétés précoces et tardives de trèfle souterraine. Le mode de gestion imposé par des contraintes socio-économiques perturbe l'équilibre si fragile et les graminées disparaissent au fil des années et un envahissement rapide des prairies par les adventices (ciste, chardon, asphodèle). Le deuxième type de prairies a été basé sur un

mélange à deux graminées et une légumineuse avec des proportions respectives de 1/3 – 2/3. Bien que le développement ait été satisfaisant les trois premières années, les trèfles ont présenté des faiblesses et finissent par disparaître progressivement pour donner lieu à des prairies à base de graminées. Le troisième type de prairies est celui à base de graminées, où l'azote joue le rôle moteur de la production bio-massique. Ce type de prairie bien qu'il offre une production bio-massique importante, la ration offerte par les prairies est déséquilibrée et la production des prairies est limitée à sept mois au maximum. Durant les dernières campagnes les graminées importées se sont comporté comme des annuelles. Les bénéficiaires contribuent à la l'entretien de ces prairies sur la base de l'effectif accepté au pâturage.

Amélioration des parcours herbacés

La mise en valeur du parcours naturel dégradé comprend le re-semis d'espèces herbacées fourragères après scarification et épandage d'engrais, avec une mise en défens pendant au moins la période de reprise et de développement de la végétation. De même, depuis 2000, l'ODESYPANO a approuvé un plan quinquennal de développement de la culture de Sulla, selon lequel 1200 ha par an seront réalisés avec la contribution des bénéficiaires qui participent par la mise en défens des parcours améliorés et à raison de 20 à 50 % du prix d'achat du Sulla.

Périmètres sylvo-pastoraux et végétalisation de ravins

Les arbustes fourragers sont utilisés pour la création des périmètres sylvopastoraux (PSP) il s'agit de l'association par plantation dans le même terrain, d'espèces fourragères arbustives et plantes fourragères herbacées préexistantes ou semées, avec apport d'engrais pour stimuler la croissance du tapis herbacé et des arbustes fourragers. Également, les arbustes fourragers sont utilisés pour la végétalisation des ravins (VR) qui consiste à planter des arbres et arbustes sur les flancs et les berges des cours d'eau, sur une bande latérale d'une largeur minimale de 2m. Étant donné l'hétérogénéité qui caractérise aussi bien les sols que la topographie des ravins traversant le terroir ou y prenant naissance, il a été nécessaire d'adapter les modalités techniques de végétalisation et d'entretien des plantations aux différents sites rencontrés le long de chaque ravin. Ces interventions favorisent également le développement de la végétation ligneuse pérenne locale qui pourra profiter de la mise en défens temporaire des plantations pour reprendre une croissance normale et jouer son rôle antiérosif notamment. Dans le cas des PSP et ou des VR les bénéficiaires s'engagent à la mise en défens et au recepage des plantations.

Les associations d'arbustes et les systèmes intercalaires

L'aménagement à deux étages, où les arbustes fourragers constituent l'étage dominant, a permis d'assurer la durabilité de la production fourragère du périmètre sylvo-pastoral tout en garantissant une couverture quasi-permanente du sol empêchant tout risque d'érosion. L'importance de ce type d'association ou systèmes agroforestier réside dans l'utilisation adéquate des arbres et/ou arbustes, en particulier ceux à usage multiple. Dans la région du Nord-Ouest, l'agroforesterie comportera les trois systèmes suivants :

- Le système agro-sylvo-pastoral ;
- Le système sylvo-pastoral ;
- Le système sylvo-agricole.

Les associations les plus préconisées dans la zone du Nord-Ouest sont les suivantes :

- Association olivier – Sulla ;
- Association olivier – Luzerne ;
- Association accacia – Sulla.

3.2. Évolution du mode de gestion des ressources pastorales

La gestion des ressources pastorales réalisées par l'ODESYPANO a évolué selon les phases de ses projets et a tenu compte des législations en vigueur. Elle a été confiée aux conseils de gestion pour le cas des prairies de Sejnane pour la période du 1981 à 1991, puis dans le cadre des projets intégrés elle a été à la charge des associations à intérêts collectifs, des comités de développement et finalement ce sont les Groupements de Développement Agricole et de Pêche (GDAP) qui s'en chargent. L'évolution

du mode de gestion des ressources pastorales a privilégié le désengagement de l'Office au profit des bénéficiaires en vue d'assurer la prise en charge totale de l'autogestion de ces ressources par les organisations de base des populations. Cependant, l'analyse de cette évolution permet de remarque que l'ODESYPANO aurait pu obtenir de meilleurs résultats s'il avait procédé à une transition dans la gestion ressources pastorales en allant progressivement d'une gestion directe à une contractualisation puis finalement à une autogestion des parcours améliorés par des structures socioprofessionnelles convenables tout en continuant à assurer un suivi et une supervision technique plus adéquate.

Conseil de gestion 1981-1991

Dans le cadre du projet de développement rural à Sejnane ,72 conseils de gestion ont été mis en place au profit d'environ 8 000 hectares de prairies permanentes préservées qui ont profité à la communauté résidentielle composée de 57 groupements (Henchir) soumis au système foncier socialiste. Ces conseils ont joué le rôle de gestionnaire des prairies permanentes dans le cadre du désengagement de l'administration du projet et de la réduction du coût d'intervention dans cette activité, et à partir de 1981 jusqu'à 1991, c'est la date qui a coïncidé avec l'adoption de la loi sur l'amélioration du caractère socialiste de la terre et le retour de la situation immobilière de cette région au système de propriété privée de la terre. Ainsi, les comités d'élimination ont perdu le droit de supervision légale de la gestion des prairies. Pour que le projet puisse préserver les ressources pastorales comme un avantage pour la région pour développer le secteur de l'élevage, ces structures ont été compensées en adoptant une formule contractuelle entre elles et les bénéficiaires. Les ayants droit aux prairies ont continué la prise en charge des opérations d'entretien et du gardiennage dont les frais sont couverts par la redevance de pacage calculée par vache et par mois.

Association d'intérêt collectif à partir de 1988

L'ODESYPANO a encouragé les groupes d'intérêt commun dans ses zones d'intervention à se fondre dans la loi sur les associations n ° 20-88 du 13 avril 1988 et en collaboration avec les services des commissariats régionaux au développement agricole dans les gouvernorats concernés, a pu créer quatre associations forestières (AFIC) pour favoriser la réconciliation entre la forêt et ses habitants : association forestière « Faija » de la délégation de Ghardimaou, association forestière « Gouadria » à la délégation de Fernena et l' association forestière « Ouled khemissa » à Ain Drahem dans le cadre du projet de développement des zones forestières du gouvernorat de Jendouba, et l'association forestière de «Oued el Zen» de la délégation de Sejnene dans le cadre du projet de développement intégré de Sejnene. Ces AFIC ont joué un grand rôle dans la production de plants fourragers pour le besoin de leurs adhérents dans le cadre de convention avec l'administration qui arrête les obligations de chaque partenaire.

Comité de développement

L'expérience des comités de développement dans les zones d'intervention de l'ODESYPANO a commencé dans le cadre de développement de la méthodologie participative intégrée et son adoption en tant que planification et programmation des projets supervisés dans les Gouvernorats du Nord-Ouest à travers l'élaboration de plans de développement visant à améliorer les conditions économiques et sociales des groupes cibles. Ces structures informelles se sont heurtées à la gestion financière des ressources pastorales réalisées. Ces comités, comparés aux structures sectorielles formelles susmentionnées, sont caractérisés par leurs inclusions et intégration, bien qu'ils soient informels. Le nombre des comités créés par l'office est de 243 comités de développement jusqu'en 2002. Ce nombre a diminué en raison de l'intégration d'un certain nombre de ces comités dans le noyau des comités élargis, où le nombre de comités ne dépasse pas 101, soit une réduction d'environ 58%, dont le cadre du projet de développement de zones montagneuses et forestières du Nord-Ouest.

Groupement de Développement Agricole et de Pêche (GDAP)

La loi régissant les groupements de développement dans le secteur de l'agriculture et de la pêche (GDAP) a été adoptée pour compléter le cadre juridique pour le développement du secteur agricole, ce qui permet à ces structures de s'acquitter au mieux de leurs tâches et offre aux petits agriculteurs la possibilité de s'organiser au niveau de leur terroir. L'ODESYPANO a profité de ce nouveau cadre d'organisation des agriculteurs pour officialiser certains comités de développement. En outre pour permettre la gestion financière des ressources pastorales, un appui technique a été dispensé que ce soit

au profit des GDAP ou AFIC à l'époque par les services compétant de l'ODESYPANO concrétisé par l'élaboration de cahiers de charge de gestion technique de ces ressources. Un nombre de 18 groupements de développement ont été créés dans le secteur agricole (durant la période 1994 à 2002) et ce nombre est passé à 36 en 2007et il a atteint à partir de 2016 les 87 GDAP.

3.3. Conclusion

L'expérience de l'ODESYPANO en matière d'amélioration pastorale dans une région à fort potentiel sylvo-pastoral est assez riche sur le plan technique et organisationnel. Toutefois, l'impact reste limité sur la préservation de la ressource pastorale en raison entre autres du changement continu du cadre d'organisation des éleveurs, du désengagement prématuré de l'Office de la gestion des parcours mais aussi de la pression sur la ressource sylvo-pastorale dans une région à faible niveau de développement ayant une économie faiblement diversifiée et une forte proportion de population défavorisée occupant le domaine forestier dans le Nord-Ouest.

4. L'EXPERIENCE DU PROJET OGLET MARTEBA D'AMELIORATION PASTORALE DANS LES TERRES COLLECTIVES DE LA DELEGATION D'EL HAMMA (GOUVERNORAT DE GABES)

4.1. Introduction

Située dans la délégation d'El Hamma (gouvernorat de Gabes), la zone d'Oglet Marteba a fait l'objet d'une véritable tentative d'amélioration pastorale sur des terres collectives de 1974 à 1985. Démarrée à la suite des recommandations du séminaire national sur la désertification tenue en décembre 1972 à Gabes, cette expérience devrait concerné au départ une zone de 100.000 ha ; par la suite il a été décidé de le réaliser dans une première étape sur une zone test de 20.000 ha où il y a de grandes étendues de parcours et où la tenure foncière est principalement collective. Ce projet était considéré comme une action pilote afin de tester les techniques d'amélioration pastorales pour lutter contre la désertification et pour étudier la possibilité d'en extrapoler les résultats.

4.2. Objectifs du projet

Les objectifs assignés à ce projet portaient sur :

- La valorisation des ressources naturelles par l'amélioration pastorale et fourragère, la mise en défens des parcours et l'introduction d'un système d'exploitation rationnel des parcours pour éviter leur dégradation et lutter contre la désertification.
- La création de points d'eau pour les besoins de la population et l'abreuvement du cheptel.
- La création de périmètres fourragers en irrigué pour la complémentation alimentaire du cheptel
- L'intensification de la production animale des ovins et caprins conduits en système extensif
- La couverture sanitaire du cheptel
- L'amélioration des revenus de la population par la création d'emplois et la valorisation du cheptel, et par conséquent la lutte contre l'exode rural.

4.3. Les réalisations du projet

Entre 1974 et 1985, les réalisations ont porté sur :

- La création de 5 périmètres irrigués fourragers autour de 5 forages et sur une superficie de 99 ha. Ceux–ci ont contribué à sauvegarder le cheptel pendant quelques années de sécheresse au moyen du fourrage produit et mis à la disposition des éleveurs des 20.000 ha. Il a été également possible d'assurer l'abreuvement des animaux.
- La plantation de 665 ha d'arbustes fourragers (cactus, acacia, Atriplex et Rtam)
- La constitution chaque année d'un stock de foin et de concentré pour la sauvegarde du cheptel en période de sécheresse. Sa vente à été subventionnée.
- La vulgarisation des techniques de conduite de l'élevage aux moyens de démonstrations, de visites individuelles et de journées d'information
- L'organisation de compagnes de prophylaxie sanitaire pour le cheptel
- La mise en défens de 1830 ha de parcours

- L'exploitation rationnelle de 1810 ha de parcours avec respect de la charge.

4.4. Les problèmes rencontrés et les raisons de l'échec du projet

L'échec du projet a été annoncé dès les premières années lorsque la réduction des animaux sur les parcelles de parcours a été tentée. Une opposition farouche, surtout de la part des gros éleveurs, a obligé le report à plus tard de la mise en défens et la pratique de la rotation avec respect de la charge. A partir de ce moment-là ; les actions ont été consacrées essentiellement à la production de fourrages, à l'approvisionnement en foin et concentré subventionnés et à l'amélioration des techniques de conduites de l'élevage par les techniques d'alimentation et les soins prophylaxies. La rotation n'a pu être généralisée comme prévu et n'a pu être appliqué que sur une superficie limitée du projet. Dans de telles conditions la rotation réalisée a été le résultat d'un compromis avec les ayant droits en raison des aliments subventionnées et du rôle social que le projet assurait par les emplois créés.

Ce projet qui s'est fixé au départ des objectifs ambitieux et parfois contradictoires s'est transformé finalement en un projet à caractère social. Le ministère de l'agriculture n'a continué à lui accorder annuellement un budget que dans ce but. C'est à la suite de la mauvaise conjoncture économique de l'année 1985, qu'il a été décidé d'y mettre subitement fin, sans avoir préparé la population à en assurer eux-mêmes la relève.

4.5. Les problèmes techniques posés à l'amélioration pastorale

La technique de mise en défens. Cette technique est la moins coûteuse. Appliquée dans les endroits appropriés ; ses résultats sont très bons et parfois immédiats. Réalisée dans des endroits où la végétation pérenne a disparu, elle favorise le développement de la végétation annuelle dont l'exploitation ne peut pas être différée. Mais ce développement est très faible lorsqu'il s'agit d'un sol limoneux ou à croûte et encroûtement et devient par conséquent sans intérêt.

Par contre là où elle donne les meilleurs résultats ; elle est très difficile sinon impossible à faire accepter par la population car elle s'appose au gain immédiat que les ayant droits tirent de ce type de sol qui est par ailleurs le plus sensible à la dégradation et à la désertification. En effet, en année pluvieuse ce type de sol joue un rôle important pour l'alimentation du cheptel puisqu'il a la meilleure valeur fourragère et assure toujours une production végétale, aussi minime soit-elle. La mise en défens dans ce cas prive les animaux de ce fourrage qui finit par sécher et être soit transporté par le vent soit enseveli par le sable. Les éleveurs préfèrent exploiter cette végétation à l'état vert en raison de son rôle pour la production du lait indispensable pour les jeunes agneaux et de façon secondaire utile pour l'alimentation humaine. L'herbe qui dépasse les besoins du cheptel est récoltée et conservée sous forme de foin. Également, les rendements en céréales sur ce type de sol sont inférieurs à ceux obtenus sur sols limoneux, toutefois en année peu pluvieuse on peut toujours espérer récolter un peu de grain car la production céréalière est relativement moins aléatoire sur les sols sableux.

Pour être efficace la mise en défens doit être pratiquée au moins pendant un an. L'idéal serait de 3 à 4 ans. Or les ayant droits s'y opposent pour les raisons que nous venons de développer et ce malgré les subventions accordées. En réalité, les agriculteurs ont difficilement accepté une période de mise en défend de 6 mois et finalement seule une superficie de 1830 ha a pu être mise en défens au prix d'énormes efforts et difficultés. Ainsi, la généralisation de la technique de mise en défens s'est révélée inconcevable, car elle exige d'importants moyens financiers (notamment pour la compensation) que l'état ne pouvait pas accorder au projet pendant une longue période.

Les plantations des arbustes fourragers exogènes.En plus de la mise en défens, il a été proposé de planter des réserves fourragères sur pied (cactus inerme, acacia et Atriplex) afin de les utiliser en période difficile. Les plantations réalisées par le projet ont subi un échec que les ayant droits ont exploité afin de faire douter de la validité des techniques proposées. Même la tentative de planter des espèces locales (Retam) n'a pas eu le temps pour être diffusée. Concernant les plantations de cactus, l'échec peut s'expliquer par l'insuffisance des précipitations par rapport aux besoins de l'espèce, la mauvaise qualité du sol et la topographie plane du terrain. En réalité, en exigeant les meilleurs sols, le cactus peut difficilement concurrencer l'olivier. En effet, essayer de planter le cactus sur des sols profonds en bénéficiant des eaux de ruissellement est inacceptable pour les ayant droits en raison des rendements qu'ils peuvent obtenir en végétation naturelle, en céréales et olives.

Concernant l'Accacia, le taux de réussite a été de seulement 15 % en raison notamment de la faiblesse de la pluviométrie (moins de 150 mm/an), l'exigence en irrigation sur les sols limoneux ce qui a mobilisé de nombreux tracteurs et citernes qui tombent souvent en panne au moment où les plantations ont le plus besoin d'eau. Quant aux plantations d'Accacia réalisées sur des sols sableux, donc moins exigeant en eau, elles ont subi l'action abrasive de l'érosion éolienne ; en outre la couverture obtenue dans ces parcelles par la végétation pérenne est supérieure à celle obtenue par l'acacia. De ce fait, une simple mise en défens aurait pu suffire et éviter des irrigations coûteuses et inutiles pendant environ 4 ans.

Pour les plantations d'Atriplex Halimus qui ont été tentées après l'échec du cactus et l'acacia, les résultats ont été meilleurs avec un taux de réussite de 85 %. Malheureusement, l'appétibilité par les animaux n'était pas satisfaisante. Quant à l'Atriplex Numelariat, l'appétibilité est très bonne à tel point que les rongeurs l'ont attaqué au stade très jeune et l'on fortement endommagé.

Le developpement des arbustes fourragers locaux.Le projet a tenté de réaliser, à petite échelle, la plantation d'arbustes fourragers locaux auprès de quelques agriculteurs moyennant l'octroi d'aliments concentrés subventionnés. Ces agriculteurs ont été favorables pour le Rtam qu'ils connaissent bien mais cette tentative a été de très courte durée à cause de l'arrêt du projet et n'a pas pu être évaluée. Mais on peut dire que de telles espèces ont de fortes chances de réussir.

4.6. L'inadaptation de l'amélioration pastorale à la réalité socio-économique

Les éleveurs ont une connaissance séculaire du milieu écologique dans lequel ils vivent dont les ressources pastorales constituent la principale base de survie. Cette connaissance était primordiale pour la gestion de leurs terroirs. Une gestion anarchique signifie l'appauvrissement et l'éclatement du groupe. C'est toute une mutation profonde des conditions socio-économiques qui l'a amené à cette exploitation anarchique, tout en étant consciente des conséquences négatives qui en découlent.

En réalité, une divergence existe entre les objectifs poursuivis par le projet et ceux poursuivis par la population. En effet, vu la précarité économique pour la majorité des agriculteurs de la zone du projet, la diversification des sources de revenu est indispensable et tous les acteurs sociaux, ayant droits ou non, poursuivent le même objectif à savoir tirer le maximum de profit des parcours dans les plus brefs délais. Cette attitude n'est pas tout à fait compatible avec les objectifs d'un projet visant la durabilité de la ressource pastorale et la lutte contre la désertification. En outre, le projet est appelé à faire face à une multitude de types d'agropasteurs avec des stratégies différentes qu'on peut résumer comme suit :

-**Les gros éleveurs** : représentant une faible proportion (10 %) mais qui détient une part importante du cheptel soit environ 40 %. Ceux-ci s'adonnent à d'autres activités très lucratives comme le commerce et disposent souvent de camionnettes et matériel de labour. L'élevage est pratiqué dans le but de maximiser à court terme le profit. Etant dans une situation sécurisante, ils ne se soucient guère de bien gérer les parcours, au contraire ils profitent même des terres des ayant droits petits éleveurs et sans élevage. La mise en défens et la limitation de la charge animale signifie pour eux une baisse des revenus. C'est pourquoi ils ont été les plus opposés au projet même si le sort des ouvriers employés est mis en jeux. L'influence de ce groupe dans les diverses institutions était importante.

-**Les petits et moyens éleveurs** : représentent la majorité des éleveurs et sont dans une situation économique précaire. Ils ne peuvent pas se suffire de l'agriculture et sont obligés d'avoir recours à d'autres emplois à titre d'ouvriers généralement occasionnels. N'ayant pas pour but de maximiser le revenu, ils cherchent avant tout à l'améliorer. Donc ils ont eux aussi comme objectif de tirer le maximum de parcours sans aucune préoccupation de son devenir. L'amélioration pastorale pour eux ne peut qu'aggraver leurs conditions économiques.

- **Les non propriétaires de parcours** : il s'agit d'une minorité d'éleveurs qui confient en association à d'autres du cheptel pour fructifier des épargnes dégagées par leurs activités en ville. Leur but est le gain facile. Même s'ils ne sont pas influents ; ils participent de façon indirecte à la pression sur les parcours. Il suffit d'une conjoncture économique favorable pour que le cheptel confié aux berger sur parcours s'accroit.

- Le projet face à la complexité des structures foncières : les structures foncières sont en général caractérisées par :

- La diversité des formes de propriété : privée, collective au niveau de la fraction ou sous fraction et la propriété de la grande famille.
- L'inégalité des terres possédées entre les fractions et entre les membres d'une même fraction : les gros propriétaires constituent environ 10 % et détiennent 40 % des terres tandis que 50 % de la population sont des petits et se partagent environ 15 % de ces terres.
- La présence d'une partie de propriétaires absentéiste qui louent leurs terres sous forme d'Achaba. Cette catégorie vit généralement depuis longtemps en ville y compris Tunis.
- La superficie moyenne possédée est de l'ordre de 20 ha à 30 ha, une telle superficie dans une zone pré-désertique ne permet pas de pratiquer une agriculture en sec pouvant assurer un revenu stable.
- Pour des raisons historiques et dans le but d'assurer une complémentarité entre les terroirs, les collectivités possèdent des terres dans des milieux écologiques différents. Lors de la privatisation des terres, le partage a concerné tous les endroits et ne s'est pas accompagné par un remembrement. De ce fait, chaque propriétaire possède en moyenne entre 4 et 7 parcelles.
- La multiplication des formes d'entente, de location, d'Achaba instaurées entre les diverses fractions pour la commodité de l'utilisation des terres**.**

Au vu de cette situation foncière, le schéma d'aménagement tel qu'il est proposé par le projet exige un bouleversement total des structures foncières de la zone. Ce qui est impossible à effectuer par le projet.

- Le projet face à la conduite de l'élevage : le mode de conduite le plus répondu consiste à confier pour la période de l'été et l'automne les animaux, généralement adultes, à des bergers collectifs payés en partie en nature et en partie en espèces. A la mise-bas, les animaux sont retirés et ramenés chez leurs propriétaires. Ils pâturent près des habitations et reçoivent les soins nécessaires tout en procurant du lait pour la consommation familiale.

En plus de cette conduite collective, la conduite individuelle pour toute l'année existe soit par un berger individuel pour les gros propriétaires soit par des membres de la famille (vieux, enfants ect...) pour les petits éleveurs. Le mode de conduite individuel est en train de se développer à cause de l'augmentation de la proportion de petits et moyens élevages, de la tendance vers l'intensification du système d'élevage au moyen d'aliments concentrés, de l'introduction de la race ovine Algérienne (queue fine) plus productive et de la ratification des berges.

Le schéma d'exploitation des parcours prévu par le projet Oglet Merteba qui exige la mise en commun des troupeaux, prive en réalité les éleveurs du lait et d'une rentrée d'argent en cas de besoin. Il suppose aussi un partage des risques entre les éleveurs en cas d'accidents et de baisse de productivité et donc de baisse de revenu. De ce fait, le schéma proposé par le projet n'était pas tout à fait adapté aux pratiques d'élevage d'une grande partie des éleveurs de la zone.

4.7. Conclusion

L'échec de l'expérience du projet Oglet Merteba, qui a mobilisé pendant une dizaine d'années beaucoup de moyens humains, matériels et budgétaires (environ 3MD), témoigne de l'inadaptation de l'approche adoptée, tant sur le plan technique que sur le plan organisationnel et social, pour mettre en œuvre cette première expérience d'aménagement pastoral sur des terres collectives avec une approche dite participative. Cet échec va décourager, durant plus de 20 ans, l'administration à intervenir dans l'aménagement des parcours collectifs. La mise en place du Programme de Développement Agro pastoral et Promotion des Initiatives locales (PRODESUD) en 2003 à Tataouine et Kébili va relancer l'action publique en matière d'amélioration pastorale.

5. L'EXPERIENCE DES DEUX PROJETS AGRO PASTORAUX PRODESUD ET PRODEFIL

5.1. Introduction

Couvrant les Gouvernorats de Tataouine et Kebili, le Programme de Développement Agro pastoral et Promotion des Initiatives locales (PRODESUD) a connu une première phase de huit ans (2003-2010) avec comme objectif l'engagement d'un processus de développement durable des zones agropastorales pris en charge par les acteurs concernés. Achevé dans les délais, ce programme a été prolongé d'une phase relai de deux ans (2012-2014) puis d'une deuxième phase de six ans (2015-2020). L'exécution

de ce programme est confiée à deux unités de pilotages de projets créées au sein des deux CRDA de Tataouine et Kébili.

Démarré en 2015, le Projet de Développement agro pastoral et des filières associées (PRODEFIL) intervient dans le gouvernorat de Médenine. Il constitue une extension territoriale du développement pastoral initié par le PRODESUD en touchant deux parcours limitrophes de la zone d'intervention de ce dernier à savoir le Dahar et El Ouara de Ben Gardanne. Ce projet se réalise dans trois délégations du gouvernorat durant la période 2015 - 2020 et couvre la totalité des parcours collectifs de Ben Gardanne et Beni Kdhache. Il vise l'amélioration des conditions de vie de la population rurale vulnérable et la création des nouvelles opportunités d'emploi à travers le renforcement de la résilience des systèmes de production agropastoraux et le développement des filières associées.

Ces deux programmes (PRODESUD et PRODEFIL) ont le privilège d'être soutenus par le même bailleur de fonds à savoir le Fonds international pour le développement agricole (FIDA), supervisés par les mêmes équipes de pilotage (Ministère de l'agriculture) et mis en œuvre par les mêmes structures de gestion (CRDA). Par ailleurs, les contextes administratifs, écologiques, socio-économiques et culturels dans lesquels se réalisent les deux programmes sont presque similaires. La mise en œuvre de ces programmes a permis de tirer de nombreux enseignements concernant le développement des parcours depuis une quinzaine d'années. Cependant, il convient de signaler que les services techniques centraux du ministère de l'agriculture, en particulier la DGF, ne sont pas réellement impliqués dans la conception et la mise en œuvre de ces projets qui sont entièrement sous la responsabilité des CRDA ce qui ne favorise pas la bonne appropriation et la capitalisation des acquis du processus d'amélioration des parcours collectifs par ces services centraux.

Sur la base des évaluations faites pour ces deux programmes, on constate que bon nombre de pratiques ont pu être développés et constituent des préalables pour la conception et le montage de nouveaux projets agro pastoraux dont : i) La nouvelle vision qui associe et intègre le domaine pastoral et l'élevage dans les projets de développement ; ii) Les nouvelles démarches et outils de la planification territoriale et pastorale, associant les organisations professionnelles et les filières, peuvent inspirer des approches plus pertinentes dans le futur : Planification sur des unités territoriales (UST), Plan de développement participatifs (PDP), Plan d'aménagement et de gestion des parcours (PAGP) , Plans d'action des filières (PAF) ; iii) De nouvelles formes d'organisation de la population adaptés aux contextes des parcours et des filières associées (GDA, SMBSA, SMBSA Femme, etc…) ; iv) Des pratiques partenariales pertinentes et mobilisatrices de compétences et de fonds ;v) Des innovations méthodologiques et techniques multiples tels que les Plans d'aménagement et de gestion des parcours, le Pôle régional de formation, les plateformes des filières, l'hydraulique pastorale, les guides méthodologiques et autres.

Enfin, plusieurs techniques d'amélioration des parcours ont été expérimentées sur toutes les étendues pastorales d'El Ouara et Dhahar (mise en repos, re-semis, plantations fourragères et autres). Le suivi et l'évaluation de ces techniques ont conclu sur des avantages comparatifs encourageants de la mise en repos (potentiel semencier important, régénération rapide, rétention des sols et lutte contre la désertification, coût accessible, production fourragère importante et autres avantages environnementaux). De ce fait, les efforts d'amélioration pastorale entrepris par ces deux programmes se sont concentrés sur la technique de mise en repos.

5.2. Bref aperçu sur le domaine pastoral du Sud-Est

Le Sud-Est de la Tunisie totalise à lui seul une superficie de 2 millions d'ha de parcours soit les 2/3 de la superficie totale des parcours en Tunisie réparties par gouvernorat comme suit :

- Tataouine : 1200 mille ha
- Médenine : 500 mille ha
- Kébili : 300 mille ha.

11 groupements de développement territoriaux à vocation pastorale opèrent sur cet espace dont 8 à Tataouine, 2 à Médenine et 1 à Kébili. Ces structures ont toutes participé au processus de planification et de mise en œuvre de la composante pastorale pour les deux programmes et 30 conseils de gestion

chargés des terres collectives ont accompagné ce même processus dont 16 à Médenine, 4 à Kébili et 10 à Tataouine.

En termes de réalisations physiques de l'amélioration pastorale par les mises en repos des parcours, les deux projets ont parvenu à réaliser environ 136 mille ha dont 70 mille à Tataouine, 50 mille à Kébili et 16 mille à Médenine. Des signes de réussite sont observés au démarrage de l'expérience (PRODSUD I) mais, les changements politiques survenus dans le pays ont énormément affecté cette tendance. La gestion de la mise en repos s'est sensiblement améliorée avec le PRODSUD II et le PRODEFIL.

En dépit, du caractère agropastoral de l'agriculture du Sud-Est, le financement consacré au développement des parcours, comparé aux autres secteurs d'activités comme l'infrastructure et l'hydraulique, n'était pas très significatif au départ. Mais avec la décision d'accorder une série d'incitations au profit des structures professionnelles pour l'amélioration et la mise en repos des parcours, on a assisté à des améliorations et un début de réussites dans ce domaine.

5.3. Approches d'intervention et de mise en œuvre du PRODEFIL ET PRODSUD

La planification des projets dans le Sud-Est a profité de la longue expérience du FIDA en matière de montage et de mise en œuvre des projets. De même, d'autres résultats des projets d'assistance technique et des expériences conduites par d'autres bailleurs de fonds sur de projets similaires ont été valorisés (PGRN, ODESYPANO). Le recours à l'approche participative n'est qu'une forme d'adoption et d'adaptation des acquis antérieurs dans le montage des projets et programmes ci-dessus décrits.

La mise en œuvre des programmes FIDA se base privilégie l'approche participative qui sous-tend trois principes fondamentaux à savoir : i) La territorialité ; ii) Le partenariat ; iii) l'intégration. Ces principes ont guidé la planification des projets toute activité confondue. En conséquence, la planification pastorale n'a pas échappé à ces principes.

Dans ce cadre, le processus de planification des deux programmes PRODESUD et PRODEFIL ont bénéficié des préparatifs et préalables suivants :

- Les études de pré évaluation précédées par une série d'études spécifiques liées au secteur (CNEA, IRA, FIDA, CRDA) ;
- Les enquêtes socio-économiques décrivant les structures des exploitations agricoles et la situation de référence du domaine d'intervention ;
- Le diagnostic territorial axée sur les caractéristiques foncières du domaine d'intervention et la préparation de la cartographie foncière (CRDA, INRAT, MetM I) ;
- Le diagnostic institutionnel axé sur les structures professionnelles et foncières (GDA, CG et autres).

Ces instruments et études demeurent nécessaires pour la mise en œuvre de l'approche recommandée. L'opérationnalisation et le respect des principes de la territorialité, de l'intégration et le partenariat n'aura lieu qu'en disposant de cette documentation et d'une démarche de travail adaptée au contexte administratif, juridique et institutionnel des projets.

5.4. Approche, démarche et outil de la planification pastorale : cas du PRODESUD

Au début, il convient de rappeler qu'il s'agit d'un projet de développement agricole et rural privilégiant la participation de la population autour des activités agro pastorales et la promotion des initiatives économiques en vue de créer l'emploi au profit des jeunes et des femmes. L'approche d'intervention se base sur les principes de la territorialité, du partenariat et de l'intégration**.**

Caractéristiques principales du projet :

- Domaine d'intervention : l'ensemble du Gouvernorat ;
- Territoire de planification locale : l'Unité socio territoriale (UST) qui est un espace qui présente une homogénéité sociale et économique locale. En général ces espaces traduisent les domaines d'intervention d'un ou plusieurs conseils de gestion et, dans 70% des cas, ces espaces épousent les limites des Imadats (secteurs administratifs) ;

- Principales activités éligibles: agriculture, pastoralisme, élevage, tourisme, culture, et toute sorte d'infrastructure.

Démarches et instruments de la planification du PRODSUD : La concertation et la négociation

La planification du projet est conduite selon deux démarches participatives qui tiennent compte de la nature de l'activité à planifier et, l'étendue du territoire où : i) La première utilise la concertation comme outil de planification des activités structurantes qu'on applique sur l'ensemble du territoire d'intervention du projet à savoir le « Gouvernorat » ; ii) La deuxième utilise la technique de négociation, outil adopté pour planifier les activités communautaires de proximité (agriculture, petite infrastructure, formation et autres). Cette technique est l'instrument le plus efficace pour élaborer des Plans de développement participatifs (PDP) sur toutes les UST.

Cette planification débouche sur deux principaux produits (outils) : i) Le premier produit est le Schéma des éléments structurants (SES). Il résulte de la concertation avec les responsables locaux et régionaux et surtout les grands éleveurs autour des priorités agropastorales structurantes (routes, centres de services, couloirs de passages des animaux, points d'eaux structurants). Cette concertation est conduite à la base dans une dynamique ascendante et passe par deux niveaux d'arbitrage, le conseil local et le conseil régional) et finie par l'élaboration et la validation du SES ; ii) Le deuxième produit est le PDP qui traduit les résultats de la planification locale et la négociation avec les communautés sur les priorités de développement de leur territoire (UST). Chaque UST disposera de son propre PDP. Il convient de remarquer qu'à ce niveau de planification plurisectorielle, la question pastorale est loin d'être développée. Elle apparait sous forme d'activité individualisée dans le PDP. Elle fera l'objet d'une autre étape de planification participative qui débouche sur un outil qu'on a convenu d'appeler Plan d'aménagement et de gestion des parcours (PAGP).

Le schéma suivant illustre les étapes de la démarche de planification entreprise dans le cadre du PRODSUD :

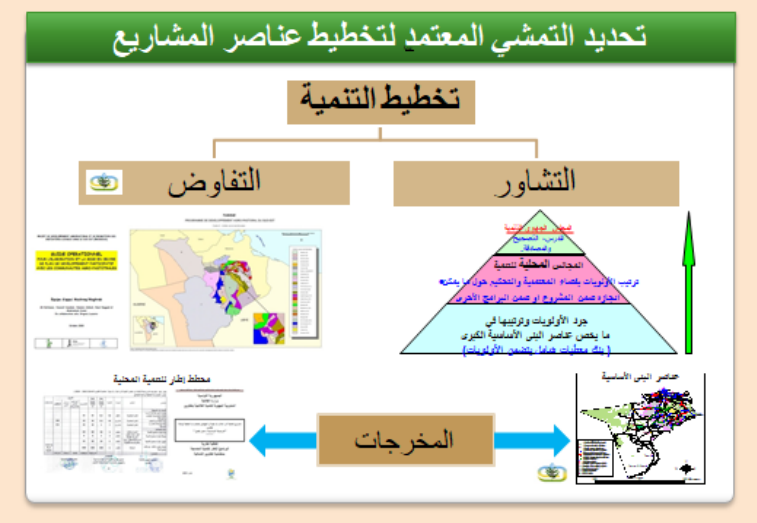


Schéma n°1 : Démarche de la planification du projet

5.5. Approche de développement du territoire pastoral (cas du PRODESUD)

Le statut juridique des parcours du domaine d'intervention du PRODSUD (collectifs et privés) a imposé à la structure de gestion du projet deux modalités d'intervention, chacune d'elle est régie par des règles, principes et des mécanismes de financement propres, ce qui a suscité deux démarches de planification adaptées à chaque type.

A-Processus de planification des parcours collectifs

A-1-Principes : les principes fondamentaux d'intervention sur le parcours sont :

- Les mises en repos ne doivent en aucun cas remettre en cause la propriété foncière ;
- N'intervenir sur les parcours qu'en cas où les acteurs sont convaincus ;

- Les sites d'intervention pour la mise en repos doivent être proposés par les acteurs eu même, l'étude et la validation de ces sites sont fait par les services techniques ;
- Respecter des couloirs de passage des troupeaux ;
- Eviter les clôtures en dur et se limiter au balisage pour la délimitation des parcelle objet d'amélioration pastorale ;
- Le gardiennage des parcelles doit être confié à la communauté d'éleveurs ;
- Veiller à ce que les incitation/encouragement soient fournies sous forme de services et biens collectifs ;
- Renforcer les campagnes de sensibilisation des usagers du voisinage des mises en repos ;
- La période des mises en repos doit durer plus de deux années ;
- La relation avec la communauté doit être contractuelle**.**

A-2- Mécanismes et outils de la planification pastorale (mises en repos essentiellement)

- L'existence sinon la création d'une structure communautaire permanente de gestion : CG ou GDA
- En l'absence de structures administratives chargées des parcours (collectifs), il est indispensable de créer une équipe pluridisciplinaire pour la gestion et l'accompagnement du processus
- L'actualisation des circulaires relatifs à l'encouragement à la mise en repos (deux circulaires apparues en 2005 et 2015 portant sur des incitations de 10 DT/ha/an augmenté à 25 DT/ha /an en 2015
- Consacrer les financements nécessaires
- Procéder au suivi, évaluation et ajustement continus

L'évolution des encouragements décidés pour les mises en repos depuis le démarrage des projets FIDA figure dans le tableau suivant :

Période	**Valeur de l'encouragement**		**Nature de l'encouragement**	
	Parcours collectifs	Parcours privés	Parcours collectifs	Parcours privés
Avant 2005	Néant	15 dt/ha an	Neant	Aliments pour bétail
2005-2015	10 dt/ ha/an	25 dt/ha/an	Petits équipements et infrastructure pastorale de proximité	Aliments pour bétail et amélioration génétique
Après 2015	25 dt/ha/an	25 dt/ha/an	Fonds de roulement au profit de la structure communautaire de gestion sous forme d'aliments pour bétail Petits équipements et infrastructure pastorale de proximité	Aliments pour betail

A-3- Étapes : La planification de la composante pastorale passe par plusieurs étapes dont :

- La planification des composantes du projet dans sa globalité (voir chapitre III) : SES et PDP ;
- L'élaboration de la typologie foncière du domaine avec une cartographie à l'appui portant sur 4 types à savoir : terres privées (individuel), terres collectives à ayants droit définies (un seul conseil de gestion), terres collectives à ayants droits définis élargis (2 CG ou plus), terres collectives à ayants droits non définis ;
- Le diagnostic et la cartographie institutionnelle (GDA et CG) ;
- Le diagnostic physique (inventaire des parcours, aménagements couloirs de passage des troupeaux et mouvements etc…) ;
- La planification participative tenant compte des usagers et des ayants droits, du voisinage et des pactes etc…

La succession des étapes de la planification de la composante pastorale peuvent être résumées dans l'Itinéraire suivant :1) élaboration du SES ; 2) Élaboration du PUST ; 3) Typologie foncière des parcours ; 4) Élaboration du PAGP ; 5) Signature d'une convention portant sur le PAGP avec la

structure de gestion ; 6) Mise en œuvre sur la base d'un contrat programme annuel, 7) Suivi, évaluation et ajustement.

A-4 Illustration : Le schéma suivant illustre les différentes etapes du processus de la planification pastorale

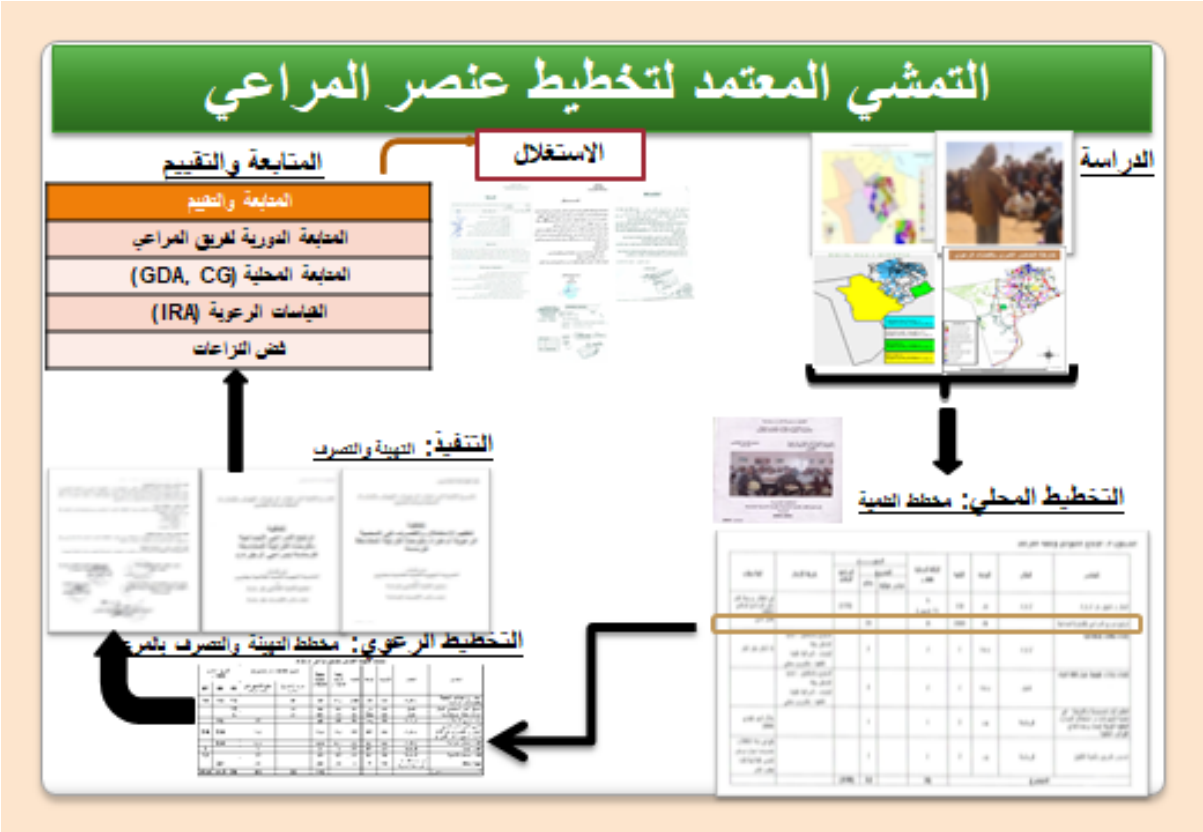


Schéma n°2 : étapes de la planification pastorale.

B -Processus de la planification des parcours prives

Par définition, les parcours privés objet d'intervention des projets FIDA sont ceux qui sortent du domaine de compétence et du regard des conseils de gestion. Sur le plan foncier, ces parcours sont classés en deux types :

- Type 1 : Les parcours privés individuels (propriété individuelle)
- Type2 : Les parcours privés familiaux (propriété familiale)

Sur le plan administratif, c'est l'Office de l'élevage et des pâturages (OEP) qui est la principale structure chargée de l'intervention et le développement de ces parcours. La technique appropriée pour leur amélioration est la mise en repos.

Les opérations d'amélioration des parcours par la mise en repos varient selon le statut foncier du terrain (type 1 ou 2) et la nature du programme d'intervention (selon l'opérateur). L'OEP intervient sur ses propres fonds, dans les parcours du type 1 (propriété individuelle) caractérisés par des petites superficies (entre 20 et 100 ha) moyennant des contrats directs avec le bénéficiaire. Il intervient également dans le cadre du PDODSUD et PRODFIL, sur les fonds de ces projets, dans les parcours du type 2 (propriété familiale), caractérisés par des superficies de tailles moyennes à grandes (entre 100 à 1000 ha). Dans ce cas, le contrat de gestion implique, en plus du bénéficiaire, deux nouveaux opérateurs potentiels à savoir le délégué foncier de la parcelle et le groupement de développement agricole du secteur.

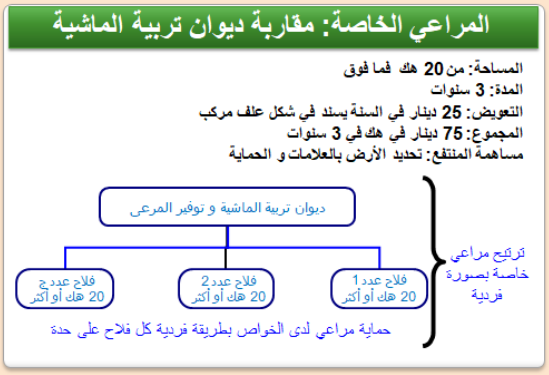
Les principes, mécanismes et étapes de la planification sont présentés dans le tableau suivant :

B-1 Principes et mécanismes

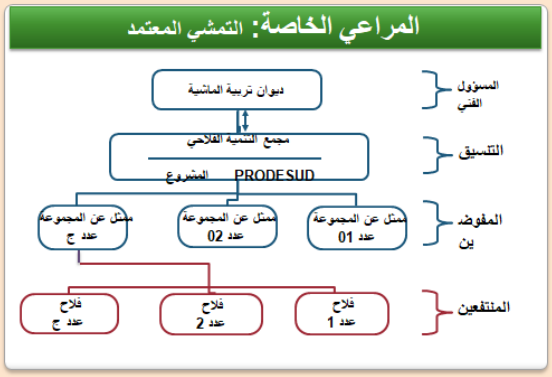
Type de parcours		Individuel	Familial
Financement		OEP	PRODSUD-PRODFIL
Opérateur technique		OEP	OEP+ PRODSUD ou PRODFIL
Superficie		De 20 à 100 ha	De 100 à 1000ha et plus
Période de mise en repos	Avant 2015	3 ans	3 ans
	Après 2015	-	5 ans
Gardiénage		Bénéficiaire	Structure communautaire de gestion
Contrat		Direct avec bénéficiaire	Contrat tripartite (OEP, Projet, Délégué)+ contrat avec le bénéficiaire
Incitations Dt/ha/an	Avant 2005	10	Néant
	2005-2015	25	15
	Après 2015	25	25
Balisage		Béneficiaire	Structure communautaire de gestion

B-2 Illustrations

Démarche OEP



Demarche PRODESUD



5.6. Conclusion

Les projets PRODESUD et PRODEFIL constituent les expériences les plus récentes et les plus audacieuses en matière d'intervention sur les parcours collectifs. Les acquis de ces projets sont non négligeables notamment en ce qui concerne la gestion collective des parcours à travers la technique de mise en repos, sous le contrôle des GDA, qui constitue incontestablement une avancée en matière de gestion durable des parcours. Toutefois, le bouleversement qu'a connu le pays au moment de la Révolution en 2011 a montré les limites de cette technique en dehors de la présence de l'autorité de l'Etat. En effet, de nombreux périmètres mis en repos par le PRODESUD à Tataouine ont été envahis par les troupeaux suite à l'affaiblissement de l'autorité de l'Etat. Ceci étant dit, l'expérience du PRODESUD et du PRODEFIL a le mérite d'avoir développé une approche d'amélioration pastorale à la fois intégrée et participative mettant l'accent sur le rôle crucial des acteurs locaux dans la protection des ressources pastorales. L'intervention de ces deux projets a permis également de montrer l'impératif d'une démarche plus globale intégrant la question des parcours dans une stratégie de développement agricole et rural voire de développement régional.

6. ENSEIGNEMENTS ET CONSTATS GENERAUX

La revue des stratégies, des programmes et projets mis en œuvre par les différents organismes en charge de la gestion et l'amélioration des parcours depuis l'indépendance, nous permet de formuler quelques enseignements et constats concernant les approches développées en Tunisie en matière de gestion et d'amélioration des parcours collectifs et privés.

Premier constat : En Tunisie, l'aménagement de parcours (notamment collectifs) ne semble pas avoir bénéficié d'une grande attention de la part des pouvoirs publics. Et ce malgré la soumission d'une

grande partie des parcours au régime forestier dont l'application engage normalement l'Etat à réaliser des aménagements intégrés et les populations à respecter l'exploitation rationnelle des parcours. Mieux encore, dans les zones steppiques, anciennement pastorales, l'Etat a fait (certainement à juste titre) le choix de transformer une grande partie de ces steppes en plantations arboricoles et en périmètres irrigués (cas typique de la Tunisie centrale, mais pas seulement). En fait, dans un contexte agroalimentaire déficitaire du pays, la demande sociale en matière de préservation des fonctions environnementales des écosystèmes pastoraux ne semble pas s'exprimer d'une manière explicite, alors que la demande sociale pour la fonction de production agricole est plus forte et conduit les opérateurs du secteur y compris l'Etat à privilégier la fonction productive y compris pour les espaces à vocation pastorale.

Deuxième constat : conséquence de ce contexte déficitaire et de la politique d'intensification de la production agricole, pour y remédier, les systèmes de conduite des animaux, particulièrement sur le plan alimentaire, ont connu une intensification remarquable. Le recours à la supplémentation des animaux, avec des aliments achetés sur le marché ou autoproduits par l'éleveur, est devenu une donnée structurelle du système d'élevage y compris dans les régions où domine un élevage extensif de type pastoral. De ce fait, le rôle des parcours dans la stratégie de développement du secteur de l'élevage a été négligé dans une certaine mesure et ce en dépit des efforts entrepris par les différents organismes en charge de l'espace pastoral.

Troisième constat : les interventions en matière d'aménagement pastorale sont davantage marquées par leur caractère curatif visant à lutter contre la dégradation subie par les écosystèmes pastoraux à cause d'une pression très forte. Laquelle pression est liée à l'intensification des systèmes d'élevage y compris en zones pastorales et à la mise en valeur agricole même dans les zones à vocation pastorale suite à la privatisation des terres collectives. Dans ce cadre, les premières approches en matière d'aménagement pastoral ont davantage porté sur les actions à caractère technique pour favoriser la conservation de la ressource pastorale avec une démarche à trois composantes complémentaires la mise en défens, la limitation de la charge et la constitution de réserves fourragères. Par ce mode d'aménagement plusieurs milliers d'hectares de parcours collectifs ont été traités et les premières plantations sylvo-pastorales ont commencé vers 1965. Les espèces utilisées dans la Tunisie méridionale étaient essentiellement exotiques (Acacia…) alors que les espèces autochtones sont par contre très peu utilisées. Les résultats obtenus sont assez modestes et n'ont pas permis d'infléchir le processus de dégradation des parcours.

Quatrième constat : A partir des années 1980, les approches dites participatives commencent à faire leur apparition dans les programmes de développement agricole et rural y compris dans le domaine d'amélioration pastorale surtout après l'échec retentissant du projet Oglet Merteba qui a été abandonné en 1986 après une dizaine d'années d'existence pour des raisons à la fois techniques et socio-foncières. Cette orientation vers davantage de participation et d'implication des bénéficiaires des projets d'amélioration pastorale sera réalisée à travers notamment les interventions de l'OEP sur les parcours privés, de l'ODESYPANO sur les prairies du Nord-Ouest et surtout des deux projets PRODESUD et PRODEFIL qui interviennent depuis le début des années 2000 dans les grands parcours collectifs du Sud-Est (Dahar et El Ouara) avec une approche innovante basée sur la cogestion des parcours entre l'administration et les communautés.

Cinquième constat : Toutes les expériences conduites dans le pays en matière d'amélioration pastorale n'ont pas permis pour l'instant de changer fondamentalement les données du problème à savoir comment concilier la protection de la ressource tout en encourageant la production agropastorale dans un écosystème assez fragile soumis à une forte pression. De ce fait, toutes les expériences entreprises jusqu'à maintenant, y compris le PRODESUD et Le PRODEFIL, n'ont pas permis de trouver les formules appropriées pour assurer une participation effective et durable des éleveurs dans la gestion des parcours et de régler de façon viable la question du droit d'usage des parcours collectifs. De ce fait ni les aménagements pastoraux (plantations pastorales, mises en défens, mises en repos, infrastructure hydraulique…), ni les organisations de base (GDA et autres), dont l'installation et la création a mobilisé souvent beaucoup de ressources humaines et matérielles de la part des services technique de l'Etat, ne semblent durables sans l'appui continu de la part de ces derniers dont tout désengagement ou affaiblissement entraine souvent un nouveau cycle de dégradation des parcours. Ainsi, beaucoup de bilans convergent vers cette idée que les stratégies et les

projets mis en œuvre par les différents organismes ont eu un faible impact. Le manque de vision et de stratégie d'aménagement des parcours intégrant toutes les actions et projets semble à l'origine de ce faible impact. Également, la difficulté de faire passer les rationalités techniques, pour assurer la conservation de la ressource pastorale, dans un contexte des régions pastorales marqué par un faible niveau de développement économique et social constitue une difficulté supplémentaire pour la réussite des projets.

Sixième constat : Longtemps perçus uniquement à travers le prisme de l'activité pastorale, les territoires pastoraux sont de plus en plus considérés comme un espace de pluriactivité où la production pastorale garde certes une place importante mais où de nouvelles activités à caractère économique ou social prennent de l'ampleur. Cette mutation, qui est le résultat d'un long processus d'intégration des espaces et des sociétés rurales à des systèmes économiques modernes et plus ouverts, nous interpelle. De ce fait, peut-on dire que le salut de ces régions fragiles réside aussi dans le développement d'une activité économique extra-agricole (industrie, service...) et ce afin de réduire la pression et la charge démographique dans les zones rurales et par conséquent sur leurs maigres ressources naturelles. Ainsi, les approches innovantes en matière d'aménagement pastoral sont certes nécessaires mais insuffisantes pour faire face au processus récurrent de dégradation des parcours en dehors d'une vision globale et intégrée de développement des territoires pastoraux.

7. RECOMMANDATIONS

Sur la base de ces constats, on peut formuler quatre recommandations essentielles :

- L'adoption des approches dites participatives en matière d'amélioration pastorale est un choix judicieux et devrait être renforcée davantage en tenant compte du processus de la décentralisation qui accorde, selon le Code des collectivités locale (Avril 2018), de nouvelles compétences aux communes et pouvoirs locaux en matière de développement et de gestion des ressources naturelles de leurs territoires. Dans ce cadre, le partenariat avec les Communes pourrait aider à mieux mettre en œuvre les projets d'amélioration pastorale et négocier les arrangements avec les éleveurs et leurs organisations de base.
- Veiller à inscrire les projets d'amélioration pastorale dans les stratégies et plans de développement local dont l'élaboration relève dorénavant de la responsabilité des communes conformément aux exigences du nouveau Code des collectivités locales. Cette inscription vise à favoriser la cohérence et la complémentarité, en termes d'approches et de contenu, entre ce type de projets et les différents programmes et projets de développement local.
- Les approches innovantes en matière d'amélioration pastorale sont certes nécessaires mais insuffisantes pour relever le défi de la durabilité des parcours dans un contexte où la pression sur les ressources pastorales est très forte. La fragilité des écosystèmes pastoraux (y compris dans les zones forestières du Nord-Ouest) implique nécessairement un allègement de la pression sur les ressources pastorales et ce à travers un développement des activités non agricoles, notamment dans le secteur des services et industries, pour favoriser la création d'emploi et de revenu. Les approches innovantes en matière d'amélioration pastorale durable ont plus de chance de réussir dans un contexte de résilience global.
- Renforcer l'innovation en matière d'approches de développement pastoral est également une nécessité dans la mesure où les espaces pastoraux enregistrent, à l'instar du reste du territoire national, des dynamiques et des mutations qui affectent leurs systèmes de production ainsi que leurs structures sociales et institutionnelles. Ces mutations impliquent nécessairement des adaptations des approches d'intervention en milieu pastorale et par conséquent un renforcement des capacités des acteurs concernés par le developpement des espaces pastoraux avec l'appui des structures de recherche-développement en particulier l'IRA.

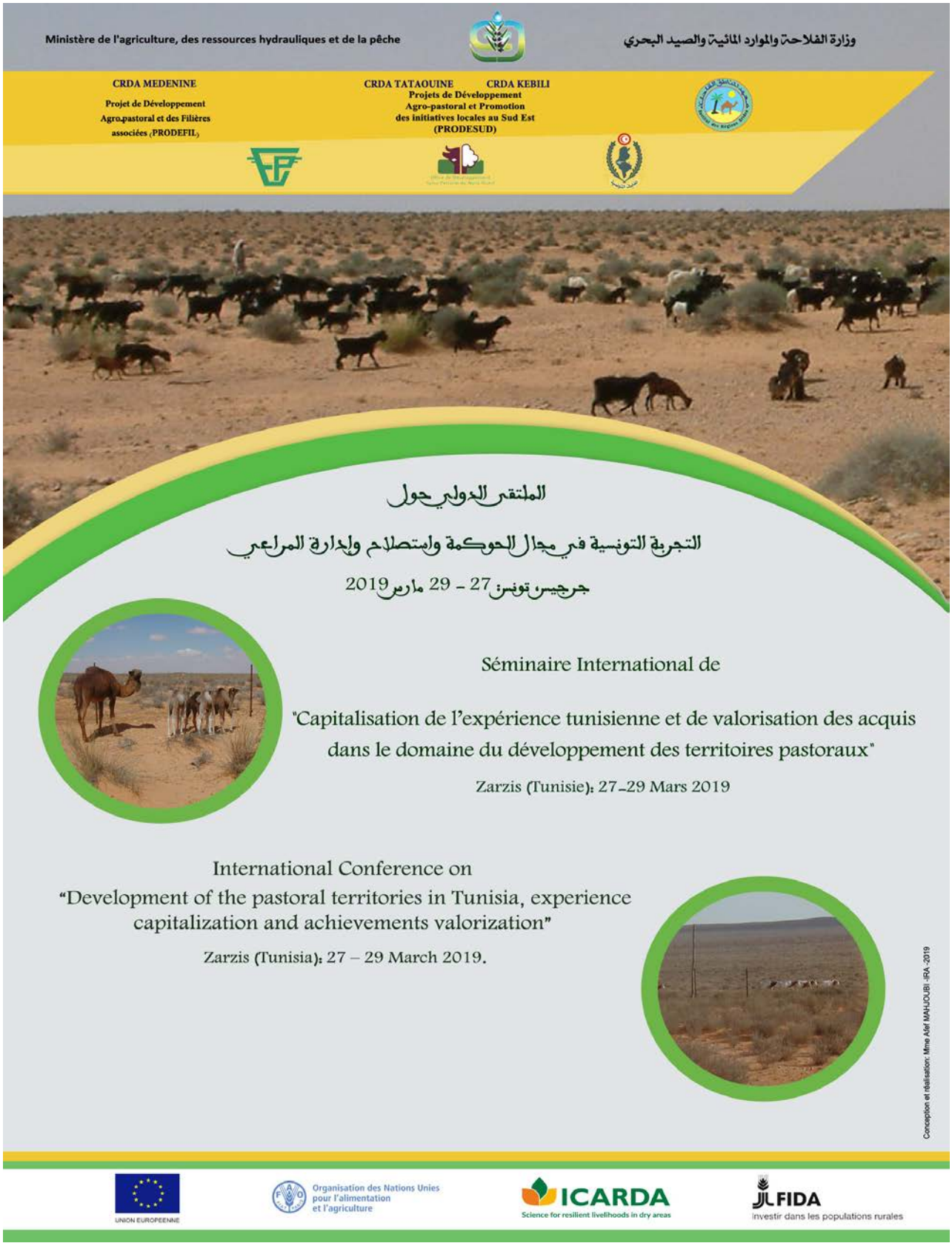
ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFIC	Association Forestière à Intérêts Collectifs
AG	Assemblée Générale
AIC	Associations d'Intérêt Collectif
CBD	Convention Internationale de la Biodiversité
CCC	Convention Internationale du Changement Climatique
CES	Conservation des Eaux et des Sols
CG	Conseil de Gestion
CONECT Agri	COnfédération Nationale des Entreprises Citoyennes de Tunisie, section agriculture
CRA	Centres de Rayonnement Agricole
CSA	Coopérative de Service Agricole
CTL	Conseil de Tutelle Locale
CTR	Conseil de Tutelle Régionale
CTV	Cellule Territoriale de Vulgarisation
DGF	Direction Générale des forêts
DGFIOP	Direction Générale du Financement, des Investissements et des Organismes Professionnels
DGGREE	Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
FAO	Food and Agriculture Organisation, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FODEC	Fonds de Développement de la Compétitivité
GDAP	Groupements de développement agricole et de la pêche
GFIC	Groupements Forestiers à Intérêts Collectifs
GIC	Groupement d'Intérêt Collectif
GTT	Groupe de travail thématique
IIDD	Institut International de Développement Durable
IRZOD	Innovation Rurale en Zone Difficile
JORT	Journal Officiel de la République Tunisienne
LCD	Convention Internationale de Lutte Contre la Désertification
LEA	Ligue des États Arabes
MARHP	Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODESYPANO	Office de Développement Sylvopastoral du Nord-Ouest
OEP	l'Office de l'Elevage et des Pâturages
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OPAP	Organisation Professionnelle Agricole et de Pêche
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PDRI	Programme/Projet de Développement Rural Intégré
PGIP	Projet de Gestion Intégrée des Paysages
PGRN	Projet de Gestion des Ressources Naturelles
PRODEFIL	Projet de développement agro-pastoral et des filières associées
PRODESUD	Projet de développement sylvo-pastoral et des initiatives locales dans le Sud-Est de la Tunisie
SMDD	Sommet mondial sur le développement durable
SMSA	Société Mutuelle de Services Agricoles
SYNAGRI	SYndicat National des AGRIculteurs
UE	Union Européenne
UGTT	Union Tunisienne des Travailleurs
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature

UMA	Union du Maghreb Arabe
UTAP	Union Tunisienne de l'Agriculture et de la Pêche
AGR	Activité génératrice de revenus
CC	Changement climatique
CF	Code forestier
CRDA	Commissariat régional au développement agricole
DFE	Domine forestier de l'Etat
DPE	Domine privé de l'état
FIDA	Fond international de développement agricole
GDA	Groupement de développement agricole
GI	Groupe d'intérêt
ICARDA	International center for agricultural research in the dry areas
MDP	Mécanisme de développement propre
OEP	Office de l'élevage et des pâturages
ONG	Organisation non gouvernementale
OTD	Office des terres domaniales
PIB	Produit intérieur brut
PRODEFIL	Projet de développement agro-pastoral et des filières associées
PRODESUD	Programme de développement agro-pastoral et de promotion des initiatives locales du Sud-Est
RN	Ressources naturelles
SAU	Superficie agricole utile
UF	Unité Fourragère
IRA	Institut des Régions Arides
IRESA	Institutiton de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricoles

Annexes

Annexe 1 : Programme du séminaire international



PROGRAMME

Mercredi 27 mars 2019	
8h30 – 9h00	✓ **Enregistrement et accueil des participants**
9h00- 9h30	✓ **Mots de bienvenue** par Monsieur **Houcine Khatteli**, **Directeur Général de l'IRA** ✓ **Ouverture officielle**
9h30- 10h30	✓ L'expérience tunisienne dans le domaine de développement des parcours : processus de capitalisation, principaux enjeux et acquis. **Mohamed NEFFATI**& Mongi SGHAIER(**30')** ✓ **Discussions (30')**
10h30 – 11h00	**Pause-café**
Session 1 : Importance socioéconomique et environnementale des territoires pastoraux (11h00 – 13h00)	
11h00 – 13h00	**Chair /Président : Ilyes Hamza & Mohamed Néjib Rejeb** **Rapporteurs : Mohamed Sghaier Zaafouri & Touhami Khorchani** ✓ Importance socioéconomique et environnementale des territoires pastoraux. **Hamed Daly-Hassen,Jamel Kailene,Lamia Ben Salem** et Anater Issam **(30')** ✓ Pastoralisme en 2030 : une perspective globale. **Philippe Ankers** (FAO) **(20')** **Discussions (70')**
13h00 – 14h30	**Pause déjeuner**
Session 2 : Le cadre juridique et législatif notamment les différents statuts fonciers des parcours (15h00 – 17h00)	
15h00 - 17h00	**Chair /Président : Mohamed Aziz Darghouth & Hichem Khmiri** **Rapporteurs : Hamdi Mares & Sahbi Bedhief** ✓ Aspects fonciers des parcours entre les contraintes et les besoins de développement : Youssef **Saadani**, Touhami Maaouia Chaouch et Sahbi Bedhief **(20')** ✓ Revue analytique des législations pastorales et perspectives : **Mares Hamdi & Ali Nefzaoui (20')** ✓ Projet d'élaboration d'un code pastoral en Tunisie : situation et perspectives **Jamel Kailene, Mounir Louhaichi (20')** **Discussions (60')**
18h00 – 20h00	Session parallèle organisée par IRA & ICARDA: Gouvernance du commun et autonomisation des institutions locales dans les espaces pastoraux : quel montage institutionnel dans un contexte de décentralisation ? Panelistes : Elus, FAO, ILRI, ICARDA, IRA, UTAP, Collectivité locale, etc..)

Jeudi 28 mars 2019	
Session 3 : Le cadre institutionnel et la gouvernance des parcours (8h30 – 10h30)	
8h30- 10h30	**Chairs /Présidents : Mohamed El Mourid & Abdelmajid Hajji** **Rapporteurs : Mohamed Boukhari& Mohamed Souissi** ✓ Le cadre institutionnel et la gouvernance des parcours : **Mohamed Elloumi,Aymen Frija,** Mongi Sghaier, Mohamed Jaouad, Mondher Fetoui, Ines Kaabachi & Zine El Abidine Ghoudi **(30')** ✓ "You have nice grass—I'm coming": Challenges of pastoral land governance in East Africa. **Lance Robinson** (**ILRI**) **(20')** **Discussions (70')**
10h30 – 11h00	**Pause-café**
Session 4 : Techniques et pratiques de restauration, réhabilitation et systèmes d'exploitation des parcours(11h00 – 13h00)	
11h00-13h00	**Chairs /Présidents : Salem Trigui & Mondher Ben Salem** **Rapporteurs : Azaiez Ouled Belgacem & Gus Gintzburger** ✓ Techniques et pratiques de restauration, réhabilitation et systèmes d'exploitation des parcours : **Abdelmajid El Hamrouni,** Mohamed Nejib Rejeb, Fethi Gouhis, Mohamed Neffati, Mohamed Sghaier Zaafouri & Mohamed Souissi **(30')** ✓ Expérience de l'ICARDA en matière de gestion et réhabilitation des parcours dans la Péninsule Arabe : **Azaiez Ouled Belgacem (20')** ✓ Localiser les sites pastoraux à restaurer et qu'y faire ? : Gus **Gintzburger et Slim Saïdi (20')** **Discussions (50')**
Session 5 : Les approches de développement des territoires pastoraux (15h00 17h00)	
15h00 - 17h00	**Chairs /Présidents : Aymen Frija &Mohamed NASRI** **Rapporteurs : Abdelhamid Hajji & Mohamed Tarhouni** ✓ Les approches de développement des territoires pastoraux en Tunisie : essai de synthèse : **Ali Abaab, Ali Bouaicha,** Abdelhamid Hajji & Amor Jarray **(30')** ✓ Rehabilitation of Rangelands of Pakistan: Implications for Extension Education: **Mirza Barjees Baig(20')** **Discussions (70')**

Vendredi 29 mars 2019	
Session 6 : Restitutions des travaux des 5 sessions thématiques (8h30 – 10h30)	
8h30 – 10h30	**Chairs /Présidents : Ajmi JAZIRI &Mohamed Nasri** ✓ Thème 1/session 1 (Rapporteurs) (15') ✓ Thème 2/session 2 (Rapporteurs) (15') ✓ Thème 3/session 3 (Rapporteurs) (15') ✓ Thème 4/session 4 (Rapporteurs) (15') ✓ Thème 5/session 5 (Rapporteurs) (15') **Discussions (45')**
10h30 – 11h00	**Pause – café**
Session 7 : Synthèse, recommandations, perspectives générales (11h00 – 12h00)	
11h00 – 12h00	**Chair /Président : Mohamed NASRI & Ajmi JAZIRI** **Rapporteurs : Mongi Sghaier & Ali Abaab** Synthèse, recommandations, perspectives générales **(20')** **Commentaires et discussions (30')** **Clôture** (**10')**
12h30	**Déjeuner et départ des participants**

Annexe 2 : Compte rendu et acquis du séminaire international

1- Genèse, bien fondé et déroulement du processus : Bref rappel

Après 50 ans d'expérience en matière d'amélioration pastorale, la Tunisie a besoin d'entreprendre une évaluation des acquis et des limites de cette expérience. La situation actuelle est de plus en plus marquée par la multiplicité des acteurs institutionnels et des usages de ces milieux dont le développement continue à être traité selon une approche à dominante sectorielle et une démarche programme/projet.

Le pays a, en même temps, connu une évolution importante sur les plans économique, social, politique et institutionnel ainsi qu'un changement climatique qui ont eu comme impact des bouleversements significatifs sur l'usage et l'évolution des écosystèmes arides du pays.

En effet, le nouveau contexte socio-politique du pays (qui va se traduire progressivement par une décentralisation de la gouvernance des territoires) pourrait entrainer des risques pour la durabilité des ressources d'un écosystème fragile dont la protection relève de l'action citoyenne appuyée par une vision stratégique. La mise en œuvre de politiques publiques plus exigeantes en matière d'efficience de l'action publique, de la bonne gouvernance et de la durabilité des programmes et projets de développement notamment en raison de la rareté des finances publiques est alors devenue une nécessité impérieuse.

L'ensemble de ces constats invitent à renouveler les approches et les visions/perceptions pour identifier des réponses plus appropriées aux nouvelles problématiques vécues et répondre aux nouveaux défis, dynamiques et enjeux à l'œuvre au niveau des territoires pastoraux.

C'est dans cette conjoncture et avec ces soucis qu'un processus national de capitalisation et de valorisation des acquis dans le domaine du développement des territoires pastoraux a été engagé depuis le mois de juillet 2016 en vue du développement d'une vision stratégique pouvant servir comme outil d'aide à la décision. Ce processus a été entrepris dans le cadre d'une convention de valorisation des résultats de la recherche entre l'Institut des Régions Arides et les CRDA de Médenine, Tataouine et Kébili et a bénéficié de l'appui du FIDA et de l'ICARDA.

Coordonné par l'IRA et regroupant les principaux acteurs techniques concernés par ce secteur au niveau national (la Direction Générale des Forêts, l'Office de l'Elevage et des Pâturages et l'ODESYPANO), ce processus a été animé par cinq (5) groupes thématiques de travail (GTT) qui ont travaillé pendant deux années suivant une approche itérative, concertée et intégrée déclinée en 5 thèmes principaux : (i) Importance socioéconomique et environnementale des territoires pastoraux ; (ii) Cadre juridique et législatif des parcours en Tunisie; (iii) Cadre institutionnel et gouvernance des parcours ; (iv) Techniques et pratiques de restauration, réhabilitation et systèmes d'exploitation des parcours; et (v) Approches de développement des territoires pastoraux.

Le cadrage et le suivi du processus a été assuré par un comité de pilotage, coordonné par l'IRA, et constitué par des représentants des CRDA de Médenine, Tataouine et Kébili, de l'OEP, de la DGF, un représentant du Ministère des domaines de l'Etat et des affaires foncières, de l'UTAP et les arrondissements des affaires foncières relevant des conseils régionaux de développement des gouvernorats de Médenine, Tataouine et Kébili, en plus du FIDA. Des personnes ressources ont apportées leur contribution selon le besoin.

Une série d'ateliers thématiques et de tables rondes a été organisée dans le cadre de ce processus. Ces rencontres ont permis d'élaborer cinq rapports thématiques diagnostiquant la thématique traitée et présentant les enseignements tirés et les recommandations à mettre en œuvre.

Un séminaire international, qui a couronné ce processus, s'est fixé les principaux objectifs suivants :

- présenter et débattre des acquis de l'expérience tunisienne en matière de développement des territoires pastoraux à travers la restitution et la discussion des résultats des travaux des groupes thématiques de travail avec les différents acteurs concernés ;

- échanger et partager les expériences aux niveaux régional et international menées dans d'autres pays à problématique similaire ;
- définir des orientations stratégiques pour une politique nationale en matière de développement des territoires pastoraux ;
- sensibiliser un large public sur l'importance et l'intérêt de sauvegarde et de valorisation des parcours en Tunisie.

2- Programme du séminaire, participants et déroulement de ses travaux

Le séminaire a été organisé en huit séances de travail (voir programme en annexe 1) dont cinq consacrées chacune à un groupe thématique de travail (GTT) avec une séance inaugurale, une séance de restitution des résultats des discussions par thème et une séance de synthèse générale. Une session parallèle, organisée par l'ICARDA et l'IRA a été dédiée à la Gouvernance du commun et l'autonomisation des institutions locales dans les espaces pastoraux : quel montage institutionnel dans un contexte de décentralisation ?

Environ 150 participants représentant des organismes publics de développement, des collectivités locales, des organisations professionnelles, des établissements de recherche et d'enseignement et la société civile ainsi que des ayant droits et usagers des parcours en Tunisie ont pris part aux travaux du séminaire (voir liste de présence en annexe 2).

Au cours de la séance inaugurale, monsieur Houcine KHATTELI, Directeur Général de l'Institut des Régions Arides a exprimé ses remerciements à tous les partenaires, nationaux (DGF, OEP, IRESA, CRDA du de Médenine, Kébili, Tataouine et Gabès) et internationaux (FIDA, FAO, ICARDA) pour leur appui et soutien à la mise en œuvre du processus. Il a également rappelé la genèse du processus en rendant hommage à tous les partenaires et les experts qui ont contribué aux réflexions dans le cadre des 5 GTT. Il a précisé que l'objectif du séminaire est de restituer les résultats des travaux des GTT et les leçons tirées en vue de bâtir une vision stratégique de développement des espaces pastoraux à la lumière des changements environnementaux, socio-économiques et institutionnels que le pays a connu. Il a enfin annoncé que le travail continuera et que les acquis du séminaire seront poursuivis en vue de leur capitalisation.

En prenant la parole Monsieur Aymen Frija, Directeur du bureau de l'ICARDA à Tunis a souligné la coopération exemplaire entre l'ICARDA et l'IRA qui constitue un partenaire stratégique et a rappelé les thématiques prioritaires de coopération telles que la gestion des ressources naturelles, la gouvernance des parcours et le changement climatique. Concernant l'organisation du séminaire, Monsieur Frija a souligné l'intérêt de l'ICARDA pour s'impliquer et contribuer au processus en précisant que la thématique cadre parfaitement avec les axes et thématiques prioritaires de recherche de l'ICARDA.

Monsieur Mohamed NASRI, Directeur Général de l'Office de l'Elevage et du Pâturage, a souhaité à son tour la bienvenue à tous les partenaires et participants. Il a ensuite rappelé la coordination exemplaire du processus assurée par l'IRA. Il a souligné le déficit fourrager croissant en Tunisie en raison de la faible contribution des parcours et la nécessité de trouver les solutions adéquates et de bâtir une vision stratégique partagée entre les divers intervenants, sachant qu'en dépit des stratégies et plans de développement pastoral mis en œuvre en Tunisie, les résultats restent en deçà des ambitions nationales.

Monsieur Ilyes HAMZA, Président de l'IRESA a remercié l'IRA, tous les partenaires du processus et tous les participants au séminaire pour le choix pertinent du thème et l'initiative de capitalisation de l'expérience. Il a mentionné l'engagement de l'IRESA et le système de recherche agricole à soutenir la réflexion et la recherche dans le domaine de développement des parcours.

L'ouverture officielle du séminaire a été assurée par Monsieur Habib CHOUAT, Gouverneur de Médenine qui a souhaité la bienvenue à tous les participants et a souligné l'importance stratégique du thème du séminaire. Il a ensuite donnée une analyse des grands enjeux des parcours et les

changements socio-économiques du système pastoral qui a été marqué par de grands bouleversements engendrés par l'accroissement démographique, l'extension des plantations oléicoles et l'accroissement du cheptel et par voie de conséquence de ses besoins alimentaires ce qui s'est traduit par un déficit du bilan fourrager.

A la fin de cette séance, la parole a été donnée à Monsieur Mohamed NEFFATI, coordinateur du séminaire pour synthétiser les principaux acquis du processus, les motivations de l'organisation du séminaire et son programme.

Les travaux du séminaire se sont, par la suite, poursuivis conformément au programme. Chaque groupe thématique a présenté l'essentiel de son rapport par un ou (au maximum) deux intervenants avec une intervention d'un ou de deux experts internationaux dont les interventions sont en rapport avec la thématique traitée. Les discussions ayant succédé aux présentations effectuées au cours de chaque séance ont permis de recueillir des interventions très pertinentes de tous les participants et surtout celles émanant des agriculteurs et éleveurs. Les rapporteurs des différentes séances ont présenté les points saillants soulevés au cours de ces discussions au cours de la séance de restitution des résultats des discussions par thème (les détails de ces points sont consignés dans les rapports de restitutions des différentes séances qui figurent en annexe 3).

3- Points saillants et principaux constats et résultats du séminaire

Le séminaire a donné lieu à des communications et un débat de haut niveau sur la question des territoires pastoraux qui constituent un domaine très important pour la Tunisie tant sur le plan économique, social et environnemental voire sécuritaire.

Les principaux constats et résultats de ces communications et débatspeuvent être synthétisés comme suit :

Constats

1. Depuis son indépendance, la Tunisie a fait des efforts considérables et mobilisé des moyens conséquents pour notamment favoriser la conservation des ressources naturelles et pour l'amélioration des conditions d'élevage sur les grands parcours (accès à l'eau, pistes, ombrières…)
2. En dépit des efforts consentis par tous les acteurs, les résultats restent modestes et les acquis assez limités, notamment dans le domaine de l'organisation et ***l'autonomisation/responsabilisation*** des populations pastorales dans le domaine de la ***gestion durable et la valorisation des parcours***. Dans ce cadre, plusieurs expériences d'organisation de la population et de partenariat ont été essayées (GDA, UST, etc.), mais la fragilité et les risques de non durabilité de ces expériences et des acquis en général en matière d'amélioration pastorale sont signalés.
3. La Tunisie vient de connaitre un tournant historique relatif à la transition de démocratisation et plus récemment à l'adoption de la décentralisation (Code des collectivités locales de 2016) comme forme évoluée de gouvernance des territoires. Ce tournant historique devrait impérativement avoir des implications sur le mode de gouvernance et de gestion des territoires pastoraux.
4. Compte tenu des constats et enseignements tirés de toute l'expérience du pays en matière de développement des territoires pastoraux et de l'évolution du contexte politique et institutionnel, il apparait évident que ~~notre pays~~ est appelé à renouveler sa vision et sa politique dans le domaine. Ceci implique une large concertation entre toutes les parties prenantes.
5. Dans ce cadre, le processus initié par l'IRA avec ses partenaires nationaux et internationaux constitue une étape importante et a permis de faire une mise au point importante sur les acquis du pays en matière de développement des territoires pastoraux. Ce processus sera poursuivi pour à la fois finaliser le travail entrepris et surtout continuer le processus de concertation en vue d'aider à l'émergence d'une nouvelle politique pastorale.
6. Une richesse des acquis et des leçons tirées (aussi bien des échecs que des réussites) accumulés depuis l'indépendance dans le domaine des approches de développement pastoral à partir des expériences de l'ODESYPANO, OEP, DGF, PRODESUD/PRODEFIL, IRA, etc a été constatée.

7. En Tunisie, l'aménagement de parcours (notamment collectifs) ne semble pas avoir bénéficié de l'attention qu'il mérite eu égard à l'intérêt croissant de ces territoires en tant qu'espace plurifonctionnel.

8. La demande sociale pour la fonction de production agricole est de plus en plus forte conduisant ainsi les opérateurs du secteur, dont l'Etat, à privilégier la fonction productive y compris des espaces pastoraux ce qui a conduit à des interventions en matière d'aménagement pastoral marquées par leur caractère curatif et à des systèmes de conduite des animaux, particulièrement sur le plan alimentaire, marqués par une intensification remarquable depuis les années 1970. De ce fait, le rôle des parcours dans la stratégie de développement du secteur de l'élevage a été relativement négligé : le recours aux aliments concentrés est devenu la règle.

9. Les approches innovantes en matière d'aménagement pastoral sont certes nécessaires mais insuffisantes en dehors d'une vision globale et intégrée de développement des territoires pastoraux dont la pluriactivité ne cesse de se développer. Le salut de ces régions fragiles réside aussi dans le développement d'une activité économique extra-agricole afin de réduire la pression et la charge démographique dans ces zones.

10. Au niveau du cadre juridique et règlementaire, des carences manifestes traduites par l'absence d'un cadre spécifique au monde pastoral (un code pastoral en cours de préparation) et des difficultés d'application des textes réglementaires existants telles que les dispositions du code forestier (arbitrage des litiges, délits, sanctions, etc.) ont été soulignées. De même le ''flou juridique'' a constitué un frein à l'application et le respect des initiatives prises ;

11. La complexité du statut foncier des parcours en Tunisie n'a pas favorisé la mise au point de programmes de développement de ces ressources fragiles et maintenu un climat de tension entre les ayants droit, les usagers et l'Administration ;

12. En dépit des progrès accomplis dans la promulgation des textes réglementaires organisant les usagers et ayants droits en GDA, des insuffisances au niveau des textes persistent…

13. Le manque d'information et de sensibilisation des usagers et des ayants droits des parcours ainsi que des moyens de contrôle et d'intervention des services techniques a été souligné.

14. La multiplicité, le manque de coordination et l'enchevêtrement des rôles et des missions des principaux acteurs institutionnels intervenants dans les territoires pastoraux : GDA, CG, ONGs, DGF, OEP, CRDA, et des différentes structures paysannes (en particulier GDA et CG) limitent l'efficacité de leurs interventions et constituent une source de conflits et de contraintes pour une bonne gouvernance pastorale.

Synthèse et principales recommandations du séminaire

- Accorder une plus forte priorité aux territoires pastoraux dans les politiques de développement comme secteur stratégique du pays et intégrer la composante développement pastoral dans un processus de planification territorial conduit avec la **rigueurrequise,** la concertation et la négociation avec tous les acteurs en adoptant de nouvelles démarches et outils de planification territoriale et pastorale associant les organisations professionnelles et les filières : GDA, SMBSA.
- Procéder à la cartographie des parcours tunisiens permettant la délimitation des différents types de parcours selon leurs statuts fonciers et incorporant les données démographiques des populations animales et des habitants et assurer le suivi de l'exploitation des parcours par surveil-lance satellitaire (index écologique, densité animale, flux de transhumance)
- Mettre en place au MARHP un département transversal de géomatique agricole qui assurerait la prise en charge technique des aspects suivants :
    - Numérisation des données agricoles et de la gestion des bases de données « big data »
    - Délimitation des zones prioritaires avec l'appui d'un système d'information actualisé permettant la cartographie des données agricoles pour assurer l'aide à la prise de décision, le suivi des surfaces et activités agricoles et l'obtention de données

référencées permettant de suivre l'évolution des activités agricoles en fonction des facteurs abiotiques et notamment le changement climatique, biotiques et enfin des facteurs anthropomorphiques.

- Elaboration de modèles de cartes géomatiques unifiées qui peuvent être utilisées par les différents départements techniques du MARHP pour le reporting. Une telle approche permet d'unifier les données selon les données bioclimatiques et d'éviter le cloisonnement analytique du au système de reporting actuel basé sur le simple découpage administratif.
- Mettre à la disposition des décideurs techniques et politiques et des chercheurs des jeux de données validées et exhaustifs sur les changement bio-climatiques observés et attendus en Tunisie, et ce pour orienter la prise de décision technique et politique et pour rapprocher la recherche de la configuration effective des problématiques agricoles dans le contexte bioclimatique observé et ses tendances prospectives lourdes.
- Unifier les systèmes de suivi et de surveillance des activités agricoles pour assurer leur interopérabilité entre les différents départements du MARHP en exploitant dans ce contexte l'infrastructure informatique « cloud » mise en place à l'IRESA.

- Lancer un processus de concertation entre le MARHP et les collectivités locales pour coordonner la gouvernance et l'intervention dans les espaces pastoraux faisant partie des territoires communaux.
- Renforcer la formation des pastoralistes et appuyer les recherches scientifiques techniques, socioéconomiques et institutionnelles pour promouvoir l'innovation et apporter les solutions adéquates.
- Bien définir les droits de propriété et appliquer des plans de gestion et de contrôle afin de réduire le défrichement.
- Mettre au point une législation spécifique dédiée au parcours en Tunisie (Code pastoral) ;
- Réviser les textes juridiques et les incitations pour maitriser le défrichement des forêts et des parcours.

Annexe 3 : Rapports des sessions

Rapport de la session 1

Importance socio-économique et environnementale des territoires pastoraux

Présidents :

Ilyes HAMZA et Med Nejib REJEB

Rapporteurs :

Med Sghaier ZAAFOURI et Touhami KHORCHANI

Intervenants: Hamed DALY-HASSEN / Jamel KAILENE / Lamia BEN SALEM

1. Synthèse des présentations de la session

Au cours de cette session les interventions ont porté sur les aspects suivants :

- Importance des parcours ;
- Programmes d'amélioration pastorale ;
- Projets de développement des parcours en cours ;
- Evaluation des aménagements pastoraux (2005-2007)
- Impacts des aménagements pastoraux ;
- Les valeurs économiques des parcours ;
- Les valeurs écosystémiques des territoires pastoraux ;
- Le coût de dégradation des parcours qui se traduit par une diminution de 10% du coût de leurs bénéfices.

2. Discussions

Les aspects évoqués au cours de cette session ont porté sur les aspects suivants :

- la nécessité d'actualiser les données relatives aux parcours ;
- ne prenant pas en compte les valeurs écosystémiques des parcours, les usagers considère que les parcours sont économiquement peu rentables ;
- le choix des espèces pour les plantations pastorales est peu judicieux : espèces à exigences écologiques (climat et sol) peu compatibles avec les conditions écologiques des milieux à améliorer et négligence des espèces locales dans les programmes de restauration et de réhabilitation ;
- la nécessité de l'intégration de la production animale dans l'évaluation de la production des parcours ;
- les territoires pastoraux doivent être reconnus comme un patrimoine culturel;
- la protection et la conservation des territoires pastoraux doit être un des piliers de la conservation des ressources génétiques ;
- lel rôle des communes dans la gestion des territoires pastoraux suite è la promulgation du code des communautés locales ;
- la nécessité d'intégration des écosystèmes pastoraux dans les différentes stratégies nationales et en particulier dans la stratégie nationale de développement agricole et celle d'aménagement du territoire ;
- la multiplicité des intervenants et le manque de coordination ;

3. Recommandations

Les principales recommandations qui ont émané de cette session peuvent être résumées comme suit :

- l'Etat doit assumer ses responsabilités en appliquant les textes de la législation relatifs au parcours et aux ressources naturelles d'une manière générale ;

- identifier un seul organisme étatique de coordination des activités pastorales ;
- revoir la réglementation relatives aux conseils régionaux de gestion ;
- identifier des zones prioritaires et cibler les interventions dans ces zones en tenant compte des exigences écologiques des espèces à introduire ;
- adopter des mécanismes de gestion des ressources pastorales et définir des plans d'intervention et de gestion clairs et durables ;
- mettre en place un système de suivi et d'évaluation des programmes d'amélioration des parcours ;
- sensibiliser les ayant- droits aux valeurs écosystémiques des parcours ;
- encadrer les bergers : formations, couverture sociale, etc.

Rapport de la Session 2 : Le cadre juridique et législatif notamment les différents statuts fonciers des parcours

Président : Mohamed Aziz Darghouth et Hichem Khemiri

Rapporteur : Bedhiaf Sahbi

Présentations :

1- Aspects fonciers et législatifs des parcours entre les contraintes et les besoins de développement : Youssef Saadani

2- Projet d'élaboration d'un code pastoral en Tunisie ; situation et perspectives : Jamel Kailene

Synthèse des présentations :

- Un diagnostic de la situation foncière des parcours en Tunisie, classification par statut et matrices des intervenants et des contraintes et atouts.
- Rappel historique de la chronologie de promulgation des textes législatifs relatifs aux parcours
- Exposé de motif pour la nécessité d'un code pastoral pour la Tunisie
- Les principaux axes de montage du code pastoral
- Processus de validation et d'officialisation du projet du code pastoral

Synthèses des réactions de l'audience

- La nécessité de valoriser les résultats des expériences réussies en relation avec la gestion des parcours à travers leur traduction en textes juridiques.
- La délimitation et la cartographie des terrains de parcours sont parmi les préalables à la résolution des problèmes des parcours.
- L'évaluation des difficultés d'application de la loi du 2016 sur l'attribution des terrains collectifs va permettre de donner une image réelle des enjeux des terrains collectifs et des terrains de parcours, et pour influencer la volonté politique envers les parcours.
- La mobilisation des ressources pastorales actuellement inaccessible permet d'alléger la pression sur les terrains de parcours conventionnels.
- La réalité de la décentralisation en rapport avec la gestion des parcours et la contrainte du découpage administratif.
- L'approche participative est indispensable pour le reste du processus d'élaboration du code pastoral.

Rapport de la session 3 : Le cadre institutionnel et la gouvernance des parcours

Présidents : Mohamed El Mourid & Abdelmajid Hajji

Rapporteurs : Mohamed BOUKHARI & Mohamed Souissi

Intervenants : Mohamed ELLOUMI & Lance W. Robinson expert à ILRT

1. Synthèse des présentations de la session

La première intervention, présentée par Mr Mohamed Elloumi et consacréeau cadre institutionnel et la gouvernance des parcours au nom de l'équipe d'experts qui ont contribué à la préparation du rapport dédié à cette thématique, a porté sur les aspects suivants :

- Le cadre conceptuel et d'analyse ;
- L'évolution des territoires pastoraux : une marginalisation historiquement datée ;
- L'analyse historique des politiques : quelles influences sur la gouvernance des parcours et les sociétés agropastorales ;
- Le cadre institutionnel et organisation de la population pastorale ;
- La gouvernance des territoires pastoraux : quelques études de cas ;
- Les difficultés et leçons tirées ;
- Les orientations et les recommandations.

Etant donné que le développement et la gestion des parcours est une composante inscrite dans les projets type PDAI, des éléments d'évaluation de la gouvernance des parcours dans le cadre de nombreux projets mis en œuvre se présentent comme suit :

- prise de décision : quelle part des éleveurs et des pasteurs dans cette prise de décision ;
- formulation des projets avec un menu d'activités, parfois compris comme impératif, poussant les bénéficiaires à les adopter conjoncturellement ;
- des acteurs avec des logiques divergentes, difficilement conciliables (logique de projet "Responsabilité, Initiative, Intérêt collectif", logique de la population "Revendication, négociation" , logique de l'administration "Contrôle" ;
- conflits entre les principaux acteurs, en particulier entre les GDA et les CG et interférence des fonctions ;
- non implication/responsabilisation de la profession dans le cadre du projet en tant qu'acteur principal dans la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation ;
- le pouvoir des CG et des GDA sur leurs adhérents ainsi que le niveau de confiance ;
- l'aspect foncier et les conflits afférents, ainsi que son impact sur la gouvernance ;
- le poids des bailleurs de fonds dans la prise de décision et la gouvernance des projets ;
- le niveau de réalisation des objectifs des projets, surtout en termes de gestion des parcours : révision des objectifs à la baisse ;
- les innovations introduites par ces projets pour améliorer le niveau de Gouvernance sont importantes : compensation dans les parcours collectifs, extension de la mise en repos à 5 ans avec 2 ans de gestion, la mise en repos des parcours privés familiaux, l'implication des GDA et le renforcement de leur capacité financière à travers les fonds de mise en défens, …
- l'intégration des parcours dans une approche filière risque de faire perdre sa cohérence territoriale à l'ensemble du projet.

La 2ème communication qui a été présentée par Lance W. Robinson expert à ILRT concerne les défis de la gouvernance foncière pastorale en Afrique de l'Est (Kenya, Ethiopie). Les aspects traités étaient les suivants :

- les différentes approches adoptées pour la gestion des parcours dans différentes régions de l'Afrique de l'Est ;
- Les principes d'une gouvernance effective des biens communs ;
- Le défi de comprendre la flexibilité des pasteurs «Ce n'est pas 'ma terre ici et leur terre là-bas'. Nous sommes les uns dans les autres. » ;
- le paradoxe de la tenue foncière pastorale « The paradoxe of pastoral tenure » : Le droit d'accès remplace tout droit de propriété «Je t'ai vendu le terrain mais je ne t'ai pas vendu l'herbe» ;
- la gouvernance traditionnelle des pasteurs: la clé pour surmonter le paradoxe ;
- la nécessité de promouvoir des plateformes et des réseaux pour la négociation et la délibération

2. Discussions

La contribution des intervenants au débat se résume comme suit ;

- mieux définir les rôles des différentes institutions professionnelles pour atténuer les conflits de gestion des ressources pastorales ;
- analyse approfondie du tissu institutionnel existant, dégager ses faiblesses et ses points forts ;
- mettre en place une Base de Données (DB) capitalisant les différents projets mis en œuvre et les acquis et répertoriant les différentes institutions intervenant sur les parcours (OEP, DGF, ODESYPANO, DGACTA, CRDA, institutions de recherche ..) ;
- pour promouvoir l'aménagement et la cogestion des parcours collectifs, charger un organisme ayant la souplesse de gestion parmi les institutions sus mentionnées qui prendra en charge le développement et la gestion des parcours collectifs du Sud Tunisien. L'OEP est en mesure d'assumer cette mission. La soumission au régime forestier mérite d'être revue pour rendre cet outil acceptable par les ayant droits ;
- face à l'évolution des effectifs du cheptel et la régression quantitative et qualitative des espaces pastoraux, quelle solution adopter pour sécuriser les élevages ? le recours à des élevages intensifs est elle une solution ? avec quels moyens ?
- le désengagement de l'Etat doit être progressif mais pas total dans l'accompagnement, le suivi et l'évaluation des programmes et des bénéficiaires des programmes d'aménagement des espaces pastoraux ;
- la persistance des conflits à propos des limites des parcours entre les tribus et la discordance de la délimitation tribale des parcours collectifs avec les limites administratives engendrent des tensions entre les fractions sociales ;
- amplification du phénomène de l'exploitation individuelle des parcours collectifs sans l'aval de la collectivité ;
- la situation actuelle des parcours est la résultante d'une défaillance d'ordre institutionnel et des stratégies d'exploitation sans la prise en compte des stratégies et des logiques des pasteurs.

3. Recommandations

- Les parcours et le pastoralisme subissent une marginalisation et une mutation profonde (diversification de l'économie, dégradation des ressources, dynamique dépressive), manque de vision globale et de moyens.
- la gouvernance est un processus progressif qui se base sur les acquis scientifiques et techniques appuyés par une plateforme de dialogue, de participation, de négociation et de partenariat notamment avec les usagers et ayants droit des parcours.

Rapport de la session 4 : Techniques et pratiques de restauration, réhabilitation et systèmes d'exploitation des parcours

Président : Mondher Ben Salem

Rapporteurs : Azaiez Ouled Belgacem & Gus Gintzburger

Intervenants :Abdelmajid El Hamrouni&**Azaiez Ouled Belgacem**&**Gus Gintzburger**

1. Synthèse des présentations de la session

✓ Au cours de la première intervention intitulé « Cheptel et parcours tunisiens, dans leur évolution » ; Mr **Abdelmajid El Hamrouni** a rappelé l'historique de l'élevage en Tunisie et son évolution ainsi que les différentes méthodes d'estimation de la production primaire des parcours. Il a également cité les principales pratiques de restauration et réhabilitation mises en œuvre aussi bien dans les parcours du sud que du nord du pays et les cas de succès et d'échec en termes de production pastorale et du cout d'installation des espèces.

✓ Le second exposé a porté sur l'Expérience de l'ICARDA en matière de gestion et réhabilitation des parcours dans la Péninsule Arabe et a été présenté par **Azaiez Ouled Belgacem**. Il a montré que malgré les conditions climatiques et édaphiques très précaires et fragiles, la mise en repos et la réhabilitation des parcours dégradés par réintroduction d'espèces pastorales autochtones avec installation des ouvrages de collecte des eaux pluviales dans des sites recevant moins de 100mm par an a permis d'obtenir des résultats très encourageants. La plantation du cactus inerme et la culture de certaines espèces pastorales (comme *Cenchrus ciliaris*) relativement de faible besoin hydrique a également permis de produire des unités fourragères supplémentaires et alléger par conséquent la pression sur les parcours.

✓ Dans son exposé « Localiser les sites pastoraux à restaurer et qu'y faire ? », **Gus Gintzburger** a surtout insisté sur l'importance de l'utilisation des outils de télédétection et des SIGs de haute résolution pour identifier et délimiter les zones à restaurer/réhabiliter et évaluer la dynamique du couvert végétal. Il a toutefois insisté sur l'importance des travaux de terrain pour obtenir des résultats fiables et valables. Il a présenté les résultats des travaux de diagnostic et de restauration et de réhabilitation dans 5 pays différents repartis de l'Afrique du Nord (Algérie, Libye et Egypte), le Moyen Orient (Jordanie, Syrie) à l'Asie Centrale (Turkménistan).

✓ Les 3 intervenants se sont accordés à dire que la réussite des opérations de restauration/réhabilitation est tributaire tout d'abord de l'accord et la participation des communautés, et finalement de l'appui de ces communautés pour appliquer une gestion durable des zones restaurées.

Discussions et recommandations : les points soulevés et les recommandations développées lors de la discussion peuvent être résumés comme suit :

✓ malgré les grands efforts déployés et les nombreux projets exécutés en matière d'aménagement et de gestion des parcours, les résultats restent très peu satisfaisants et loin des attentes des utilisateurs/bénéficiaires.

✓ la diversité des intervenants et confusion des responsabilités ;

✓ l'accompagnement technique qui fait souvent défaut ;

✓ la nécessité d'avoir un système clair de délimitation cartographique du foncier avec mise à jour continue ;

✓ un grand manque dans la connaissance et l'identification des problématiques des parcours en particulier au niveau de l'assiette foncière. Les chercheurs et les techniciens sont appelés à travers des ateliers de travail d'approfondir leurs discussions avec les intervenants et les hommes de terrain ;

✓ suggestion d'organisation d'un atelier pour évaluer les interventions en matière d'amélioration pastorale réalisées auparavant (succès et échecs) et discuter les mesures à prendre pour faire face aux problèmes d'aménagement des parcours collectifs et réviser les lois de leur gestion ;

✓ formation et développement des capacités des jeunes éleveurs et des bergers et protéger le savoir-faire, déjà menacé, en matière de gestion des troupeaux et des espaces pastoraux ;

✓ malgré l'effet bénéfique de la mise en repos sur l'amélioration de la productivité des parcours, il a été recommandé de réhabiliter du moins à l'échelle pilote, certains parcours par réintroduction d'espèces autochtones et installation des ouvrages de collecte des eaux pluviales dans les endroits recevant un surplus des eaux de ruissellement. Ceci nécessite un choix et priorisation des sites à réhabiliter ;

✓ nécessité d'alléger la pression sur les parcours à travers l'instauration d'une meilleure complémentarité steppe-oasis pour la valorisation des sous-produits agricoles et la production des ressources alimentaires alternatives (blocs alimentaires, ensilages, …) ;

✓ mise en place, dans l'avenir, d'un système intégré qui tient en compte à la fois des composantes végétale, animale et humaine. Pour assurer la durabilité du secteur, il devient nécessaire de développer une vision économique reposant sur le cout/bénéfice de l'élevage sur parcours tout en considérant le rôle de la femme rurale dans ce domaine.

Rapport de la Session 5 : Les approches de développement des territoires pastoraux

Présidents : Mohamed NASRI & Aymen Frija

Rapporteurs : Mohamed Tarhouni et Abdelhamid Hajji

Intervenants:

Deux communications ont été présentées au cours de cette session :

- ✓ Les approches de développement des territoires pastoraux en Tunisie : essai de synthèse : par **Mr Ali Abaab** ; Rehabilitation of Rangelands of Pakistan : Implications for Extension Education : par **Mirza Barjees Baig.**

1. Synthèse des présentations de la session

La première présentation a comporté une évaluation des principales expériences menées en Tunisie par les différents intervenants en matière d'aménagement des territoires pastoraux et des enseignements et constats

L'expérience de la Direction générale des forêts (DGF)

Cette expérience est passée par des étapes. Au début l'accent a été mis sur la lutte contre l'érosion hydrique et la protection contre les inondations. Par la suite, cette expérience a connu une ouverture sur l'environnement socio-économique. Malgré les efforts entrepris, les résultats n'ont pas été à la hauteur des objectifs tracés.

L'expérience de l'Office de l'Élevage et des Pâturages (OEP)

L'OEP est intervenu dans le cadre de 2 stratégies dans les parcours privés. Il fait participer les bénéficiaires, et intègre à l'action d'amélioration des parcours, diverses actions techniques (alimentation du cheptel, etc). La seconde stratégie a connu des améliorations en matière d'approche d'intervention. Malgré les succès enregistrés, les réalisations n'ont pas atteint les objectifs fixés en raison des objectifs ambitieux qui dépassent les moyens financiers et humains mobilisés.

L'expérience de l'Office de développement sylvo-pastoral du Nord-Ouest (ODESYPANO)

L'office a été le premier organisme du ministère de l'agriculture à avoir adopté l'approche participative intégrée (API). Son expérience a été riche mais son impact sur la préservation des ressources pastorales reste également limité en raison entre autres du changement continu du cadre d'organisation des éleveurs, du désengagement prématuré de l'office de la gestion des parcours mais aussi de la pression sur la ressource sylvo-pastorale dans une région à faible niveau de développement ayant une économie faiblement diversifiée et une forte proportion de population défavorisée.

L'expérience du projet Oglet Marteba d'amélioration pastorale dans les terres collectives de la délégation d'El Hamma (gouvernorat de Gabes)

Elle constitue la première tentative d'amélioration pastorale sur des terres collectives de 1974 à 1985.Le projet a subi dès son démarrage un grand échec. Sa mise en œuvre s'est confrontée à la réalité socio-économique locale. L'échec est technique et surtout organisationnel et social ce qui a découragé, durant plus de 20 ans, l'administration à intervenir dans l'aménagement des parcours collectifs.

L'expérience des deux projets agro pastoraux PRODESUD et PRODEFIL

Avec ces deux projets, on enregistre une avancé en matière d'approche de développement des territoires pastoraux. L'adoption de l'approche participative, les longues négociation, l'intégration de la composante pastorale dans la planification locale et l'intégration de l'approche filière, ont permis enfin à arriver à des réalisations qui ont constitué un succès. Malgré cela, la question reste posée sur la durabilité de ces réalisations après l'achèvement de ces deux projets.

2- Les enseignements et constats

- L'aménagement des parcours (notamment collectifs) ne semble encore pas avoir bénéficié d'une grande attention de la part des pouvoirs publics. La priorité est accordée aux fonctions productives y compris celle des parcours.

- Les interventions en matière d'aménagement pastoral sont davantage marquées par leur caractère curatif.
- A partir des années les approches participatives commencent à faire leur apparition dans les programmes de développement agricole et rural y compris dans le domaine d'amélioration pastorale. Cette orientation a été mise en œuvre par l'OEP sur les parcours privés, l'ODESYPANO sur les prairies du Nord-Ouest et surtout les deux projets PRODESUD et PRODEFIL.
- Toutes les expériences entreprises jusqu'à maintenant, y compris celles du PRODESUD et du PRODEFIL, n'ont pas permis de trouver les approches appropriées pour assurer une participation effective et durable des éleveurs dans la gestion des parcours.
- Les territoires pastoraux sont de plus en plus considérés comme un espace de pluriactivité. Le salut de ces régions fragiles réside aussi dans le développement d'une activité économique extra-agricole (industrie, service...) et ce afin de réduire la pression sur les ressources naturelles.
- La seconde présentation intitulée « Rehabilitation of Rangelands of Pakistan : Implications for Extension Education" et présentée par Mirza Barjees Baig a fait ressortir les constats suivants :
    - les parcours occupent 60 à 65% de la superficie du pays et fournissent 60% des besoins alimentaire de 181.2 million de têtes ;
    - la production actuelle est de 40% de la production potentielle ;
    - la dégradation de ces espaces pastoraux est essentiellement due au surpâturage, statut foncier (terres collectives), sécheresse, absence de responsable de gestion, migration transfrontalière des troupeaux…
    - on constate une absence de l'intégration de la communauté locale dans les programmes de gestion
    - la soumission au régime forestier ne concerne que 4% des parcours avec une importance particulière accordée aux forets au dépend des parcours restent ouverts, non gérés et rapidement dégradés
    - absence de programme de sensibilisation de la population locale (ignorance) ce qui se traduit par des difficultés de communication avec ces populations
    - malgré leur dégradation, ces parcours restent capables de se régénérer soit par protection ou plantation d'espèces avec l'adoption de l'approche participative (le conférencier a donné des exemples de régénération de certaines espèces disparues de la région)
    - l'éducation extensive (dans plusieurs domaines) peut faciliter la gestion des parcours en facilitant la communication et la compréhension entre les responsables, les scientifiques et la population locale.

3- Recommandations

- résultats encourageants de la mise en repos : régénération du couvert végétal et réapparition des espèces disparues
- nécessité de la mise en place d'une structure ou d'un établissement qui s'intéresse des parcours
- renforcer les moyens et les rôles des CG et des GDA
- assistance des éleveurs pour faciliter et réussir la protection des parcours en mettant l'accent sur les mesures d'incitation et les subventions
- nécessité de changement des modes d'intervention en vue de garantir la continuité de ces actions après la fin des projets (surtout la subvention lors de la mise en repos)
- faciliter la mobilité des troupeaux vers les zones les plus productives et les moins dégradées
- établissement de la carte de délimitation des parcours
- mise à jour des statistiques sur les parcours et les animaux
- développer les capacités humaines en vue d'instaurer la démocratie locale

- mettre en relief les impacts des projets de développement sur l'infrastructure, les périmètres irrigués, les points d'eau…
- les approches méthodologiques doivent être révisée et améliorer dans l'avenir à travers le développement des initiatives locales et des approches filières…

Panel sur la gouvernance et autonomisation des institutions locales dans les espaces pastoraux : Quel montage institutionnel dans un contexte de décentralisation

Zarzis-Tunise, 27- 28 mars 2019

Compte rendu

***Panelistes** : MM Med Mourid (Maroc et ex Coordinateur ICARDA en Tunisie), Med Aziz Dargouth (Prof universitaire et ex Président de l'IRESA en Tunisie), Lans robinson de l'ILRI), Med Jaoud de l'IRA Medenine) et Mabrouk Montacer (Universitaire et maire de la commune de Bir lahmar) et Aimen Frija (Coordinateur du bureau de l'ICARDA en Tunisie).*

Participants : Près de 60 personnes ont participé à cette session regroupant des techniciens de parcours en Tunisie, des représentants des pays invités, des maires de communes, des représenatnts des Groupemets de développement agricoles (GDA) et des Conseils de gestion (CG) et des représentants des administrations régionales et centrales (OEP, Domaine de l'état, DGF, Affaires foncières, UTAP, Synagri, notamment)

Facilitateur/Modérateur : Youssef Saadani

Durée : 1h20 (18h à 19h20)

Déroulement

Après une brève introduction des panélistes et du sujet à débattre par M Aimen, coordinateur de l'ICARDA en Tunisie, il a rappelé le contexte de la réflexion engagée en commun avec les chercheurs de l'IRA de Mednine depuis quelques temps. De même, il a souligné l'importance du sujet avec un changement de paradigme et de la nécessité de pousser la concertation sur des sujets à l'ordre du jour. M Frija a passé la parole au facilitateur pour gérer la discussion.

Un bref rappel a été effectué pour situer la problématique de gestion/gouvernance des ressources naturelles en général et pastorales en particulier. L'accent a été mis sur l'évolution du contexte et de l'environnement institutionnel en Tunisie (Décentralisation et rôle des communes, attentes de la profession et des structures socio-professionnelles émergeantes) et le rôle attendu des organisations socio-professionnelles en charge de la gouvernance des ressources naturelles. L'autonomie de ces structures d'organisation de la population à la base et des capacités d'opérationnalité.

Sur cette note introductive, le modérateur a posé deux questions clefs aux panélistes et aux participants pour un échange de points de vue et de proposition d'amélioration de la situation actuelle :

1. Quelle est la situation actuelle de la gouvernance des ressources naturelles en Tunisie dans ce contexte institutionnel changeant ?
2. Quel rôle, autonomie des institutions socio-professionnelles pour jouer pleinement leur rôle et assurer la durabilité de ressources pastorales en Tunisie ?

Résumé des discussions

Dés le départ et comme premier constat, les participants sont conscients de l'évolution de l'environnement institutionnel avec les nouvelles attributions de la commune (regard aussi bien sur l'espace urbain et rural). On a souligné également qu'on est en train d'évoluer dans un nouveau processus qui demande de l'ouverture, l'échange et le consensus pour une gestion concertée des ressources pastorales.

Des notions de participation, de co-gestion et de gouvernance locale des ressources pastorales/naturelles ont été avancées et sujets à débats. Les panélistes ont insisté sur la nécessité de définitions de l'espace de planification/programmation participative des espaces communautaires et la maitrise du processus de ''négociation'' pour une gouvernance locale des ressources pastorales.

En reconnaissant l diversité des situations, les panélistes ont reconnu la similitude des problèmes soulevés par les communautés d'où la nécessité de l'échange, de capitalisation sur : (i) les institutions et leurs rôles, (ii) la gestion courante et la coopération et (iii) la gouvernance et la durabilité. Egalement le rôle régulateur de la commune est apparu dans les discussions et la nécessité de

développement des capacités à différents niveaux ainsi que la clarification des attributions/rôles avec les autres acteurs.

Enfin, il a mentionné que tout processus de gouvernance doit reposer sur des processus Gagant/Gagant, transparent et inclusif. Le rôle des pouvoirs publics doit être précisé en favorisant la complémentarité, la synergie entre les différents acteurs impliqués et/ou intéressés

Messages clefs dégagés

Brièvement, quatre messages sont à retenir de ce panel de discussion

1. A ce stade, on est dans une phase de transition (délicate) qui sollicite de la prudence et la participation de tous les acteurs ;
2. On est dans la logique d'un processus multi-acteurs qui demande de la vigilance et du tems de maturité (donc de la patience);
3. L'adoption d'une démarche participative est fortement recommandée sur la base d'une logique Gagant/Gagnat ;
4. Le développement des capacités est une nécessité absolue avec un programme de sensibilisation ciblé.

ر د م د 0330 - 7956

مجلة المناطق القاحلة

تصدر عن معهد المناطق القاحلة - مدنين - الجمهورية التونسية

عدد خاص

رسملة التجربة التونسية لتعزيز الإنجازات وتوجيه السياسات في مجال تنمية المراعي

(2020/2)47

أكتوبر 2020